









HISTOIRE
GÉNÉRALE
DE LA BELGIQUE,

Par M. Dewez,

MEMBRE DE L'INSTITUT ROYAL DES PAYS-BAS ET SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES ET BELLES-LETTRES DE BRUXELLES.

Et pius est patriæ facta referre labor.
OVID.

TOME QUATRIÈME.



BRUXELLES,
H. TARLIER, LIBRAIRE-ÉDITEUR,
RUE DE LA MONTAGNE, N° 306.

1827.

HISTOIRE

GÉNÉRALE

DE LA BELGIQUE.

CHAPITRE VINGT-UNIÈME.

FLANDRE. Troubles et guerres sous le comte Louis.—Mort de ce comte.

La Flandre était livrée à tous les maux que la licence et le libertinage entraînent. (a) Un luxe effréné s'était emparé non-seulement des grandes villes, mais des campagnes et des plus petites bourgades. L'audace n'avait plus de frein, les lois plus de force, la police plus d'action. Les querelles, les violences, les meurtres se renouvelaient tous les jours. La fureur du jeu, le goût de la débauche et de la crapule étaient comme à la mode, et les désordres de tous les genres étaient poussés à un tel excès, qu'en moins d'un an, il se commit dans la ville de Gand et son territoire plus de quatorze cents assassinats dans les maisons de jeu et de prostitution. Qu'on lise l'effrayant tableau que trace l'historien Meyer de la corruption qui régnait à cette époque. Il faut bien le dire, car c'est une vérité qu'on ne peut déguiser, les ecclésiastiques et les nobles autorisaient ces

(a) Meyer. Froissart. Oudegherst.

excès par leur conduite scandaleuse: Meyer le dit en propres termes; et ce qu'il y a de plus déplorable, c'est que le comte lui-même était, par son exemple, la cause de tous les déréglemens, dont sa cour était le théâtre (*a*). Pour subvenir aux énormes dépenses qu'occasionnaient ces parties de plaisir et de débauche, il fallait des moyens extraordinaires, qui surpassaient les ressources du pays, déjà épuisé par les subsides réitérés qu'il avait fournis. Le comte fit une nouvelle demande aux Gantois, qui la refusèrent; il s'adressa aux Brugeois, qui l'accordèrent, à condition qu'on leur octroierait la permission de creuser un canal, qui, depuis Deinze, conduirait les eaux de la Lys sous les murs de la ville par la jonction du ruisseau de Reye à cette rivière, afin de se procurer par ce moyen de l'eau douce dont ils avaient grand besoin. Le comte y consentit, et les Brugeois lui comptèrent pour cet octroi une somme considérable. Les Gantois en conçurent et en témoignèrent le plus vif mécontentement, d'autant plus qu'ils prétendaient que ce canal porterait un notable préjudice à leur commerce.

Il y avait alors à Gand deux hommes, ennemis acharnés, qui exerçaient la plus grande influence dans leur parti; c'était Gilbert Mathias, que Froissart appelle Matthieu, et Jean Hyons, que les historiens latins nomment *Heynsius*. Ce dernier était, dit Froissart, qui l'appelle Jehan Lyon, un homme subtil, hardi, cruel, entreprenant; il avait su, par sa souplesse et par ses complaisances,

(*a*) Meyer cite à ce sujet ce vers si connu :

Regis ad exemplum totus componitur orbis.

s'insinuer dans les bonnes graces du comte, en flattant ses passions, au point que, pour servir sa vengeance, il avait assassiné un personnage distingué du pays, que l'histoire ne désigne pas autrement, et dont le comte avait témoigné le désir d'être débarrassé comme d'un adversaire importun. Louis, pour se l'attacher de plus en plus, l'avait élevé à l'emploi de doyen des *navieurs*, c'est-à-dire, des négocians par eau de la ville de Gand, emploi très-important par le crédit qu'il lui donnait dans une ville où le commerce dépendait surtout de la navigation. Le comte s'était flatté que son fidèle favori saurait employer son influence sur cette classe de négocians pour en obtenir l'impôt qu'il avait demandé à la ville. Mais les démarches d'Hyons n'eurent pas le succès que le comte s'en était promis. Son antagoniste Mathias, homme non moins fin, et, s'il est permis d'employer ici ce mot, non moins retors qu'Hyons, saisit cette occasion pour le perdre, en glissant adroitement dans l'oreille de ceux qui approchaient le comte, afin qu'ils le lui rapportassent, qu'au lieu de disposer les esprits à se prêter à ses desseins, Hyons, en feignant d'épouser vivement les intérêts du prince, ne faisait qu'apporter sourdement des entraves au succès d'une opération dont il ne s'était chargé que pour la faire manquer; que si, lui, au contraire, était revêtu de l'autorité dont le perfide Hyons avait si indignement abusé, il en ferait un meilleur usage; qu'enfin, il servirait mieux le prince. Ces propos, rapportés au comte, firent leur effet: Hyons fut disgracié et destitué, et Mathias nommé doyen. Celui-ci sut en effet mener l'affaire et manier les esprits avec tant d'adresse, qu'il parvint à obtenir l'impôt que le comte avait demandé.

D'un autre côté, les Brugeois travaillaient sans relâche à la confection de leur canal. Les Gantois firent intimer aux pionniers la défense de continuer les travaux ; mais les Brugeois ne les firent pas moins accélérer. Hyons, qui ne cherchait qu'à se venger de sa disgrace, forma une bande ou compagnie, composée des hommes les plus robustes et les plus déterminés de la populace de Gand, et leur donna la dénomination de *chaperons blancs*. Il s'en fit déclarer le capitaine, et s'adjoignit pour lieutenans trois hommes capables de le bien seconder. Hyons, s'étant mis à la tête de sa troupe, se rendit à l'endroit où les pionniers étaient occupés aux travaux du canal. Cette terrible bande, armée de forts bâtons, qui étaient comme des espèces de massues, en assomma un bon nombre, et les autres prirent la fuite.

Le grand-bailli de Gand, nommé Roger Van Oultenryck, devina les projets et les vues d'Hyons, et prévoyant les suites funestes qu'ils pourraient entraîner, si l'on n'en arrêtait l'exécution dans le principe, crut qu'il fallait porter un coup qui effrayât les séditieux. Il fit dans cette intention arrêter un bourgeois de Gand, qui était un des plus remuans, et le fit conduire dans les prisons du comte, à Eccloo. Les bourgeois, voyant leurs droits violés dans la personne de celui-ci, demandèrent son élargissement au bailli, qui déclara assez durement qu'il ne le rendrait pas. Une députation de la bourgeoisie en alla porter ses plaintes au magistrat, exposant que cet acte arbitraire du bailli était directement contraire aux priviléges des Gantois ; que c'était ainsi que, petit à petit, on sappait par les fondemens l'édifice de la constitution, qui leur assurait leurs franchises et leurs libertés ; constitution si religieusement

respectée autrefois, que la moindre infraction qu'on aurait osé y porter, eût été regardée comme un crime d'état; libertés, franchises, auxquelles on attachait tant de prix, que le plus noble des chevaliers de Flandre regardait autrefois comme un honneur insigne de porter le titre de bourgeois de Gand. Le magistrat écrivit dans le sens des bourgeois au bailli, qui, dans le premier moment, dit avec un ton d'humeur et un signe de dédain : « Voilà » bien des propos pour un navieur : il serait dix fois plus » riche qu'il ne sortirait pas de prison. J'ai bien le pouvoir » d'arrêter ; mais je n'ai pas celui de délivrer. » Cette réponse, rapportée aux Gantois, excita un mécontentement universel, qu'Hyons ne manqua pas d'entretenir par ses propos, semés adroitement dans le peuple, traitant Mathias de perturbateur du repos public, de traître à la patrie, et il était ainsi parvenu par son audace et son adresse à réduire Mathias et tous ses antagonistes au silence et à l'inaction. Il ne se montrait en public qu'escorté de deux à trois cents chaperons, autant peut-être pour la sûreté de sa personne, que pour la dignité de sa place. Les plus notables et les plus sages citoyens de Gand, craignant les suites de tous ces désordres, prirent le parti de se rendre auprès du comte, qui était à Maele; et se jetant à ses pieds, après avoir protesté de leur dévouement à sa personne, ils ajoutèrent: « Mais ce peuple n'est pas moins attaché à » sa liberté. Ce n'est pas de force, mais de bon gré qu'on » obtient d'un peuple libre ce qu'il a le droit d'accorder » ou de refuser. Si l'état de vos affaires vous met dans la né» cessité de recourir à la libéralité des Gantois, exposez» leur vos besoins, et ils vous offriront de leur propre mou-

d'armes d'aller entourer la maison d'Hyons, et de l'arrêter, ainsi que le doyen des chaperons et les six ou sept des plus coupables, de les amener au château et de leur trancher la tête. Hyons, qui avait tous ses émissaires et ses espions répandus dans tous les carrefours de la ville, connut ou devina le projet du bailli. Les chaperons vinrent se rassembler et se ranger devant la maison d'Hyons, qui les y attendait ; ils furent en un instant réunis au nombre de quatre cents. Hyons s'étant mis à leur tête, s'avança à grands pas : le nombre des chaperons augmentait de rue en rue, et ils arrivèrent en force et en bonne contenance sur le marché. Dès que Mathias et sa suite virent Hyons et son monde, ils abandonnèrent lâchement le bailli, s'enfuyant au plus vite l'un après l'autre. Le bailli est à l'instant entouré, assailli, terrassé et tué ; la bannière du comte foulée, déchirée ; les maisons des partisans de Mathias pillées, démolies.

Les honnêtes citoyens, les hommes sages, qui ne désiraient que l'ordre et la tranquillité, se réunirent pour chercher les moyens de mettre un terme aux calamités qui affligeaient le pays, et ils appelèrent Hyons à cette réunion. On résolut d'envoyer au comte une députation de douze bourgeois pour implorer sa clémence. Hyons feignit d'être aussi de cet avis ; mais, dit Froissart, il voulait tout le contraire. Les douze bourgeois, choisis pour cette dangereuse mission, partirent donc. Le comte les reçut très-durement. Mais ils firent tant d'instances, de supplications et de protestations, qu'il ne put résister à leurs prières. Déjà, il avait prononcé le mot de grâce, et il allait consentir à la paix, quand la nouvelle d'un événement auquel on ne s'attendait pas, vint changer

comme on le conçoit, entra dans une violente colère. Il fit venir les douze bourgeois, qui n'étaient pas encore partis : « Méchantes gens, leur dit-il, vous me priez l'épée à » la main. C'est au moment où je vous accorde tout ce que » vous me demandez, que vos gens viennent mettre le feu » à mon château. N'était-ce donc pas assez d'avoir massa» cré mon bailli, déchiré ma bannière ? Vous êtes fort » heureux que je vous ai donné un sauf-conduit ; car si » l'honneur ne me retenait, je vous ferais trancher la tête » à tous. Sortez de ma présence, et dites à votre mauvaise » race de Gantois, que jamais elle ne doit attendre de moi » ni paix ni grâce : je leur ferai sauter la tête à tous. »

Ces malheureux bourgeois eurent beau se répandre en excuses, protester de leur innocence, de leur ignorance même : le comte était si courroucé, qu'il ne voulut plus les entendre, et il les fit tous partir.

Dans sa colère, il quitta Maele, et se rendit à Lille, où il manda tous les chevaliers de Flandre et tous ses vassaux pour se concerter avec eux sur les moyens de tirer une vengeance éclatante des outrages des Gantois. Tous ces gentilshommes jurèrent qu'ils lui seraient bons et fidèles sujets. Le comte, ainsi assuré de leur bonne volonté et de leur concours, s'occupa du soin de pourvoir à la défense des villes, en y plaçant de bonnes garnisons.

Quand Hyons eut appris les dispositions et les préparatifs du comte, il en fut très-satisfait ; car c'était précisément ce qu'il désirait pour parvenir à ses fins : il voulait la guerre, et il voyait avec plaisir que les Gantois fussent dans une position qui les forçait à la soutenir ; car il n'y avait plus d'espoir de paix ni de pardon : il n'y avait de

salut que dans la guerre : il fallait donc, dans cette extrémité, se décider à se battre en désespérés, et c'est où il avait voulut les amener en brûlant le château de Wondelghem. Après ce coup, il n'y avait plus à reculer : les Gantois s'étaient ainsi tellement avancés qu'il fallait qu'ils soutinssent la guerre, qu'ils le voulussent ou non.

A son retour à Gand, Hyons assembla les habitans. « Seigneurs, leur dit-il (c'est ainsi qu'on apostrophait les » bourgeois assemblés), vous voyez notre situation. Nous » n'avons plus de paix à attendre. Il importe donc que nous » connaissions ceux de nos concitoyens sur lesquels nous » pouvons compter. Je réponds de ceux de Grammont, » de ceux de Courtrai; mais je me défie de ceux de Bruges. » Allons-y, et forçons-les, par douceur ou par rigueur, à » se joindre à nous. » Cette proposition fut unanimement accueillie ; et dans le jour même, les hommes furent levés, les munitions préparées, les chariots chargés, et ce jour-là même, ils vinrent coucher à Deinze ; ils étaient au nombre de neuf à dix mille, sèlon Froissart. Le lendemain, ils vinrent se ranger en ordre de bataille à une petite lieue de Bruges, et Hyons y envoya une députation composée de quelques doyens des métiers pour faire connaître aux Brugeois l'objet de l'arrivée des Gantois. Les envoyés trouvèrent les portes fermées ; ils ne purent s'expliquer qu'avec les gardes, qui leur répondirent qu'ils allaient faire leur rapport aux bourgmestres. Ceux-ci firent dire aux envoyés qu'on allait en délibérer. « Si nous attendons la fin de leurs » délibérations, dit Hyons, en apprenant cette réponse, » nous perdrons notre temps à attendre. Il faut agir. Al- » lons donc tous à Bruges, et ne leur laissons pas le temps

» de délibérer. » Les Brugeois, qui ne s'attendaient pas à une si brusque visite, ouvrirent leurs portes, et le bailli vint en tremblant recevoir les Gantois, qu'il accompagna et suivit sur la place, ayant à son côté Hyons à cheval, avec un bâton blanc à la main. On fit sur l'heure entre les deux villes un traité d'alliance, qui fut publié aux Halles. Hyons, après avoir séjourné pendant deux jours avec sa troupe à Bruges, partit pour Damme, où il fut saisi d'un mal si violent, qu'il en mourut, après un repas qu'il avait donné aux dames les plus distinguées de la ville. Il avait le corps tout enflé, dit Froissart, et l'on répandit le bruit, qui paraît assez fondé, qu'il avait été empoisonné. Son corps fut transporté à Gand : le clergé vint le recevoir avec les mêmes cérémonies que s'il eût été un comte de Flandre, et on lui fit des obsèques magnifiques.

Pour réparer cette perte, ceux de Gand choisirent quatre chefs parmi les plus forts et les plus déterminés de leurs concitoyens. C'étaient des tisserands en drap, nommés Jean Prunel, Jean Bolle, Razon Herzèle et Pierre Dubois. Ces nouveaux chefs se mirent à la tête de douze mille hommes et se rendirent à Courtrai, dont ils gagnèrent les habitans, qui s'engagèrent par serment à faire cause commune avec les Gantois. Ceux du Franc, de Thourout, de Roulers entrèrent dans cette alliance, les uns de gré, les autres de force. Ils rencontrèrent plus de résistance à Ypres. Les nobles qui formaient la garnison et qui tenaient fermement le parti du comte, firent fermer les portes. Mais la masse du peuple, conduite et animée par le doyen des métiers, se porta sur la place, où il s'engagea un combat entre les bourgeois et les nobles. Ceux-ci, qui étaient beaucoup in-

férieurs en nombre (car les bourgeois étaient bien cinq mille), furent forcés d'abandonner leurs armes et leurs chevaux et de prendre la fuite. Les bourgeois ouvrirent les portes et firent entrer les Gantois, qui s'y comportèrent en amis. Ils reçurent le serment des habitans, ainsi que de ceux de Grammont, de Damme et d'autres villes voisines, et en exigèrent des ôtages.

Déjà toute la Flandre flamingante avait abandonné le parti du comte, à l'exception des villes d'Audenarde, Alost et Termonde. Les Gantois, réunis à leurs alliés, vinrent d'abord former le siége d'Audenarde, défendue par une nombreuse garnison, que le comte y avait placée. Les assiégeans formaient, selon Meyer, une armée de soixante mille hommes (Froissart la porte à cent mille). Ils en détachèrent une partie sous la conduite de Razon Herzèle, pour aller faire le siége de Termonde, où le comte s'était retiré. Cette troupe, après être restée pendant quelques jours dans l'inaction, pour tenir les assiégés dans une sécurité trompeuse, disposa tout pour tenter une attaque à la pointe du jour, au moment où l'on pouvait croire que les assiégés s'y attendaient le moins. Mais le commandant de la ville, qui était attentif à toutes les démarches des ennemis, s'aperçut de ce mouvement, et donna sur le champ l'éveil à la garnison au son des trompettes. Le comte, éveillé par ce bruit effrayant, saisit sa bannière et accourut sur les remparts. Ses principaux officiers, qui l'y suivirent, opposèrent la plus vigoureuse défense aux assiégeans. Le combat dura jusqu'à midi. Herzèle, voyant que son entreprise était manquée, fit sa retraite et ramena sa troupe à Audenarde, dont le siége avait continué sans

interruption, mais sans succès, avec le plus grand acharnement. La disette commençait à se faire sentir dans la ville, tandis que les assiégeans étaient abondamment pourvus de toutes les provisions nécessaires. Dans cette extrémité, le comte Louis crut qu'il n'y avait pas d'autre moyen de salut qu'un accommodement, et il eut recours à l'intervention de Philippe, duc de Bourgogne, son gendre, qui se rendit à Tournai à cet effet. Les deux parties convinrent de se réunir pour traiter, et le lieu des conférences fut désigné à Pont-à-Rhosne, entre Audenarde et Tournai, où le comte se rendit accompagné du duc. Les Flamands y envoyèrent leurs députés. On entra en pourparlers; mais les Flamands affectèrent une fierté et une hauteur qui paraissaient annoncer qu'ils se souciaient peu de faire la paix; ils avaient l'air de vouloir se faire prier. Le duc et le comte, par leur manière d'agir, peut-être plus polie dans les formes que franche dans le fond, (car Meyer dit que le comte rongeait son frein), par leurs promesses séduisantes, par leurs prévenances étudiées, parvinrent cependant à rendre ces superbes Flamands plus doux et plus traitables. Le comte donna un grand repas aux députés les plus notables de Gand, Bruges, Ypres et Courtrai, et il se composa, ou plutôt il se déguisa si bien, qu'il parut gai, affable, populaire, flatteur même; c'est ce qu'on appelle jouer son rôle; car il se faisait violence; mais il voulait, par cette amabilité feinte, amener les Flamands à son but, et il y parvint en effet. La paix fut donc conclue et signée le 5 décembre 1379. Un des articles de ce traité obligeait le comte de fixer sa résidence à Gand. On l'appela, dit Meyer, *la*

paix à deux faces, parce que ce n'était que par force que le comte y avait donné son adhésion : le cœur désavouait ce que la main avait signé, et il se promettait bien de rompre à la première occasion ce honteux traité, qui lui avait été arraché par la loi impérieuse de la nécessité.

Humilié d'avoir été ainsi forcé de condescendre à la volonté de ses sujets, le comte se retira, ou, pour parler plus juste, se cacha à Bruges. Mais les Gantois ne croyaient pas avoir de véritable paix, aussi long-temps que, conformément à sa promesse, solennellement consignée dans le traité, il ne viendrait pas fixer sa résidence à Gand. Il s'y décida enfin, et les Gantois lui firent la plus belle réception. Il y parut fort peu sensible ; il avait au contraire l'air sombre, soucieux : il se rendit directement à son palais, sans s'arrêter, sans s'aboucher avec les magistrats ni avec les bourgeois. Tous les citoyens en fonctions ou constitués en dignité vinrent lui rendre leurs hommages : il les reçut froidement ; il ne pouvait se déguiser ni se contenir : il ne se familiarisait pas avec l'idée que ses sujets lui avaient fait la loi, et il se mit à rappeler le passé, s'étendant avec feu sur tous les affronts qu'on lui avait faits. On lui répondit qu'il avait tout pardonné, qu'il ne devait plus y penser. *Je pardonne*, dit-il, *mais je n'oublie pas*. Le lendemain matin, il convoqua le peuple sur la place publique ; et s'étant mis à un balcon, orné d'une draperie écarlate, il lui adressa une harangue, dans laquelle il déploya tous les lieux communs sur les devoirs réciproques des souverains et des sujets, et finit par déclarer qu'il pardonnait aux Gantois tous leurs méfaits ;

mais qu'il exigeait que la compagnie *des chaperons blancs* fût dissoute, et que la mort du grand-bailli Roger fût vengée, c'est-à-dire, qu'on accordât une satisfaction à sa famille, qui la demandait. C'est ainsi que Froissart le rapporte. D'autres historiens, selon Meyer, qui ne les nomme pas, disent que le comte déclara qu'il regarderait le traité comme annulé, si les trois villes principales ne lui livraient les auteurs des troubles, et il n'en limitait pas le nombre, de sorte qu'il pouvait l'élever autant qu'il le voudrait. Les chefs des chaperons, loin de licencier leurs hommes, les firent venir sur la place même où le comte parlait aux habitans. C'était une espèce de ramas de tous les plus mauvais sujets de la lie du peuple, qui vinrent se poster insolemment devant le prince, affectant de ne lui donner aucune marque de respect ni de déférence, gardant leurs chaperons sur la tête; et lorsque le comte traversa la place pour se retirer, ils le regardèrent plus insolemment encore avec un sourire moqueur. Le comte se retira triste et pensif dans son hôtel. Il ne resta plus que cinq à six jours à Gand; et après un court séjour à Lille, il se rendit à Paris, où, par l'entremise de sa mère Marguerite d'Artois, fille de Philippe V, roi de France, femme dont l'adresse égalait la fermeté, il se réconcilia avec le roi Charles V, qui conservait un fond de ressentiment contre Louis pour l'accueil qu'il avait fait dans ses états au roi d'Angleterre. Le comte, ainsi rentré en grâce auprès du roi, qui le combla de présens en signe d'amitié, se rendit à Arras, où une députation de la ville de Bruges vint le féliciter sur son heureux retour, et le prier de venir fixer sa résidence dans leur ville. Cette démarche

irrita singulièrement les Gantois ; et ce qui mit le comble à leur mécontentement, c'est la conduite des parens et des partisans du grand-bailli Roger, qui, ayant pris les armes pour venger sa mort, se disposaient à attaquer la ville de Gand. Comme ils s'en approchaient, ils rencontrèrent des bateliers qui transportaient des vivres sur l'Escaut ; ils traitèrent cruellement ces malheureux, leur coupèrent les mains, leur arrachèrent les yeux et les envoyèrent à Gand dans ce pitoyable état. Le bruit général était dans le temps, et on le disait hautement, que c'était par l'ordre secret du comte que ces horreurs avaient été commises.

Le tisserand Jean Prunel, ne suivant que le premier mouvement de son caractère fougueux, sans demander l'autorisation des magistrats, sans même leur en donner connaissance, rassemble à la hâte cinq mille *chaperons*, qu'il mène à Audenarde, entre sans résistance dans la ville, qui, ne s'attendant pas à cette brusque invasion, n'avait aucun moyen de se défendre. Il en fit abattre les portes, les tours, les murs, et combler les fossés ; et pour justifier sa conduite, il allégua que, comme représentant le peuple libre de Gand, il ne faisait, en vengeant ses concitoyens, qu'user des droits et des prérogatives de ce peuple, au nom duquel il agissait.

A cette nouvelle, le comte envoya une députation au magistrat de Gand, pour se plaindre de l'infraction portée au traité par le pouvoir que Prunel avait usurpé. Le magistrat répondit que c'était absolument à son insu que Prunel avait agi dans cette circonstance ; mais que c'était bien plutôt le comte qui avait rompu la paix, en ordonnant

ou du moins en permettant qu'on traitât avec tant d'indignité les malheureux bateliers de Gand. Les députés rejetèrent la faute sur les auteurs de cet attentat, qui n'était, disaient-ils, que le fait d'Olivier Outrive et de ses complices, parens de Roger, que le magistrat aurait dû punir; et sans entrer dans d'autres discussions, ils sommèrent au nom du comte le magistrat de Gand de rendre Audenarde, qui en effet fut évacué par ordre de celui-ci, douze jours après. Pour donner au comte une satisfaction complète, le magistrat bannit Prunel à perpétuité, ainsi que Outrive et ses complices. Prunel, qui s'était retiré à Ath, fut livré, par le comte de Hainaut, au comte Louis sur sa demande, et conduit à Lille, où il périt sur la roue. La vengeance de Louis n'était pas encore satisfaite : il livra au supplice ceux des habitans d'Ypres qui avaient le plus contribué à chasser la garnison de leur ville, et à y recevoir les Gantois.

Ces actes de sévérité ne firent qu'aigrir les esprits. Les chaperons blancs se répandent dans tout le territoire de Gand, pillant, brûlant, renversant les maisons et les châteaux des nobles. Ceux-ci en portèrent leurs plaintes au comte, qui les autorisa à prendre les armes contre les Gantois; et ayant à leur tête Louis de Hase, bâtard du comte Louis, ils usèrent d'une terrible représaille, ravageant les campagnes, brûlant les habitations, détruisant les moulins. Le comte, de son côté, envoya une forte armée entre Audenarde et Courtrai pour arrêter et contenir Herzèle, qui commandait les chaperons: il rappela tous les fugitifs, que la terreur avait forcés de quitter leur patrie, et leur donna toute la Flandre maritime à piller: ils n'étaient

en tout que huit cents, nombre trop faible pour résister aux forces supérieures des Gantois. Les habitans d'Ypres et du voisinage vinrent les attaquer dans les environs de Poperinghe, et les serrèrent si vivement, qu'étant parvenus à les cerner, ils les massacrèrent tous.

Le comte n'en devint que plus implacable. Il fit des levées considérables dans l'Artois, le Hainaut, le Brabant, la Bourgogne; et se croyant ainsi assez fort pour suivre ses projets de vengeance, il fit encore trancher la tête à quelques malheureux plébéiens, qui avaient pris parti dans la révolte, entraînés par la contagion de l'exemple. Ces exécutions réitérées aliénèrent de plus en plus les esprits de ceux-mêmes qui avaient montré le plus de dévouement à la cause du comte. Dans la ville même où il avait le plus de partisans, à Bruges, les esprits étaient partagés : les uns voulaient s'entendre avec le comte pour maintenir la paix; les autres avec les Gantois pour continuer la guerre et défendre leurs droits. Mais une cause particulière entretenait toujours la division entre les deux villes; c'était la prétention qu'elles avaient l'une et l'autre au titre et à la prérogative de capitale de la province. Le comte profita de la dissension que cette rivalité avait engendrée pour gagner ceux de Bruges, en leur promettant, que si, de leur côté, ils voulaient se détacher de l'alliance des Gantois, il fixerait sa résidence habituelle à Bruges. Cette proposition fut accueillie par les chefs de la ville; mais elle déplut à l'autre parti, dans lequel il se trouva quelques mutins qui se livrèrent à des propos séditieux, tendant à soulever la multitude. Le magistrat les fit arrêter et décapiter. Le comte Louis ne tarda pas à se rendre lui-

même à Bruges, et y signala son entrée en faisant arrêter plus de cinq cents bourgeois, qui tenaient le parti de ceux de Gand : ils eurent tous la tête tranchée, sans autre forme de procès ; il suffisait qu'ils lui eussent été désignés comme partisans des Gantois, c'est-à-dire, comme rebelles.

Les Gantois, repoussés devant Termonde, vinrent attaquer Alost, qui se rendit ; et après avoir forcé les habitans à prêter le serment qu'ils avaient coutume d'exiger de toutes les villes qu'ils soumettaient, ils conçurent le projet de s'emparer de Bruges, croyant le moment favorable, parce que le plus grand nombre des troupes de la ville et du Franc avaient suivi le comte à Lille. Les Gantois entrèrent en effet à Bruges sans éprouver de résistance, et allèrent se poster sur le marché au Vendredi, où ils se retranchèrent. Les Brugeois, étant venus les y attaquer, remportèrent un avantage complet sur cette troupe, dont le plus grand nombre étaient composé de tisserands ; ils en tuèrent à peu près six cents, et firent trois cents prisonniers.

Cependant une autre troupe de Gantois assiégeait Termonde. La nouvelle qu'ils reçurent de la défaite de leurs compatriotes à Bruges, ne fit que redoubler leur ardeur : ils poussèrent le siége avec tant de vigueur, qu'ils forcèrent les habitans à se rendre. La petite ville de Poperinghe, attaquée par les nobles, résista si courageusement à leurs efforts, qu'ils durent se retirer.

Ceux de Bruges enfin s'offrirent comme médiateurs entre les Gantois et le comte. Les Gantois consentirent à déposer les armes, et le comte se rendit à Gand, où il fut reçu avec les plus grandes marques de respect ; les

prêtres, ayant tous la tête couverte d'un voile, réunis aux magistrats et à la noblesse, vinrent à sa rencontre. Les Gantois demandèrent grâce; le comte l'accorda, et la paix fut ainsi conclue, si l'on peut donner le nom de paix à une espèce de répit, qui dura en tout sept semaines. Une rixe survenue à Bruges entre les nobles et les tisserands, (c'était de tout temps le métier le plus séditieux et le plus ennemi de la noblesse) fut l'occasion où le prétexte de la rupture de la paix. Le grand-bailli de Bruges punit sévèrement les tisserands et épargna les nobles. On fit défense aux tisserands de porter en ville aucune espèce d'armes, ni même d'en garder dans leurs maisons. Les Gantois, surtout les chaperons, amis des tisserands, prétendant que c'était une injustice et une tyrannie, coururent aux armes; et s'étant réunis à ceux de Courtrai et d'Ypres, ils se portèrent en grande force sur Dixmude, qu'ils assiégèrent. Le comte, vivement courroucé, s'étant mis à la tête de ceux de la ville et du Franc de Bruges, marcha sur Dixmude dans l'intention de forcer les Gantois à en lever le siége. Il les attaqua en effet sous les murs de cette ville avec tant d'avantage, que, les ayant mis dans une déroute complète, il les poursuivit, l'épée dans les reins, jusqu'à Ypres; ceux qui purent lui échapper ne s'arrêtèrent qu'à Courtrai. Sans compter les prisonniers que le comte fit en assez grand nombre, et dont les uns furent jetés dans les cachots, les autres envoyés à l'échafaud, on fait monter le nombre des tués à cinq mille. C'est assez l'ordinaire, que, pour couvrir la honte d'une défaite, on en attribue la cause à la trahison. C'est ce qui arriva dans cette circonstance. Les Gantois crièrent que c'était Jean

Bolle, un de leurs chefs, qui les avait trahis en leur faisant prendre la route de Thourout, au lieu de celle de Roulers, pour venir à Dixmude. Il est vrai qu'il existait une forte présomption contre lui; car en venant par ce côté, sa troupe était tombée dans un piége que le comte avait fait préparer, et l'on y avait perdu beaucoup de monde tant de Gand que d'Ypres. On en porta le nombre à douze cents hommes de chaque ville. Mais n'aurait-il pas rencontré un même piége sur l'autre route? car ils devaient passer par l'une ou par l'autre. D'ailleurs, comme Froissart l'observe, si Bolle avait été coupable de trahison, serait-il retourné à Gand? N'aurait-il pas plutôt été rejoindre le comte? Quoi qu'il en soit, les Gantois, sans autre examen, déchirèrent impitoyablement, comme des bêtes féroces, le malheureux Bolle, qui cependant était peut-être bien innocent. Mais tel est l'esprit du peuple, qui juge souvent de l'intention par l'événement, et qui est toujours incliné à condamner ses chefs, quand le succès, comme dit Oudegherst dans son langage, *vient au rebours de son intention.*

On tremblait à Ypres : on savait que le comte se disposait à l'assiéger. Les habitans les plus notables par leur rang et leur fortune, vinrent au nombre de plus de trois cents à sa rencontre, lui présenter les clefs de la ville, en demandant grâce. Le comte reçut les clefs, et entra dans Ypres sans résistance; il y fit un séjour de trois semaines, qu'il signala encore par le supplice de plus de sept cents de ces malheureux qui avaient ouvert les portes aux Gantois. Ceux de Courtrai, suivant l'exemple d'Ypres, se soumirent au comte, qui se rendit dans leur ville, et en fit enle-

ver deux cents des plus notables citoyens, qu'il envoya comme ôtages dans les prisons de Lille et de Douai, et il revint à Bruges.

Le comte, qui voulait frapper un coup décisif, résolut de former le siége de Gand. Toute cette belle étendue de pays, de Courtrai à Gand, fut livrée par ses troupes à la dévastation et aux flammes. Son armée était d'environ soixante mille hommes; il avait reçu de puissans renforts de Robert, comte de Namur, et il comptait parmi les capitaines qui combattaient sous ses ordres Gauthier d'Enghien, jeune seigneur, dont la valeur égalait la naissance; il était parent du comte Louis. C'est avec cette nombreuse armée qu'il vint au commencement de septembre, mettre le siége devant la capitale de la Flandre; mais il ne put la tenir tellement investie, que les assiégés ne trouvassent le moyen d'introduire des vivres dans la ville par trois ou quatre portes; celles de Bruges et de Courtrai étaient les seules par lesquelles la communication fût fermée. On fit à Gand le recensement de tous les hommes en état de porter les armes, de quinze à soixante ans, et, ce qui paraît presque incroyable (Meyer dit aussi qu'il le croit difficilement), il s'en trouva quatre-vingt mille. Les Bruxellois et les Liégeois, toujours animés par cet esprit d'insurrection, qui, dans ce siècle, s'était emparé des peuples de la Belgique, ne cessaient par leurs lettres et leurs émissaires, d'engager les Gantois à soutenir la cause pour laquelle ils avaient pris les armes, et ils les y exhortaient d'autant plus vivement, qu'ils la trouvaient plus juste, parce qu'elle était conforme à leurs intérêts et à leurs principes; ils regardaient en effet les Gantois comme un

peuple opprimé qui combattait contre ses tyrans pour le maintien de ses lois et de sa liberté : la cause des Gantois était donc à leurs yeux, la cause commune des nations. Les Gantois, animés et comme emportés par cette espèce de fureur patriotique que produit l'idée séduisante de la liberté, prirent les mesures les plus vigoureuses. Ils détachèrent de leur garnison trois corps, conduits par des chefs différens, dont l'un se porta sur Deinze, l'autre sur Grammont, et le troisième sur Alost. Ils arrivèrent devant cette dernière ville le 26 septembre. Elle était difficile à attaquer, parce que les eaux de la Dendre formaient une défense naturelle dans un temps où l'on ne connaissait pas les terribles instrumens que l'on a depuis inventés pour la destruction des hommes et des villes. Arrivés devant les murs de la ville, les Gantois choisirent une position (c'était une vaste prairie), d'où ils croyaient pouvoir attaquer la ville avec succès. Les habitans, qui avaient observé les mouvemens et soupçonné les projets des ennemis, lâchèrent les écluses, et la prairie fut si subitement inondée, qu'un grand nombre de ceux qui y étaient entrés, fut noyé, et un plus grand nombre massacré, pendant qu'ils faisaient leurs efforts pour sortir de l'eau. Ceux qui furent assez heureux pour échapper à la fureur des flots et des ennemis, se jetèrent sur Ninove, qu'ils livrèrent au pillage et aux flammes, ainsi que la citadelle. Ce funeste succès ranima leur courage : ils revinrent le 16 octobre, au nombre de six mille sur Alost. La garnison, se sentant trop faible contre cette troupe, que l'ardeur de la vengeance rendait plus redoutable encore que la supériorité du nombre, fut obligée de prendre la résolution de se sauver à Bruxelles. La ville d'Alost fut attaquée de

tous les côtés et de toutes les manières, et les habitans, forcés de l'abandonner, ne cherchèrent que les moyens de se soustraire à la rage des vainqueurs, qui y entrèrent sans résistance; après y avoir fait un immense butin, ils finirent par y mettre le feu.

Les Gantois, poursuivant leur marche victorieuse, s'approchèrent de Termonde. La garnison, qui était nombreuse, fit une sortie à leur approche. Le combat s'engagea avec fureur, et l'avantage resta à ceux de Gand, qui commencèrent le siége de Termonde, et prirent en même temps la résolution de former celui d'Audenarde. C'est dans ce dessein qu'ils marchèrent sur le château d'Eenham, qu'ils emportèrent. Ce succès leur facilita le moyen de s'approcher d'Audenarde : ils s'arrêtèrent à Edelaere, village à un quart de lieue de cette ville, et se postèrent sur une élévation. Mais Louis de Hase, commandant de la garnison, secondé par Gauthier d'Enghien, sortit de la ville avec toute l'infanterie et toute la cavalerie qui composaient la garnison, et parvint, par une manœuvre aussi prompte qu'adroite, à entourer les Gantois, qui, attaqués de tous les côtés, essuyèrent une défaite complète. Leur chef, appelé Arnould Leclerc, doyen des chaperons, y fut percé de deux coups de lance : son cadavre fut transporté au camp devant Gand, où le comte ordonna qu'on lui coupât la tête et qu'on l'exposât sur une roue à la porte de la ville. Ce combat eut lieu le 25 octobre. Froissart rapporte que les Gantois y perdirent onze mille hommes de douze mille qu'ils étaient. Meyer dit qu'il ne peut pas croire que cela soit possible. Il est vrai qu'il faut toujours beaucoup rabattre de ces calculs.

Il y avait deux mois que le comte Louis tenait Gand as-

siégé ; et comme les opérations étaient peu avancées, il envoya un fort détachement du côté d'Everghem, village situé à une lieue un quart de Gand. Les Gantois y occupaient un grand pont. Le comte attachait d'autant plus d'importance à s'en emparer, qu'une fois maître de ce poste, qui lui ouvrait le pays de Waes, il trouverait une grande facilité pour avancer les opérations du siége. Cependant, persuadé qu'il ne pourrait pas plus dompter les Gantois par les armes que par la famine, il envoya un héraût à Gand pour engager les habitans à lui députer les chefs de la ville, afin de traiter d'accommodement au moyen d'une paix ou d'une trève. Les Gantois, qui se défiaient avec raison de la bonne foi du comte, ne pouvaient se résoudre à se rendre à son invitation. Les hostilités recommencèrent donc avec le même acharnement. Il se donna dans cet endroit deux combats sanglans et opiniâtres, l'un le 1er, l'autre le 5 novembre, dans lesquels les deux partis perdirent beaucoup de monde. Le chef qui commandait l'armée du comte, officier d'un mérite distingué, fut tué dans le premier. Les Gantois victorieux dans ces deux actions, restèrent maîtres du pont : ils avaient enlevé un assez bon nombre de drapeaux, qu'ils plantèrent sur les murs de Gand par dérision.

Louis était forcé de dissimuler son ressentiment, et la nécessité l'obligea de renouveler ses instances pour amener les Gantois à un accommodement ; mais ils ne s'y décidèrent qu'après avoir obtenu une promesse solennelle, qui leur servît de sauf-garde. Le comte n'écoutant que son courroux, fit, contre le droit des gens, décapiter les députés gantois. Meyer et Oudegherst ne rapportent pas

cette terrible circonstance. Est-ce parce qu'ils l'ignoraient? ou peut-être, par égard pour la mémoire du comte, ont-ils voulu taire une action qui le déshonore aux yeux de la postérité? Mais l'ancien historien, inséré dans le recueil de Chapeauville, Radulphe de Rivo, le dit positivement (a); et le caractère connu de ce prince rend ce fait très-présumable ; car l'éloge qu'en fait Oudegherst selon l'usage des anciens annalistes, qui croyaient devoir toujours présenter des portraits avantageux des souverains des pays dont ils écrivaient l'histoire, est non-seulement exagéré, mais démenti par les écrivains contemporains, et, ce qui est encore plus positif, par les faits mêmes. Oudegherst, sans parler de cette action atroce, se borne à rapporter les conditions de la paix conclue entre le comte et les Gantois, qui obtinrent le pardon de tous leurs méfaits, et récupérèrent le droit précieux d'être traités par justice et sentence, selon les coutumes de la ville de Gand.

Le siége, qui avait duré dix semaines, fut levé; mais la paix, qui venait d'être conclue, ne dura pas quatre mois. Cette circonstance est encore une probabilité qui porte assez à croire que les Gantois étaient pressés de venger la mort de leurs deputés, que le comte avait si déloyalement livrés au supplice. Oudegherst dit seulement que la cause de cette rupture provenait de ce qu'on était convaincu à Gand, que le comte n'avait rien moins que la volonté de

(a) *Gandenses cum ingenio comitis parum fiderent, tandem acceptâ ab eo fide publicâ nonnullos submittunt, quos ipse illico contra gentium jura obtruncari fecit.* Rad. de Rivo, ap. Chapeauv., tom. 3, p. 17.

faire la paix, et que la démarche qu'il avait faite, n'était qu'un prétexte et un subterfuge adroit pour se débarrasser du siége sans compromettre son honneur, parce que l'hiver qui approchait, ne lui permettait pas de le continuer. Les Gantois, persuadés que le comte n'ayant consenti à cette paix que par force, ne manquerait pas de saisir la première occasion de la violer, réunirent toutes leurs forces et renouvelèrent tous leurs brigandages. La malheureuse Flandre était cruellement ravagée d'un côté par les rebelles, de l'autre par le comte. Les Gantois n'attendaient que le moment où la saison permettrait l'ouverture de la campagne. Le mois de mai approchait. Ils disposèrent toutes leurs forces sur les différens points qu'il était le plus important de garder. Le comte avait, outre quinze cents chevaliers, une armée de vingt mille hommes, dont il confia le commandement au jeune Gauthier d'Enghien, et il s'avança sur Nyvel, à deux lieues et demie de Gand. Les Gantois y étaient réunis au nombre de six mille, ayant à leur tête Rason Herzèle de Liedekerke et Jean de Lannoi. Herzèle, emporté par sa témérité, aveuglé par sa présomption naturelle, osa tenter le sort du combat contre des forces si supérieures. Il y déploya la plus grande valeur, et sa troupe suivit son exemple. Le succès fut longtemps balancé, et l'armée du comte fut même exposée pendant quelque temps au plus grand danger. Mais enfin les Gantois, après s'être signalés par un courage incroyable, durent céder au nombre; ils étaient à peu près un contre quatre. Les deux premiers corps furent presque entièrement détruits, et les autres se sauvèrent dans l'église: les soldats du comte les y poursuivirent, et en empêchèrent

l'entrée à un assez bon nombre, qui tombèrent sous leurs coups. Herzèle, qui, dans cette extrémité, redoublant d'efforts, tâchait de défendre l'église, fut de ce nombre. Lannoi monta au clocher avec une petite troupe d'hommes déterminés : le comte ordonne qu'on y mette le feu. Les malheureux, qui y étaient renfermés, périrent cruellement, ou atteints par les flammes, ou étouffés par la fumée. Ceux qui voulurent échapper, furent massacrés et rejetés dans le feu. La tour était toute en flammes ; Lannoi, monté au plus haut, criait de toutes ses forces qu'il se rendait, et présentait pour sa rançon tout l'argent renfermé dans sa cotte d'armes. Les ennemis lui criaient, par une cruelle dérision, qu'il pouvait descendre, s'il le savait ; qu'on ne l'en empêchait pas ; qu'il pouvait sauter, comme il en avait fait sauter tant d'autres. Comme il ne pouvait plus supporter la force de la chaleur, il se jeta de haut en bas au milieu des ennemis, qui le percèrent à coups de piques et le jetèrent dans le feu. Tous les autres officiers de tous les rangs, retirés dans l'église, périrent dans les flammes. Le carnage fut si grand, que de six mille hommes, qui composaient l'armée des Gantois, il n'en échappa tout au plus que trois cents. Tout le village de Nyvel fut réduit en cendres. C'est le 13 mai 1381 que cet affreux combat eut lieu. Les débris de l'armée, si complètement battue, déchargèrent leur impuissante rage sur Eccloo, Maldeghem, Maele, où ils mirent le feu. Ils avaient fait vingt-six prisonniers qu'ils traînèrent avec eux à Gand (c'étaient des Brugeois), et ils les assommèrent sur le marché à coups de bâton et et de marteau.

L'armée du comte porta de son côté, le ravage, la dé-

vastation et l'incendie dans les Quatre-Métiers et le pays de Waes. Les Gantois osèrent encore penser à demander la paix, et ils recoururent à la médiation d'Albert, duc de Bavière, régent de Hainaut, qui fit tous ses efforts pour tâcher d'amener une bonne fois les parties à un accommodement solide. Mais la chose devint d'autant plus difficile, que le comte, pour la sûreté du traité à conclure, exigeait hautement des otages, et que les Gantois les refusaient ouvertement. Cependant le duc parvint à engager les uns et les autres à cesser toutes les hostilités en attendant un arrangement définitif. Le comte consentit donc à se retirer à Bruges, et les rebelles à Gand.

Mais toutes les villes flamandes s'étaient détachées des Gantois et soumises au comte. Il n'y eut que celle de Grammont qui persista dans la rébellion. Le comte, pour donner un exemple capable d'effrayer et de contenir les autres, donna l'ordre de détruire cette ville, et il chargea Gauthier d'Enghien de l'exécution de cet ordre barbare. La ville fut donc attaquée par plus de quarante endroits (c'était un dimanche 1er de juillet), et emportée le même jour à midi. Le massacre fut général, sans distinction de rang, d'âge ni de sexe. On compte plus de cinq mille personnes qui périrent dans cette effroyable catastrophe. Le feu fut mis en plus de deux cents endroits. Les femmes nouvellement accouchées (c'est peut-être ici le comble de l'horreur), ne purent échapper; elles furent brûlées dans leurs lits. La ville fut entièrement consumée avec toutes les églises : il n'y resta pas même une maison. Après cette affreuse expédition, le fougueux d'Enghien vint au camp du comte Louis, qui avait commencé

le siége de Gand, pour lui rendre compte de l'exécution de son ordre. Le barbare Louis le reçut, comme on dit, à bras ouverts : *Beau fils*, lui dit-il, (c'est ainsi qu'il l'appelait ordinairement), *vous avez là donné une grande preuve de courage ; continuez ainsi, et vous deviendrez célèbre dans les siècles futurs.* Oui, dit à ce sujet l'historien Meyer, comme celui-là, qui, pour transmettre son nom à la postérité, mit le feu au temple de Diane à Ephèse.

Le siége de Gand se poussait avec vigueur. Les assiégés faisaient de fréquentes sorties, et il ne se passait pas de jour qu'il ne se donnât quelque petit combat, quelque légère escarmourche, dans lesquels d'Enghien se distinguait par sa témérité. C'était lui surtout que les Gantois cherchaient, et ils ne désespéraient pas qu'emporté par sa fougue aveugle, il ne vînt un jour se jeter sous leurs coups ; et c'est ce qui arriva. Ils firent une sortie en plus grand nombre que de coutume, et vinrent, armés de piques noires, se mettre en embuscade à la porte de Bruxelles, où ls l'attendirent ; il y vint en effet, accompagné d'un grand nombre d'officiers. Les Gantois se montrent tout-à-coup, entourent d'Enghien et ses chevaliers, qui se trouvèrent un instant si serrés, qu'ils ne pouvaient ni reculer, ni fuir. Dans cette terrible position, ces valeureux chevaliers firent le signe de la croix ; et après s'être recommandés à Dieu et à St Georges, ils se défendirent en désespérés, non pour disputer la victoire (car les Gantois étaient cent contre un), mais du moins pour vendre leur vie le plus chèrement qu'ils pourraient. D'Enghien et tous les braves chevaliers du Hainaut qui l'avaient accompagné,

étant ainsi accablés par le nombre, tombèrent percés de coups. Ce terrible combat se donna le 18 juillet 1381.

La perte du jeune d'Enghien, pénétra le comte Louis de la plus profonde douleur (*a*). Il abandonna le siége de Gand, et revint à Bruges, jurant toutefois qu'il en tirerait une vengeance éclatante. Les Gantois emportèrent le corps de ce jeune seigneur dans leur ville, et ne voulurent le rendre qu'à condition qu'on leur en paierait mille francs(*b*), qu'on leur compta, et il fut renvoyé à Enghien, où il fut enterré.

Le duc Albert de Bavière consentit de nouveau, sur la demande des habitans de Gand, à renouveler ses instances pour parvenir à rendre la paix à ce malheureux pays. Mais ce fut encore sans succès, et les désordres, les pillages, les massacres recommencèrent dans tout le territoire de Gand. C'étaient tous les plus mauvais sujets qui y dominaient, c'est-à-dire, ces hommes qui, comme il arrive dans toutes les révolutions, s'étant enrichis par leurs rapines, ne pouvaient subsister que dans le trouble, le désordre et l'anarchie, qu'ils avaient le plus grand intérêt de perpétuer pour conserver leur fortune et leurs têtes. Ces hommes sans doute ne désiraient pas la paix; mais les honnêtes citoyens ne cessaient de manifester hautement leur vœux pour le rétablissement de la tranquillité.

(*a*) *Ne le pouvoit le comte oublier; mais le regrettoit nuit et jour, et disoit: Ah! Gauthier, Gauthier! beau fils! comment il vous est incontinent mal avenu en votre jeunesse!* Froissart. *Il ne l'appeloit pas son cousin, mais son beau fils.* Idem.

(*b*) M. de Barente dit cent mille francs. C'est sans doute une erreur; car Froissart, et après lui, Meyer disent mille.

La ville était donc divisée en deux partis. Pierre Du Bois, l'un des plus ardens boute-feux, fit entendre au peuple que, quelle que fût la paix qu'on pût obtenir, elle ne pouvait que lui être funeste; qu'il n'y avait donc de salut que dans la guerre; qu'il fallait, comme autrefois à Rome, dans les grandes crises, choisir un chef, qu'on mettrait à la tête de l'administration, revêtu de pleins pouvoirs; qu'il n'en connaissait pas qui y convînt mieux que Philippe Artevelde, dont le nom seul, rappelant les grands services de Jacques, son père, était plus propre qu'aucun autre à inspirer la confiance au peuple et la terreur aux ennemis. Ce Philippe, que la reine d'Angleterre, épouse d'Edouard III, avait tenu sur les fonts de baptême, avait bien toute l'ambition de son père; mais il n'en avait pas toute l'habileté. Du Bois fut chargé de lui en faire la proposition. Philippe, affectant une modération étudiée, commença par refuser cette charge, en rappelant l'exemple de son père, qui avait fait une si triste expérience de l'inconstante faveur du peuple : il voulait avoir l'air de ne céder qu'aux instances des Gantois, et il finit par accepter le gouvernement comme s'il y était forcé. Il fut donc choisi par le consentement unanime du peuple, agent plénipotentiaire ou dictateur perpétuel, ou, comme dit Froissart, souverain capitaine, avec le pouvoir absolu de gouverner la ville et de conduire la guerre selon sa conscience et son bon plaisir. Il reçut le serment du peuple et le lui prêta à son tour. Il commença par le flatter et gagner les soldats; et quand il fut sûr de leur appui, il ne se déguisa plus, croyant qu'il pouvait devenir impunément cruel. Il fit trancher la tête en sa présence à douze

notables citoyens, qu'il signala comme ennemis du peuple; mais ce n'était pas là son véritable motif. Il savait que, dans le temps, ils avaient trempé dans la conspiration contre la vie de son père, et il fit passer pour un acte de justice, commandé par la sûreté générale, ce qui n'était qu'un trait de vengeance particulière.

C'est dans ce temps même qu'on entamait encore de nouvelles négociations pour la paix. Un congrès était assemblé à Harlebeek, où le comte Louis s'était rendu avec les chefs des principales villes de Flandre. Il s'y était également rendu des députés du Brabant, du Hainaut et de Liége pour tâcher, par leur médiation, de concilier les deux partis. Il y vint de la part des Gantois douze membres de la magistrature, à la tête desquels étaient deux échevins, nommés Simon Bette et Gilbert Grüter, hommes sages, remplis des intentions les plus pures. Le comte imposa, pour première condition, qu'on lui livrerait deux cents citoyens de Gand, qu'il se réservait de désigner lui-même par écrit dans le terme de quinze jours, pour être conduits et enfermés dans la citadelle de Lille. Quand, dans une assemblée nombreuse, tenue à la halle, on fit part au peuple de Gand de cette intolérable condition, Du Bois apostropha Gruter avec l'accent de la colère la plus terrible : « Est-ce toi, Gruter, s'écria-t-il, qui iras » en prison à Lille? Oh! non sans doute, j'en suis bien » sûr. Comment donc as-tu osé consentir à une semblable » paix? « Et, sans attendre la réponse, il tire son épée, et perce Gruter, qui est tué du coup. Artevelde, entraîné par cet exemple, perce Bette, qui tombe sur le corps de son collégue. « Non, la guerre n'est pas finie, s'écrie le

» furieux Du Bois; non, le sang d'Hyons n'est pas assez » vengé. Ces opulens patriciens veulent faire la paix » pour eux et préparer des fers pour nous. Je suis sûr que » le comte ne consentira à la paix que lors qu'il se sera as- » suré le moyen d'immoler les victimes que depuis long- » temps il destine à sa vengeance : c'est toi, Philippe ; » c'est moi, c'est Herzèle qu'il désigne à la mort (*a*). »

Cependant, au milieu de ce désordre, Artevelde s'occupa du soin de renouveler la loi (c'était l'expression usitée pour dire, comme on s'exprime aujourd'hui, organiser l'administration). Il créa de nouveaux doyens, quatre tribuns, un amiral chargé de protéger les vivres qui arrivaient à Gand de la Hollande et de la Zélande, et de garder la mer contre les incursions des ennemis : il forma une bande de *coureurs*, qu'il appela *reizers*, mot flamand qui rend à peu près la même idée ; il en porta le nombre à trois mille ; c'étaient tous les plus mauvais sujets qu'il avait pu trouver dans la lie du peuple, et c'était en effet ces hommes-là qu'il fallait ; ils étaient chargés de courir et de piller les campagnes pour approvisionner la ville du produit de leurs brigandages. Il mit à leur tête François Ackerman, que les historiens, latinisant son nom, appellent *Agricola*. Il défendit aux gens du peuple et à la classe des ouvriers d'abandonner leurs occupations et leurs

(*a*) Oudegherst avance qu'Artevelde commença son chef-d'œuvre (c'est son expression) par faire mourir les deux premiers échevins, Simon Bette et Gilbert Gruter. Il confond les faits ; et c'est ce qui lui arrive quelquefois. Artevelde fit d'abord périr douze citoyens de Gand, comme je l'ai dit ; mais Bette et Gruter périrent de la manière que je viens de le rapporter d'après Froissart et Meyer.

travaux pour se mêler des affaires publiques ; et pour contenir par la terreur les ennemis du peuple, il fit trancher la tête à trois citoyens qui s'étaient montrés ouvertement partisans de la noblesse.

Il ne se contenta pas d'organiser ainsi le matériel de l'administration. Il publia un réglement de police, qui était une espèce de petit code criminel, dont les principaux articles portaient les dispositions suivantes : « Tout » homicide aura la tête tranchée. Toutes les inimitiés et » toutes les querelles seront suspendues jusqu'au dixième » jour après la paix avec le comte. Celui qui sera sorti d'un » combat sans y avoir été blessé, sera renfermé dans une » prison, au pain et à l'eau, pendant quarante jours. Celui » qui proférera des blasphêmes ou suscitera des querelles » dans un cabaret, subira la même peine. Les pauvres » auront droit, comme les riches, d'intervenir aux as- » semblées publiques, et d'y émettre librement leur opi- » nion. Le nombre des banquiers pour la ville sera réduit » à un seul, dont la probité aura été reconnue. On fera » tous les mois un état des revenus de la ville. Tous les » habitans de Gand, indigènes et étrangers, seront obli- » gés de porter une manche blanche, sur laquelle seront » inscrits ces mots : *Que Dieu m'aide.* »

Ces mesures furent généralement approuvées, et elles étaient en effet propres à empêcher en partie les troubles qui désolaient la ville. Mais elle était affligée d'un autre mal ; c'était la famine. Ainsi, tandis que le pays était dévasté par le brigandage des armées des deux partis, et ensanglanté par leurs rencontres, la ville était en proie à toutes les horreurs d'une famine affreuse. Déjà un grand

nombre d'habitans avait péri de misère et d'inanition. Le peuple s'était porté aux derniers excès : les maisons des boulangers avaient été forcées et pillées. Artevelde prit une mesure par laquelle il prévint les nouveaux excès auxquels le peuple, dans son désespoir, aurait pu se porter. Il fit faire la visite des greniers des couvens et des riches, et taxer le grain qu'il y trouva, à un prix modique, qui permettait aux pauvres de s'en procurer une petite quantité ; il fit venir de la Hollande et de la Zélande des pains cuits et de la farine renfermée dans des vases. Cette mesure n'apporta au peuple qu'un soulagement momentané : la grande population de la ville eut bientôt absorbé ces ressources. Ackerman emmena de la ville douze mille malheureux presque morts de faim, pour les conduire à Bruxelles. A la vue de cette multitude, dont on ignorait les desseins, on lui ferma les portes. Ackerman envoya un petit détachement sans armes pour informer les Bruxellois qu'ils ne demandaient que du pain, et réclamaient l'humanité des habitans. Ceux-ci, touchés du sort de ces infortunés, leur envoyèrent des vivres en assez grande quantité pour subsister pendant trois semaines. Ackerman, s'étant fait accompagner de onze de ses compagnons, se rendit à Liége; et ayant eu audience des bourgmestres, il leur représenta l'affreuse situation de ses malheureux concitoyens. Les magistrats de Liége mirent tant d'empressement à leur procurer du secours, qu'en deux jours, ils eurent trouvé le moyen de rassembler six cents chariots chargés de bled et de farine, que les Gantois eurent le bonheur de faire parvenir à Gand, en passant entre Louvain et Bruxelles. La vue de ce convoi excita les démonstrations

de joie les plus expressives dans toute la ville. C'était à peu près ce qu'il fallait pour nourrir les habitans pendant quinze jours. Le comte, qui espérait toujours que la famine forcerait enfin les Gantois à se rendre, devint furieux en apprenant cette nouvelle, et il prit une résolution atroce : il fit mettre le feu dans toute l'étendue des Quatre-Métiers, qui étaient le seul pays d'où les Gantois pouvaient encore dans leur détresse tirer des subsistances.

Le comte avait passé l'hiver à Bruges, et il n'attendait que le retour du printemps pour presser avec plus de vigueur le siége de Gand. Il voulait profiter de l'extrême détresse où la ville était réduite pour frapper un grand coup. Il ordonna donc à toutes les villes de la Flandre et à toute la noblesse d'être prêtes pour le 1er de mai. Dans cet intervalle, la duchesse de Brabant, le comte de Hainaut et l'évêque de Liége interposèrent leurs bons offices auprès de Louis pour l'engager à consentir à l'ouverture d'un congrès où l'on traiterait sérieusement de la paix. Le lieu des conférences fut fixé à Tournai : l'évêque de Liége s'y rendit lui-même ; la duchesse Jeanne et le duc Albert choisirent dans les seigneurs les plus distingués du Brabant et du Hainaut les députés chargés de les y représenter. Le comte Louis et toutes les villes de Flandre y envoyèrent également leurs mandataires. Les Gantois chargèrent de cette mission difficile douze membres de la magistrature, à la tête desquels était Artevelde. Un peuple nombreux, qui était allé les attendre au sortir de la ville, se jeta aux pieds d'Artevelde, en le conjurant de rapporter enfin la paix, quelle qu'elle fût, pourvu seulement que le comte leur accordât la vie ; c'était la seule restriction qu'ils met-

taient à leurs conditions. Le congrès était ouvert depuis le 13 avril, et l'on n'y attendait que le comte de Flandre pour entamer les négociations. L'assemblée lui envoya une députation pour le prier de s'y rendre ; il la reçut poliment ; mais il ne voulut pas quitter Bruges. Il chargea le prévôt d'Harlebeck de communiquer sa dernière résolution au congrès : il exigeait que les Gantois se livrassent à sa discrétion, sans restriction, c'est-à-dire, qu'ils remissent à sa disposition leurs fortunes et leur vie ; que tous les hommes, depuis l'âge de quinze ans jusqu'à soixante, sans exception, vêtus d'une simple chemise, pieds nus, sortissent de la ville, la corde au cou, et demandassent grâce à genoux ; qu'alors il verrait lequel des deux partis il choisirait, du pardon ou de la mort ; mais qu'il ne quitterait point Bruges qu'on n'eût accédé à ces préliminaires.

Artevelde, qui craignait pour sa tête, ne crut pouvoir accepter ces terribles conditions sans consulter ses concitoyens. Il partit donc pour Gand ; et ayant, à son arrivée, assemblé le peuple sur le marché au Vendredi, il lui fit part de la dernière volonté du comte. Ce ne fut à cet instant de toutes parts, que des clameurs, des lamentations, des hurlemens.

« Chers concitoyens, dit Artevelde, il y a ici trente » mille hommes qui n'ont pas goûté de pain depuis quinze » jours, et nous en sommes au point qu'il ne nous reste » qu'à choisir entre trois partis, ou de nous dévouer » à la mort, ou de nous livrer au comte, ou de nous aban- » donner à la fortune. Si vous prenez le premier parti, » allons nous enfermer dans l'asyle sacré de nos temples,

» et attendons-y la fin de notre malheureuse existence ; si » vous choisissez le second, allons nous remettre à la merci » de notre impitoyable tyran ; si vous préférez le troisième, » marchons, courons à Bruges, les armes à la main ; allons-y » braver et combattre celui qui se dit notre maître. Quelle » que soit la résolution que vous preniez, je déclare que je » marcherai à votre tête, et je me dévoue le premier d'une » manière ou d'autre. » A ces mots, tout le peuple s'écrie d'une commune voix : « Choisissez vous-même ; nous vous suivrons. « Eh bien ! dit-il, je prends le parti qui » convient à un homme de cœur ; marchons, allons, le » fer à la main, chercher la victoire ou la mort ; elle sera » du moins glorieuse. Dieu aura pitié de nous. » On choisit donc dans toutes les classes de citoyens cinq mille hommes des plus courageux et des plus robustes, qui, par leur bonne constitution physique, avaient su conserver leurs forces, malgré la misère qu'ils avaient essuyée. On chargea deux cents chariots de bombardes, de coulevrines et d'armes de toute espèce, cinq de pain et deux de vin. Il ne restait aux malheureux qu'on laissait dans la ville presque plus de vivres pour soutenir les restes de leur misérable vie ; mais ils étaient moins occupés de leur sort que de celui de leurs braves compatriotes, qui allaient si courageusement affronter la mort pour le salut de tous. A leur départ, ils élevèrent leurs cris au ciel, en le priant de leur accorder le succès dû à la justice de leur cause. « Allez, dirent-ils, » braves gens, allez ; mais ne revenez qu'à votre honneur. » Autrement, vous ne trouverez plus ni ville ni habitans ; car si nous apprenons que vous ayez succombé, » nous n'écouterons que notre désespoir, nous mettrons

» le feu à la ville, et nous nous donnerons mutuellement » lam ort. » C'eût été à peu près renouveler la fameuse catastrophe de Capoue, quand, assiégée par les Romains, Vibius Virius conseilla aux sénateurs de cette ville d'éviter par une mort volontaire les supplices et les opprobres dont ils étaient menacés.

Ces cinq mille braves Gantois arrivèrent le 2 mai aux environs de Bruges, et le lendemain ils établirent leur camp dans la plaine appelée *Beverohlt*, à une lieue de la ville. Ils y passèrent tout le jour et toute la nuit. Le soleil à son lever annonça pour le lendemain 4 un beau jour. Quand on vint annoncer au comte l'arrivée des Gantois, il se contenta de les traiter d'insensés que leur aveuglement conduisait à leur perte. « Cependant, dit-il après » un moment de réflexion, il faut convenir qu'ils ont en- » core du courage, puisqu'ils aiment mieux périr par le » fer que par la faim; » et il envoya trois de ses chevaliers de ce côté pour aller examiner l'état, le nombre, les dispositions de l'armée des Gantois. Arteveide, qui s'était fait accompagner de quelques religieux, qu'on appelait frères-mineurs, avait, dès le matin, ordonné à ses soldats de se confesser, et fit chanter des messes en sept endroits différens. Il y eut à chaque messe un sermon, conçu dans le même style. Les moines y comparaient les Gantois aux enfans d'Israël que le roi Pharaon tint si longtemps en servitude, et qui en furent enfin délivrés par la grâce de Dieu, et conduits dans la terre promise par Moïse et Aaron. « Ainsi, bonnes gens, disaient-ils, vous » êtes tenus en servitude par le comte de Flandre et par » vos voisins de Bruges. Vos ennemis sont en plus grand

» nombre que vous ; mais que cela ne vous effraie pas;
» Dieu qui peut tout, qui sait tout, qui connaît tout,
» aura pitié de vous. Ce n'est pas toujours le grand nombre
» qui remporte la victoire. C'est Dieu qui la donne à celui
» qu'il lui plaît, et l'on a vu plus d'une fois qu'un petit
» peuple qui mettait sa confiance en Dieu, avait l'avan-
» tage sur une grande multitude qui ne mettait son espoir
» que dans ses propres forces. D'ailleurs, le bon droit est
» de votre côté. C'est pour la défense de votre liberté que
» vous avez pris les armes. Marchez donc au combat avec
» cette confiance et ce courage qu'inspire la bonne cause. »
Artevelde, à son tour, réunit toute sa troupe autour de lui ; et ayant choisi une élévation pour être mieux entendu, il les exhorta à sa manière, par de belles paroles, (car il était bien *enlangagé*, dit Froissart), et il les rangea en ordre de bataille.

Les trois chevaliers, qui avaient été envoyés à la découverte, vinrent faire au comte un rapport exact de tout ce qu'ils avaient vu. Le conseil du comte passa presque toute la journée en délibérations inutiles, les uns observant qu'il valait mieux remettre l'attaque au lendemain, qui était un lundi, parce qu'il n'était pas convenable de livrer bataille un saint jour de fête ; c'était l'invention de la sainte croix ; les autres alléguant qu'il était inutile d'aller combattre une troupe manquant de vivres, qui infailliblement devait périr de faim ; que, dans l'affreuse misère où elle était réduite, elle ne pouvait plus exister quatre jours ; qu'il n'y avait qu'à attendre ; que leur première ardeur serait bientôt rallentie et leurs forces épuisées ; qu'enfin ils périraient tous d'eux-mêmes. Ce ne fut qu'à la fin du jour,

après tous ces vains débats, qu'enfin le comte sortit de Bruges à la tête de trente mille hommes; il était accompagné d'une garde à cheval de plus de huit cents hommes, composée à peu près de tous nobles. Les Brugeois commencèrent le combat, en lançant des pierres aveo leurs machines; les Gantois y répondirent vigoureusement par trois cents volées d'énormes pierres, dont ils accâblèrent les ennemis, qui en furent étourdis et déconcertés, au point qu'ils se mêlaient, se débandaient, et que les Gantois, qui, par une habile manœuvre, avaient fait un mouvement prompt, au moyen duquel les Brugeois avaient le visage exposé au soleil, pénétrèrent dans leurs rangs, les brisèrent, les dispersèrent, de sorte que les Brugeois, ne pouvant résister à une si impétueuse attaque, jetèrent les armes et tournèrent le dos. Les Gantois, par une nouvelle évolution, aussi habile que la précédente, parviennent, en serrant leurs rangs sur les deux ailes, à atteindre les ennemis, dont ils font un grand carnage. Les nobles ne montrèrent pas plus de tête et de courage que le vulgaire. Ils se sauvèrent tous, et le comte lui-même fut entraîné dans la déroute. Il rentra dans la ville, n'ayant plus pour toute escorte que quarante hommes au plus. Il fait de suite placer des gardes aux portes, et ordonne, sous peine de la vie, que tous ceux qui rentreraient dans la ville, se réunissent sur la place et s'y défendent. Mais les Gantois, suivant de près ces fuyards, hachent les derniers, tuent les gardes, forcent les portes, se précipitent dans la ville, tuent ou renversent tout ce qui s'oppose à leur passage, et s'emparent de la place. Les maréchaux-ferrans, les tisserands, les drapiers s'y

rendent, saluent les Gantois du nom d'*amis* et de *frères*, leur offrent leurs services. Le comte, ayant fait allumer des torches, crut qu'il pourrait encore, en se rendant sur la place, tenter un dernier effort. Mais quand il eut vu cette troupe innombrable d'ennemis, il resta convaincu qu'il n'y avait plus de moyen de résistance ni d'espoir de salut; il fit éteindre les flambeaux et chercha à se sauver et à se cacher (*a*). Arteveldc, qui l'avait aperçu, chargea

(*a*) Oudegherst raconte le fait d'une autre manière. Il attribue la fuite du comte à un singulier stratagème. *Artevelde*, dit-il, *s'advisa pour surprendre le comte Louys, lequel estoit lors en la ville de Bruges, d'une ruse nouvelle et bien subtile, laquelle il pourjecta et exécuta de la manière qu'entendrez présentement. Il assembla en premier lieu et choisit entre tous ses gens deux mille compagnons des plus hardis et des plus délibérez, ausquels il ordonna de porter armes soubs leurs accoustrements et d'entrer par diverses portes en la ville de Bruges, espérant que lesdits de Bruges n'y prendroyent lors regard au moyen de la solempneile feste qu'annuellement on célèbre illec audict jour, et à laquelle se trouve un peuple innumérable, pour assister à la procession qui s'y faict, et à laquelle se porte ordinairement le saint sang par tous les endroicts de ladicte ville, commandant au reste ausdicts deux mille soldats qu'estants entrez en icelle ville, ils s'assemblassent sur le marché, et que cryant le plus effroyablement qu'ils pourroyent alarme, ils se jectassent sur ledict comte Louys et les siens. Comme de faict, lesdits deux mille combattants exploietèrent autant dextrement que leur avoit été enjoinct et dévisé, contraindants ledict comte Louys, lequel au commencement s'estoit mis en deffense avec aucuns de ceux que lors se trouvoient plus près de lui, de prendre la fuyte et soy retirer en sa maison de ladicte ville, où il fust semblablement par lesdicts Flamens vivement poursuivy, de sorte que pour sa seureté, ledit comte Louys fut forché de sortir de ladicte maison par une fenestre de derrière et se cacher dans le logis d'une povre femme.*

Ce récit d'abord me paraît peu vraisemblable; et d'ailleurs, Frois-

Ackerman de se mettre à la tête d'un fort détachement pour chercher le comte et tous les nobles qui étaient entrés dans la ville, et les arrêter. Mais le comte, arrivé dans une ruelle, fut assez heureux pour trouver le temps de se désarmer et de prendre la houppelande de son domestique qui l'accompagnait, et il erra, à la faveur de ce travestissement, de rue en rue, jusqu'à minuit, toujours poursuivi par ceux qui le cherchaient, sans qu'ils le reconnussent. Enfin, il n'eut d'autre ressource que de se jeter dans la maison d'une pauvre femme (*a*), qui fut très-effrayée en le voyant entrer. « Femme, dit-il, sauve-moi. Je suis ton seigneur, le comte de Flandre ». La bonne femme, qui le reconnut en effet, frappée de saisissement et touchée de compassion en voyant son prince dans cet état, n'écouta que sa générosité naturelle, sans envisager le danger auquel elle s'exposait en le recevant. Elle l'engagea à se cacher dans le lit de ses enfans, qui était placé sur un plancher auquel on montait par une échelle de sept échelons. Les soldats d'Ackerman, qui, à travers les ténèbres, avaient cru voir un homme ouvrir la porte de cette chaumière, y entrèrent et demandèrent à la

sart, historien contemporain, rapporte le fait comme je l'ai présenté; et Meyer, qui, s'il ne cite pas ses garans, paraît cependant n'avoir écrit que sur de bons mémoires, qu'il annonce assez avoir eus sous les yeux, quand il dit, par exemple, *lego*, *reperio*, *invenio*, etc. D'un autre côté, les circonstances du fait, telles qu'elles sont rapportées par ces deux historiens, portent un caractère de vérité qui ne semble devoir laisser aucun doute sur l'existence du fait principal. Le reste du récit est conforme dans les trois historiens.

(*a*) C'était, dit Froissart, une pauvre maison, sale et enfumée, aussi noire qu'*atrament* (*atramentum*, encre).

femme qui était cet homme qu'ils avaient vu entrer chez elle. Cette bonne femme, qui était assise près de son feu, conservant dans une circonstance aussi périlleuse une admirable présence d'esprit : *Par ma foi,* dit-elle avec un ton d'ingénuité, qui trompa les soldats, *il n'est point entré d'homme ici aujourd'hui ; mais j'ai ouvert ma porte pour jeter un peu d'eau dans la rue, et je l'ai refermée de suite. Voilà ce que vous aurez vu. Vous voyez au reste ce qu'il y a ici : voilà mon lit, voici celui de mes enfans*, ajouta-t-elle, en montrant le plancher. L'un des soldats prend la lumière, monte sur une chaise, examine le lit, où le comte, *qui fit le petit* (*car faire le lui convenait*, dit Froissart, dans son langage), était si bien tapi, que le soldat le prit pour un des enfans. *Allons, allons,* dit-il, *partons ; nous perdons notre temps. La bonne mère dit vrai ; il n'y a là que des enfans*. Le comte resta tout le jour dans ce réduit, attendant le moment favorable pour sortir de la ville à la faveur des ombres de la nuit. C'est bien le cas de dire ici *qu'on dépend quelquefois du dernier des humains*. Il est fâcheux que l'histoire n'ait pas rapporté si, dans la suite, le comte a récompensé cette excellente femme de son dévouement héroïque. Je ne crois pas faire ici un abus de mots (*a*).

Le comte, échappé à ce terrible danger comme par une espèce de miracle, se jeta dans une barquette pour sortir de la ville par les fossés ; et ne sachant quelle route il devait prendre (car il ne connaissait pas les chemins), il se

(*a*) *Sic, velut altera Raab, mulier illa abscondit et servavit comitem; quomodo autem illam remuneraverit non lego*. Meyer.

cacha dans un buisson. Un homme vint à passer, et par un heureux hasard, cet homme était un de ses chevaliers, qui avait épousé une des filles naturelles du comte. Celui-ci le reconnut : « *Robert, est-ce toi*, lui dit-il? *Oui, monseigneur*, répond Robert, tout étonné. *Vous m'avez donné aujourd'hui bien des embarras pour vous chercher dans Bruges? Comment en êtes-vous sorti? Allons, allons*, dit le comte, *ce n'est pas ici le moment de s'amuser a raconter ses aventures. Tâche seulement de me trouver un cheval, et conduis-moi à Lille, si tu sais le chemin*. Ils continuèrent leur route à pied tout la nuit, et ce ne fut que le lendemain matin qu'ils trouvèrent chez un pauvre paysan, une mauvaise jument, que le comte dut monter sans selle ni harnais. Il arriva cependant le soir à Lille sans autre danger.

Les soldats d'Ackerman, furieux d'avoir manqué leur coup, reviennent sur la place par toutes les rues les plus fréquentées, et tuent tout ce qu'ils rencontrent sur leur chemin. C'était un lamentable spectacle que celui que présentait la ville de Bruges dans cette nuit cruelle. Ce n'étaient pas seulement les soldats gantois qui massacraient les malheureux Brugeois ; mais, ô honte de l'humanité ! les domestiques égorgèrent leurs maîtres pour s'emparer de tout ce qu'ils pouvaient enlever de leurs maisons. La populace de Bruges se joignit à celle de Gand, et ces brigands réunis se jetèrent dans les maisons des plus riches. Le palais du comte fut entièrement pillé, et tous les objets envoyés à Gand. Artevelde ne prit aucune mesure pour empêcher le pillage : il se contenta politiquement de défendre sous des peines très-graves de piller les mai-

sons des marchands étrangers, ne voulant pas s'exposer à la vengeance des nations voisines. Les valets des négocians hollandais et allemands, brabançons et liégeois, furent entraînés par la populace de Gand et de Bruges, et le pillage, le tumulte, le désordre devinrent universels. Les hommes combattaient pour sauver leurs vies et leurs propriétés, et les femmes résistaient pour défendre leur honneur. Mais que pouvaient-elles contre les attaques d'une soldatesque effrenée? Arrachées de leurs maisons, dépouillées de leurs vêtemens, elles se virent indignement livrées à la brutalité de ces brigands, qui les violaient au milieu des rues.

Artevelde fit publier avec un appareil menaçant que tous ceux qui voudraient prêter le serment de fidélité aux Gantois, eussent à se rendre dans un lieu voisin de la ville, qu'il indiqua. La terreur força le plus grand nombre d'obéir à cet ordre effrayant; et les malheureux qui restèrent dans la ville, furent cruellement massacrés par les ordres du sanguinaire Ackerman. Le nombre de ceux qui périrent dans cette affreuse catastrophe, monte à neuf mille, dont trois mille dans la ville, et six dans la défaite que le comte essuya avant son évasion.

Les princes étrangers et les villes voisines, apprenant cette défaite, ne purent dissimuler leur joie, parce que le comte s'était fait détester des souverains par son orgueil, et des peuples par sa dureté, ou pour mieux dire, par sa cruauté. Les Liégeois surtout et les Louvanistes, en témoignèrent hautement leur satisfaction, parce qu'ils étaient eux-mêmes dans ce temps révoltés contre leurs souverains et contre la noblesse.

Artevelde, une fois maître de Bruges, s'y comporta en

souverain. Il faisait annoncer ses heures de repas au son de la trompette, et se faisait servir en vaisselle d'argent; c'était celle qu'on avait trouvée dans le palais du comte à Bruges, dont Artevelde avait fait enlever vaisselle, meubles, joyaux. Ce n'était pas assez. Une bande de pillards fut envoyée à Maele, où le comte avait un très-beau château, qui fut entièrement devasté; ces forcenés, dans leur rage frénétique, brûlèrent même les fonts où le comte avait été baptisé. On chargea sur des chariots tous les meubles et tous les objets qui se trouvaient dans ce château. Pendant quinze jours consécutifs, il y avait plus de deux cents chariots qui allaient et venaient constamment de Bruges à Gand, pour y transporter les objets enlevés. Avant de quitter Bruges, les Gantois, pour assurer leur conquête, firent enlever cinq cents bourgeois des plus notables, qu'ils envoyèrent à Gand comme otages.

Toutes les principales villes de la Flandre, excepté Audenarde et Termonde se soumirent à Artevelde, qui y nomma des bourgmestres ou baillis, dévoués à sa personne et en emmena des otages. Il parcourut toute la Flandre occidentale, et on lui rendit dans toutes les villes les mêmes honneurs et les mêmes hommages qu'aux comtes: il changea les magistrats; il reçut le serment de fidélité des habitans, et le leur prêta comme souverain. Ceux d'Audenarde s'y refusèrent obstinément. Les seigneurs qui y commandaient déclarèrent qu'ils ne reconnaissaient pas les lois du fils d'un brasseur; qu'ils ne connaissaient d'autre souverain que le comte Louis; qu'ils étaient décidés à soutenir ses droits au prix de tout leur sang. Artevelde furieux jure la ruine d'Audenarde, et prend la route de Gand, où il fut reçu avec les plus grandes démonstrations de

joie. Le clergé, le peuple, les magistrats, vinrent à sa rencontre : on lui donna le titre de sauveur, de père de la patrie ; il ne s'en fallait pas de beaucoup qu'on ne le traitât de dieu (a) ; car tous les honneurs qu'on lui rendit, étaient une espèce de culte qui approchait de l'adoration. Froissart et Meyer emploient ce mot.

Artevelde, enivré de l'encens d'une foule idolâtre, se comportait en souverain. Il se donna le titre de régent de Flandre, et adopta pour armes un bouclier noir, sur lequel il fit peindre trois chapeaux ou bonnets, parce que le bonnet avait toujours été l'emblême de la liberté. Il voulait par là séduire le peuple ; mais il n'en portait pas moins un manteau rouge, couvert de broderies, comme les ducs de Brabant et les comtes de Hainaut. Sa maison était devenue un palais, où il avait fait transporter tous les meubles du comte. Il donnait des fêtes, des bals, des repas aux hommes et aux dames les plus distingués de la ville, et il n'était servi qu'en vaisselle d'or et d'argent.

Cependant le comte Louis, réfugié à Lille, songeait toujours aux moyens de reconquérir ses états. C'est dans cette intention qu'il résolut de renforcer la garnison d'Audenarde, qui lui était restée fidèle ; il fit approvisionner la ville, et y fit entrer cent cinquante cavaliers, deux cents fantassins et cent archers, sous la conduite de Daniel Haluyn ou Hallowin, qu'il nomma commandant de cette place. A son arrivée, cet officier fit toutes les dispositions nécessaires pour assurer la défense de la ville, et pourvoir à la subsistance de ses habitans. Il renvoya tous les chevaux

(a) *Tantùm non deum suum prædicant.* Meyer. *Et l'adoroient ses gens ainsy comme leur dieu.* Froissart.

de ses cavaliers; il fit tuer ou noyer tous les chiens, abattre les maisons voisines des murs de la ville, ou les fit couvrir de terre, pour empêcher l'action du feu. Il fit enfermer les femmes, les enfans et les vieillards dans les églises et les couvens.

Artevelde, voyant que c'était à la conservation de cette place que le comte paraissait attacher le sort de la Flandre, prit la résolution de l'assiéger, et jura qu'il ne se retirerait pas qu'il n'eût pris la ville et immolé tous les habitans, de quelque condition qu'ils fussent. Il imposa par feu une taille de quatre gros par semaine, qu'il fallait payer de gré ou de force, pauvre ou riche. Il envoya un ordre dans tout le pays, enjoignant à tous les hommes en état de porter les armes, d'être rendus tout équipés devant Audenarde, le 9 juin. Froissart dit que l'armée d'Artevelde était de plus de cent mille hommes: Meyer la porte à deux cent mille; c'est sans doute par erreur. Le dessein d'Artevelde était d'affamer la ville; et afin d'empêcher qu'on n'y transportât des vivres, il fit planter dans l'Escaut de grandes poutres pour intercepter la navigation du côté de Tournai. Il plaça sur la montagne d'Audenarde du côté du Hainaut une machine, appelée *mouton*, de vingt pieds de large et quarante de long, et une bombarde de cinquante, pour lancer des pierres dans la ville. Quand cette énorme bombarde *décliquait* (c'est le mot qu'emploie Froissart), on l'entendait, dit-il, de cinq lieues pendant le jour, et de dix pendant la nuit (*a*). Il avait en outre fait disposer devant la ville d'autres machines propres à

(*a*) *Elle menoit si grande noise au déclicquer, qu'il semblait que tous les diables d'enfer fussent en chemin.*

lancer des matières combustibles (c'étaient entr'autres, dit Froissart, des carreaux de cuivre, tout bouillans). On appelait ces machines *truies* ou *moutons*. Il avait disposé toute sa troupe au tour de la ville, de manière qu'elle était entièrement bloquée. Les assiégés ne se déconcertaient pas ; ils faisaient trois ou quatre sorties par semaine, dans lesquelles ils avaient presque toujours l'avantage. Ce siége dura ainsi pendant six mois ; et quoiqu'on dût croire que les forces d'Artevelde, quelque considérables qu'elles fussent, lui étaient nécessaires pour continuer un siége si long et si terrible, il se crut cependant assez fort pour entreprendre dans le même temps le siége de Termonde, sans suspendre les opérations de celui d'Audenarde. Il envoya donc un corps devant Termonde, et fit sommer la ville de se rendre : on lui répondit que les clefs de Termonde étaient dans la place d'Audenarde ; qu'il pouvait les y aller prendre. Il fut donc forcé d'abandonner son entreprise ; mais comme pour se venger de cet affront sur les nobles, quelque part qu'ils fussent, il fit brûler Deinze, qui était, comme Termonde, occupée par les nobles, et il envoya un corps de troupes légères, qu'on appellerait mieux bandes pillardes, composé de mille hommes à peu près, pour se répandre dans le pays, avec ordre d'y dévaster, piller, brûler tous les châteaux et les fermes appartenant aux nobles ; et cet ordre fut si ponctuellement exécuté, qu'il ne resta plus une seule de ces habitations dans le pays. Ils revinrent sur le château de Maele, et achevèrent de détruire ce que l'autre bande y avait laissé ; ils s'acharnèrent sur le berceau où le comte reposait dans son enfance, la cuve où on le baignait et les

mirent en pièces ; ils abattirent la chapelle, et emportèrent la cloche.

Tous les bons citoyens désiraient ardemment de voir la fin de ces calamités, et Artevelde recevait de toutes parts les prières les plus pressantes afin qu'il voulût rendre la paix à sa malheureuse patrie. Soit qu'il en sentît lui-même le besoin, soit qu'il craignît que la prolongation de la guerre ne portât enfin les Flamands au désespoir, et qu'ils ne se vengeassent sur lui de tous les maux dont ses concitoyens le regarderaient comme l'auteur, il céda aux instantes prières qui lui parvenaient de tous les points de la Flandre, et il écrivit au roi de France Charles VI et à son conseil, qui étaient alors à Senlis, une lettre par laquelle il suppliait le jeune monarque, dans les termes les plus humbles, de daigner interposer sa puissante médiation pour le rétablissement de la paix entre le comte Louis et les Flamands. On eut si peu d'égards à cette demande, qu'après qu'elle eut été lue, on la tourna en ridicule, et que le courrier, qui en avait été chargé, fut arrêté et emprisonné.

Artevelde, se voyant ainsi rebuté de ce côté, prit le parti de recourir à la protection et de réclamer le secours de l'Angleterre ; il envoya une députation composée de douze hommes distingués par leur naissance et leurs dignités, au roi Richard II.

Les députés furent d'abord admis à l'audience du conseil du roi, à la tête duquel était le duc de Lancastre. L'évêque de Gand, ou plutôt l'élu, c'est-à-dire, celui qui était désigné pour ce siége, prenant la parole, exposa l'objet de leur mission, et réclama en même temps, au

nom du pays, une somme de deux cent mille vieux écus qu'autrefois Jacques Artevelde, père de Philippe, et les autres bonnes villes de Flandre avaient prêtée au roi Edouard III. Le duc de Lacastre répondit en peu de mots que le conseil ferait son rapport au roi sur leur demande et leur réclamation. Leur exposé avait en effet un double objet. Quand les députés furent retirés : « Avez-vous vu » ces Flamands, dit le duc? Ils ne se contentent pas de » demander notre secours; ils veulent encore avoir notre » argent. C'est trop exiger que de vouloir *que nous* » *payions et que nous aidions*. » Cette réclamation d'une vieille dette de plus de quarante ans, paraît en effet, comme on dit, intempestive. C'est une grande faute, en politique, de prendre mal son temps.

Bientôt le bruit se répandit que les Anglais allaient arriver dans la Flandre, et que déjà même le roi avait fait préparer son logement à Gand. La cour de France, alarmée de ce bruit, changea de politique et de ton : elle craignait sans doute (du moins la conjecture ne paraît pas trop hasardée) que l'Angleterre, éternelle ennemie de la France, ne saisît une occasion aussi favorable à ses vues, pour joindre ses forces à celles des Flamands, et, étant ainsi appuyée, accabler la France, qui ne résisterait pas aux forces de ces deux puissances réunies. Les Français s'empressèrent donc de renvoyer à Artevelde le courrier qui était détenu dans les prisons de Senlis, et le roi Charles envoya à Tournai une députation composée d'évêques et de magistrats supérieurs pour y traiter de la paix avec les Flamands.

Ces députés eurent d'abord une conférence avec deux

commissaires flamands qu'Artevelde avait envoyés à Tournai. Ces commissaires déclarèrent aux députés que, quand ils avaient pris congé d'Artevelde, il leur avait dit très-positivement qu'il ne consentirait jamais à aucun traité, qu'on ne lui eût rendu Audenarde et Termonde. « Mais, répondirent les députés, Artevelde n'est pas » maître absolu en Flandre. Son autorité n'est pas au- » dessus de celle des bonnes villes. Nous leur écrirons ; » « et ils envoyèrent trois lettres adressée à *Philippe Artevelde et à ses compagnons, et aux bonnes gens des trois villes de Flandre*, (Gand, Bruges et Ypres) pour leur demander un sauf-conduit, au moyen duquel les agens qu'ils seraient dans le cas d'employer, eussent la liberté d'aller et de venir. La lettre destinée pour ceux de Gand fut remise à Artevelde, qui envoya le messager en prison; ce qui n'était après tout qu'une juste repressaille. Les messagers qui avaient apporté les lettres à Bruges et à Ypres, furent également arrêtés. Ces lettres portent la date du 16 octobre 1382. Le roi, qui était venu à Péronne, se repentait vivement de l'imprudence qu'il avait commise en rejetant et en méprisant les propositions d'Artevelde. Quels singuliers retours présente la politique! Auparavant, c'était Artevelde qui demandait la paix, et on la lui refusait ; aujourd'hui, on la lui demande, et il la refuse. Cet audacieux dictateur, que l'appui de l'Angleterre a rendu plus fier et plus intraitable, rejette en effet hautement l'intervention de la France. Il n'aimait pas d'ailleurs les Français ; il les croyait toujours de mauvaise foi : ils ont, disait-il, plus d'astuce que de bravoure : tant il est vrai que les préventions nationales sont injus-

tes! car c'était sans doute juger très-mal les Français. Qui peut en effet, sans démentir l'histoire de tous les temps, leur contester le mérite de la bravoure? Quoi qu'il en soit, Artevelde ne voulait pas s'y fier. « C'est un » piége qu'ils veulent nous tendre, disait-il; c'est pour » mieux nous tromper qu'ils feignent de nous protéger. » Enfin, quelles que soient leurs vues, je me méfie des » Français, même lorsqu'ils montrent des intentions » amicales. » C'était à peu près ainsi que Laocoon parlait des Grecs (a). Artevelde répondit donc à la députation française « que d'abord il n'entendrait à aucune proposi- » tion de paix qu'on ne lui eût rendu Audenarde et Ter- » monde; que si les Français voyaient de mauvais œil » qu'il se fût adressé aux Anglais, ils devaient cependant » comprendre qu'il avait eu un bien juste motif de pren- » dre cette résolution, puisqu'il ne l'avait prise qu'après » avoir été indignement rebuté par le roi de France, à » la protection duquel il avait d'abord recouru comme à » son suzerain; mais que ce monarque, cédant à des con- » seils pervers, non-seulement n'avait pas daigné lui ré- » pondre, mais qu'il avait même fait une dérision de sa » lettre, et que, sans égard pour le droit des gens, il avait » fait emprisonner son envoyé; que d'ailleurs, les choses » en étaient venues à un point qui ne permettait plus de » penser à un accommodement; qu'il savait que les An- » glais avaient des intentions plus loyales et plus favora- » bles aux Flamands; qu'eux, du moins, ne leur montre- » raient pas un dédain, ou pour mieux dire, une dérision

(a) *Quidquid id est, timeo Danaos et dona ferentes.*

» insultante ; qu'enfin, les Français, disait-il en finis» sant, lui inspiraient plus de défiance que de crainte ; » car ils sont plus à craindre par leur fourberie que par » leur valeur ; que, quant au comte Louis, il ne s'y fiait » pas davantage, parce qu'il était bien sûr qu'il ne médi» tait que des projets de vengeance. » Cette lettre était datée du 20 octobre, du camp devant Audenarde (*a*).

A la réception de cette réponse énergique, les députés français se retirèrent à Péronne, où le roi Charles attendait avec son conseil et les princes ses parens, l'issue de la mission de ses envoyés. Le comte Louis, qui s'y était rendu, fit valoir auprès du roi et des princes les motifs les plus pressans pour les déterminer à embrasser sa défense contre ses sujets rebelles. Le roi sentit qu'il n'y avait pas à balancer ni à tarder ; que c'était le seul parti à prendre dans l'intérêt même de la France ; et c'est sans doute cet intérêt plus que la générosité, qui décida le conseil de France à accéder à la demande de Louis. Il sentit qu'il fallait faire les plus promptes dispositions, parce qu'il était très-important de prévenir les Anglais et d'attaquer les Flamands, tandis qu'ils étaient encore abandonnés à leurs propres forces, étant surtout à craindre que, lorsqu'ils seraient réunis aux Anglais, il ne devînt difficile de les réduire ; et quoique la saison ne fût pas encore propre à en-

(*a*) La lettre d'Artevelde aux députés français, telle que la rapporte Froissart, liv. 2, ch. 110, n'est pas exacte. Le texte, comme porte l'annotation 29 à la suite de ce livre, est corrompu et obscurci par des transpositions de lignes, des changemens de mots, des défauts de ponctuation. J'ai donc cru mieux faire de suivre le précis que Meyer donne de cette lettre, que peut-être il avait vue.

trer en campagne, la guerre fut résolue d'un consentement unanime. Jamais peut-être les Français n'avaient attaché autant d'importance à une expédition qu'à celle-ci, parce que la noblesse française regardait cette querelle comme la cause commune des nobles de tous les pays. Il était donc très-important dans son intérêt, d'étouffer cette conjuration dans sa naissance; et comme les Flamands étaient les premiers qui eussent donné l'exemple de cette dangereuse insurrection, qui pourrait devenir épidémique, il fallait frapper un coup dont ils ne pussent se relever. C'était en effet comme une espèce de fièvre révolutionnaire qui gagnait toute l'Europe, et de l'issue de cette lutte paraissait dépendre le sort de la noblesse; si la France y succombait, c'en était fait de cette classe. Telle était l'idée que le conseil du roi se faisait de cette crise: aussi l'on employa toutes les ressources, on chercha tous les moyens que la France avait à sa disposition pour défendre cette grande cause avec succès. On fit d'abord un appel général dans toute la France; et de tous les points du royaume, des Alpes et des Pyrénées à la Meuse et à l'Escaut, tous les hommes capables de porter les armes obéirent à la voix de leur roi. On alla prendre l'oriflamme à St Denis, comme dans les grands dangers, et ce fut Pierre Villiers, qui fut chargé de le porter. Artevelde fit, de son côté, toutes les dispositions nécessaires pour la défense: il partit de son camp devant Audenarde, précédé du grand étendard déployé, comme les comtes; il fit garder tous les passages importans et rompre tous les ponts sur la Lys entre Courtrai et Esterre, et se rendit à Ypres. Le comte Louis envoya son bâtard chéri, Louis de Hase, avec cent vingt

hommes d'armes, chevaliers et écuyers, pour s'emparer du pont de Comines, qui n'était pas encore entièrement démoli : ils le passèrent, et se répandirent dans les campagnes voisines, qu'ils ravagèrent ; mais les Flamands, accourus en foule, donnèrent la chasse à cette troupe, qui prit la fuite et regagna le pont ; Hase le passa sans accident avec une trentaine de cavaliers ; mais il s'écroula sous le poids de ceux qui suivaient. Il y périt soixante hommes, les uns noyés, les autres tués sur les bords de la rivière par les paysans flamands, qui étaient accourus en foule.

Le roi Charles arriva à Arras le 1er novembre. Le gros de l'armée française, qui, y compris quatre mille hommes qu'envoya le comte Louis, était de près de vingt-cinq mille, se réunit à Seclin. Tous les nobles émigrés ou chassés de la Flandre vinrent s'y joindre ; et par une bizarrerie, ou dirai-je plutôt, par un caprice inconcevable, il leur était défendu de parler un autre langage que le français, qui était pour eux, nés et élevés dans la Flandre, une langue étrangère. Le roi avait à sa suite six mille hommes de cavalerie et deux mille archers. On avait eu la précaution d'envoyer en avant dix-sept cent soixante travailleurs pour aplanir et raccommoder les chemins que les gelées et les pluies, qui leur avaient succédé, avaient extrêmement dégradés. La première opération dont les Français faisaient dépendre le succès de leur expédition, était le passage de la Lys ; mais les ponts était rompus. Le connétable Olivier Clisson, marchant à la tête d'un corps considérable, fit amener à Comines sur des chariots un grand nombre de barquettes pour tâcher de opérer le passage ; mais Pierre Du Bois y était arrivé avec neuf mille Fla-

mands pour le défendre. Clisson usa d'un stratagème adroit. Il fit semblant de vouloir réparer le pont, et amusa les Flamands par de petites escarmouches, tandis qu'un autre détachement était allé tenter le passage entre Comines et Werwick. Les Flamands y arrivèrent quand déjà les Français passaient la rivière. Du Bois, qui avait rangé sa troupe au haut de la chaussée, fut aussi étonné qu'embarrassé, lorsque, jetant les yeux au bas des prairies baignées par la Lys, il vit les Français s'avancer. Il montra dans cette surprise qu'il était homme de tête. Ses officiers lui conseillaient de venir attaquer les Français: « Non, dit Du Bois; laissez-les venir. Nous avons un » grand avantage, qu'il ne nous faut pas perdre. Ils sont » bas, et nous sommes haut. Tenons donc notre position » et notre rang, et attendons la nuit. Ils ne sont pas en » assez grand nombre pour soutenir le combat. » Cet avis fut suivi. Les Flamands ne bougèrent pas d'un pas; ils restèrent immobiles au milieu du pont, rangés en ordre de bataille, gardant un profond silence. Le connétable Clisson, qui ne s'attendait pas qu'on eût tenté le passage de la rivière sans son ordre, se trouva dans une mortelle angoisse quand il vit que ceux qui étaient plus bas, l'avaient franchi, les voyant ainsi exposés à soutenir une attaque en si petit nombre et en si mauvaise position. Il n'eut donc d'autre parti à prendre dans cette extrémité que de permettre le passage à tous ceux qui voudraient le risquer pour aller au secours des autres. Ils n'attendaient que cet ordre; mais la nuit, qui survint, les arrêta; c'était le 7 de novembre. Ceux qui étaient passés, furent obligés de rester pendant toute cette longue nuit comme enfoncés dans les

marais, couverts de leur armure, les jambes dans la boue, la pluie sur le corps, sans boire ni manger. A la pointe du jour, Du Bois fit avancer sa troupe, toujours en rangs serrés, au petit pas, dans le plus grand silence. Dès que les Français, qui étaient dans les marais, eurent aperçu les Flamands, ils s'en élancèrent avec impétuosité, baissant leurs longues lances (*a*); et se jetant sur les Flamands, sans leur laisser le temps de se mettre en défense, ils les frappèrent indistinctement à la poitrine, au ventre, au cou, en avançant toujours. Du Bois fut lui-même, un des premiers grièvement blessé, ayant eu l'épaule percée d'outre en outre. Ses gardes le prirent dans leurs bras et le tirèrent de la mêlée. Les Flamands, qui n'avaient eu ni le temps ni la facilité de prendre leurs armes, toujours reculant, tombaient les uns sur les autres. Les Français, animés de plus en plus, passaient, sans s'arrêter, sur les Flamands qui étaient par terre, renversaient, tuaient les autres sans relâche et sans pitié. Il y en eut trois à quatre mille tués, dans lesquels se trouva un grand nombre de tisserands de Bruges.

Le pont de Comines fut rétabli, ainsi que ceux de Warneton, de Werwick et de Menin, et toute l'armée française passa la Lys avec tous ses bagages. Les débris de ce détachement flamand de neuf mille hommes se sauvèrent à Ypres, à Bruges et à Courtrai.

La disposition aussi injuste que tyrannique, relative à l'usage de la langue française, fut renouvelée par un édit,

(*a*) C'étaient des lances tranchantes et acérées, faites d'acier de Bordeaux, que Froissart appelle glaives.

prononçant la peine de mort contre les Flamands, attachés à l'armée du comte Louis, qui se permettraient de parler leur propre langue.

Ypres était menacé. Il s'y éleva un grand débat entre les habitans et le commandant qu'Artevelde y avait placé. Les uns voulaient qu'on rendît la ville, disant (ce qui était vrai) que sans le secours des Anglais, il leur était impossible de se défendre ; l'autre voulait qu'on soutînt le siége. La querelle fut portée à un tel point, que le commandant fut tué avec ceux qui avaient pris son parti.

Les habitans envoyèrent au roi Charles deux frères prêcheurs pour lui demander grâce, en offrant de rendre la ville. Les deux moines ne purent obtenir de réponse positive. Les bourgeois envoyèrent alors des députés pris dans leur sein, et accompagnés d'un abbé, pour lui rendre la ville, s'engageant au nom des habitans, à lui payer volontairement quarante mille francs pour les frais de la guerre, et ils supplièrent le roi de se rendre à Ypres, où il serait reçu comme leur libérateur. Les quarante mille francs étaient comptés avant que le roi eût mis le pied dans la ville. Les autres villes de la Flandre occidentale, où Artevelde avait placé des commandans, ayant appris la soumission d'Ypres, amenèrent au roi, pieds et poings liés, ces malheureux officiers, qui eurent la tête tranchée sur le pont d'Ypres. Tout se faisait au nom du roi de France : le comte n'était admis à aucune délibération ; on ne lui demandait pas même son avis : on eût dit qu'il n'était plus comte de Flandre, dit Meyer.

Le roi de France vint donc à Ypres, et y resta quatre ou cinq jours. Les habitans de Bruges auraient bien voulu suivre l'exemple de ceux d'Ypres; mais Artevelde tenaient à Gand, comme otages, leurs principaux citoyens, et il y en avait encore sept mille au camp devant Audenarde. La crainte fondée qu'ils avaient qu'Artevelde, irrité de leur défection, ne fît retomber le poids de sa colère sur leurs concitoyens, les arrêta. D'un autre côté, Pierre Du Bois releva, autant qu'il le pouvait, le courage des habitans, leur vantant la puissance d'Artevelde, méprisant les Français; il les tuait tous de la langue, dit naïvement Meyer (*a*). « Que craignez-vous, leur disait-il? Souvenez-vous de la » journée de Courtrai, où tous les Français ont succombé » sous vos coups. Qu'ils s'attendent à la pareille : il n'y » en aura pas un qui repassera la Lys. Notre cause est » juste. Ces Français sont des brigands, des tyrans, des » hérétiques. »

Dans ces entrefaites, la députation des Gantois était revenue d'Angleterre à Calais, chargée par le roi Richard de conclure l'alliance qu'il désirait faire avec les Flamands. Mais le commandant de Calais les y retint, en leur remontrant que le passage leur était coupé, maintenant qu'Ypres et toute la Flandre occidentale étaient au pouvoir des Français. « Attendez donc ici l'événement, leur » dit-il. Il se prépare un coup décisif. Si Artevelde l'em- » porte, nous sommes les maîtres; si, au contraire, il est » battu, vous n'avez plus d'affaires en Flandre. » Les Anglais crurent donc qu'ils n'avaient d'autre parti à prendre que de rester à Calais.

(*a*) *Arteveldæ potentiam jactabat, linguâ suâ omnes Gallos occidebat.*

Artevelde partit de Gand à la tête de dix mille hommes d'armes environ. Son armée montait en tout à cinquante mille à peu près. Les Français, sortis d'Ypres pour se rendre à Bruges, passèrent la nuit à Roosebeke, à trois lieues un quart de Courtrai. Artevelde ayant laissé le nombre d'hommes qu'il croyait suffisant pour continuer le siége d'Audenarde, vint à la tête de toute son armée de Courtrai à Roulers, où il ne s'arrêta que le temps nécessaire pour faire ses dispositions. Il fit une grande faute. Emporté par le désir de combattre, et se croyant sûr de la victoire, parce que, par une présomption assez commune, il méprisait trop son ennemi, il mit trop de précipitation dans ses mouvemens. S'il s'était tenu enfermé dans son camp, en y attendant les Français, il eût été peut-être difficile à ceux-ci de l'y forcer ; ils n'auraient peut-être même osé l'y attaquer, ou, s'ils s'y étaient hasardés, qui sait si la bataille n'aurait pas eu une issue différente? Du moins, il est à présumer que les Français auraient acheté cher la victoire. Artevelde qui, le mercredi au soir, veille de la bataille, donna à souper à ses officiers, grandement et largement, dit Froissart, après les avoir échauffés par le vin, les anima par ses discours et son ton d'assurance. « Qu'importe, disait-il, si les Anglais ne sont » pas arrivés? C'est peut-être un bien ; car s'ils étaient ici, » ils s'attribueraient tout l'honneur de la victoire. Main» tenant au contraire, c'est à nous seulement qu'appar» tiendra la gloire de cette grande journée, et le nom fla» mand deviendra célèbre dans tout l'univers. Je veux que » vous donniez l'ordre à tous vos soldats de tuer tous les » Français qui leur tomberont sous la main : pas de prison-

» niers, pas de grâce. Qu'on épargne seulement le roi, » c'est un enfant; on doit lui pardonner, il ne sait ce qu'il » fait; il va comme on le mène: eh bien! nous le mene» rons à Gand pour lui apprendre à parler flamand. » Il faisait sans doute allusion à l'ordre insensé par lequel il avait été défendu aux Flamands qui suivaient l'armée française, de parler leur langue.

Les Français, quoique naturellement plus impétueux que les Flamands, déployèrent cependant dans cette grande occasion une valeur plus réfléchie. Ayant enveloppé les Flamands, ils tombèrent sur eux de tous les côtés, et en firent un horrible massacre. Le fougueux Artevelde, dans son désespoir, voyant que sa défaite était inévitable, chercha la mort dans la mêlée. Il fut tué un des premiers. Les valets ne cherchant que le pillage, achevaient avec leurs couteaux les ennemis qui n'étaient que renversés. Les Flamands, sans compter les prisonniers et les blessés, perdirent, de l'aveu même de leurs historiens les plus véridiques, plus de vingt mille hommes (*a*). Les Français en doublent le nombre. Cette bataille mémorable se donna le 27 novembre 1383, selon Meyer (*b*). On rapporte qu'on trouva parmi les morts une vieille femme qui leur avait assuré la victoire, s'ils voulaient lui laisser porter la bannière de St Georges. Le nom de cette femme serait peut-être devenu aussi célèbre que celui de la *pucelle d'Orléans*, Jeanne d'Arc, si l'on eût accédé à sa de-

(*a*) *Constat Flandros, vel eorum testimonio qui ex fide scribunt, ad viginti ac paulò etiam ampliùs millia occubuisse.* Meyer.

(*b*) Oudegherst la fixe au 14. Je crois qu'il se trompe. M. de Barente dit le 29.

mande, et que ses prédictions eussent eu un heureux succès. On l'eût aussi traitée de *sorcière*.

A la nouvelle de cette défaite, les Gantois qui tenaient Audenarde assiégé depuis six mois, se sauvèrent précipitamment à Gand, abandonnant toutes leurs machines de guerre. Les Brugeois, quoiqu'ils eussent perdu un assez bon nombre de leurs concitoyens dans cette affaire, apprirent cependant cette nouvelle avec plaisir, parce qu'ils se voyaient délivrés du joug des Gantois, et ils envoyèrent au comte deux religieux franciscains pour déclarer au nom de la ville, qu'étant maintenant rendue à la liberté, elle rentrait sous l'obéissance de son souverain légitime. Le comte, qui avait toujours conservé une prédilection particulière pour les Brugeois, les accueillit et les engagea à envoyer une députation au roi pour demander leur grâce. Les Brugeois s'empressèrent donc d'envoyer à Courtrai douze de leurs plus notables citoyens auprès du roi, et le comte les y accompagna : ils lui représentèrent qu'ils ne s'étaient jamais soustraits de leur propre volonté à l'autorité légitime de leur souverain; que s'ils s'étaient soumis à Artevelde, c'est qu'ils y avaient été forcés par les violences des Gantois. Le roi, persuadé par ces raisons, qui étaient vraies, leur accorda leur grâce.

Le comte Louis implora également la clémence du roi pour ceux de Courtrai; mais il le trouva inflexible. Les Français se souvenaient de la terrible défaite qu'ils avaient essuyée sous les murs de cette ville en 1302; ils savaient que tous les ans, au mois de juillet, ils célébraient la mémoire de cet événement par des danses et des chansons grossières dans lesquelles les Français étaient insultés; et

la vue des éperons dorés que l'on conservait dans l'église de Notre-Dame, comme un monument de cette victoire, inspira aux soldats français une si grande fureur, que le roi (du moins, selon ce que les Français disent, ajoute Oudegherst) ne put empêcher les excès de tout genre auxquels ils se portèrent. Cette malheureuse ville fut livrée au pillage et aux flammes. Il y avait une horloge qui sonnait les heures : le duc de Bourgogne la fit démonter avec soin, pièce par pièce, pour l'envoyer à Dijon. Une horloge était dans ce temps une pièce très-rare et très-curieuse. Il n'en existait guère que deux, l'une à Paris, l'autre à Sens, que le roi Charles V avait fait faire.

Gand était dans la plus grande consternation. Les habitans au désespoir ne savaient prendre un parti ; et en effet, il n'y en avait pas de bon. Ils ne voyaient d'autre remède à leurs maux que la mort ; ils attendaient le vainqueur d'heure en heure, et étaient résignés à subir le sort qu'il voudrait leur réserver. Ils passèrent trois jours dans cette cruelle anxiété. Le roi Charles leur manda enfin qu'ils eussent à lui envoyer sur le champ trois cent mille francs ; qu'ils renonçassent à l'alliance de l'Angleterre ; qu'ils reconnussent le pape Clément VII ; qu'ils abrogeassent toutes les lois portées par Artevelde ; qu'ils donnassent au comte Louis une juste satisfaction de tous leurs méfaits ; qu'ils livrassent des otages pour sûreté de l'accomplissement de ces conditions, et, qu'au moyen de cet arrangement, ils obtiendraient la paix ; que cependant, s'ils ne voulaient pas les accepter par voie amiable, il les y contraindrait par force. Les Gantois,

qui étaient revenus de leur première terreur, refusèrent d'accéder à ces propositions, se reposant toujours sur l'appui de l'Angleterre. De toutes ces conditions, celle qui leur était la plus insupportable, était la soumission au comte Louis, tant il leur était odieux ! Ils déclarèrent donc qu'ils étaient prêts à se soumettre au roi, s'il le voulait; mais qu'ils étaient résignés à supporter tous les maux plutôt que de rentrer sous la domination de Louis.

Cependant ils se trouvaient dans le plus grand embarras. C'était sur l'appui de l'Angleterre qu'ils se reposaient; et ces Anglais, qui avaient attendu à Calais l'issue de la bataille de Roosebeke, étaient retournés dans leur pays. Ils ne persistèrent pourtant pas moins dans leur résolution, et ils choisirent pour remplacer Artevelde, François Ackerman, qui s'était déjà signalé par son audace et ses excès.

Le roi Charles, en partant, s'était arrêté à Tournai, et avait nommé Jean, seigneur de Ghistelle, gouverneur de la Flandre, qui, à l'exception de Gand, était rentrée sous l'autorité du comte, et fut administrée au nom du roi. Ce monarque, avant de quitter la Flandre, se rendit à Bruges, et y fit faire une exécution exemplaire des soldats bretons qui, au mépris de l'ordonnance du roi, n'avaient cessé de piller les habitans : ils voulurent se justifier en représentant que le comte Louis, qui les avait appelés, ne leur avait pas payé leur solde. Le roi ne les en fit pas moins envoyer à la potence.

Le comte, insatiable de vengeance, fit rechercher dans toute la Flandre ceux qui avaient fait partie de l'armée qui avait assiégé Audenarde, et ceux qui

pendant le siége y avaient exercé quelque charge ou emploi, et les fit décapiter. Les Gantois portèrent un édit par lequel ils accordaient un asyle dans leurs murs aux malheureux fugitifs qui n'osaient rentrer dans leurs foyers, dans la crainte d'être immolés à la vengeance de l'impitoyable Louis, et ils les admirent même au nombre des citoyens. Une foule d'habitans de Courtrai et de Deinze s'y réfugièrent avec leurs femmes et leurs enfans.

Après le départ du roi, les Gantois reprirent les armes, brûlèrent la ville d'Ardenbourg (*a*), où le roi avait placé une garnison de Bretons, et désolèrent tout le quartier de Bruges.

Le roi d'Angleterre Richard fit enfin annoncer aux Gantois l'arrivée prochaine des secours qu'il leur avait promis. Cette nouvelle répandit une joie universelle dans toute la ville, réveilla les espérances et ranima le courage des habitans, qui ne respiraient plus que les combats. L'évêque de Tournai leur adressa dans le même moment des lettres très-pressantes, pour les engager à demander la paix à leur comte, les assurant qu'ils l'obtiendraient à de bonnes conditions. L'évêque de Liége joignit ses instances à celles de l'évêque de Tournai, et les Gantois consentirent à entrer en pourparlers. Un congrès fut convoqué à Eenham sur l'Escaut, et le comte, ainsi que les Gantois, y envoyèrent leurs députés. Mais la difficulté qui s'était déjà présentée dans les conférences précédentes, se renouvela dans celles-ci. Le comte exigeait que les Gantois

(*a*) Cette ville, située à 4 lieues de Bruges et 7 de Gand, était anciennement appelée Rodenbourg.

donnassent des otages, et ceux-ci le refusèrent opiniâtrément, de sorte que le congrès fut dissous, et la guerre recommença avec plus de fureur.

L'armée anglaise arriva enfin, sous la conduite de l'évêque de Nortwick, qui étaient dans toute la vigueur de la jeunesse, aimant la guerre et les aventures. Les Gantois vinrent la joindre dans la West-Flandre, et les deux armées réunies se portèrent sur Gravelines. Les Anglais ayant saisi l'heure du reflux, entrèrent aisément dans le port. Les habitans, qui n'étaient que de bons pêcheurs, absolument étrangers au métier des armes, voulurent en vain défendre la ville, qui n'était entourée que de mauvaises palissades. Les ennemis n'eurent qu'à les renverser pour se rendre maîtres de la place. Les malheureux habitans se réfugièrent dans l'église, où ils furent tous tués, et la ville fut livrée au pillage. Les habitans de Bourbourg (*a*), petite ville, à une lieue de Gravelines, apprenant le sort de leurs voisins, se rendirent sans résistance, vie et *bagues* (bagages) saufs.

L'évêque ayant été averti par ses espions, qu'il y avait à Dunkerque et dans les environs un corps de plus de douze mille Flamands, tous armés, dirigea ses troupes sur ce point. Les Flamands, avertis de leur côté de l'arrivée des Anglais, sortirent de Dunkerque et vinrent se ranger en ordre de bataille sur une hauteur voisine. L'évêque, n'écoutant que son ardeur belliqueuse, était d'avis de venir

(*a*) C'est ainsi que s'écrit le nom de cette ville ; mais rigoureusement on devrait écrire *Broeckbourg* ; car ce nom vient de *broeck*, marais, et de *burg*, château, c'est-à-dire, comme l'appelle Meyer, *castrum paludis*.

les attaquer sans autre information ou formalité. Mais son conseil lui fit observer que, pour agir loyalement, il fallait un motif raisonnable pour attaquer ces Flamands, qui ne leur avaient donné aucun sujet de plainte; qu'il fallait donc avant tout savoir quelles étaient leurs intentions; qu'enfin, selon toutes les règles usitées entre les nations civilisées, une attaque devait être précédée d'une déclaration de guerre. L'évêque se rendit à ces raisons, et on envoya un héraut pour leur demander une explication, afin de se conduire d'après leur réponse. Mais dès qu'ils l'eurent vu approcher, ils vinrent comme des furieux l'entourer, le presser; et sans s'informer ni de son nom, ni de sa destination, ni de sa mission; sans lui laisser même le temps de parler, ils le tuèrent sur la place, malgré les efforts que firent les nobles pour le soustraire à la rage de ces forcenés.

Les Anglais, indignés avec raison de cet attentat, attaquèrent rudement les Flamands, et les taillèrent en pièces. Ceux qui échappèrent au massacre, voulurent en vain se rallier pour entrer dans Dunkerque en bon ordre; mais les Anglais les menèrent si dur et si roide, dit Froissart, qu'ils entrèrent avec eux dans la ville. Le port, les rues furent jonchés de morts. Froissart et Oudegherst portent la perte des Flamands seulement, à neuf mille hommes. Ce nombre paraît très-exagéré, comme il arrive souvent. Des historiens plus modérés le réduisent à six et même à cinq mille. Les Anglais, selon Froissart, y perdirent plus de quatre cents hommes.

Le résultat de cette victoire fut la soumission de la plus grande partie de la West-Flandre aux Anglais; et dès que

la nouvelle en fut parvenue en Angleterre, un grand nombre d'Anglais se précipita, pour ainsi dire, sur la Flandre, qu'ils disaient être une véritable terre promise où coulaient le lait et le miel. Cette multitude présentait un spectacle assez étrange et assez bizarre : les uns étaient munis d'armes, les autres de sacs pour emporter leur butin; d'autres portaient une croix sur la poitrine ; d'autres, une besace sur le dos et un bourdon à la main, comme s'ils eussent été à la croisade. La consternation était dans Bruges ; et si les Anglais y étaient venus dans ce moment, il est très-probable qu'ils s'en fussent aisément rendus maîtres. Mais leur plan était de s'emparer d'abord d'Ypres, se réservant de revenir à Bruges. Ils vinrent donc former le siége d'Ypres, qui n'était défendue, comme les anciennes villes de la Belgique, d'après l'idée qu'en donne Strabon, que par un mur de gazon, une haie d'épines et un vaste contour de fossés. Les Gantois envoyèrent au secours de ceux-ci un corps nombreux (Froissart le porte à vingt mille hommes), commandé par leur capitaine Ackerman. Les Anglais s'étaient emparés des faubourgs, qui, dans ce temps, étaient beaucoup plus grands que la ville. Les assiégés, ne voyant pas le moyen de résister à cette effroyable multitude, prirent la courageuse résolution de mettre le feu à leurs faubourgs. Le duc de Bourgogne, qui prenait un grand intérêt au sort de la malheureuse Flandre, engagea le roi de France à rassembler le plus de forces qu'il pourrait, afin de terminer cette grande lutte par un coup décisif. Jamais on n'avait vu dans aucune armée française un si grand nombre de princes et de seigneurs du plus haut rang. On y comptait sept ducs,

qui étaient ceux de Berry, de Bourgogne, de Bourbon, de Lorraine, de Brienne, de Bar et de Bavière, et vingt-neuf comtes. Toute l'armée se montait à deux cent mille hommes. Dès que les assiégeans eurent appris que cette masse formidable approchait, ils voulurent frapper un grand coup avant qu'elle fût arrivée, et ils livrèrent à la ville la plus terrible attaque; ils lancèrent une si prodigieuse quantité de flèches, qu'aucun des assiégés n'osait se montrer, non-seulement sur les murs, mais même dans les rues, sans être revêtu d'une armure impénétrable aux traits. Ils soutinrent cependant avec tant de vigueur l'attaque, qui dura du matin au soir, qu'enfin les assiégeans furent obligés de lever le siége, qui avait duré neuf semaines, et ils distribuèrent leurs troupes dans toute la West-Flandre. Les habitans d'Ypres ne manquèrent pas d'attribuer ce départ des Anglais à un miracle opéré par une vierge des frères-mineurs, et ils instituèrent en mémoire de cet événement une procession générale qui se faisait tous les ans le 8 août, jour anniversaire de la délivrance de la ville.

Les Anglais et les Gantois, en se retirant, pillèrent et brûlèrent Nieuport, au point qu'il n'y resta pas une maison, pas une église, pas même une petite chapelle, et ils emportèrent la plus grande partie de leur butin à Berg, où ils se fortifièrent pour défendre leur proie; le reste fut transporté en Angleterre. La famine désolait cette malheureuse ville, et un grand nombre d'habitans en périt. Les Français vinrent en former le siége. Les Anglais, sentant qu'ils ne pourraient résister à l'armée formidable des assiégeans, envoyèrent un héraut à Jean,

duc de Bretagne, qui était assez affectionné aux Anglais, parce qu'il en avait reçu de grands services, et supplièrent ce prince d'interposer ses bons offices auprès du roi de France, dont il obtint en effet pour la garnison la faveur de sortir de la ville sans être molestée. Une foule d'habitans et d'étrangers, qui s'y étaient réfugiés, suivit la garnison pour se soustraire aux mauvais traitemens, que les uns et les autres craignaient d'éprouver de la part des Bretons, dont ils connaissaient la barbarie et la brutalité. Une partie, c'est-à-dire, ceux qui en avaient les moyens, se sauva en Angleterre; une autre partie, où elle put, et un grand nombre de ces malheureux, hommes, femmes et enfans, périrent de misère dans les champs. Ceux qui étaient restés dans la ville, attendaient, entre l'espérance et la crainte, le sort qui leur était réservé. Ils se reposaient sur la clémence du comte Louis. Le prieur de l'abbaye de St Winoc et celui des dominicains vinrent, au nom des habitans, implorer la pitié des assiégeans; mais ils furent durement repoussés. Ce fut alors qu'on entendit ces infortunés se livrer à tout leur désespoir : ils se précipitèrent en désordre dans les églises, dans les cloîtres, attendant la mort ou le sort cruel qu'il plairait aux vainqueurs de leur faire éprouver. A l'heure de minuit, les Normands entrèrent dans la ville, sans rencontrer d'obstacles, aux cris de *Vienne! Vienne!* c'était le nom de leur commandant, Jean de Vienne. Ils furent bientôt suivis des autres corps, et le carnage commença : les hommes, les femmes, les enfans furent massacrés sans distinction. Froissart dit que les femmes furent envoyées à St Omer; mais il paraît qu'il se

trompe ; car un écrivain du temps et du pays, né à Berg, moine à l'abbaye de S[t] Winoc, qui a écrit l'histoire de ce siége, cité par Meyer sous le nom de *Thomas Diaconus*, dit que l'on n'accorda cette grace qu'aux religieux. Il y eut de malheureuses femmes (ce n'est qu'avec horreur qu'on est forcé de le rapporter) que la crainte fit avorter ; d'autres, qui, accouchées avant le terme, emportèrent leurs fruits avec elles ; d'autres enfin qui périrent dans les douleurs de l'enfantement. L'abbaye, l'église, le trésor de S[t] Winoc furent pillés, profanés, saccagés, et la ville entière livrée aux flammes par l'ordre même du roi de France : tous les malheureux que l'âge, les infirmités ou les maladies empêchèrent de se sauver, périrent dans les flammes ou sous les débris des maisons.

Cette armée de brigands se porta sur Bourbourg, petite ville, qui n'était défendue que par un fossé et un mur de terre, soutenu par des pieux ; les toits des maisons étaient couverts de paille. Les Anglais parurent sur les murs, divisés en quatre corps, et la défense de la ville fut confiée à deux cents hommes de cavalerie et autant d'archers. Les Bretons, les Bourguignons et les Normands, à la vue de ces dispositions, frémissant de rage en pensant que la belle proie sur laquelle ils comptaient déjà, allait échapper à leur rapacité, lancèrent de tous les points de leur camp, des brandons sur les toits, de sorte que le feu prit en plus de quarante endroits. Les assiégeans saisirent ce moment pour attaquer la ville ; mais les assiégés, c'est-à-dire, les Gantois et les Anglais, la défendirent avec un courage vraiment héroïque. L'incendie augmentait de moment en moment, et cependant ils restèrent fermement attachés

aux postes qui leur avaient été assignés sur les murs, et ils répondirent à l'attaque sur tous les points. La nuit mit fin au combat et les assiégeans furent obligés de se retirer. Les assiégés employèrent toute la nuit à éteindre le feu, à réparer les murs, s'attendant à une nouvelle attaque pour le lendemain, qui était un dimanche. C'est probablement pour cette raison que les assiégeans ne reparurent point. Le lundi, le duc de Bretagne ménagea une entrevue entre les combattans, et l'on convint, à sa considération, que les Anglais pourraient librement sortir de la ville, mais que les Gantois y resteraient. Les Anglais montrèrent dans cette circonstance un beau caractère ; ils déclarèrent qu'ils ne sortiraient pas, si l'on n'accordait la même faveur aux Gantois, et l'on finit par y consentir. Ils sortirent donc les uns et les autres avec honneur, à la vue de l'armée française, dont la plus grande partie, la noblesse surtout, ne voyait ce départ, qui avait presque l'air d'un triomphe, qu'avec une indignation, qu'elle ne pouvait s'empêcher de manifester. Bourbourg resta ainsi au pouvoir des Français.

Ackerman avait saisi le moment où les ennemis étaient occupés au siége de Bourbourg, pour surprendre Audenarde. La circonstance était d'autant plus favorable, que le commandant de cette ville était à Bourbourg, où le comte Louis l'avait fait venir, et que la ville n'était confiée qu'à un petit nombre d'hommes, qui n'y faisait la garde que très-négligemment. Ackerman, à la tête de quatre cents hommes seulement, partit le soir de Gand, et arriva à minuit dans les prairies qui entourent Audenarde. C'était au mois de septembre. La nuit était belle.

Une femme, qui était occupée à recueillir du foin, s'étant aperçue de l'approche de cette troupe, jette son foin et prend en toute hâte un chemin détourné pour arriver à la porte avant les Gantois. Elle rencontre sur les fossés un homme qui faisait le guet, et qui lui crie : *Qui va là? Je suis une pauvre femme*, dit-elle, *et j'accours pour prévenir la garde que je viens de voir près d'ici une quantité de Gantois avec des échelles*. Cet homme, tout stupéfait, s'arrêta dans cet endroit pour regarder et écouter, et la femme continua son chemin. Elle aperçut quatre hommes qui s'avançaient du côté des fossés et de la porte. C'étaient des soldats qu'Ackerman avait envoyés pour s'assurer si ceux de la ville faisaient le guet. La bonne femme, en les voyant, se cacha si bien qu'elle pouvait tout voir et tout entendre sans être aperçue, et elle vint retrouver son homme, qui était toujours là, regardant et écoutant. Elle lui rapporta tout ce qu'elle venait de voir et d'entendre : *Pour Dieu*, dit-elle, *courez vite prévenir la garde. Moi, je m'en vais ; car je n'oserais demeurer ici plus long-temps. Je vous ai dit ce que j'avais vu. Arrangez-vous*. L'homme vint donc à la porte et trouva les soldats de la garde jouant aux dés. Ils lui rirent au nez, en disant que la bonne femme avait pris des vaches et des veaux pour des hommes. Les quatre hommes qu'Ackerman avait envoyés aux portes, lui avaient rapporté qu'ils n'avaient rien vu, rien entendu ; que tout enfin était calme. Ackerman fait donc descendre sa troupe dans les fossés qui étaient desséchés, parce qu'on les avait pêchés cette semaine : il coupe la palissade qui défendait le mur, place les échelles, escalade le mur et arrive sur

la place avec soixante hommes. Il avait laissé les autres à la porte ; et après une faible résistance que la garde leur opposa (les Gantois perdirent cependant deux hommes), ils forcèrent le passage et gagnèrent la place. La ville tomba ainsi au pouvoir des Gantois, qui enfoncèrent les portes des maisons et tuèrent impitoyablement les habitans, qui étaient dans leurs lits. C'était le 17 septembre. Au point du jour, ils chassèrent de la ville les femmes et les enfans presque nus.

La nouvelle de cet événement inattendu étant parvenue à Bourbourg, causa une si vive indignation parmi les Français, qui venaient d'y entrer, qu'ils donnèrent la ville au pillage à leurs soldats. Ce furent encore les Bretons qui se distinguèrent dans cette expédition : les hommes, les femmes, les enfans devinrent les victimes de leur barbarie et de leur brutale fureur. Toute la ville fut livrée au pillage, sans distinction du sacré ni du profane ; et quand enfin il ne resta plus ni objets ni individus sur lesquels ils pussent exercer leur rapacité ou leur rage, le roi, encore le roi, ordonna qu'on mît le feu à la ville, comme il avait fait à Berg.

Après tous ces exploits, plus déplorables les uns que les autres, les Français quittèrent enfin la malheureuse Flandre, chargés de l'exécration et des malédictions des habitans. Ce jour est mémorable dans les annales du pays ; c'est le 24 septembre.

Les deux rois, voyant que cette guerre désastreuse, qui leur était en quelque sorte étrangère, leur causait plus de dommages que d'avantages ou de gloire, désignèrent la ville de Calais pour y traiter d'accommodement.

Les conférences durèrent trois semaines, et il fut impossible d'en venir à une paix. L'intraitable Louis y apporta toutes les entraves qu'il put. Il déclara hautement qu'il exigeait pour première condition, que les Gantois ne fussent compris dans aucun arrangement, soit de paix, soit de trève, et qu'à cette condition seulement, il entrerait en accommodement : « Mon cousin, lui dit » le duc de Berry, soyez, je vous prie, plus modéré. Les » Gantois ne seront pas exclus du traité, quel qu'il soit. » Vous avez attiré sur votre tête et sur vos sujets les plus » grands malheurs par votre imprudence. Il est temps de » mettre un terme à vos fougues, et, croyez-moi, changez » d'avis et de ton. » Le comte choqué, déconcerté par ces paroles sévères, abandonna les conférences et se retira à St Omer. On ne put conclure qu'une trève d'un an, à dater du 1er octobre, et les Gantois y furent compris. Dans les discussions qui eurent lieu, il s'était élevé un débat très-vif entre le comte de Flandre et le duc de Berry au sujet du comté de Boulogne, parce que le comte exigeait que le duc lui en fît hommage, comme le possédant du chef de sa femme, comtesse d'Artois, le comté de Boulogne relevant depuis très-long-temps des comtes d'Artois. Mais le duc, fier de sa naissance, ne voulait reconnaître pour suzerain que le roi de France. La querelle s'échauffa au point que le duc de Berry frappa d'un coup de poignard le comte Louis, qui en mourut trois jours après, le 9 janvier 1384. Froissart n'a point parlé de cet événement; il dit simplement qu'il mourut de maladie. Son silence sur un fait de cette nature est d'autant plus surprenant, qu'il était contemporain. Mais d'abord, il est possible qu'il l'ait

ignoré, parce que peut-être on voulait, par ménagement pour le duc de Berry, tenir le fait caché, comme Meyer le dit (*a*), ou que, par le même motif, Froissart lui-même n'ait pas voulu en parler. Mais Meyer, qui rapporte le fait, s'appuie d'une chronique française manuscrite, qu'il cite textuellement (*b*).

CHAPITRE VINGT-DEUXIÈME.

FLANDRE. Marguerite de Maele et Philippe-le-Hardi. Continuation des troubles. Fin des troubles. Paix. — Organisation judiciaire. — Assassinat d'Ackerman. — Les troubles recommencent. — Expédition de Jean de Flandre, comte de Nevers, contre les Turcs, en Hongrie. — Mort de Philippe et de Marguerite.

MARGUERITE, fille de Louis de Maele, lui succéda dans le comté de Flandre avec Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne. C'est ainsi que la Flandre passa sous la domination de la maison de Bourgogne.

Ackerman, qui commandait dans Audenarde, se reposant sur la foi du traité, était allé tranquillement aux noces d'un de ses neveux (*c*); mais le seigneur d'Escornay, qui cherchait à venger sur les Gantois les affronts qu'il en avait

(*a*) *Tecta ac dissimulata videtur cædes a Biturige facta.*

(*b*) *Le comte Louys mourut à St. Bertin labaye; car le duc de Berry lui jetta sa daggue en son cœur, parce qu'il ne voulait laisser posséder le comté de Boulogne, dont il aurait épousé la dame, et le conte voulloit qu'il luy en faisist hommaige comme appartenoit, et cela ne voulloit point faire.*

(*c*) Meyer. ad. an. 1384.

reçus, profita de l'éloignement et de la sécurité de son ennemi pour lui enlever Audenarde par le moyen d'un stratagème, ou, pour parler plus proprement, d'un tour qu'on ne pouvait pas prévoir : il s'entendit et se concerta avec des femmes, qu'il engagea à se présenter à la pointe du jour aux portes de la ville avec des comestibles que les villageoises apportent ordinairement dans les villes, des œufs, du beurre, du lait, et il avait fait marcher derrière ces femmes, à une certaine distance, des chariots remplis de foin, sous lequel étaient cachés des hommes armés. Les gardes de la porte s'occupèrent à visiter ces denrées et à percevoir les droits auxquels elles étaient assujetties. Les deux premiers chariots profitent de ce moment pour passer la porte, et les conducteurs coupent les traits et prennent la fuite : les hommes armés sautent des chariots, surprennent et égorgent les gardes. Le seigneur d'Escornay, qui était caché dans un bois voisin avec quatre cents hommes, entre dans la ville. Il s'engagea sur la place un combat dans lequel Pierre Winck, lieutenant d'Ackerman, fut battu et forcé de passer l'Escaut à la nage pour sauver sa vie. Les Gantois, que la nouvelle de la prise d'Audenarde a rendus furieux, s'assemblent en tumulte et en armes sur le marché. Ackerman, qui, pour détourner les coups qu'il craignait, tâchait de livrer à cette multitude échauffée une victime sur laquelle elle pût assouvir sa rage, accusa le seigneur d'Herzèle d'avoir voulu livrer Gand au comte, et la populace, sur cette accusation vague, massacra et déchira cet infortuné seigneur. Ackerman fut destitué lui-même avec tous les capitaines, et le commandement fut confié à cinq nouveaux chefs,

dont le principal était Baudouin de Rycke, qui livra tout le pays à l'incendie et à la dévastation. La ville d'Oostbourg entr'autres fut livrée au pillage et aux flammes. Les habitans, dans leur désespoir, rompirent une digue pour forcer ces brigands à se retirer. La plupart des Gantois échappèrent avec leur butin ; mais tous ceux que l'amour du pillage avait retenus plus long-temps, furent atteints et tués par les habitans d'Oostbourg et par ceux de Bruges et de l'Ecluse, qui les surprirent dans leur fuite.

Cependant les Gantois commençaient à se lasser de cette guerre désastreuse : les officiers demandaient hautement leur paiement, et les finances épuisées, les ressources taries, mettaient les Gantois dans l'impossibilité d'y satisfaire ; ils furent donc forcés de les congédier et de se soumettre à un gouverneur que le roi d'Angleterre leur donna. C'était Jean Borseley, homme d'honneur et de probité, dit Meyer, d'après le témoignage de tous les historiens flamands. Il fut reçu par les Gantois avec les plus grands honneurs. Ils lui firent même le serment de fidélité comme à leur comte. Mais Ackerman, avec tous les officiers qui avaient servi sous ses ordres, n'en poursuivit pas moins ses courses et ses brigandages : il prit d'emblée la ville de Dam, où il déploya une générosité qui parut démentir son caractère féroce. Les dames nobles, dont il avait été l'ennemi juré, retirées dans cette ville, attendaient en frémissant le sort auquel leur ennemi les condamnerait. Ackerman, au lieu de se montrer, comme on devait s'y attendre, brutal et cruel, se montra humain et même galant : il défendit très-rigoureusement qu'on fît le moindre outrage à ces dames, et il

leur donna un magnifique festin, accompagné de fêtes et de divertissemens. « Je suis homme, dit-il, je ne veux » combattre que les hommes ; mais je veux qu'on traite » bien les femmes, et je ne veux pas imiter l'exemple de » nos ennemis, qui maltraitent nos épouses (*a*). »

Mais ceux de Bruges, de l'Ecluse et d'Ardenbourg vinrent assiéger Ackerman (*b*). Les Gantois, qu'il avait su informer de sa position, envoyèrent à son secours un grand nombre de soldats, dont l'arrivée força les assiégeans à lever leur camp. Ces fiers Gantois, dont ce succès avait ranimé le courage et les espérances, fortifièrent la ville de Dam, où ils mirent une forte garnison, dans l'intention de s'y maintenir.

Le duc Philippe, voyant l'indomptable obstination des Gantois, réclama le secours du roi de France, qui, à la première invitation, descendit dans la Flandre avec un corps de quatre-vingt mille hommes, lesquels réunis aux troupes du duc, formèrent une armée de près de cent mille hommes. Ackerman, qui n'en avait guère que quinze cents, eut cependant le courage de soutenir le siége pendant six semaines ; mais les vivres commençaient à lui manquer, et les secours qu'il attendait de Gand et d'Angleterre, n'arrivaient pas : il vit donc qu'une plus longue résistance ne pouvait que lui préparer une mort inévitable, et il eut l'adresse de sortir de la ville à la faveur de la nuit. Le roi, dès le lendemain, emporta la ville, où il fit impitoyablement livrer à la mort tous les partisans

(*a*) Pont. Heut. *Rer. Burg.* an. 1385. Meyer.
(*b*) Oudegh. ch. 181.

des Gantois : il remit la ville au pouvoir du duc Philippe, et retourna dans ses états.

Les honnêtes citoyens, affligés de voir leur patrie désolée par toutes ces calamités, désiraient ardemment la paix (*a*), et le duc, qui partageait ces sentimens et ce désir, ne cherchait que les moyens d'y amener les Gantois par les voies amiables : il envoya à cette fin le chevalier Van Heille, gentilhomme aussi agréable au peuple qu'aux nobles, pour traiter de ce grand objet avec ceux de Gand, qu'il connaissait le plus particulièrement. Les bouchers et les mariniers étaient les deux corps qui avaient dans cette ville le plus de crédit et d'influence. Le chevalier commença donc par s'insinuer dans les bonnes graces et dans la confiance des doyens de ces deux métiers. Ce rusé politique avait formé le projet d'amener doucement les Gantois au point de faire eux-mêmes les premières démarches auprès du prince pour demander la paix, et il parvint, par sa conduite adroite, à disposer si bien les esprits à remplir ses vues, que les Gantois consentirent enfin à envoyer à cette effet des députés au duc. Le chevalier, assur de cette heureuse disposition, vint en faire son rapport au duc, qui désigna la ville de Tournai pour y suivre cet important objet. Au jour marqué, le roi Charles y envoya ses ambassadeurs : le duc Philippe et la duchesse Marguerite y comparurent en personne, accompagnés de la duchesse de Brabant, de la comtesse de Nevers, du duc Albert de Bavière et d'un grand nombre de princes et de princesses, de seigneurs et de nobles, tant de la Flandre

(*a*) Oudegh. chap. 182. Meyer. ad an. 1385.

que des pays voisins, et les Gantois y députèrent deux cent cinquante des plus notables et des plus qualifiés de leur ville. Mais ces députés montrèrent tant de hauteur, d'obstination et d'endurcissement, que, malgré toutes les sollicitations et toutes les remontrances qu'on leur fit par forme d'avis et d'exhortation, ils refusèrent constamment de plier le genou pour demander grace, alléguant que leurs concitoyens ne leur avaient pas donné cette commission, et que d'ailleurs les Gantois n'avaient pas fait les premières avances pour traiter de la paix.

Cette conduite et cette fermeté annonçaient peut-être plus de dignité que d'insolence. Cependant le duc en fut si choqué, qu'il était décidé à dissoudre l'assemblée. Mais le duc de Bavière, prévoyant avec raison que cette brusque rupture, en augmentant le mécontentement des deux partis, renouvellerait ou plutôt redoublerait tous les maux auxquels il était plus que temps de mettre une bonne fin, conjura la duchesse de Brabant et la comtesse de Nevers de vouloir prendre la place et remplir le devoir des députés de Gand, en faisant pour eux la démarche pour laquelle ils témoignaient tant d'éloignement et d'aversion. Les deux princesses, cédant aux instances du duc Albert, se mirent à genoux et se disposaient à implorer la clémence de Philippe pour les Gantois, lorsque la duchesse de Bourgogne voyant ces princesses dans cette humble posture, en fut si émue, que, quittant aussitôt la place où elle était assise, à côté de son époux, elle vint se jeter à genoux à leurs côtés et prit elle-même la parole : « Monseigneur, dit-elle, la grande compassion que m'inspire notre » pauvre peuple de Gand, me force à vous demander très-

» humblement et très-instamment que, sans avoir égards » aux grandes fautes qu'il a commises en prenant les armes » contre vous, ni à la faible satisfaction que pourrait vous » donner l'insouciance des députés de Gand, il vous plaise, » par égard pour la très-humble et très-instante requête » que ces deux vertueuses princesses et moi vous adres» sons, non-seulement de décharger les Gantois du poids » de votre juste indignation, mais de leur rendre la grâce » de votre protection, en confirmant leurs droits et privi» léges, à condition qu'à l'avenir ils vous seront, comme » je m'y engage et vous en assure pour eux, fidèles et » obéissans autant ou plus que tous les autres sujets ou vas» saux que vous ayez dans toutes vos provinces et pays. »

Pendant toute cette scène, les députés de Gand surent affecter une contenance calme et assurée, et les princesses attendaient à genoux la réponse du duc, qui, aussi touché de leur humble démarche, qu'irrité de la conduite altière des députés, sentit son cœur partagé entre la clémence et la rigueur. Mais les ambassadeurs français et les princes, qui assistaient à cet intéressant spectacle, déterminèrent enfin le duc à prendre le parti de la clémence, et c'était celui que son cœur lui suggérait; car il était naturellement humain et bienfaisant : « Mes» dames, dit-il avec un ton plein d'émotion, puisque, » de concert avec cette noble assemblée, vous désirez » que non - seulemeut je sacrifie mon mécontentement, » mais encore que je rende ma protection au peuple de » Gand, je déclare que, quoique le farouche maintien » des députés de Gand, qui manifeste assez la dureté de » leur cœur, eût dû m'engager à les renvoyer comme ils

» le méritent, cependant faisant violence à ma volonté » pour satisfaire à la vôtre, je consens à oublier le passé, » et même sous l'espoir que je conçois et la promesse » que vous m'en donnez, je suis prêt à leur accorder un » pardon général, et à les traiter dorénavant comme un » bon et vertueux prince doit traiter et gouverner de bons » et loyaux sujets. »

Les princesses, après lui avoir adressé les plus vifs remercîmens, allèrent reprendre leurs places, et le duc, après plusieurs explications, déclara que le roi Charles, le duc Philippe et la duchesse Marguerite, à la très-humble requête des duchesse de Brabant et comtesse de Nevers, recevaient ceux de Gand en grâce, leur pardonnant tous leurs méfaits et confirmant tous leurs priviléges, coutumes et usages.

Les fiers députés s'inclinèrent enfin dans ce moment devant le duc, en promettant de lui demeurer dorénavant humbles et loyaux sujets, et ils lui présentèrent le lendemain une ample requête sur plusieurs points majeurs qu'il importait de régler pour prévenir des contestations ultérieures, comme la confirmation des priviléges, la liberté du commerce, le rachat des prisonniers, le rappel des bannis, la confiscation des fiefs, la restitution des biens, etc. Le duc, après l'avoir communiquée à son conseil, fit rédiger un traité par lequel il leur donnait sur ces divers points des résolutions favorables; il exigea au surplus que les Gantois renonçassent à toutes les alliances, sermens et obligations qu'ils pouvaient avoir contractés avec le roi d'Angleterre, et renouvelassent le serment de fidélité au duc et à la duchesse; il défendit enfin à tous ses sujets de mo-

lester de fait ou de paroles les Gantois ou leurs adhérens à raison des troubles passés, à peine d'infraction de la paix. Ce traité mémorable, qui mit fin à ces longues dissensions, fut conclu et arrêté le 18 décembre 1385.

Les députés de Gand (*a*), qui ne devaient pas sans doute se flatter d'obtenir la paix à des conditions si favorables, remercièrent le duc de son indulgence, et le supplièrent de venir en personne recevoir au milieu de leurs concitoyens, les hommages de la reconnaissance qu'il venait d'acquérir sur leurs cœurs : il se rendit à leurs prières, et fut reçu des Gantois avec de grandes démonstrations de joie et d'allégresse.

Pierre Du Bois ne se fiait pas à l'amnistie promise par le traité de paix, et il était décidé à se retirer en Angleterre (*b*). Ackerman fit tous ses efforts pour le rassurer et le retenir: « Tout est pardonné, lui disait-il ; la paix » signée et jurée par le duc, vous en est le garant. » Ce « n'est pas dans les écritures que sont les pardons, répon- » dit Du Bois. On pardonne de bouche ; on l'écrit, on » le signe même ; la haine n'en demeure pas moins en- » racinée dans le cœur. Je suis d'une assez petite extrac- » tion. Je me suis cependant sacrifié pour soutenir la li- » berté et les intérêts du peuple. Pensez-vous que dans » deux ou trois ans il s'en souvienne encore ? Mais ces » grandes familles, dont j'ai choqué l'orgueil et bravé » la puissance, ne s'en souviendront que trop. » Il avait raison ; car la haine ordinairement est plus durable que

Oudegh., ch. 181, note 2.

[illegible]eyer, ad an. 1385.

la reconnaissance : « Mais, répliqua Ackerman, ne vous » fiez-vous pas à la parole du duc ? « Je veux bien croire, » dit Du Bois, que le duc la tiendra ; mais mes ennemis » personnels ne chercheront-ils pas à se venger? Qui me ré» pondra que je ne devienne pas leur victime? Croyez-vous » donc que les Gruter, les Bette, les Herzèle aient oublié » que j'ai versé le sang de leurs parens? Supporteront-ils » patiemment ma présence? Non, pour tout l'or du monde » je ne resterais pas ici ; et vous, mon ami, croyez-vous y » être en sûreté? Je vous le prédis, si vous y restez, vous » y périrez. » Après cet entretien, ils se quittèrent. Du Bois partit pour l'Angleterre avec Borseley, et il y fut accueilli avec une extrême bienveillance par le roi, le duc de Lancaster et ses frères. Le roi même lui assura une pension de cent marcs par an.

Le duc, dans la vue de maintenir la paix au-dehors et la tranquillité au-dedans, fit construire des fortifications (a) tant dans l'intérieur pour réprimer les soulevemens du peuple, que sur les frontières pour arrêter les entreprises des ennemis et surtout des Anglais, dont l'appui soutenait et augmentait l'audace des séditieux. Il établit un grand et fort château à l'Ecluse pour contenir les Brugeois, et fit entourer Nieuport de murs et de remparts pour arrêter les Gantois ; il fit rétablir et fortifier le château de Courtrai sur la Lys, et celui d'Audenarde sur l'Escaut ; ces deux forteresses lui servaient également de barrière contre les habitans du Hainaut. Pour soumettre ceux d'Ypres, il fit fortifier la ville aux dépens des habi-

(a) Oudegh., ch. 183.

tans, et leur défendit de rebâtir leurs faubourgs, qui avaient été brûlés. Comme les habitans de ces faubourgs étaient toujours les premiers instigateurs de ces émeutes, il prit le parti de les disperser, prévoyant bien qu'étant désunis, ils seraient moins entreprenans et moins audacieux, et il les distribua dans les villes voisines, à Poperinghe, à Menin, à Comines, où ils pouvaient choisir des habitations à leur volonté. Il confia l'inspection et la surveillance de tous les travaux à un gentilhomme distingué par sa probité et son intelligence, nommé Jean de Comines, capitaine de Nieuport.

Après la conclusion de la paix, le duc Philippe s'occupa de l'organisation judiciaire en Flandre. L'administration de la justice y était confiée à deux chambres, appelées l'une chambre *légale*, l'autre chambre de *renenge* (*a*). La première était un collége de conseillers et d'hommes de fiefs, dont le nombre était déterminé selon la volonté du comte, ainsi que l'endroit où les assemblées devaient se tenir. Cette chambre s'assemblait à la semonce du comte ou de son bailli, et était présidée par le chancelier de Flandre, et en son absence, par le président, quelquefois par le comte lui-même; et dans ce cas, on mettait au milieu du parquet sur un petit lit ou coussin une épée nue, en signe de souveraineté. Elle connaissait de toutes les matières féodales et de celles qui étaient réservées à la hauteur du comte (*b*). La chambre de renenge était un collége d'hommes de fiefs, nommés *hauts rêveurs* (*c*). Ils étaient au nombre

(*a*) *Legalis* et *rationalis*.

(*b*) Oudegh.. ch, 170.

(*c*) En latin *ratiocinatores*, *raisonneurs*. Si, dans ce tems-là, *rêveur*

de dix-neuf ou vingt. Ils connaissaient de toutes les matières relatives aux domaines du prince, et s'assemblaient une fois l'an, à la semonce du bailli, pour trois jours seulement, dans le lieu qu'il plaisait au comte de désigner. Elle était également présidée par le chancelier, et en son absence par le plus ancien ou le mieux *stylé* des *réveurs*. Cette chambre jugeait par arrêt et sans appel (*a*).

Le duc, considérant que ces deux chambres occasionnaient des dépenses excessives aux parties; que d'ailleurs la manière dont on y traitait les affaires, entraînait des lenteurs préjudiciables, et que, d'un autre côté, l'*audience* établie par son prédécesseur, jugeait trop sommairement, résolut d'établir une chambre à Lille, composée d'un petit nombre de conseillers et de maîtres des comptes, auxquels il donna, avec des instructions particulières, le pouvoir de recevoir les plaintes et de porter les jugemens sur tous les cas qui concerneraient la hauteur ou seigneurie du comte. Il laissa néanmoins subsister les chambres légales et des renenges pour ceux qui préféreraient y avoir recours. Le comte tira de la chambre des comptes de Paris et de Dijon des praticiens expérimentés pour montrer aux nouveaux officiers l'ordre, le style et la manière de travailler (*b*). Les villes de Lille et de Douai, qui ressortissaient immédiatement au parlement de Paris, continuèrent à y recourir, et ce ne fut que long-temps après,

signifiait *raisonneur*, ce même mot, dans son acception actuelle, ne pourrait-il pas très-souvent convenir à certains prétendus raisonneurs de ce temps-ci? Ce n'est peut-être pas une plaisanterie.

(*a*) Oudegh., ibid.

(*b*) Abrégé chronol. de l'histoire de Flandre, p. 221.

qu'elles reconnurent la nouvelle chambre de Lille. Mais les quatre membres de Flandre, Gand, Bruges, Ypres et le Franc, ne voulurent point la reconnaître. Le grand obstacle qu'ils y voyaient, était la différence de langue (*a*).

La sinistre prédiction de Du Bois s'accomplit à l'égard d'Ackerman (*b*). Un jour (c'était le 22 juillet 1386) que celui-ci se rendait accompagné de son domestique à l'abbaye de S[t] Pierre, un fils naturel du seigneur de Herzèle le suivait, sans qu'Ackerman s'en fût aperçu. « Assassin de mon » père, dit-il, mets-toi en garde ». Ackerman se retourne, et l'autre lui plonge son épée dans le sein.

Cependant toutes les mesures de précaution que le duc avait prises pour prévenir le retour des excès, n'empêchèrent pas les Flamands de les renouveler. Les mouvemens recommencèrent à l'occasion du grand schisme qui divisait alors la chrétienté (*c*). Les Flamands étaient partagés entre les Clémentins et les Urbanistes. Les partisans de l'un des deux papes, regardaient ceux qui étaient attachés à l'autre comme des excommuniés et des

(*a*) Oudegh., ch. 170 et 182. Meyer. ad an. 1385.

(*b*) Meyer. ad an. 1387.

(*c*) Grégoire XI avait succédé à Urbain V, qui n'était pas cardinal quand il fut élu pape. Après la mort de Grégoire, arrivée le 27 mars 1378, Urbain VI fut élu par tous les cardinaux qui étaient à Rome, et l'on publia son élection comme une inspiration du Saint-Esprit. On lui obéit pendant trois mois. Mais son caractère dur, altier, intraitable, le rendit si odieux que le plus grand nombre des cardinaux déclara que l'élection avait été l'effet de la violence, et que conséquemment elle était nulle, et ils élurent le 20 septembre de la même année Clément VII, qui se retira à Avignon. L'Europe fut ainsi partagée entre deux papes, et telle fut l'origine du fameux *Schisme d'Occident*, qui dura à peu près quarante ans. Il ne finit qu'au concile de Constance.

réprouvés, ne voulant pas entendre la messe ni assister aux offices des prêtres institués par le pape du parti contraire. Les prédicateurs soulevaient le peuple. Un homme d'un grand poids et d'un grand crédit, nommé Pierre Van Rousselare, séduit par les prédications d'un de ces fanatiques, qui avait publiquement annoncé que tous ceux qui tenaient le parti du pape Clément, étaient excommuniés, avait tâché d'exciter un mouvement dans Bruges. Le duc, qui tenait le parti de Clément (car c'était plutôt l'esprit de parti que l'amour du bien public ou de la religion qui le guidait dans cette occasion), fit arrêter Rousselare et le fit conduire au château de Lille, où il eut la tête tranchée. Cet exemple contint ceux qui auraient voulu l'imiter, et arrêta les progrès du mal.

La tranquillité était donc encore une fois rétablie au dedans et la paix au dehors : le commerce avait repris son activité, et les marchands étrangers, que les discordes civiles avaient forcés de quitter Bruges, consentirent à revenir, et le duc, pour les y engager, leur fit proposer des conditions très-avantageuses : il leur accorda de nouveaux priviléges, et les villes de Gand, Ypres, Bruges, ainsi que le Franc, s'obligèrent à leur payer en deux termes, pour dommages et intérêts, la somme de onze mille livres de gros.

Philippe avait regagné tous les cœurs, et les Flamands donnèrent dans une circonstance importante une marque sensible de l'affection qu'ils portaient à sa maison (*a*). Sigismond, roi de Hongrie, voyant ses états menacés par

(*a*) Oudegh., ch. 184.

Bajazet, qui, après avoir subjugué les Bulgares et les Valaques, voulait soumettre la Hongrie, s'était adressé à Charles VI, roi de France. Ce monarque lui accorda quatre mille hommes d'infanterie et huit mille de cavalerie, et en confia le commandement à Jean de Flandre, comte de Nevers, fils aîné du duc Philippe, âgé de vingt-cinq ans (*a*). Les états de Bourgogne lui avaient accordé pour leur part dans les frais de cette grande expédition, une somme de cent vingt mille écus d'or, et la noblesse, six cent mille. Le jeune prince se rendit dans la Flandre pour y faire ses apprêts, et les états lui accor dèrent soixante mille réaux d'or *pour aide de ses dépens*. Son armée était composée de l'élite de la noblesse française, bourguignone et flamande, qui formait un corps de trois mille gentilshommes. Le comte Jean, à la tête de cette belle troupe, ayant joint l'armée de Sigismond, voulut, contre l'opinion de ce prince, faire le siége de Nicopolis. Ce fut sous les murs de cette ville que se livra, par l'imprudence du comte Jean et des seigneurs français (du moins Oudegherst leur fait ce reproche), un terrible combat, dans lequel presque tous les Français furent tués. Le comte de Nevers y fut fait prisonnier, et dans cette circonstance les Flamands donnèrent une nouvelle preuve de leur générosité et de leur attachement à leur prince. Tel est le caractère des Flamands (c'est la réflexion(*b*) que fait Meyer

(*a*) C'est par erreur qu'Oudegherst avance qu'il en avait vingt-huit; car il était né au mois de mai 1371.

(*b*) Cette réflexion peut s'appliquer à tous les Belges. La conduite des Brabançons après la bataille de Bastweiler en est une preuve touchante.

à ce sujet) : jamais ils ne refusèrent d'aider leur souverain, quand il s'est agi de la gloire et de l'honneur de l'état. La rançon du comte Jean était de deux cent mille ducats. Les Gantois offrirent pour leur part cinquante mille florins et à leur exemple les villes d'Ypres et de Bruges, se signalèrent par leur dévouement. Le comte Jean, délivré de sa captivité, revint à Gand, où était le duc Philippe avec sa femme ; son retour fut célébré par des fêtes et des réjouissances publiques.

Philippe ne cherchait plus que le repos nécessaire à sa santé, affaiblie par les soins et les inquiétudes que lui avaient causés les embarras de son gouvernement. Il retournait en France pour la rétablir ; mais il se sentit si faible en chemin, qu'il fut obligé de s'arrêter dans la petite ville de Halle en Brabant, où il mourut le 27 avril 1404 (*a*), âgé de cinquante-neuf ans. Ses derniers momens furent touchans : il fit venir ses enfans, et les exhorta dans les termes les plus pathétiques à vivre en paix et en union, à servir et honorer leur mère, à aimer et ménager leurs sujets, et leur recommanda ses serviteurs, dont il avait toujours eu un très-grand soin. Ses entrailles furent laissées à Halle dans l'église de Notre-Dame ; son cœur fut envoyé à St Denis, sépulture ordinaire des rois de France, et son corps fut transporté aux Chartreux de Dijon, qu'il avait fondés vingt ans auparavant (*b*).

(*a*) C'est à cette date que Pontus Heuterus et Meyer fixent la mort de Philippe-le-Hardi. Oudegherst dit le 17. C'est probablement une erreur; car son épitaphe porte aussi le 27.

(*b*) On grava sur son tombeau l'épitaphe suivante :

Cy gist très-hault et très-puissant prince et fondeur de l'église de

Philippe était un des princes les plus riches de l'Europe (*a*); cependant il mourut chargé de dettes. Son épouse dut renoncer à sa succession, et elle déposa, selon la coutume, vingt-quatre heures après sa mort, sa ceinture, sa bourse et ses clés sur le cercueil.

La duchesse ne survécut à son mari que onze mois. Elle mourut subitement le 16 mars 1405, à Arras, d'une attaque d'apoplexie. Son corps fut transporté à Lille, où il fut enterré, à St Pierre, auprès du comte Louis, son père, et de la comtesse Marguerite, sa mère.

céans, Philippe, fils de très-hault, très-excellent et puissant prince Jehan, par la grace de Dieu, roy de France, et de dame Bonne, fille du bon roy de Behaigne, sa compaigne, duc de Bourgoingne, palatin de Limbourg, comte de Flandres, d'Artois et de Bourgoingne palatin, sire de Salins, comte de Nevers, de Rethel et de Charolois et seigneur de Malines, qui trespassa à Halle en Brabant le 27e jour d'avril, l'an de grace 1404. Si vous plaise prier Dieu dévotement pour son ame.

(*a*) Pont. Heut.

CHAPITRE VINGT-TROISIÈME.

FLANDRE. Jean-sans-Peur. Son inauguration. — Difficulté entre ceux de Bruges et ceux du Franc au sujet de la draperie. — Gabelle sur le bled. *Grande peau de veau.* — Factions de Bourgogne et d'Orléans. Assassinat du duc d'Orléans. Le duc de Bourgogne s'en déclare l'auteur. Sa justification. — Guerre au sujet de l'évêque de Liége Jean de Bavière. Les Liégeois sont battus. — Organisation de la chambre du conseil à Gand. — Réconciliation des Bourguignons et des Orléanais. Les princes français se liguent avec le duc d'Orléans. — Le duc Jean entre en France. Il est abandonné des Flamands. Ils déchirent la *grande peau de veau*. Le duc entre dans Paris. Il est assassiné.

JEAN, qui, après la mort de son père, avait succédé au duché de Bourgogne, succéda, par celle de sa mère, aux comtés de Flandre, d'Artois et de Bourgogne et aux seigneuries de Salins et de Malines. Il était âgé de trente-trois ans. Son intrépidité lui fit donner le surnom de *Sans peur*. Il fit son inauguration, comme comte de Flandre, à Gand le 21 avril 1405. Les quatre membres de Flandre, Gand, Bruges, Ypres et le Franc, qui s'étaient rendus à Gand pour assister à cette cérémonie solennelle, lui adressèrent une requête, consistant en cinq points : 1° que son bon plaisir fût de fixer sa résidence en Flandre avec la duchesse, sa femme, et que, si ses affaires l'appelaient ailleurs, il y laissât du moins cette princesse avec quelques membres de son conseil, qui connussent la nature des besoins du pays ; 2° qu'il voulût assurer aux pays, villes et châtellenies le maintien de leurs droits, pri-

viléges et coutumes ; que spécialement il fît juger les affaires du pays par les lois et les magistrats des villes et les hommes de la cour, sans permettre qu'on pût les attraire hors de cette province, sauf les matières qui concerneraient la hauteur et seigneurie du comte ; 3° que la neutralité que l'on gardait avec l'Angleterre fût maintenue sans être obligés de se mêler de la guerre, parce que leur pays était uniquement commerçant ; 4° qu'il ne permît pas que les villes de Bourbourg, Gravelines ni toutes celles de la West-Flandre fussent jamais séparées de la Flandre ; 5° que toutes les affaires du pays se traitassent en langue flamande, en son petit conseil, qui était appelé *audience* (*a*), qui se tiendrait dans la partie située sur la rive gauche de la Lys dans la Flandre flamingante (*b*). Le comte leur fit répondre par l'organe de Henri Vanderzype, gouverneur de Lille, qu'il leur accordait tous ces points, déclarant entr'autres que désormais il tiendrait l'audience et la cour dans la Flandre flamande en langue flamande, et

(*a*) Ce tribunal avait été créé en 1369 par Louis de Maele. C'est par son intermédiaire que ce prince se faisait instruire des abus ou vexations des officiers, en envoyant de ville en ville pour recevoir les plaintes des particuliers, des commissaires pris dans ce tribunal, sur le rapport desquels le comte faisait droit sommairement par des sentences arbitraires. Ces fonctions ressemblaient assez à celles des inspecteurs royaux, nommés *missi dominici* sous les rois francs.

(*b*) Je crois qu'il est nécessaire de donner ici une explication pour concilier Meyer avec Oudegherst, et ce dernier avec lui-même ; car j'y vois une espèce de contradiction ou au moins d'obscurité, non quant au fond (ils sont d'accord sur les cinq articles qui font l'objet de la demande des Flamands), mais sur le temps où elle fut présentée, c'est-à-dire, si c'est à son inauguration, qui fut célébrée en avril, ou après la

qu'il ferait instruire et vider les procès pendans à Lille, c'est-à-dire, dans la Flandre française, en langue française. Il fixa sa résidence à Audenarde, où il transporta de Lille sa chambre de conseil, qui ne resta à Audenarde que quatre ans, ayant été transférée à Gand en 1409. Il laissa la chambre des comptes à Lille.

Mais les grandes difficultés qui s'étaient élevées entre les Brugeois et les habitans du Franc au sujet de la draperie, lui laissaient de vives inquiétudes. Ces derniers prétendaient qu'ils avaient le droit d'établir des métiers à fabriquer le drap dans tout le plat-pays. Les Brugeois, qui leur contestaient ce droit, voyant que ce différend ne pourrait se terminer par des explications amiables ou des arrangemens convenables, trouvèrent plus utile d'employer les voies de fait. Ils se répandirent en troupes nombreuses dans tout le plat-pays, brisèrent tous les peignes, outils, instrumens, qu'ils y trouvèrent, servant à la draperie. Le duc paraissait cependant les avoir ré-

conclusion de la paix, qui fut signée en novembre de la même année. Meyer *ad an.* 1405, *lib.* 15, dit bien, ce me semble, que c'est à son inauguration, et Oudegherst, ch. 180, dit également que les députés des quatre membres firent cette demande au duc Jean à sa joyeuse-entrée; et au chap. 186, il avance que ce fut à son retour en Flandre au mois de novembre. Comment expliquer cette contradiction? D'abord, comme les deux historiens sont une fois d'accord que ces articles ont fait la base du pacte inaugural, je crois qu'il faut s'y tenir, et qu'Oudegherst a probablement voulu dire qu'après le retour du comte, les députés sont venus lui demander l'exécution de ces dispositions, que son départ pour la France l'avait forcé de suspendre. Ce sera donc alors qu'il aura mis la dernière main à son ouvrage, en fixant sa résidence et sa chambre à Audenarde.

conciliés ; mais ce n'était qu'en apparence, et les Brugeois n'étaient pas apaisés. C'est pourquoi, le duc, craignant toujours que l'agitation sourde qui régnait dans cette ville, n'amenât une explosion subite, crut qu'il était prudent de prévenir le coup, et il s'y rendit lui-même. Il changea l'administration, et bannit de la ville six des principaux magistrats, qu'il regardait comme les fauteurs des troubles qui agitaient la ville. On fut d'autant plus étonnés de la disgrace de ces citoyens, dit Meyer, qu'ils avaient justement mérité l'estime et la confiance de leurs concitoyens, par les grands services qu'ils avaient rendus à la patrie, entr'autres, en faisant solidement réparer pendant leur administration les portes et les fortifications de la ville, qui avaient été ruinées par les Gantois. Le duc remplaça ces dignes magistrats par des hommes dévoués à ses volontés, qui, pour lui faire leur cour au détriment de leurs concitoyens, établirent, à leur grand mécontentement, une gabelle sur le bled, et forcèrent les doyens de donner leur consentement à cet impôt odieux. L'acte, revêtu de plus de cinquante sceaux, en fut rédigé sur une énorme feuille de vélin, dont le double fut envoyé à la trésorerie des chartes à Lille. On appela cet acte la *grande peau de veau*.

Après avoir ainsi réglé les affaires de Flandre, le duc Jean pensa à s'occuper sérieusement de celles de France ; car la paix que les princes avaient ménagée, n'avait pas éteint, pas même assoupi la haine mortelle qui divisait les deux chefs des maisons de Bourgogne et d'Orléans. Le duc Jean ayant appris (c'étaient les Parisiens qui l'en avaient informé) que la reine Isabelle de Bavière,

femme sans mœurs, épouse sans foi, sacrifiant tous ses devoirs à ses passions, entraînée par les conseils et les menées du duc d'Orléans, méditait le projet d'enlever le dauphin, son fils, et Marguerite, épouse de ce prince, fille du duc Jean, fit assembler à son de trompe le plus de monde qu'il put, et s'avança à leur tête sur Paris. Mais ayant appris que la reine était déjà partie avec le prince, la princesse et toute sa suite, il fit une telle diligence, qu'il les rejoignit à Ville-Juif, et les fit ramener tous à Paris et conduire au Louvre, où il se logea lui-même, afin de s'assurer d'autant mieux de leurs personnes. Il regardait, et avec raison, le duc d'Orléans comme l'artisan de toutes ces intrigues; et pour y mettre une bonne fin, il conçut le projet de l'assassiner. L'indiscrétion de ce prince hâta sa perte. C'était, dit Brantôme, un grand débaucheur des dames de la cour. Il avait osé se vanter publiquement d'avoir eu les faveurs de la duchesse de Bourgogne, qui était connue par sa vertu dans toute l'Europe. Le bruit courut dans le temps qu'il avait eu l'imprudence de chanter dans un souper devant le duc de Bourgogne une chanson sur cette princesse, où elle était désignée *par la beauté de ses cheveux noirs*. La chronique ajoute qu'il avait un cabinet où étaient les portraits de toutes les dames dont il avait eu les faveurs, et que le duc de Bourgogne ayant su que celui de sa femme s'y trouvait, résolut de s'en venger. Ces outrages personnels l'affermirent dans l'affreux dessein qu'il méditait depuis long-temps; et pour le cacher avec plus d'adresse, il feignit de se réconcilier avec son ennemi: ils couchèrent dans le même lit (c'était la coutume du temps); ils communièrent le même jour, et

le lendemain de cette cérémonie, le 23 novembre, le duc fut assassiné. Il avait soupé ce jour-là avec la reine à l'hôtel de Barbette, où on lui envoya un messager, qui était un des complices de la conjuration, pour lui dire que le roi lui ordonnait de se rendre de suite à la cour pour une affaire pressante. Le duc, qui n'avait aucune défiance, monte sur sa mule, accompagné seulement de deux écuyers montés sur le même cheval, d'un page et de deux valets de pieds, qui marchaient en avant pour l'éclairer. Il était à peu près sept heures et demie. Comme il passait par la Vieille-rue-du-Temple, dix-huit hommes armés, à la tête desquels était un gentilhomme de Normandie, nommé Raoul d'Ocquentonville, sortent d'une espèce de cabaret, et viennent l'investir. *Que faites-vous*, s'écrie-t-il? *Je suis le duc d'Orléans. C'est précisément ce que nous demandons*, disent les assassins; et à l'instant, le scélérat qui était à la tête de la bande, d'un coup de hâche lui coupe la main avec laquelle il tenait la bride, et de deux autres coups lui fend la tête.

Le duc de Bourgogne, pour écarter les soupçons, affecta la plus grande douleur et la plus vive indignation en apprenant le crime qu'il avait commandé lui-même. Il alla visiter le lendemain le corps du prince, qu'on avait déposé dans l'église des Blancs-Manteaux, et il se présenta pour lui donner l'eau bénite. Dans le premier moment, on attribua ce meurtre à un seigneur nommé Albert de Canny, dont le duc avait enlevé la femme; car on n'osait porter les soupçons sur le duc de Bourgogne. Les antécédens et les suites paraissaient trop devoir en écarter l'idée. L'amitié qu'il lui avait récemment témoignée en communiant

avec lui ; la douleur dont il avait donné tant de marques à sa mort et à son enterrement, auquel il avait assisté en grand deuil, étaient comme autant de signes et de preuves de son innocence, du moins aux yeux de la multitude. Mais après qu'on eut rendu les honneurs funèbres au duc d'Orléans, les princes et les seigneurs résolurent de tenir un conseil entr'eux relativement à cet assassinat. On n'osait en accuser ouvertement le duc de Bourgogne ; mais on commençait à concevoir des soupçons, et l'on eut la preuve certaine de sa culpabilité par son propre aveu. Lorsqu'il se présenta à la porte de la salle où les princes étaient assemblés, le duc de Berry, son oncle, vint lui dire : *Beau neveu, déportez-vous d'entrer au conseil ; il ne plaist mie bien à chacun que y soyez. Monsieur*, répondit le duc Jean, *je m'en déporte bien, et afin qu'on ne mescroye aucun coupable de la mort du duc d'Orléans, je déclare que j'ay fait faire ce qui a esté fait et non autre* (*a*). Jean, craignant dans ce moment les suites de cet aveu, se sauva de Paris en toute diligence par la porte St Denis. Ses complices l'avaient devancé, ou le suivaient en cachette. Clugnet de Brabant, amiral de France, se mit à sa poursuite ; mais il ne put l'atteindre, parce qu'arrivé à St Maxence, le duc avait fait rompre le pont, et ne s'était arrêté qu'à Bapaume en Artois, d'où il se rendit à Lille, et ensuite à Gand, où était la duchesse, sa femme. Il y convoqua les trois membres de Flandre, et leur exposa que c'était pour le bien et le salut de l'état

(*a*) C'est Pierre de Fenin qui rapporte ainsi ce fait, dans la collection des mémoires relatifs à l'histoire de France, tome 5, p. 333.

qu'il avait résolu la mort du duc d'Orléans; il leur développa longuement les motifs qui l'y avaient engagé, et finit par leur demander leur assistance contre ses ennemis. Les états, d'un consentement unanime, lui promirent toutes les espèces de secours dont il pourrait avoir besoin, et il se trouva ainsi en peu de temps à la tête d'une puissante armée, avec laquelle il revint hardiment à Paris, où il fut reçu par tout le peuple avec les plus vives acclamations de joie, comme leur libérateur, parce que les Parisiens regardaient comme un bienfait du ciel d'être délivrés de la tyrannie du duc d'Orléans. Son intention, en venant à Paris, était, comme il l'annonçait, de justifier sa conduite, non en contestant la réalité du fait, mais en en démontrant la justice. Il demanda donc fièrement d'être entendu, et dans une assemblée nombreuse, convoquée à cet effet, et présidée par le dauphin lui-même, un cordelier, nommé Jean Petit, Normand de nation, théologien de profession, docteur de l'université de Paris, soutint publiquement par douze argumens en l'honneur des douze apôtres, qu'il était permis à un particulier de tuer un tyran; et faisant au cas dont il était question, l'application de ce principe, qui pouvait être bon dans le système des anciennes républiques, mais qui ne pouvait être que très-condamnable dans l'esprit de la religion chrétienne, il en conclut par le plus étrange et le plus scandaleux bouleversement de principes, que le duc de Bourgogne, bien loin d'avoir commis un péché en faisant assassiner le duc d'Orléans, en eût au contraire commis un très-grave, s'il ne l'eût pas fait. C'eût été un péché d'omission, comme disent les théologiens, et consé-

quemment, au lieu de punition, il avait mérité des éloges et des récompenses, *comme monseigneur St Michel, l'archange, qui a tué le diable*. Le duc lui-même ne rougit pas de prendre la parole, non pour se justifier, mais pour se glorifier de cette action: il avança que le duc d'Orléans, pour assouvir son ambition et satisfaire sa soif de régner, avait conçu l'horrible dessein d'empoisonner le roi et ses enfans, et que même il avait à ce sujet appelé et attaché à son service des enchanteurs et des sorciers, et il sut présenter avec tant d'art toutes les circonstances qui concouraient à démontrer la vérité du fait, le temps, la manière, les moyens, les auteurs et les complices, que le roi fut très-satisfait de cette justification; que loin de blâmer l'action, et de l'en punir, il l'approuva, la loua, l'en remercia, et lui accorda des lettres d'abolition.

Les partisans d'Orléans éprouvèrent et témoignèrent le plus vif mécontentement, et se retirèrent à Melun, où ils emmenèrent la reine, le dauphin et la dauphine. Le duc Jean était disposé à prendre les mesures les plus efficaces pour les forcer à revenir; mais un événement particulier l'obligea à quitter Paris. Jean de Bavière, évêque de Liége, frère de Guillaume, comte de Hainaut, beau-frère du duc Jean, avait été chassé de son siége par ses sujets, qui avaient choisi à sa place Thiéri de Horn, archidiacre de Hesbaie, fils de Henri, seigneur de Perwez. Les habitans de Maestricht avaient reçu dans leurs murs l'évêque fugitif. Les Liégeois, dont les anciennes querelles avec ceux-ci avaient entretenu la haine contre ce peuple, vinrent mettre le siége devant Maestricht pour en arracher l'évêque. Le duc Jean, ayant

ppris ces excès et ces violences, accourut au secours de 'évêque ; il se réunit au comte de Hainaut, et entra dans e pays de Liége, qu'il livra à la dévastation et à l'incenlie. Les Liégeois, au premier bruit de sa marche, ayant ıbandonné le siége de Maestricht, s'avancèrent contre e duc, ayant à leur tête l'évêque intrus ; ils le rencontrèrent le 23 septembre à Othée, village à deux lieues de Liége. Le combat fut terrible ; les Liégeois y déployèrent une animosité et un courage qui leur auraient assuré la victoire, sans un stratagème que le duc Jean sut employer dans le moment critique où il voyait que la victoire allait lui échapper : il envoya, sans que les Liégeois eussent pu s'en apercevoir, une compagnie de cinq cents lances pour les attaquer par derrière, pendant la mêlée. Les Liégeois, effrayés de la rude charge que cette compagnie leur donna inopinément, furent tellement déconcertés, que le duc Jean, pénétrant à la tête de ses soldats dans le centre de l'armée liégeoise, les mit dans une déroute complète. Le seigneur de Perwez et l'évêque Thiéri, son fils, y furent tués. La perte des Liégeois monte, selon Oudegherst, à trente mille hommes tués et deux mille prisonniers. Le duc Jean, abusant cruellement de la victoire, fit trancher la tête aux prisonniers les plus distingués. La soumission de la ville et de tout le pays de Liége fut le fruit de cette victoire.

A peine le duc fut-il dégagé des soins que les affaires étrangères lui avaient causés, qu'il pensa à s'occuper sérieusement de celles de la Flandre (1) : il tâcha

(a) Oudegh., ch. 188.

surtout de favoriser le commerce de cette province avec l'Angleterre. Les quatre membres de Flandre, pour témoigner leur reconnaissance et leur attachement au duc, lui accordèrent une *aide* (c'était l'expression du pays), c'est-à-dire, un don gratuit de huit cent mille écus pour le dédommager des frais qu'il avait dû faire, afin de leur procurer la liberté de commerce avec l'Angleterre.

Les Gantois saisirent cette occasion pour solliciter une faveur particulière : ils demandèrent que la chambre du conseil, que le duc, au commencement de son règne, avait transportée de Lille à Audenarde, fût transférée de cette dernière ville à Gand : le duc y consentit, et il fit, pour l'organisation de cette chambre, un réglement particulier, portant qu'elle serait composée d'un président, qui, dans ses absences, serait remplacé par le plus ancien des conseillers; de cinq conseillers, qui prendraient le titre de *conseillers de monsieur le duc de Bourgogne, comte de Flandre, d'Artois et de Bourgogne, ordonnés en Flandre*; de deux huissiers et d'un garde des chartes. Le duc, pour compléter cette chambre, créa quatre nouveaux officiers, savoir, un procureur-général, un avocat-fiscal, un greffier et un notaire ou receveur des exploits. Le traitement du président fut fixé à cinq cents francs; celui des conseillers, à trois cents; du procureur-général et de l'avocat-fiscal, à deux cents; du greffier et du receveur des exploits, à cent écus; des huissiers, à quinze, et du garde des chartes, à trois cents francs. La juridiction de la chambre s'étendait sur toute la Flandre, en y compre-

nant Lille, Douai, Orchies, la ville et le pays de Malines; et elle devait connaître de toutes les affaires civiles et criminelles, conformément aux privilèges, coutumes et usages des villes et du pays. On assigna le lieu de ses séances, au château de Gand, dans la grande salle en haut; mais dans la suite, pour éviter aux plus âgés l'embarras de monter, on leur donna une salle en bas.

Dans cet intervalle, la face des affaires était changée en France: les nombreux ennemis que le duc Jean avait laissés à la cour, avaient profité du temps où il était occupé de son expédition contre les Liégeois pour obtenir la révocation des lettres d'abolition que le roi lui avait accordées. La reine et le dauphin avaient repris les rênes du gouvernement: la duchesse d'Orléans et son fils demandaient hautement vengeance de l'assassinat du duc. Mais le duc Jean, dégagé des soins qui l'avaient retenu dans la Flandre, reparut à la tête de quatre mille hommes de cavalerie et de deux mille d'infanterie, amenés en croupe. La reine ne crut pas qu'il était prudent de l'attendre; elle se retira précipitamment à Tours avec toute la cour, et le duc Jean entra triomphant dans Paris, où il fut reçu par le peuple avec les plus éclatans témoignages de respect et d'attachement. Il y tint des conférences fréquentes avec les princes du sang pour tâcher de parvenir à une réconciliation sincère. Les princes y employèrent tous leurs efforts et tout leur crédit, et le duc, à leur sollicitation, consentit à se rendre à Chartres pour y conférer sur cet important objet avec le roi et la cour. Il y vint en effet, accompagné de six cents chevaux seulement, et dans une assemblée composée du roi, de la reine, du dauphin, du

roi de Navarre, du duc de Berry et de tous les princes, il supplia le roi d'oublier tout le ressentiment qu'il pourrait avoir conservé au sujet de la mort du duc d'Orléans, et de lui rendre ses bonnes grâces; il s'adressa également dans ce sens au duc Charles d'Orléans, à Philippe et à Jean, ses frères, fils du feu duc, et leur demanda la paix et leur amitié. La reine, le dauphin et les princes appuyèrent fortement la demande du duc, et le roi déclara qu'il lui accordait très-volontiers son pardon, mais qu'il ne l'étendait pas à ceux qui avaient exécuté l'assassinat: ils furent condamnés au bannissement et leurs biens confisqués. C'est dans ce congrès que, pour donner plus de solennité et de consistance à cette réconciliation, le roi consentit au mariage de Philippe de Bourgogne, comte de Nevers et de Rethel, frère du duc Jean, avec Bonne d'Artois, fille de Robert d'Artois.

Après la conclusion de ce traité, le duc eut plus de crédit que jamais; il rentra dans Paris avec la reine, le dauphin et les princes; il reprit le gouvernement du royaume, et fit trancher la tête à Jean de Montagu, trésorier de France, et à plusieurs autres officiers ou seigneurs, prévenus d'avoir eu des intelligences avec le duc d'Orléans pour empoisonner ou charmer le roi. Mais les ducs de Berry et de Bourbon, oncles du roi, indignés de voir toute l'autorité partagée entre le duc de Bourgogne et le dauphin, son gendre (*a*), se liguèrent avec le duc d'Orléans et ses partisans, et sortirent de Paris avec la reine. Le duc

(*a*) Marguerite, fille aînée du duc de Bourgogne, avait épousé en premières noces Louis, dauphin, mort en 1415.

Jean, averti du complot que les princes formaient pour le perdre, accourut en Flandre, où il fit assembler les états, pour réclamer leur assistance. Les états, qui lui étaient sincèrement attachés, parce qu'ils en avaient toujours obtenu tout ce qu'ils désiraient, lui accordèrent de puissans secours en hommes et en argent, et il revint à Paris dans l'espoir que la contenance imposante avec laquelle il y reparaîtrait, forcerait enfin les princes à la réconciliation et à la paix; car c'était son vœu. Les princes essayèrent d'employer un tempérament propre à ménager les ducs de Bourgogne et d'Orléans : ils convinrent qu'ils retourneraient l'un et l'autre dans leurs pays respectifs, et qu'ils ne s'immisceraient plus dans le gouvernement de la France. Jean accéda à cette résolution, et il revint en Flandre, où il passa l'hiver suivant.

Mais le duc d'Orléans conservait toujours dans son cœur le désir de venger la mort de son père (*a*), et il envoya au duc de Bourgogne un cartel conçu en termes très-injurieux (*b*) : le duc y répondit avec plus de décence. Les ducs de Brabant et de Berry employèrent leur médiation pour réconcilier les deux rivaux. Le duc Jean, qui désirait sincèrement cette médiation, envoya le seigneur de Croy à Bicêtre, près de Paris, où l'on avait ouvert des conférences à ce sujet. Mais la faction d'Orléans, foulant aux pieds les droits respectés par les nations les plus barbares,

(*a*) Oudegh., ch. 189.

(*b*) *Charles, duc d'Orléans, à toi Jean qui te dis duc de Bourgogne, pour l'homicide horrible par toi proditoirement, de guet-à-pens et par les assassins ordinaires, commis en la personne de notre très-redouté seigneur et père.*

fit indignement arrêter l'envoyé du duc. Le roi, par ses prières et par ses ordres, le duc par ses cris et par ses menaces, ne purent soustraire cet infortuné seigneur aux horreurs de la torture et de la mort. Dès ce moment, le duc Jean ne se crut plus obligé à garder aucune mesure: il rassembla le plus de monde qu'il put, tant de la Flandre et de l'Artois, que de la Bourgogne, et il était bien déterminé à tout risquer et à tout sacrifier pour mettre d'une manière ou d'autre une bonne fin à cette implacable querelle. Il entra donc à la tête d'une armée formidable dans le Vermandois: il assiégea et pilla la ville de Ham; et après avoir ravagé tout le pays, il s'arrêta devant Montdidier, et resta dix jours dans cette position. Son intention était de marcher sur Paris; mais les Flamands, ennuyés des fatigues et des lenteurs d'une guerre dans laquelle ils n'avaient aucun intérêt national à soutenir, ni aucun avantage particulier à attendre, commencèrent à se mutiner pour retourner dans leur pays. Le duc les conjura dans les termes les plus affectueux de ne point l'abandonner dans une circonstance où son sort, sa vie, son honneur, dépendaient de leurs secours. Les Flamands furent insensibles à ses prières et à toutes ses promesses, alléguant qu'ils n'étaient obligés à prendre les armes que dans l'intérieur de leur pays; et pour s'imposer, en quelque sorte, l'obligation de partir, ils brûlèrent leurs tentes et leurs bagages. Quand le duc vit que toutes ses remontrances et tous ses efforts étaient inutiles, il feignit de se rendre à leurs raisons, et il leur accorda une retraite, qu'ils étaient bien résolus d'effectuer sans sa permission: il leur délivra à cet effet des lettres datées de son camp près de

Roye (*a*), par lesquelles, après avoir déclaré qu'ils avaient fait leur service avec honneur, il ne leur donna pas la permission, mais l'ordre de retourner dans leur pays; il voulut, par ce stratagême adroit, tâcher de dissimuler son courroux et éviter de compromettre son autorité, en se donnant l'air (qu'on laisse passer cette expression) d'accorder ce qu'il n'eût pu refuser, et d'ordonner ce qu'il n'eût pu empêcher; mais dans le fond de son cœur il n'en était pas moins indigné.

Les Flamands reprirent donc le chemin de leur pays, faisant grand désordre par où ils passaient, dit Fenin, historien du temps, *gens sans pitié, n'espargnans ny gentil ny villain.* Arrivés devant Bruges en très-grand nombre (car ceux de Dixmude, de l'Ecluse, de Dam, d'Ostende, de Thourout et d'autres bourgs ou villages voisins, s'étaient joints à ceux de Bruges), ils ne voulurent point entrer dans la ville; ils campèrent aux portes, faisant le plus grand vacarme, et ils s'obstinèrent à y rester pendant douze jours, déclarant qu'ils ne se retireraient pas qu'on ne leur eût rendu la fameuse peau de veau où était écrite la lettre obligatoire contenant le consentement forcé de la ville de Bruges à l'impôt ou gabelle qui leur avait été extorqué en 1407. Il fallut donc la leur livrer. Ils la déchirèrent en mille pièces.

Le duc ne renonça cependant pas à son entreprise: il disparut soudain, et l'on ne recevait aucune de ses nouvelles; il avait même caché si adroitement son départ, qu'on crut qu'il était mort; mais il était passé secrètement en Angleterre pour y demander du secours, et il en ra-

(*a*) Elles portent la date du 21 septembre 1411.

mena sept à huit mille hommes, qu'il réunit aux troupes qui lui restaient : il se met à leur tête, et s'avance sur Paris ; il y fait son entrée le 23 octobre 1411, au milieu des acclamations des habitans ; et le roi même, qui avait recouvré son bon sens, lui fit un accueil en apparence si amical, qu'il ne savait qu'en penser. Un changement si subit et si surprenant ne pouvait en effet que lui paraître suspect. Le roi s'aperçut de la défiance du duc : et pour détruire dans son esprit tous les soupçons qu'il aurait pu concevoir, il lui rendit le gouvernement du royaume, du consentement des princes.

Les Orléanistes, voyant que toutes les machinations qu'ils avaient employées pour écarter le duc de Bourgogne du maniement des affaires, n'avaient abouti au contraire qu'à l'élever au plus haut degré de crédit et d'autorité, en conçurent un si violent dépit qu'ils conjurèrent sa perte. Les ducs de Berry et de Bourbon se retirèrent à Bourges où le roi avec le duc de Bourgogne vinrent les assiéger. Les princes, sentant que la résistance était inutile, ouvrirent les portes de la ville. Le duc de Berry et ses adhérens consentirent à renoncer au projet de contracter aucune alliance ou d'entretenir aucune intelligence contraire aux intérêts du roi, du dauphin et du duc de Bourgogne, et s'engagèrent à se conformer au traité de Chartres dans tous ses points. Mais le dauphin ne se ressaisit pas moins, à la première occasion, du gouvernement du royaume. Le duc Jean, irrité de cette perfidie, reprit les armes ; et, s'étant emparé du Languedoc et des provinces méridionales, il marcha sur Paris, qui lui fut livré par l'adresse de Jean de Villers, seigneur de l'Isle-Adam.

Cependant le duc Jean était toujours animé du désir

d'opérer une réconciliation sincère, et, dans cette intention, il accepta l'entrevue que lui proposa le dauphin Charles (a) à Montereau-Fault-Yonne. Mais les conseillers du duc lui témoignèrent leurs craintes sur le résultat de cette conférence, où tout leur était suspect, les personnes, le lieu, le motif. C'étaient les mortels ennemis du duc, qui entouraient le dauphin; c'étaient eux qui avaient choisi et disposé l'endroit; et après tout quel était le motif de cette entrevue? On ne le voyait pas; mais quelle en serait l'issue? On tremblait en y pensant. Telles étaient les représentations des hommes dévoués au duc. Il hésita; mais enfin il prit son parti. « C'est mon devoir, » dit-il, d'aventurer ma personne pour la paix. Quoi qu'il » arrive, je veux y aller. S'ils me tuent, eh bien ! je mour- » rai martyr. » Il partit donc, accompagné de quatre cents hommes d'armes environ. Il s'arrêta dans une prairie auprès du château de Montereau, et envoya deux de ses gentilshommes prévenir le dauphin de son arrivée. Tanneguy-Duchâtel vint le trouver de la part de ce dernier; et après s'être donné des assurances mutuelles de la pureté de leurs intentions et de la sincérité de leurs sentimens, ils jurèrent, par parole de prince, qu'ils ne se feraient mutuellement aucun mal ni dommage; que le dauphin et le duc entreraient chacun de leur côté sur le pont avec dix hommes d'armes de leur choix, dont ils se communiqueraient la liste d'avance.

Pendant qu'ils étaient occupés à prendre ces arrangemens, un valet de chambre du duc, qui était allé préparer

(a) Le dauphin Louis était décédé en 1415.

le logement de son maître au château, arriva précipitamment, en s'écriant: « Monseigneur, prenez garde à vous. » Vous êtes trahi. Au nom de Dieu, prenez garde. » Le duc se retournant sur Tanneguy: » Je me fie à votre pa- » role, dit-il; par le saint nom de Dieu, êtes-vous bien » sûr de ce que vous me dites? car vous auriez grand tort » de me trahir. — Monseigneur, j'aimerais mieux mourir » que de vous trahir. N'ayez donc aucune crainte. Je vous » assure que le dauphin ne vous veut aucun mal. » Eh » bien! allons donc, reprit le duc; je me fie à Dieu et » à vous. »

C'était un dimanche 10 de septembre, vers 5 heures du soir. On avait construit aux deux bouts du pont de fortes barrières, fermées d'une porte, et au milieu, une espèce de loge en bois, où l'on entrait des deux côtés par un passage fort étroit. Le duc fut reçu à la barrière du côté du château par le sire de Beauveau et Tanneguy Duchâtel, et leur dit en entrant avec le ton d'une franchise naïve: « Messieurs, vous veez comme je viens », et il leur montra qu'il n'avait point d'autres armes que sa cotte et son épée; et frappant sur l'épaule de Tanneguy: « Voici, ajouta-t-il, » le brave homme à qui je me fie ».

Le duc, ayant passé la barrière, s'approcha du dauphin avec une contenance qui annonçait la confiance et la magnanimité: il le salua, ôtant son chapeau de velours noir, et mettant un genou en terre. « Soyez le bien-venu, beau » cousin », lui dit le dauphin. Le duc lui protesta que son désir le plus ardent était de lui donner des marques de son attachement, et qu'il était prêt à sacrifier sa vie pour le roi et pour le dauphin. Celui-ci le releva, et lui pre-

nant affectueusement la main : « Beau cousin, dit-il, vous » parlez si bien qu'on ne pourrait mieux. » Tanneguy, qui était auprès du duc, prenant sa hâche, le poussa par derrière, en lui disant : « Monsieur de Bourgogne, entrez donc; » le dauphin vous attend »; et dès qu'il fut entré : « Monseigneur, dit-il au dauphin, le voici ce traître qui vous retient votre héritage. » En même temps, il leva sa hâche ; mais le sire de Navaille arrêta le coup ; et à cet instant, on entend un cri, *tue, tue*. A ce signal de mort, un grand homme brun, armé d'une épée tranchante, frappe le duc au visage d'un coup si violent, qu'ayant voulu le parer, le duc eut le poignet abattu. Tanneguy lui déchargea alors un coup qui l'abattit aux pieds du dauphin. Deux hommes d'armes de ce dernier, Olivier Layet et Pierre Frottier, s'agenouillèrent pour s'assurer si le malheureux prince était mort. Il respirait encore, et les deux assassins, soulevant sa cotte, le percèrent dans le ventre d'un grand coup d'épée, qui lui fit sortir les intestins, et il rendit le dernier soupir.

Les valets se précipitèrent sur lui ; et après lui avoir arraché ses vêtemens, ses bagues et son riche collier, ils le traînèrent indignement sur le pont. Tous les serviteurs du duc, qui étaient présens, furent arrêtés et emprisonnés.

Telles sont les circonstances de cet horrible guet-à-pens, recueillie d'après les enquêtes faites à ce sujet par les conseillers du duc. Tous ses domestiques furent entendus. On les avait engagés de toutes le manières à charger la mémoire de leur maître, en leur promettant de les attacher honorablement au service du dauphin. Le secrétaire du duc, Seguinat, fut plusieurs fois menacé de la torture. On

les interrogea selon toutes les formes juridiques, sous la religion du serment; et tous, sans exception; malgré les promesses, malgré les menaces, et quoique, pour effrayer les autres, on en eût mis un à mort, tous ont été unanimes et constans dans leurs réponses, disant qu'ils aimaient mieux périr dans les prisons, et même dans les supplices, que de trahir leur conscience et leur honneur, en mentant contre leur seigneur.

Les détails de ce déplorable événement avaient été, comme il arrive presque toujours, diversement racontés dans le public. Les Dauphinois en parlaient à leur manière; et soit en défigurant les circonstances de l'assassinat, soit en agravant les torts du duc, ils tâchaient de justifier le fait. Le dauphin lui-même donna une déclaration dans ce sens. Tanneguy, que les Bourguignons chargeaient plus que tous les autres, protesta toute sa vie de son innocence, et il offrit même de combattre céux qui prétendaient le contraire. Mais la voix publique ne cessa de le signaler comme l'auteur du complot et du meurtre.

Quant au dauphin, on ne sait trop ce qu'il faut en penser. On le crut coupable, non sans vraisemblance, mais sans preuves. Si l'on en croit Meyer, au moment où l'infortuné duc reçut le dernier coup, le dauphin était présent, tenant en mains son épée nue. Cet historien, que l'on peut accuser quelquefois de partialité, quand il s'agit de donner des torts aux Français, ajoute que dans cet affreux moment, il laissa échapper ces mots: «Je crois qu'il en a assez«. C'est ce qu'ont à peu près rapporté tous les historiens modernes. Si l'on en croit Juvénal des Ursins (*a*), écrivain

(*a*) Histoire de Charles VI.

contemporain, qui n'était d'aucun parti, Tanneguy-Duchâtel prit le dauphin entre ses bras, et l'emporta hors de la loge, et que ce fut dans ce moment que le duc fut frappé. L'enquête tenue après l'événement ne charge point à la vérité le dauphin. D'ailleurs, sa jeunesse, son caractère faible, sa conduite dans toute la suite de sa vie, où il se montra sans méchanceté, paraissent le laver de l'odieux soupçon d'avoir coopéré ou connivé à cet acte de barbarie. On peut donc raisonnablement croire, comme l'observe le dernier auteur de l'histoire des ducs de Bourgogne (*a*), qu'il avait seulement consenti à ce que le duc Jean fût saisi et retenu prisonnier, ne prévoyant pas que, sous cette apparence, c'était un meurtre qu'on lui proposait.

Quoi qu'il en soit de ces différentes versions, elles doivent disparaître devant l'information régulière qui a été tenue selon les formes juridiques, d'après les dépositions conformes de témoins que ni la crainte des supplices et de la mort, ni l'espoir des récompenses et de la fortune, n'avaient pu ébranler.

L'opinion publique attribua dans le temps cet assassinat à la trahison des deux personnes qui étaient les plus chères au duc, sa maîtresse et son favori. C'étaient la dame de Giac, l'une des plus belles et des plus intrigantes femmes de son temps, et Philippe Jossequin. Ils avaient été tous deux, dit-on, corrompus par l'or des Armagnacs. Les Dijonnais furieux rasèrent la maison de ce dernier, qui se réfugia en Dauphiné, où il mourut dans la misère.

(*a*) M. de Barente, tome 4, p. 460.

On avait voulu jeter le corps du malheureux prince dans la rivière ; mais le curé de Montereau empêcha cette nouvelle indignité, et le fit transporter à minuit dans un moulin auprès du pont, et le lendemain à l'hôpital, où il fut mis dans la bière des pauvres, tout dégouttant de sang, et porté par quelques mendians dans l'église paroissiale, où il fut inhumé avec son jupon, ses houzeaux et sa barette (*a*).

Cet assassinat, quelque horrible qu'il fût, n'excita qu'une faible sensation, parce qu'il ne fut regardé que comme une juste représaille de celui du duc d'Orléans.

(*a*) Il fut depuis transporté à la chartreuse près de Dijon. Sa femme, Marguerite de Bavière, qui mourut à Dijon le 23 janvier 1423, fut enterrée dans la même église, et leurs cendres furent réunies dans un même tombeau, sur lequel on grava cette épitaphe :

Cy gisent très-haults et très-puissants prince et princesse, Jehan de Bourgoingne, comte de Flandres, d'Artois et de Bourgoingne palatin, seigneur de Salins et de Malines, fils de feu très-hault et très-puissant prince Philippe, fils du roi de France, duc de Bourgoingne, fondeur de cette église ; et dame Marguerite, sa compaigne ; lequel duc Jehan trespassa le 10 *jour de septembre l'an* 1419, *et ladite dame sa compaigne le* 23 *jour de janvier l'an* 1423. *Veuillés dévotement prier Dieu pour leurs ames.*

CHAPITRE VINGT-QUATRIÈME.

FLANDRE. Obsèques du duc Jean. — Alliance des Anglais avec le duc Philippe. Traité de Troyes. Bataille de Mons en Vimeu, où le jeune duc signale sa valeur. — Mort de la duchesse de Bourgogne, du roi d'Angleterre et du roi de France. — Aventure de la fausse duchesse de Guyenne. — Mariage du duc Philippe avec Bonne d'Artois. — Siége d'Orléans. Jeanne d'Arc, dite la Pucelle d'Orléans; sa lettre au duc Philippe. — Trèves. — Mariage du duc avec Elisabeth de Portugal. Institution de l'ordre de la toison d'or.

LE comte de Charolais était à Gand, lorsqu'il apprit cette fatale nouvelle. Ce jeune prince était âgé seulement de vingt-trois ans. Il avait épousé en 1412 Michelle, fille du roi de France, Charles VI. Il se renferma dans son cabinet pour donner un libre cours à ses larmes. Il ne vit sa femme qu'un moment. « Michelle, lui dit-il, votre » frère a assassiné mon père ». Ce mot terrible fut comme un coup de foudre pour cette jeune princesse, qui, d'après tous les historiens, était d'un excellent caractère. Elle aimait beaucoup son mari, et elle craignait que ce funeste événement ne lui enlevât son cœur. Mais Philippe prit soin de la rassurer et de la consoler, en redoublant à son égard d'attention et d'affection.

Le jeune duc ne respirait que vengeance. Il jura dans son aveugle haine, que ce crime serait lavé dans le sang des Français, comme s'ils étaient tous solidaires. Ce n'était cependant que le fait d'un petit nombre de traîtres. Il se rendit d'abord à Malines, où il eut une conférence

avec le duc de Brabant, son cousin ; Jean de Bavière, son oncle ; le duc de Clèves, son beau frère, et le comte de Hainaut. Après y avoir réglé les points les plus urgens, il partit pour Lille, où il reçut une députation de Paris, composée du chancelier, du prévôt de Paris, des principaux officiers et conseillers du roi et d'un grand nombre d'habitans, qui prêtèrent serment de lui obéir comme au lieutenant du roi, et de l'aider à venger la mort du duc, son père. Le duc invita les Parisiens, ainsi que les autres bonnes villes, à envoyer des députés à Arras, où il serait le 17 octobre, pour aviser aux arrangemens à prendre dans des circonstances si graves. Quand le plus grand nombre de ceux que l'on attendait fut arrivé, le duc, avant l'ouverture des assemblées, fit faire de magnifiques obsèques à son père. Cinq évêques et dix neuf abbés mitrés y assistèrent. Jean de Luxembourg et Jacques de Harcourt y menèrent le deuil. Pierre Floure, inquisiteur de la foi au diocèse de Reims, chargé de prononcer l'oraison funèbre du duc, exhorta le jeune prince, selon la morale de l'évangile, à oublier et à pardonner personnellement les injures dont il avait droit de se plaindre, et de laisser à la justice le soin d'en poursuivre la punition et la réparation. Ces charitables exhortations, si conformes à l'esprit du christianisme, furent très-mal accueillies, et les courtisans de Philippe eurent bientôt détruit toute l'impression qu'elles auraient pu faire sur l'esprit de ce prince, qu'ils fortifièrent dans ses dispositions et ses projets de vengeance.

Les Anglais, anciens ennemis du royaume de France, dit Olivier de la Marche, ne furent pas déplaisans de

l'inconvénient avenu. Ils s'empressèrent de leur côté de saisir cette occasion pour entraîner le duc Philippe dans leur alliance et l'associer à leurs projets, en employant tous les moyens les plus propres à le gagner et à le séduire. Ils feignirent d'abord de n'avoir d'autre intention que de venger, pour ainsi dire, la cause de la nature outragée, en secondant les efforts d'un fils si cruellement offensé, et ils lui offrirent tous leurs secours. Ils le prirent aussi par son intérêt, en lui faisant entendre et espérer qu'il pourrait avoir sa part dans les dépouilles de la France, dont on regardait la conquête comme assurée. Le duc accepta ces offres insidieuses, et la reine Isabeau se lia avec lui. Henri V, roi d'Angleterre, qui disait que Dieu l'amenait par la main pour punir les Français, vint trouver Isabeau et Philippe à Troyes, où se fit le 21 mai 1420 le fameux traité par lequel il fut stipulé que le roi Henri épouserait Catherine, fille du roi Charles VI, et qu'après la mort de ce dernier, il succéderait à la couronne de France; et dès ce moment, il prit le titre de régent et héritier du royaume. Isabeau conduisit son malheureux époux et sa triste fille à Troyes, où le sacrifice, c'est-à-dire, le mariage s'accomplit. Henri, devenu ainsi roi de France, fit paisiblement son entrée à Paris en souverain, et retourna peu de temps après à Londres pour obtenir de nouvelles troupes et de nouveaux subsides. Philippe, de son côté, pour cimenter et consolider cette monstrueuse alliance, qui était son ouvrage, leva une puissante armée, qu'il réunit à celle d'Angleterre. C'est alors que la guerre recommença sous tous les points avec plus d'acharnement. Le dauphin, déclaré par l'infâme traité de Troyes, en-

nemi de l'état, était soutenu par les Espagnols et les Ecossais. La bataille de Beaugé, gagnée par le maréchal de la Fayette sur le duc de Clarence, frère du roi d'Angleterre, ranima les espérances du dauphin. Les braves Ecossais avaient beaucoup contribué à cette victoire. A cette nouvelle, Henri se hâta de repasser la mer avec des trésors et des soldats pour réparer le mal que cette défaite faisait à sa cause.

Il fit donner au duc de fortes sommes pour payer ses troupes, et lui promit des renforts ; car les forces des ennemis étaient beaucoup plus considérables. C'est dans cette circonstance, où le duc se trouvait dans le plus grand danger, qu'il montra le plus grand courage. Il savait que toutes les forces du dauphin étaient réunies pour marcher contre lui, et il prit le parti de le prévenir. Elles passaient déjà la Somme. Philippe arrive, et elles s'arrêtent. Les deux armées étaient à trois traits d'arc l'une de l'autre. C'était la première fois que le duc se trouvait à une bataille rangée. Le choc fut terrible. Les lances étaient brisées, et l'on commençait à combattre corps à corps, lorsqu'au fort de la mêlée, une grande partie des troupes du duc prit la fuite. Le valet qui portait sa bannière, fuit lui-même, la jette, et le sire de Rosimbos la relève. L'épouvante s'empare des Bourguignons. Le roi d'armes de Flandre crut que le duc était tué ou pris. Ce bruit sinistre se répand dans les rangs, et l'alarme redouble, la déroute augmente. Le duc n'a plus guère que les deux tiers de son monde. Jean de Luxembourg et le seigneur d'Imbercour sont blessés et pris. Le duc ne se déconcerte pas. Un coup de lance traverse l'ar-

çon de sa selle ; un autre perce son armure. Un vigoureux dauphinois le saisit au corps, le serre, le tire; le duc résiste, pique son cheval, et s'arrache des bras de son ennemi. Les braves chevaliers qui étaient auprès du duc, animés par son exemple, combattaient en furieux. Mais celui qui se montra le plus redoutable, fut le jeune sire de Vilain. Il était de haute stature, monté sur un fort cheval, sur lequel il se tenait si fermement, qu'ayant dès le commencement du combat, lâché la bride, il avait pris des deux mains son énorme hâche d'armes ; et s'étant porté au plus fort de la mêlée, il frappa de si rudes coups, que tout ce qui tombait sous sa main était abattu. La victoire resta au duc. Le lieu de cette bataille est Mons en Vimeu.

Le duc fut reçu à Paris avec de grands transports de joie, et reprit la route de Dijon, où il entra le 19 février 1422. Il se mit en route le 9 juillet pour aller rejoindre le roi d'Angleterre à Troyes, où il attendait ses troupes de Flandre, quand il apprit la nouvelle de la mort inopinée de sa femme Michelle de France. Cet événement répandit le deuil dans toute la Flandre. Cette vertueuse princesse avait su gagner tous les cœurs par sa douceur, son affabilité, sa bienfaisance. On ne voulait pas croire que sa mort fût naturelle. Le peuple, toujours soupçonneux ou superstitieux, l'attribuait au poison ou au sortilége. Les soupçons tombèrent sur une de ses dames d'honneur, nommée Ursule, femme du seigneur de la Viefville, que la duchesse avait renvoyée. C'en était assez pour éveiller les soupçons. Les Gantois envoyèrent une troupe de cent vingt hommes à Aire, où la dame Ursule s'était retirée. On l'arrêta, et l'on tint des informations à Lille, à Arras, à

Dijon, à Paris. Enfin, après avoir traîné cette odieuse procédure pendant une année entière, l'innocence de la dame Ursule fut complètement reconnue, et le duc crut qu'il était de son devoir de lui faire une réparation.

Le roi d'Angleterre était alors malade d'une fistule, dans un temps où ce mal était incurable; et comme il empirait sans espoir de guérison, il s'était fait transporter en litière à Vincennes, où il mourut le 31 août 1422, âgé de 34 ans, laissant la régence de France à son frère le duc de Bedford, et celle d'Angleterre à son cadet le duc de Glocester.

Charles VI, à qui, comme par pitié, on avait laissé le vain titre de roi, mourut deux mois après, et la guerre continua sous son fils Charles VII.

Une aventure bizarre, telle cependant que l'histoire en présente quelquefois, avait forcé le duc à se rendre à Gand. Une femme s'y était présentée sous un costume étranger, se donnant pour la duchesse de Guyenne, sœur du duc, qui devait épouser le duc de Richemont. Elle avait su mettre tant d'adresse dans ses discours et dans ses démarches, qu'on s'y était trompé, et qu'on lui avait rendu tous les honneurs dus à son rang prétendu. On prit cependant des informations, et l'on reconnut que c'était une religieuse échappée à un couvent de Cologne. Elle avoua elle-même son imposture. Elle fut exposée à la honte sur le marché aux poissons, et renvoyée à l'évêque de Tournai, qui la fit reconduire à son couvent.

Les hostilités se poursuivaient toujours au sein de la France avec le plus grand acharnement, et Philippe profitait de tous les momens qu'il pouvait dérober aux

soins de la guerre pour s'occuper des affaires de ses divers états, allant successivement de l'un à l'autre, selon que leurs intérêts l'y appelaient. Il était venu de Paris en Flandre, et ce fut alors que sur la proposition et les instances de son conseil et de ses parens, les ducs Jean de Brabant et Jean de Bavière, il se détermina à épouser Bonne d'Artois, fille du comte d'Eu, connétable de France, veuve de son oncle Philippe de Bourgogne, comte de Nevers, qui avait péri à la bataille d'Azincourt. Le pape Martin accorda sans difficulté, parce qu'il n'avait pas intérêt à les refuser, les dispenses nécessaires pour ce mariage, qui fut célébré sur la fin du mois de novembre 1424. Elle mourut l'année suivante.

Le duc Philippe, s'étant brouillé avec le duc de Glocester au sujet du mariage illégal que celui-ci avait contracté avec Jacqueline, comtesse de Hainaut, qui avait quitté le duc de Brabant Jean IV, cousin germain de Philippe, ne tenait déjà plus que faiblement le parti des Anglais; et s'il ne s'en détacha pas d'abord, c'est qu'il avait une arrière pensée. Il sentait assez que si, dans le principe, cette guerre avait pu être justifiée par son motif, puisqu'il n'avait pris les armes que pour venger la mort de son père, elle devenait blâmable par ses suites, puisqu'elle n'aboutissait plus qu'à servir, contre ses propres intérêts et sa propre gloire, l'ambition d'un prince étranger. Ce n'était donc plus au profit de ce prince qu'il voulait faire tourner cette guerre; il avait maintenant des vues bien différentes; et s'il consentit à réunir ses troupes à celles du duc de Bedford, qui avait entrepris le siége d'Orléans, c'est qu'il espérait que cette expédition aurait une

issue favorable à ses desseins. Il connaissait les dispositions des habitans d'Orléans ; il savait qu'ils étaient prêts à se rendre, pourvu que ce fût au duc de Bourgogne, et non à l'Anglais, dont ils détestaient la domination et craignaient la vengeance. Ils envoyèrent en effet une députation au duc Philippe pour lui en faire la proposition dans ce sens. C'est ce qu'attendait Philippe, et c'était là sa pensée secrète. Il y consentit donc, mais à condition que le duc de Bedford y consentît également. Une députation se rendit en hâte à Paris à cet effet, et Bedford ne répondit à leur offre que par un refus offensant, en disant qu'il n'avait pas tendu les filets pour laisser à un autre le plaisir de prendre les oiseaux. Philippe, choqué de ce refus, se retira avec toute son armée ; sa retraite sauva la ville, et peut-être la France. La ville fut délivrée (c'est ce que tout le monde sait) par le zèle et le courage d'une jeune héroïne, si connue sous le nom de *Pucelle d'Orléans*, qui, après avoir forcé les Anglais à lever le siége, conduisit Charles VII à Reims, où ce prince fut sacré le 17 juillet 1429. Ces derniers faits sont assez connus, et seraient même étrangers à l'histoire de ces provinces, si un de ses plus puissans souverains n'y avait pas pris une part active ; mais ce qui n'y est pas étranger, ce qui n'est pas aussi généralement connu, c'est une lettre que cette héroïne adressa à Philippe pour l'engager à faire la paix avec Charles VII, et pour lui faire des reproches de ce qu'il ne s'était pas trouvé, comme elle l'y avait engagé, au sacre de ce monarque (*a*).

(*a*) M. Lesbroussart a inséré cette lettre dans son édition d'Oudegherst, tome 2; il met au bas qu'elle est extraite des mémoires de

Charles VII profita de ces heureux événemens pour proposer une trève au duc Philippe, afin de le détacher des Anglais, et il lui envoya à cet effet une députation. Les deux princes conclurent en effet une trève jusqu'aux pâques de l'année suivante ; mais les Anglais ne voulurent absolument pas y être compris. Le duc, délivré des embarras de la guerre, s'occupa de la conclusion de son mariage avec Elisabeth, fille de Jean I, roi de Portugal, qui était arrivée à l'Ecluse le jour de Noël. Les Brugeois étaient venus la recevoir aux portes de la ville en grande pompe,

Jacques Du Clercq. Cela n'est pas possible, puisque ses mémoires ne commencent qu'en 1448. M. de Barente, qui la rapporte également, tome 6, p. 13, dit que l'original est aux archives de Lille. A en juger par quelques expressions, il paraît que M. de Barente y a fait quelques changemens. Elle n'est point écrite de la main de la Pucelle, puisqu'il est certain qu'elle ne sut jamais écrire ; mais elle la dicta le jour qu'elle achevait sa mission, en faisant sacrer Charles VII à Reims. Cette lettre est conçue en ces termes, d'après la copie de M. Lesbroussart, qui est plus conforme au style du temps.



JHESUS MARIA.

» Haut et redouté prince, duc de Bourgogne, Jehanne la pucelle
» vous requiert de par le roy du ciel, mon droicturier et souverain sei-
» gneur, que le roy de France et vous fassiez bonne paix, ferme qui
» dure longuement, pardonnez l'un à l'autre de bon cuer entièrement,
» ainsi que doivent faire loyaux chrétiens, et s'il vous plaist aguerroyer,
» si allez sur le Sarrazin prince de Bourgogne, je vous prie, supplie et
» requiers tant humblement que requerir vous puis, que ne guerroyez
» plus au sainct royaulme de France, et faites retraire incontinent et
» briefvement vos gens qui sont en aucunes places et forteresses
» dudit sainct royaulme, et de la part du gentil roy de France, il est
» prest de faire paix à vous, sauve son honneur s'il ne tient en vous, et

au bruit d'une musique, composée de soixante-quatre trompettes et clairons. Les maisons des rues par lesquelles la princesse devait passer, étaient couvertes de magnifiques tapis de toutes les couleurs. Les négocians étrangers, que l'immense commerce de Bruges y attirait de presque toutes les parties du monde, s'étaient empressés comme à l'envi de contribuer de tous leurs moyens à l'éclat de la fête. Les noces furent célébrées le 10 janvier (*a*).

Pour donner un plus grand éclat à cette illustre cérémonie, le duc institua ce jour-là même l'ordre de la toi-

» vous fait à savoir de par le roy du ciel, mon droicturier et souverain » seigneur, pour votre bien et pour votre honneur, et sur voz vie que » vous n'y gagnerez point bataille à l'encontre des loyaux Français, et » que tous ceux qui guerroient audit sainct royaulme de France, guer- » roient contre le roy Jhésus, roy du ciel et de tout le monde, mon » droicturier et souverain seigneur, et vous prie et requiert à jointes » mains que ne faicte nulle bataille, ne guerroyer contre nous, vous, » vos gens et subgiez, et croyez surement que quelque nombre de gens » que amenez contre nous, qu'ils n'y gagneront mie, et sera grant pitié » de la grant bataille et du sang qui y sera répandu de ceulx qui vien- » dront contre nous, et a trois semaines que je vous avoye escript et en- » voyé bonne lettre par ung hérault qui fussiez au sacre du roy, qui » aujourd'huy dimanche dix-septième jour de ce présent mois de juillet, » ce fait en la cité de Reims, dont je n'ay point eu de réponse, ne n'ouy » oncques puis nouvelles dudict hérault, à Dieu vous commend et » garde de vous, s'il lui plaist, et prie Dieu qu'il y mette bonne paix. » Escript audict lieu de Reims le 17 jour de juillet. »

Cette lettre était fermée, selon l'usage, avec des bandes de parchemin, sur lesquelles le cachet était appliqué.

(*a*) 1429, selon la supputation française, qui commençait l'année à pâques; 1430, selon la supputation romaine, qui la commençait au 1er janvier. La fête fut très-brillante. Le duc avait fait construire dans le palais de Bruges un nouvel appartement pour y recevoir la princesse. En face du Palais, on avait élevé un lion de pierre, qui faisait jaillir

son d'or, et créa vingt-quatre chevaliers (*a*). On a fait beaucoup de conjectures sur l'origine et la dénomination de cet ordre célèbre. Les uns l'ont rapporté à Jason, chef des Argonautes, allant à la conquête de la toison dans la Colchide; les autres à Gédéon, juge d'Israël, qui, averti par le miracle de la toison, alternativement mouillée de rosée sur la terre séche, et sèche sur la terre couverte de rosée, défit avec trois cents hommes seulement l'armée innombrable des Madianites (*b*).

d'un de ses pieds de devant, par trois sources, un excellent vin de Rhin pour tous ceux qui voulaient en prendre. Près de la chapelle, était un cerf assis sur ses pieds de derrière, donnant du pied droit de devant un bon vin de Beaune. Dans la grande cour, on avait placé un rhinoceros, des pieds duquel sortait un agréable ruisseau d'eau de rose pour laver les mains, et de sa corne jaillissaient alternativement les vins les plus délicats, comme muscat, malvoisie, romanée, etc.

(*a*) L'acte d'installation de l'ordre et les réglemens n'ont été donnés que le 17 novembre 1431. Le nombre des chevaliers a été d'abord de trente-un. Il y a quatre officiers, le chancelier, le trésorier, le secrétaire, et le roi d'armes. La marque distinctive ou la décoration est un collier d'or, au bas duquel est suspendue une toison également d'or. Philippe avait donné aux chevaliers une longue robe d'écarlate, que son fils Charles-le-Hardi changea en une robe de soie, et qui depuis fut de velours cramoisi. Charles-Quint porta le nombre des chevaliers à cinquante-un, dans un chapitre tenu à Bruxelles en 1516.

(*b*) C'est peut-être pour relever la dignité de l'ordre qu'on attribue son institution à l'une ou à l'autre de ces causes, et écarter ainsi l'opinion assez généralement répandue que cet ordre doit son origine à une anecdote plus galante encore, pour ne rien dire de plus, que celle de la jarretière de la belle Salisbury, mais que la gravité de l'histoire ne permet pas de rapporter.

Je crois devoir faire ici une réflexion qui peut avoir quelque fondement. La prédilection particulière que le duc Philippe montrait pour l'histoire de Gédéon, est une assez forte raison peut-être pour croire

Après toutes les fêtes données pour célébrer ce grand événement, le duc et la duchesse se rendirent à Gand et dans les principales villes de Flandre, où ils furent reçus avec les plus grandes marques d'honneur et d'allégresse.

que c'est sa toison qui lui a donné l'idée d'instituer cet ordre. Du Clerq le dit positivement dans le chapitre de ses *Mémoires* (c'est le 33e du livre 4e), où, faisant la description des fêtes somptueuses que l'on donna à Paris en 1461 à l'occasion du sacre du roi Louis XI, il rapporte que le duc avait fait tendre dans la salle et les chambres de son hôtel d'Artois, une tapisserie magnifique, toute d'or et de soie, représentant cette histoire de Gédéon, et ajoute que c'est sur la toison de Gédéon que ce prince *avait pris son ordre*, et non sur celle de Jason, *pource qu'il avait menti sa foy*. Quand, en 1454, il vint à Lille, où on lui fit une magnifique réception, on avait représenté dans le quartier par où il devait passer, toute la vie de Gédéon en personnages vivans, très-richement habillés. C'est le même Du Clercq qui rapporte cet autre fait (liv. 3, ch. 17). Or si l'on avait pris tant de soins et fait tant de frais pour ce spectacle, qui, disait-on, avait coûté plus de mille couronnes d'or, c'est que probablement on connaissait le goût du duc pour cette histoire.

CHAPITRE VINGT-CINQUIÈME.

BRABANT. Mort du duc Wenceslas.—Guillaume, duc de Gueldre, revendique les châteaux de Gangelt, Vucht et Millen. Il déclare la guerre à la duchesse Jeanne, à ce sujet, et s'attache le roi d'Angleterre. Jeanne réclame la ville de Grave, et invoque l'appui du roi de France. Siége de Grave. Accord conclu à Heusden entre la duchesse Jeanne et le duc Guillaume. Il viole cet accord. Assemblée convoquée à Cambrai, transférée à Anvers, à Gertruydenberg, à Bois-le-Duc. Le duc tergiverse. La duchesse fait reprendre le siége de Grave. Défaite des Brabançons. Le siége est levé.— Préparatifs du roi de France contre le duc de Juliers. Marche de son armée. La duchesse vient à la rencontre du roi; elle est insultée à Hui. Elle trouve le roi près de Bastogne. Le roi arrive à Stavelot. Le duc de Juliers y comparaît et fait des excuses au roi pour le duc de Gueldre, son fils. Le roi le reçoit en grace. Altercation entre le duc de Juliers et son fils. Celui-ci paraît devant le roi. Arrangement. La paix est rétablie.

WENCESLAS, après avoir apaisé les troubles du Brabant et réglé les affaires du Luxembourg, était revenu à Bruxelles, où il fut atteint d'une maladie de langueur. Les médecins, désespérant de sa guérison, lui conseillèrent d'aller respirer l'air natal. Il se fit donc transporter à Luxembourg, et y mourut le 7 décembre 1383 (a).

Guillaume de Juliers, qui avait succédé dans le duché de Gueldre à son oncle Edouard, tué à la bataille de Basweiler, jeune prince, plein d'une ardeur chevaleresque,

(a) Il fut, selon son intention, inhumé dans l'abbaye d'Orval, au milieu du chœur, sous un mausolée en marbre noir, avec sa figure taillée en marbre blanc, sur lequel on lisait son épitaphe.

conçut le dessein de reprendre les châteaux de Gangelt, Vucht et Millen (*a*). Il tâcha de corrompre le gouverneur de ces places pour l'engager à les lui livrer (*b*). Ce gouverneur était un loyal chevalier, appelé Jean Gronsveld, qui résista à toutes les suggestions perfides du duc, et répondit qu'il mourrait plutôt que de se rendre coupable d'une si noire trahison envers sa princesse légitime. La mort fut en effet le prix de sa noble fidélité. Ce brave officier fut quelque temps après tué dans une rencontre par Renaud, sire de Schonvorst, à l'instigation du duc, dit Butkens.

N'ayant donc pu réussir dans son dessein par ces lâches moyens, il voulut engager la duchesse à lui restituer ces trois places, s'offrant de lui rendre la somme pour laquelle elles avaient été engagées. Comme cette princesse ne se montrait pas trop disposée à accéder à cette proposition, le duc envoya au commencement de l'an 1386 déclarer la guerre en forme de son côté, à la duchesse, qui, réclama la possession de la ville de Grave, que depuis longtemps le duc détenait sans droit et sans titre (*c*).

Le jeune duc, qui, comme le dit Froissart, avait le cœur plus anglais que français; qui de cœur, de courage,

(*a*) Voyez le chapitre 18.

(*b*) Butkens, liv. 4. Froissart, tome 3. ch. 98.

(*c*) Grave est une petite, mais forte ville, sur la rive gauche de la Meuse, à trois lieues de Nimègue et six de Bois-le-Duc, sur les frontières du pays de Cuyck et de la province de Gueldre, dont elle est la clef. Par lettres du 24 juin 1323, Otton, seigneur de Cuyck et d'Héverlé, qui en était possesseur, la tranporta au duc de Brabant Jean III, qui la rendit à Otton pour la tenir en fief, selon les coutumes de Brabant. Otton la reçut donc à ce titre des mains du duc, et lui en fit l'hommage.

d'imagination et d'affection, était tout anglais, avait mis dans ses intérêts Richard II, roi d'Angleterre, en se reconnaissant *son homme*, c'est-à-dire, selon le langage du temps, son vassal, et il avait contracté, contre le gré de son père, qui lui en avait fait de vifs reproches, une alliance avec ce monarque, sur la promesse qu'il lui fit qu'il serait servi et aidé par les Anglais dans ses prétentions contre le duc de Brabant. Cette alliance avait tellement augmenté sa présomption qu'il osa, *impétueusement et follement*, dit Froissart, envoyer au roi de France un défi ou cartel conçu en termes si arrogans, que ce prince en fut grièvement offensé.

La duchesse réclama de son côté le secours du roi de France, et lui envoya une ambassade. Le conseil du roi l'engagea à entreprendre la guerre contre le duc de Gueldre; et le duc de Bourgogne, en attendant, envoya à la duchesse un secours de cinq cents lances, sous la conduite de trois officiers distingués, qui furent logés dans les trois châteaux.

Le siége de Grave fut résolu dans le conseil de la duchesse, et elle envoya au commencement d'octobre une nombreuse armée pour réduire cette ville. Les assiégés firent une si vigoureuse résistance, que les Brabançons,

Ces lettres sont insérées dans Butkens, *Preuves*, p. 157. Voilà l'origine des contestations qui s'élevèrent et se prolongèrent pendant plusieurs années entre les ducs de Gueldre et de Brabant, et dont on peut voir les détails dans Butkens, liv. 4, p. 395 et 505. Cinq seigneurs de Cuyck avaient successivement relevé la ville de Grave des ducs de Brabant. En 1386, comme on va le voir, il fut arrêté qu'elle resterait aux ducs de Brabant, et à chaque inauguration ces ducs promettaient qu'elle demeurerait toujours annexée au Brabant, ainsi que le pays de Cuyck.

après avoir essuyé des pertes considérables, désespérèrent de s'en rendre maîtres par les armes et résolurent de la prendre par famine.

Le duc effrayé du danger qui menaçait la ville, quitta la peau de lion et prit celle de renard, dit Butkens, et il recourut à la médiation d'Albert, comte de Hainaut, son beau-père, afin qu'il voulût engager la duchesse à un accommodement, promettant de tenir irrévocablement les conditions qu'il aurait arrêtées avec cette princesse. Les lettres de compromis furent dressées de part et d'autre le 21 octobre, et le comte s'obligea d'assister de tout son pouvoir celle des deux parties qui tiendrait fidèlement l'accord à intervenir, contre celle qui y contreviendrait.

Ce prince déclara donc par sentence portée à Heusden le 23, qu'il y aurait à l'avenir une bonne et ferme paix entre la duchesse de Brabant et le duc de Gueldre ; que tous leurs sujets, amis et auxiliaires seraient compris dans cet accord ; que la duchesse serait maintenue dans le droit qu'elle avait et devait avoir sur la ville de Grave ; que ceux qui avaient perdu leurs possessions pendant cette guerre, y seraient réintégrés, particulièrement les sires de Cuyck et de Middelaere et leurs fils.

Trois jours après la conclusion de cet arrangement, le duc et la duchesse, par lettres séparées, acceptèrent, ratifièrent et approuvèrent les articles qui y étaient compris, et promirent l'un et l'autre de les observer fidèlement.

Mais le duc de Gueldre, dit naïvement Butkens, fit bien voir que cette réconciliation apparente n'était qu'encre et papier ; car au lieu d'évacuer la ville de Grave, il

céda la terre de Cuyck avec cette ville et tout ce qui en dépendait, à son gendre Jean de Cuyck, et refusa de restituer au sire de Middelaere et à son fils leurs domaines et leurs biens, comme le traité l'avait stipulé ; il les retint même en prison.

La duchesse s'adressa donc au comte de Hainaut pour réclamer son assistance, en s'appuyant du traité de paix. Mais c'était, dit Butkens, chanter la fable au sourd, de sorte que, ne pouvant en obtenir aucune justice, elle protesta devant le roi de France et son conseil contre la conduite du duc et du comte, déclarant qu'elle allait renouveler la guerre contre le duc, qui l'y forçait en allant directement contre un traité solennel, que, de son côté, elle voulait maintenir et observer religieusement.

La conduite de cette princesse était loyale, et sa cause juste. Le roi de France le sentait, et il requit le comte de Hainaut d'employer sérieusement son intervention pour faire respecter et exécuter le traité. Le comte répondit que le duc de Gueldre proposait de nouvelles difficultés, sur lesquelles il fallait entendre la duchesse, et l'on convint que pour terminer une bonne fois, tout ce différend, on s'assemblerait à Cambrai, et que le comte de Hainaut, le duc de Bourgogne et les députés du roi de France s'y rendraient au jour que l'on fixerait. Mais le lieu de la réunion fut changé ; elle fut successivement transférée à Anvers et à Gertruydenberg. Les députés du duc n'y comparurent point sur quelques prétextes frivoles. On arrêta donc que l'on se réunirait à Bois-le-duc, le jour de l'octave de la trinité de l'an 1387 ; et comme les griefs et les prétentions allégués de part et d'autre très-longuement, exigeaient

un examen sérieux et une discussion approfondie avant de prendre une détermination, il fut ordonné par provision que tout demeurerait en état et en suspens jusqu'au 15 août ; que dans cet intervalle le comte de Hainaut expliquerait les articles de la sentence arbitrale prononcée à Heusden, et que pour les autres objets de discussion, on les réglerait pour les pâques de l'an 1388 ; que pendant cet intervalle il y aurait entre les parties une bonne trêve.

Cette résolution devait être approuvée par le duc et la duchesse. Comme le duc, qui espérait plus gagner par la paix que par la guerre, différait d'envoyer son adhésion, la duchesse, ne pouvant voir dans ce retard qu'une mauvaise intention, crut qu'il était temps de prendre un parti décisif. Elle assembla donc son conseil, qui arrêta qu'on ferait une levée générale dans tout le Brabant pour réduire la ville de Grave, que le duc tenait toujours.

Cette armée se mit en campagne le 26 juin. Comme le duc ne se sentait pas assez fort pour résister aux Brabançons, il envoya une députation aux chefs de l'armée pour leur offrir de remettre la ville de Grave dans leurs mains, promettant de se conformer à la sentence du comte de Hainaut. Les chefs et les nobles acceptèrent ces offres. Mais quand l'affaire fut portée à la délibération des villes, elle n'eut pas encore de résultat, parce qu'elles prétendirent que le duc de Gueldre devait payer les frais de la guerre, puisqu'il en était la cause.

On reprit donc le siége. L'armée brabançonne était bien forte de quarante mille hommes. L'attaque fut vive du côté de la Meuse ; mais de l'autre côté, la ville était ouverte, de

sorte que les secours et les vivres pouvaient y entrer librement. Pour empêcher cette communication, on trouva bon de faire passer une partie de l'armée de ce côté, et l'on fit dresser un pont à cet effet. Il était déja presque achevé. Les assiégés, qui n'avaient pas paru y faire une grande attention, firent une sortie pendant la nuit et brûlèrent tout l'ouvrage. Les chefs ainsi déconcertés dans leur plan, résolurent de faire passer les troupes par l'un ou l'autre des deux endroits où la Meuse était guéable. L'entreprise fut confiée à trois officiers intelligens, qui passèrent avec dix mille hommes, par l'un de ces côtés, sans éprouver une grande résistance. Le duc Guillaume, qui se tenait à Nimègue, ne tarda pas à être informé du succès de cette entreprise; et comme il savait qu'il ne régnait pas trop d'ordre dans l'armée des Brabançons, qui abandonnaient sans cesse leur poste pour courir dans les campagnes voisines, piller les maisons des paysans, qui s'étaient tous sauvés, il saisit l'occasion que la fortune semblait lui offrir. Il partit secrètement le lendemain avant le jour avec cinq cents lances et quelques arbalétriers, et vint surprendre les Brabançons si bien à l'improviste, qu'il n'eut pas beaucoup de peine à les mettre en déroute, avec une telle confusion qu'il y en eut plus de trois mille tués et noyés.

Cette défaite jeta une si grande épouvante dans l'armée des assiégeans, qu'ils se sauvèrent tous, criant que le duc s'avançait à la tête de dix mille chevaux, et que déjà il avait passé la Meuse. On veut les rappeler; mais il fut impossible de les arrêter, et le siége fut ainsi levé. Tout le camp, qui était richement pourvu de bagages, de vivres et de

munitions, fut abandonné au pouvoir des assiégés. C'est une chose étonnante, dit fort sensément Butkens, que cinq cents lances et quelques archers aient pu causer une déroute si honteuse à une si puissante armée, et il en attribue la cause à ce qu'il n'y avait point de chef qui fût absolument chargé du commandement; car c'est en cela, dit-il, que consiste véritablement la force d'une armée, parce qu'où chacun est maître de se diriger selon son opinion, il ne peut y avoir que confusion; et cette issue tragique en est un funeste exemple.

Après cet éclatant succès, le duc revint à Nimègue, et alla descendre à l'église, où il se fit désarmer devant l'image de la Vierge, lui faisant en actions de grace l'offrande de ses armes.

Cependant le roi de France, qui voulait se venger de l'arrogance avec laquelle le duc avait osé le défier, mit en campagne au mois de septembre 1388 une des plus puissantes armées qu'on eût encore vue. Elle n'était pas moins, dit-on, de cent mille hommes.

Le plan fut d'abord de traverser le Hainaut et le Brabant (*a*), et de venir passer la Meuse à Maestricht pour entrer ainsi dans le pays de Juliers et le duché de Gueldre. La duchesse était assez portée à permettre le passage par ses états; mais les villes et les chevaliers n'étaient pas du tout de cet avis, et ils lui déclarèrent fermement que si elle accordait aux Français l'entrée dans le Brabant, jamais les habitans ne prendraient les armes pour la guerre de Gueldre; qu'ils se réuniraient tous pour dé-

(*a*) Froissart, tome 3, ch. 121.

fendre et garder leurs terres et leurs chemins ; car le pays serait plus foulé et plus grevé par le passage des Français que par le séjour des ennemis.

La duchesse envoya une ambassade au roi et au duc de Bourgogne (c'était celui-ci qui dirigeait toutes les opérations) pour leur faire part des dispositions des villes et des chevaliers, et sut exposer la chose avec tant de ménagement et d'adresse, qu'il fut résolu qu'on ne passerait pas par le Brabant, et qu'on traverserait les Ardennes et le Luxembourg, où l'on envoya trois mille ouvriers pour couper les bois, ouvrir les passages, remplir les vallées, applanir les chemins (*a*). C'est du côté de Neufchâteau et de Virton qu'on éprouva le plus d'embarras.

Le roi passa la Meuse à Mouzon avec toute son armée. Mais ils ne pouvaient marcher qu'à petites journées à cause des mauvais chemins, ne faisant que deux, trois, au plus quatre lieues par jour. Le roi alla loger à l'abbaye d'Orval (*b*); et après s'y être arrêté deux jours pendant que les bagages passaient, il se dirigea sur Bastogne, et logea à une lieue de cette petite ville.

Quand la duchesse eut appris que le roi s'avançait, elle partit de Bruxelles avec une suite nombreuse pour venir le complimenter. Elle prit sa route par Hui, où il lui arriva un accident très-désagréable (*c*). Les magistrats l'avaient reçue assez honorablement ; mais quand elle fut entrée dans l'hôtel qu'on lui avait assigné, une bande de mauvais garnemens, comme Butkens les appelle, entra brusquement

(*a*) Butkens, ibid. Froissart, ibid., ch. 122.
(*b*) Froissart, ibid., ch. 130.
(*c*) Butkens, ibid.

dans sa chambre, et sans aucun respect, sans aucun égard, la força de boire avec eux, et lui tint toutes sortes d'indignes propos. Les gens de sa suite ne purent parvenir à les faire retirer. Le bourgmestre arriva, et les fit arrêter. On tint des informations, et l'on en condamna trois à avoir la langue coupée, et deux la tête tranchée. Un troisième eut grâce de la vie à la prière de la princesse.

Elle poursuivit sa route, et trouva le roi à une lieue de Bastogne (*a*). Ce prince l'accueillit avec la plus grande affection ; et après l'avoir entretenue assez long-temps, il l'accompagna pendant un quart d'heure et la fit conduire plus avant par deux de ses principaux officiers.

Le roi marcha à la tête de son armée jusqu'à Stavelot, où l'évêque de Liége Arnould de Hornes vint le trouver et lui présenter de la part du duc de Juliers, père du duc de Gueldre, de grandes excuses sur la conduite de son fils. Il convint de tous ses torts : il avoua qu'il avait manqué à toutes les convenances en envoyant au roi un défi *félon*, conçu dans des termes tout-à-fait inconvenans, contraires au style et à l'usage adoptés entre les princes ; il représenta que le duc n'avait pas pris à ce sujet l'avis de son père ; qu'il serait injuste que le duc et le pays de Juliers portassent la peine d'une faute qui n'était pas leur fait.

Le roi ne se contenta pas de ces excuses. Il exigea que le duc de Juliers vint les faire lui-même. L'évêque de Liége et l'archevêque de Cologne l'amenèrent devant le roi. Les hauts barons de France, les princes du sang, les membres du conseil étaient présens (*b*). Le vieux duc se mit à ge-

(*a*) Froissart. Butkens.

(*b*) Froissart, ch. 130.

noux, et dit au roi en propres termes, d'après Froissart, *que son fils était fou, qui n'usait que de sa tête et de sa volonté; que jamais il ne lui avait demandé conseil sur ce qu'il avait à faire,* et il ajouta; « Monseigneur, pour le » mettre à la raison, j'irai avec votre permission le trouver; » je lui remontrerai ses folies au plus vif que je pourrai; je » lui dirai de venir vous faire ses excuses; et s'il ne les fait » pas, je vous abandonne toutes les villes et châteaux fer- » més de mon pays pour vous faciliter les moyens de pous- » ser la guerre, tant qu'il vienne se remettre à votre dis- » crétion. »

Le roi regarda son frère et ses oncles d'un air qui annonçait assez qu'il était satisfait des excuses et des offres du vieux duc. Il le fit lever et le reçut en grâce. Le duc fut admis ce soir à la table du roi avec l'évêque de Liége, l'archevêque de Cologne, les ducs de Bourgogne, de Touraine et de Bourbon, et la paix fut ainsi rétablie entre le roi et le duc.

Ce dernier, accompagné de l'archevêque de Cologne, se rendit à Nimègue (*a*), où le duc de Gueldre se tenait, et ils lui remontrèrent le danger auquel il s'exposait, s'il ne se réconciliait pas avec le roi. Le jeune prince, qui était d'un caractère très-haut et très-ardent, fut d'abord assez peu sensible à ces remontrances. Il montra même beaucoup d'obstination, et dit qu'il voulait attendre l'aventure. « Je suis jeune, ajouta-t-il. Si j'éprouve des échecs, j'ai le » temps de les réparer. D'ailleurs, on ne peut guerroyer » sans dommage.

(*a*) Froissart, ch. 132.

Le vieux duc se fâcha : « Et avec quoi ferez-vous la guer-
» re, dit-il? qui viendra à votre aide pour réparer vos
» pertes?—Le roi d'Angleterre et sa puissance, répondit le
» jeune duc.—Guillaume, attendez-vous cela, dit le père?
» Les Anglais sont si éloignés de tous les côtés, qu'ils ne
» savent auquel entendre. Vous n'avez donc que faire de
» vous trop fier dans ce moment aux Anglais. Je vous con-
» seille bien plutôt de vous réconcilier avec le roi de France.
» Laissez-moi faire. Je ferai tant qu'il n'en résultera pour
» vous ni honte ni dommage.—Monseigneur, reprit le duc,
« comment serait-il possible que je me rapprochasse du roi
» de France? Je ne le ferais pas, quand je devrais perdre
» tout mon pays. Je suis trop lié au roi d'Angleterre, et
» d'ailleurs, j'ai défié le roi de France. Pensez-vous que
» je doive, pour ses menaces, révoquer ma parole et rom-
» pre mon sceau? Vous voulez me déshonorer. Je vous
» prie, laissez-moi dans l'état où je suis. Je saurai assez
» résister aux Français. Leurs menaces ne me font pas
» peur. »

Le duc de Juliers et l'archevêque de Cologne, ne pouvant le faire revenir de son obstination, restèrent auprès de lui plus de six jours, renouvelant toujours leurs instances. Le vieux duc qui s'était long-temps fait violence pour retenir sa colère, éclata enfin, et passa des prières aux menaces. Il lui dit très-sérieusement que s'il persistait dans son entêtement, il le déshériterait; qu'il donnerait ses états à un autre prince, qui saurait bien les tenir et les défendre contre lui-même, et il lui répéta qu'il n'était qu'un fou, puisqu'il ne voulait pas suivre ses conseils. « Eh bien,
» répliqua le jeune duc, donnez-moi donc des conseils que

» je puisse suivre sans compromettre mon honneur, et je » m'y soumettrai pour l'amour de vous ; car je sais que » mon devoir est de vous obéir. »

Ces paroles calmèrent la colère du duc, et le prince, vaincu plutôt, comme dit Butkens, par les prières de son père, que par la raison ou par la crainte, consentit à voir le roi. Le duc de Juliers et l'archevêque de Cologne l'amenèrent dans la tente du roi, où se trouvaient ses trois oncles et les principaux seigneurs de sa suite. Il parut devant ce monarque avec une contenance assurée, c'est-à-dire, qui n'était ni trop fière ni trop humble. Froissart dit qu'il se mit à genoux ; mais que le roi le fit lever. Il avance ces circonstances sans les affirmer, et prévient qu'il ne les a apprises que par ceux qui les lui ont rapportées. Butkens ne le dit pas. Il dit seulement que quand le prince fut devant le roi, il lui fit honnêtement quelques excuses sur l'objet de son *défi*, et que le roi, qui déjà était prévenu en sa faveur à raison de la bonne réputation qu'il s'était acquise par sa bravoure, en voyant le maintien plein de dignité et le ton de noble franchise qu'il prit dans cette circonstance, lui accorda ses bonnes grâces et son amitié, et l'affaire prit une tournure qu'on n'aurait presque osé espérer. Ils firent un accord par lequel le duc promit de servir le roi contre tous ses ennemis, à l'exception de l'empereur et du roi d'Angleterre, et qu'il ne porterait les armes contre la France que dans le cas où le roi d'Angleterre marcherait en personne ; qu'alors il déclarerait la guerre au roi de France un an d'avance ; que quant aux différends qu'il avait avec la duchesse de Brabant, il les soumettait entièrement à la volonté du roi et de ses oncles, qui, dans un an, prononceraient leur sentence arbitrale,

et que, dans l'intervalle, les choses resteraient dans l'état où elles étaient.

Il soupa avec le roi, et tous les assistans admirèrent la franchise honnête qu'il mettait dans ses propos, sans passer les bornes de la décence et du respect.

Le lendemain, en partant, il demanda au roi qu'il voulût lui rendre quelques prisonniers, qui lui furent remis, et le roi de son côté lui en demanda également. Le prince s'en excusa, et lui dit: « Monseigneur, vous faites la » guerre avec vos propres forces et à vos dépens; et moi, je » suis un pauvre homme, je la fais aux dépens et avec les » forces des autres. Je leur ai promis que tout ce qu'ils ga» gneraient dans cette guerre, leur resterait. Les prison» niers ne sont donc pas en mon pouvoir. Si je manquais » de parole à ceux qui m'ont aidé, ils pourraient à leur tour » me faire la guerre. »

Le roi voulut bien se payer de ces raisons, et l'arrangement fut ainsi conclu sur la fin d'octobre 1388.

La mauvaise saison qui approchait, contribua beaucoup à accélérer la conclusion de la paix. Déjà les pluies, le froid, les mauvais chemins, les longues nuits dégoûtaient l'armée des fatigues et des travaux de la campagne. Le roi retourna dans ses états par la même route qu'il avait suivie en venant, et il alla célébrer la fête de la toussaint à Reims. La rédaction du traité fut remise à l'année suivante. Le duc et la duchesse nommèrent, chacun de leur côté, six conseillers pour en discuter et en régler les conditions (*a*). Ces douze commissaires se réunirent à Rave-

(*a*) Butkens, ibid.

stein, petite ville à quatre lieues de Nimègue, où ils portèrent le 23 octobre 1389, par forme d'arbitrage, une sentence, par laquelle il fut arrêté que la ville de Grave serait comme auparavant soumise à l'hommage du Brabant; que les prisonniers seraient restitués de part et d'autre; que chaque partie supporterait les frais et dommages causés par la guerre.

Au moyen de ces arrangemens, la paix fut solidement rétablie.

CHAPITRE VINGT-SIXIÈME.

BRABANT. Administration de la duchesse Jeanne. Elle appelle à sa succession Marguerite sa nièce, femme de Philippe, duc de Bourgogne. Antoine, second fils de Philippe, est désigné pour succéder à Jeanne. Mort de Philippe, de Marguerite et de Jeanne. Le Brabant passe à la maison de BOURGOGNE.

LA duchesse Jeanne était restée chargée de l'administration du Brabant, qu'elle gouverna avec tant de prudence et de douceur, que, pendant les vingt années que dura son administration, le feu de la discorde fut partout éteint, ou s'il en reparaissait quelquefois une faible étincelle, elle était promptement étouffée. Elle savait apaiser les murmures dès le principe, en conciliant sagement les droits des deux partis sans aigreur et sans partialité.

Cette princesse, craignant que sa mort n'entraînât des troubles et des guerres, au sujet de sa succession, en régla l'ordre par un diplôme, daté de Tournai (28 septembre 1399), par lequel elle y appela Marguerite, sa nièce,

femme de Philippe, duc de Bourgogne, comte de Flandre, avec ses enfans ; comme étant fille de Marguerite de Brabant, sa sœur. Cette disposition était contraire au traité de 1356, conclu à Maestricht entre le duc Wenceslas et l'empereur Charles IV, par lequel il avait été réglé que, dans le cas où Jeanne et Wenceslas décéderaient sans enfans, la succession de Jeanne passerait à la maison de Luxembourg.

Le duc Philippe, voyant que Jeanne approchait sensiblement du terme de ses jours, *mouvait le vert et le sec*, selon l'expression familière d'un vieil historien, pour assurer à Antoine, son second fils, que Jeanne avait depuis long-temps adopté, la possession du Brabant et du Limbourg, se hâta de se rendre à Bruxelles, pour y négocier cette importante affaire. Il y proposa aux états assemblés de le reconnaître, ainsi que ses enfans, comme légitimes successeurs de la duchesse Jeanne, en leur promettant, s'ils accédaient à sa demande, d'annexer à perpétuité Anvers et Malines au Brabant. Les états firent à cette proposition une réponse évasive, disant qu'ils ne prendraient point de résolution décisive sur cet objet, du vivant de la duchesse ; qu'après sa mort, ils reconnaîtraient pour leur prince légitime celui à qui les lois du pays adjugeraient la souveraineté. Wenceslas, roi des Romains, frère de l'empereur Charles IV, duc de Luxembourg, avait de son côté envoyé des députés à Louvain pour engager les états assemblés en cette ville, à le reconnaître après la mort de la duchesse Jeanne, pour son unique héritier, conformément au traité de Maestricht, comme étant le plus proche parent du feu duc Wenceslas.

Mais les états lui firent, comme à Philippe, une réponse équivoque.

Philippe cependant n'en pressait pas moins vivement les états de porter leur décision, et il en attira les principaux membres dans ses intérêts par des promesses ou par des présens : il gagna par l'influence de ceux-ci, les magistrats des villes, et il se rendit derechef au mois de septembre de l'an 1403, à Bruxelles, où, dans une nombreuse assemblée des états, il traita l'affaire et mania les esprits avec tant d'adresse, qu'il détermina enfin les états à déclarer son fils Antoine successeur de Jeanne.

La mort inopinée du duc Philippe accéléra l'exécution et sanctionna, pour ainsi dire, cette résolution des états (a). Cet événement détermina la duchesse à abdiquer en faveur de Marguerite, sa nièce, à qui elle céda, par forme de donation, les duchés de Brabant et de Limbourg, et toutes les terres, châteaux, villes et pays qui en dépendaient, se réservant seulement une somme de vingt-huit mille couronnes au coin du roi, avec quelques droits honorifiques, comme la collation des prébendes, et quelques usufruits, tels que le droit de retenir pour sa cuisine la quantité de deux mille lapins par an, et la moitié des cerfs, chevreuils, sangliers, qu'on prendrait dans le temps de la chasse, et pour son chauffage, vingt-quatre mille mesures de bois (b) par an, et quinze muids de charbons,

(a) Ce prince était mort à Halle le 17 avril 1404, en allant de Bruxelles en France. Il fut forcé de s'arrêter dans une hotellerie de cette petite ville, qui portait l'enseigne du Cerf, où il expira.

(b) Cette espèce de mesure était appelée *asinata*, parce qu'elle contenait le poids qu'un âne peut porter.

qu'on lui amenerait par corvée, dont elle fixa le nombre à trois cents. C'est le 7 mai 1404 que cet acte fut conclu, et la princesse Marguerite, par un autre acte du 19 du même mois, désigna pour gouverner le Brabant de son vivant et le posséder après sa mort, le prince Antoine, son second fils, qui fut reconnu par les états *ruwaert*, c'est-à-dire gouverneur du Brabant (car il ne prit pas encore le titre de duc), et ce ne fut qu'en qualité de gouverneur, qu'au mois de juin dans une assemblée nombreuse des états, il jura de maintenir tous les priviléges du Brabant. Il prit seulement le titre de duc de Limbourg.

Marguerite mourut le 16 mars 1405, à Arras, et Jeanne le 1er décembre 1406, à Bruxelles (*a*). Antoine eut la souveraineté absolue du Brabant, qui passa ainsi à la maison de BOURGOGNE, après avoir été gouverné *comme duché* par celle de Louvain pendant trois cents ans, à dater de 1106, époque où Godefroid-le-Barbu, parvenu au duché de la Basse-Lotharingie, commença à porter le titre de duc de Brabant.

(*a*) Elle fut enterrée dans l'église des Carmes à Bruxelles, auprès de son fils Guillaume, mort en bas âge, qu'elle avait eu de son premier mari Guillaume, comte de Hainaut et de Hollande.

SEPTIÈME ÉPOQUE.

MAISON DE BOURGOGNE.

1406. — 1477. ESPACE : 71 ANS.

CHAPITRE PREMIER.

Antoine ; son inauguration. — Guerre contre le duc de Gueldre : les Brabançons refusent le service.—Les Liégeois chassent leur évêque, Jean de Bavière : ils assiégent Maestricht, où il s'était réfugié. — Le duc de Bourgogne marche au secours de l'évêque : les Liégeois sont battus ; cruelle vengeance de l'évêque.—Le duc Antoine réunit le Luxembourg à ses états. — Les Brabançons refusent derechef le service.— Le duc est tué à la bataille d'Azincourt.

Antoine fit son inauguration solennelle à Louvain, le 18 décembre 1406; à Bruxelles, le 21, et à Anvers, le 2 janvier 1407.

Renaud IV, duc de Gueldre et de Juliers, s'obstinait depuis la mort de Guillaume, son frère, à ne pas vouloir faire hommage de la seigneurie de Cuyck et de la ville de Grave, au duc Antoine, qui avait résolu de lui déclarer la guerre pour l'y forcer. Il convoqua les états pour leur demander le service ordinaire; mais il refusa obstinément de leur faire connaître l'ennemi contre lequel il se disposait à mar-

cher : c'était une infraction manifeste aux usages et aux coutumes anciennes du pays. Il ne put donc engager que les habitans d'Anvers et de Bois-le-Duc, à lui accorder le service; mais ceux de Bruxelles et de Louvain, et, à leur exemple, les autres villes, le refusèrent ouvertement. L'opiniâtreté avec laquelle le duc leur avait caché ses vues, avait fait naître dans les esprits des soupçons et des défiances qu'il lui eût été sans doute facile de dissiper, en leur expliquant sans détour l'objet de la guerre qu'il méditait. Le duc fit cependant encore une tentative (*a*). Il vint à Bruxelles, et se rendit à l'hôtel-de-ville, d'où il harangua par une fenêtre, le peuple assemblé sur la place. Déjà toute cette multitude criait : « Monseigneur, nous » sommes prêts à vous suivre ! » Les sept échevins de la ville étaient aux fenêtres avec le duc; un d'eux répond hardiment : « Ceux qui viennent de crier, peuvent marcher ; » mais les villes n'accordent point le service pour une guerre » dont elles ignorent la cause. » A ces mots, tout le peuple qui inondait la place, se retira, et il ne se présenta pas un seul homme pour marcher avec le duc. Il parvint cependant à terminer heureusement, sans le secours des Brabançons, cette guerre contre le duc de Gueldre, ayant forcé ce vassal ambitieux à venir dans son camp, lui prêter foi et hommage, selon les formalités solennellement usitées. Le duc, à son retour, ne voulut entrer dans aucune des villes du Brabant, et il partit pour Paris, où il alla rejoindre son frère, le duc de Bourgogne, Jean-sans-Peur, qui s'était emparé de la régence du royaume, pendant la ma-

(*a*) Dinter., lib. 6, cap. 84.

ladie du roi Charles VI, pour parvenir à réaliser ses projets ambitieux, dans lesquels le duc Antoine voulait l'aider et le seconder. Mais le duc Jean fut obligé de quitter Paris pour venir au secours de Jean de Bavière, évêque de Liége, son parent (a), que les Liégeois avaient chassé. Thiéri de Horn, fils de Henri, seigneurs de Perwez, avait été choisi à sa place, et les habitans de Maestricht avaient reçu l'évêque Jean, qui, soutenu par les troupes qu'il avait amenées d'Allemagne, fit tous les apprêts pour se défendre. Les Liégeois, vinrent l'y assiéger. Le duc de Bourgogne accourut à la défense de l'évêque. Il eut, en arrivant dans la Belgique, avec Guillaume, comte de Hainaut et de Hollande, son beau-frère, une conférence à ce sujet, dont le résultat fut que le duc Jean marcherait contre les Liégeois avec Philippe, frère du duc Antoine, Guillaume de Namur et Pierre de Luxembourg. Les Liégeois ne l'attendirent pas; ils abandonnèrent le siége de Maestricht, et marchèrent contre le duc, ayant à leur tête l'évêque intrus; mais ils essuyèrent une terrible défaite, à Othée (b), dans laquelle Thiéri fut tué avec son père et son frère. Les têtes de l'intrus et de son père furent présentées le lendemain, plantées sur des piques, à l'évêque Jean, qui les envoya à Maestricht en signe de son triomphe. C'est cette journée qui valut au duc de Bourgogne,

(a) Le duc Jean avait épousé Marguerite, fille d'Albert, duc de Bavière, comte de Hainaut, sœur de l'évêque Jean.

(b) J'ai rapporté en détail toutes les circonstances de cet événement mémorable dans mon *Histoire de Liége*, tome 1, p. 286 et suivantes, et j'ai parlé en particulier de la bataille d'Othée au chap. 23, p. 104 de ce volume. Depuis, j'ai eu communication d'une pièce très-intéressante

le surnom de Jean-sans-Peur, et à l'évêque celui de Jean-sans-Pitié, qu'il ne mérita que trop par l'abus cruel qu'il fit de sa victoire.

« L'évêque, plutôt tigre que pasteur, dit Mézeray, ne » pouvoit se saouler de carnage. Leur soumission n'ap» paisa point sa rage sanguinaire. Quand il fut rétabli, » il s'acharna non-seulement sur les coupables et sur les » chefs, mais sur les femmes et sur les enfans, sur les » prêtres et sur les religieux. On ne voyoit tout autour » de Liége et des villes qui en dépendent, que des forêts » de roues et des gibets, et la Meuse regorgeoit de la foule » de ces malheureux, qu'on y jetoit deux à deux liés en» semble. »

Antoine, après la mort de sa femme Jeanne, fille de

trouvée dans les archives de Bruxelles, qui donne des renseignemens positifs sur cette fameuse bataille, et rectifie les circonstances qui avaient été plus ou moins exactement rapportées par les historiens, tant sur le temps, la durée et le sort de la bataille, que sur le nombre des combattans et celui des tués. C'est un véritable bulletin.

Cette pièce est intitulée : *Lettres closes de monsieur de Bourgogne adressées à monsieur de Brabant, par lesquelles il lui écrit et signifie la manière de la bataille entre lui, monsieur de Henaut et leurs alliés, d'une part, et le sire de Perweys, l'intrus de Liége et leurs alliés liégeois et autres.*

Ces lettres, écrites le 25 septembre, portent que le samedi, dès le matin, quarante mille hommes se réunirent à Liége; que le dimanche, 23 septembre, jour de la bataille, il en sortit trente-deux mille pour marcher contre les alliés, le sire de Perweys ayant laissé dans la ville à peu près huit mille de ceux qu'il croyait moins propres au combat; qu'il en était en outre arrivé dix mille à Tongres en fort bonne tenue, disposés à se réunir aux Liégeois; que les alliés se mirent en marche à une heure après-midi; que la bataille dura près d'une heure et demie,

Waleram, comte de Saint-Pol, dont il avait eu deux fils, Jean et Philippe, qu'on verra tour-à-tour succéder à leur père, épousa en secondes noces, Elisabeth, fille de Jean de Luxembourg, duc de Gorlitz, fils de l'empereur Charles IV. Les noces furent célébrées à Bruxelles, le 16 juillet 1409, avec l'appareil le plus pompeux et le plus magnifique. Le duc, par cette alliance, s'était proposé deux avantages, le premier, de faire cesser les prétentions que formaient sur le duché de Brabant, l'empereur Sigismond, et Wenceslas, roi de Bohême, son frère, comme héritiers du feu duc Wenceslas; le second, de réunir à ses états le duché de Luxembourg et le comté de Chiny, que le roi Wenceslas avait engagés à la maison de Saxe. Wenceslas consentit en effet à lui céder ces deux provinces, sous la condition qu'ils les racheterait de son argent. Le duc Antoine, ayant accepté cette condition, prit possession de ces nouveaux domaines au nom de son épouse.

Cependant il s'éleva dans le Luxembourg une espèce de révolte, tramée par quelques seigneurs qui refusaient de se soumettre à la domination d'Antoine. Ce prince marcha contre les rebelles, qu'il réduisit sans peine : il fut

et que le sort en fut balancé pendant une demi-heure ; que le sire de Perweys, son fils l'intrus et un autre fils y furent tués; que vingt-quatre à vingt-six mille Liégeois restèrent également sur le champ de bataille, *par l'estimation de ceux qui ont vu les morts*, disent les lettres. Elles ajoutent que sur la fin de la bataille ceux de Tongres sortirent en armes pour venir au secours des Liégeois ; mais qu'apprenant l'issue de la bataille, ils retournèrent en fuyant; que le fruit de cette journée fut la reddition de Liége, Hui, Tongres, Dinant et autres bonnes villes, qui firent leur soumission le 25, surlendemain de la bataille.

ensuite reçu dans Luxembourg et dans les autres villes du pays, à la satisfaction de tous les habitans..

Mais il survint bientôt une nouvelle contestation dans le Brabant. Le duc, qui projetait une expédition contre la petite ville de Latenbourg, dans la Gueldre, essuya un nouveau refus de la part des villes. Les murmures et les plaintes recommencèrent. L'indifférence que le duc affectait pour les Brabançons, la prédilection marquée qu'il témoignait pour les Français, acheva d'aliéner les esprits. Déjà on formait des assemblées clandestines; on concertait des projets séditieux; on tramait des intrigues secrètes. Le duc, qui craignait que ces menées sourdes n'amenassent une révolte ouverte, convoqua à Vilvorde une assemblée des principaux seigneurs du pays. Toutes les villes y envoyèrent un certain nombre de députés. Le duc leur reprocha vivement l'injure qu'elles lui avaient faite, en lui refusant le service. Les députés, par leurs remontrances et leurs prières, parvinrent à dissiper les mécontentemens mutuels, et à ramener la confiance réciproque entre le prince et les sujets. La bonne intelligence fut donc rétablie par ce moyen, et les deux années suivantes se passèrent paisiblement.

L'année 1415 vit recommencer avec une nouvelle fureur la guerre entre l'Angleterre et la France (*a*). Le duc Antoine, qui suivait avec passion le parti des Français, ayant été informé, le lundi 21 d'octobre, qu'il devait se donner une grande bataille pendant cette semaine, ordonna à tous ses vassaux de le suivre pour voler

(*a*) Dinter., ib., cap. 125. Brab. Gest., lib. 7, cap. 43 et 44.

au secours des Français. Il partit le mardi de Louvain, sa résidence ordinaire, pour Bruxelles, d'où, sans attendre que l'infanterie fût prête, il marcha avec la cavalerie, le mercredi, vers Mons, où il arriva sur le soir : il poursuivit pendant la nuit sa route vers Valenciennes, et il arriva le jeudi, à dix heures du soir, à Lens, en Artois, et de là accourut le vendredi à Azincourt, où le combat était déjà engagé : il se précipita avec tant de fureur dans la mêlée, que sans se donner le temps d'endosser son armure et son habillement ducal, il prit les armes de son chambellan. Les Français essuyèrent dans cette journée funeste une perte incalculable. Le nombre des prisonniers était si grand, que le roi d'Angleterre, craignant qu'ils ne se dégageassent et ne se réunissent au reste de l'armée française, pour tenter une nouvelle attaque, eut la barbarie d'ordonner que tous ces prisonniers fussent massacrés sur le champ. Le malheureux et téméraire Antoine fut retrouvé parmi les infortunés immolés à la fureur du farouche Anglais. Le corps du duc fut transporté à Bruxelles, et déposé dans l'Église de Ste-Gudule, où les trois états de Brabant vinrent le reconnaître : il fut enterré le lendemain à Tervueren.

CHAPITRE DEUXIÈME.

Les états de Brabant pourvoient à l'administration du pays.—Paix avec le duc de Gueldre. — Inauguration du duc Jean IV. — L'empereur Sigismond et le duc Jean de Bourgogne forment des prétentions au duché de Brabant. — Fiançailles de Jean IV avec Jacqueline, comtesse de Hainaut : l'évêque de Liége, Jean de Bavière, s'oppose à leur mariage. — Le pape accorde la dispense au duc Jean, révoque cette dispense et rétracte cette révocation.—Mariage de l'évêque de Liége avec Elisabeth de Gorlitz : l'empereur lui adjuge le Hainaut, la Hollande, la Zélande et la Frise : opposition des états de ces provinces. — Jean de Bavière attaque la Hollande. —Siége de Dordrecht.— Prise de Rotterdam. — Traité d'accommodement. — Troubles dans le Hainaut. — Brouillerie et rupture du duc Jean avec son épouse : le duc lui ôte ses dames d'honneur. — Les états cassent et exilent les officiers du duc, et invitent Philippe, comte de Saint-Pol, à prendre le gouvernement. — Assemblée des états à Vilvorde. — Le duc Jean obtient des secours des princes allemands. — Le comte Philippe est nommé régent. — Le duc entre dans Bruxelles par surprise. — Soulèvement des habitans. — Les chefs des troupes allemandes sont arrêtés. — Exécutions sanglantes. — Les Allemands sont relâchés par adresse. — Traité par lequel la régence est abolie, et l'administration rendue au duc Jean.—Jacqueline se sauve à Londres et se marie avec Humfroi, duc de Glocester : ils viennent dans le Hainaut. — Jean de Bavière meurt empoisonné. — Le duc Jean marche dans la Hollande. — Les Anglais dévastent le Brabant. — Siége de Braine-le-Comte : sac de cette ville. — Retraite des Brabançons. — Prise de Schoonhoven. — Cartel entre les ducs de Bourgogne et de Glocester. — Armistice général. — Le duc de Brabant soumet les principales villes du Hainaut : Mons lui résiste. — Traité ménagé par Philippe-le-Bon : la duchesse refuse d'y accéder. — Reddition de Mons : la duchesse est reléguée à Gand. — Le duc de Brabant est reconnu administrateur du Hainaut, et le duc de Bourgogne, de la Hollande, de la Zélande et de la Frise. — Le cartel est rompu. — Jacqueline s'échappe de sa prison. — Défaite des Anglais dans la Zélande. — Siége de Harlem. — Trève. — Sentence du pape. — Reddition de Sevenberghen. — Défaite des troupes de Jacqueline. — Le duc Jean fonde l'université de Louvain : sa mort.

La mort inattendue du duc Antoine, ne lui avait pas permis de pourvoir aux affaires de sa famille et de ses

états (*a*). Les trois états de Brabant s'assemblèrent donc à Bruxelles, le 4 novembre 1415, qui était le lendemain des obsèques du duc. Cette assemblée était composée de douze abbés, cent quinze chevaliers, vingt-huit chefs des bourgs et villes du Brabant, représentant le peuple brabançon. Il y fut résolu que tous les habitans du Brabant prêteraient le serment de fidélité à Jean, fils aîné du duc Antoine, âgé de 13 ans, comme à leur unique et légitime souverain; qu'ils ne souffriraient jamais que le Brabant fût démembré; que tous les Brabançons en général s'engageraient à veiller au maintien des priviléges et immunités dont les villes ou les habitans jouissaient en particulier, afin que cette jouissance leur fût assurée dans son intégrité, par cette espèce de garantie; que s'il arrivait que l'un ou l'autre des habitans portât quelque atteinte à ces dispositions, par des insinuations ou des intrigues secrètes, il serait déclaré ennemi de la patrie, et que tous les habitans du pays seraient obligés de le poursuivre à main armée et à force ouverte; que s'il arrivait que le pays ou les états, un habitant du pays ou un membre des états fussent exposés à souffrir quelque préjudice ou quelque mauvais traitement au sujet des présentes dispositions, tous les habitans se réuniraient pour défendre ses intérêts, au prix même de leur sang. Il fut enfin arrêté de confier la tutèle du jeune prince, et la régence du pays, à onze membres des états, dont deux seraient choisis parmi le clergé, savoir: les abbés d'Affighem et de Tongerloo; trois parmi les barons, savoir: Thomas de Diest, Jean de Wesemale, et Henri de Grimberghe; deux

(*a*) Dinter. Brabant. Gest.

parmi les chevaliers, savoir : Henri d'Héverlé et Jean de Huldeberg; quatre parmi les villes, savoir : Rase de Gavre, de Louvain ; Régnier de Mœrs, de Bruxelles ; Nicolas de Steeland, d'Anvers, et Henri de Westhusen, de Bois-le-Duc.

La manière sage dont ils administrèrent les affaires du pays dans les circonstances critiques et embarrassantes où ils furent chargés du gouvernement, leur attira les applaudissemens et la confiance de toute la nation. Leur première opération fut de conclure la paix avec le duc de Gueldre, le prince de Liége et les autres peuples voisins. Ils firent ensuite reconnaître et inaugurer Jean IV dans toutes les villes du Brabant, selon les formes ordinaires de la *joyeuse-entrée*. Cette cérémonie se fit premièrement à Louvain, le 14 janvier 1416, et successivement dans toutes les autres villes ; et pour sapper la difficulté que formaient ceux qui voulaient élever une contestation sur la validité du serment prêté par le duc à cause de son âge, ils décidèrent qu'il le renouvellerait quand il aurait atteint l'âge de seize ans, comme il le fit en effet en 1418 : ils engagèrent le jeune duc à ratifier et à confirmer la résolution par laquelle les états leur avaient confié la régence et la tutelle, afin de rendre légales, par cette sanction, l'autorité et les fonctions dont ils n'avaient été chargés que par les états, lesquels d'ailleurs n'avaient été constitués à cet effet ni par le duc ni par la nation.

La duchesse Elisabeth, veuve du duc Antoine, formait de grandes prétentions sur le pays. L'empereur Sigismond, sous prétexte que le duc Antoine ne lui avait pas fait hommage du duché de Brabant, soutenait que cette province lui appartenait, comme devant par la mort du

duc, revenir à l'empereur, dont elle relevait. Les régens surent prudemment terminer ces difficultés en donnant aux prétendans des satisfactions qui écartèrent les embarras et les maux qui auraient pu en résulter; mais celui qui leur causa le plus d'embarras, fut Jean duc de Bourgogne et comte de Flandre, frère du duc Antoine, prince plus redoutable encore par son caractère ambitieux et entreprenant, que par sa grande puissance. Il prétendait que c'était à lui, comme plus proche parent du duc défunt, qu'appartenait la tutelle et la régence. Les régens répondirent premièrement, que, selon les coutumes brabançonnes, il était défendu de confier une tutelle à un prince étranger, qui ne pourrait pas donner au pupille une caution resséante du Brabant; 2° que les lois brabançonnes accordaient aux enfans des seigneurs le droit de gérer, s'ils le voulaient, leurs affaires par eux-mêmes, après l'âge de douze ans; 3° que c'était un usage adopté et suivi de temps immémorial dans le Brabant, que quand il arrivait que le duc était mineur, la tutelle du prince et la régence de l'état étaient confiées à un certain nombre de seigneurs, comme il s'était pratiqué sous Godefroid III, sous le fils de Henri III, et sous Jean III. Mais l'astucieux duc de Bourgogne n'ignorait pas, qu'après la mort de Henri III, ce ix qui réclamaient la tutelle de ses fils en qualité de plus proches parens, n'avaient désisté de leurs prétentions, qu'après avoir reçu, pour apaisement, une somme considérable: il fit donc valoir cet exemple. Les états en conclurent fort aisément, que c'était plutôt une bonne somme d'argent que le duc désirait qu'un vain titre de tuteur, qu'il ne porterait d'ailleurs que pendant peu de temps.

Ils terminèrent donc cette affaire avec les envoyés du duc, en lui fermant la bouche au moyen d'une somme de vingt-mille couronnes d'or. C'était le but de ses réclamations : il se tut donc et se retira en France, où il emmena Philippe, frère du duc Jean IV.

Jean, à peine âgé de seize ans, dans une assemblée tenue à Bervliet, avait déterminé les princes et les princesses de la maison de Bourgogne, à consentir au mariage qu'il avait projeté de conclure avec Jacqueline, comtesse de Hainaut et de Hollande, âgée de seize ans, veuve de Jean, dauphin de France, mort empoisonné ; princesse dont tous les historiens exaltent la beauté, l'esprit et les grâces. Elle venait de succéder aux comtés de Hainaut et de Hollande, par la mort du comte Guillaume IV, son père, qui, en mourant, avait témoigné qu'il désirait cette alliance. La comtesse, qui avait assisté à cette assemblée, avait correspondu au vœu du jeune duc, et les princes et princesses y avaient applaudi ; mais l'intraitable Jean de Bavière, évêque de Liége, oncle paternel de la comtesse, monstre d'ambition, d'avarice et de cruauté, s'opposait hautement et formellement à ce mariage, en alléguant, pour cause d'empêchement, l'âge et la parenté du duc et de la comtesse. Cependant, à force d'offres et de promesses, Jacqueline parvint à arracher le consentement de son oncle, qu'il ne donna toutefois qu'avec répugnance. Les cérémonies des fiançailles furent célébrées le 1er août 1417, et celles du mariage furent remises au temps où l'on aurait obtenu les dispenses nécessaires.

Le duc et la comtesse s'adressèrent à cet effet, par leur députés, au concile de Constance. L'évêque Jean de Ba

vière y envoya un intrigant dévoué à ses vues et à ses intérêts, pour traverser leurs desseins. Il allégua la faiblesse de l'âge, le degré de consanguinité, l'incompatibilité d'humeur qui était réelle. Le duc, en effet, était aussi faible d'esprit que de corps et de santé, ayant la tournure gauche et l'air niais, se laissant conduire par ses favoris. La duchesse, au contraire, était aussi belle que spirituelle, ayant les manières gracieuses, le ton séduisant, se dirigeant d'ailleurs par ses propres lumières. On peut juger, d'après ce contraste, combien deux êtres de caractère et pour ainsi dire de nature si différente, étaient peu faits l'un pour l'autre (*a*). L'évêque engagea l'empereur Sigismond à appuyer ses représentations auprès du concile, qui céda aux instances de l'évêque, et plus encore sans doute au crédit de l'empereur.

Le duc Jean adressa sa demande directement au pape Martin V, qui venait d'être élu par le concile, et il en obtint la dispense, qu'il fit communiquer à la comtesse Jacqueline, qui faisait sa résidence à La Haye. La cérémonie des noces fut fixée au commencement de mars 1418, et le duc se rendit à La Haye, au terme convenu. Mais l'intrigant évêque leur avait dans l'intervalle préparé sourdement un coup auquel ils ne s'attendaient pas : il

(*a*) *Orta grandis discordia inter ducem Brabantiæ Joannem et uxorem ejus Jacobam Bavaram, adeo ut divortium cum illo facere prorsus vellet, dictitans nunquam sibi cordi fuisse eas nuptias, sed coactam a matre Joanni esse nuptam. Erat impar societas. Tenerâ admodum habitudine corporis fuit Brabantus, viribus non fortibus, hebetique et tardo ingenio. At Jacoba femina præstanti animo, ingenio acri, florentissimâ ætate, succi plena, dotibusque tum animi, tum corporis felix.* Meyer.

avait su mettre si adroitement l'empereur Sigismond dans ses intérêts, que ce prince avait extorqué du pape un bref par lequel il révoquait la dispense qu'il leur avait accordée. Jean de Bavière leur fit tenir ce bref au moment même où tout était prêt pour la cérémonie. Le duc et la comtesse, revenus de leur première surprise, et ayant jugé que cet acte était subreptice et conséquemment invalide, s'en tinrent au bref de dispense, en vertu duquel ils procédèrent à la célébration des noces, le 4 avril, en présence des députés des états de Brabant, de Hainaut, de Hollande, de Zélande, de Frise, et des envoyés du duc de Bourgogne. Le duc reçut en effet, immédiatement après la cérémonie, un nouveau bref, par lequel le pape déclarait qu'ayant été contraint par l'empereur à donner le bref de révocation, il rétractait ce bref, autorisant le duc à procéder sans scrupule à la célébration de son mariage avec la comtesse Jacqueline.

Mais Jean de Bavière n'avait pas borné ses intrigues à tâcher de rompre le mariage de sa nièce; il s'était marié lui-même; il s'était démis de l'évêché de Liége, et était parvenu, également par le crédit de l'empereur, à obtenir la dispense du diaconat, pour épouser Elisabeth de Gorlitz, veuve du duc Antoine. Ce mariage lui procura la possession ou plutôt l'administration du duché de Luxembourg, qu'Elisabeth possédait par engagère.

Ce trait fut suivi d'un coup encore plus frappant. L'empereur fit publier un rescrit, daté du 29 mars de cette année, par lequel il adjugeait à Jean de Bavière, les comtés de Hainaut, de Hollande et de Zélande, et la seigneurie de Frise, comme fiefs masculins dévolus à l'em-

pire par la mort du comte Guillaume IV, décédé sans enfans mâles, et ôtait au duc Jean l'administration de ces provinces.

Jean de Bavière, armé de ce rescrit, tenta tous les moyens de séduction pour détacher les peuples de l'obéissance qu'ils devaient à sa nièce. Mais les états de Hainaut opposèrent aux vains prétextes de l'usurpateur, de véritables raisons, fondées sur le droit, la constitution, les usages et les exemples du pays. Les villes de Hollande lui répondirent par des motifs également appuyés sur la justice et la vérité. Il prit donc le parti d'emporter par la force ce qu'il n'avait pu gagner par la fraude; il prit le titre de comte de Hainaut, de Hollande, de Zélande, et de seigneur de Frise, et vint attaquer la Hollande, où il n'était encore reconnu pour souverain que par les villes de Dordrecht et de la Brielle : il équipa une flotte, et rassembla une armée, pour ravager en même-temps les côtes et les campagnes. Le duc et la duchesse de Brabant, pour arrêter les progrès du Bavarois, assiégèrent Dordrecht, qu'ils investirent par les deux endroits opposés, en se partageant les travaux du siége. Jacqueline en dirigea de son côté les opérations, avec la vigueur et l'habileté d'un capitaine expérimenté, et Jean, avec la négligence et la faiblesse d'une femme. Il abandonna lâchement son poste, et reprit la route du Brabant. Jean de Bavière alla s'emparer de Rotterdam : déjà il était près d'emporter les villes de Delft, de Gouda et de Schiedam; mais la comtesse, par son activité et son courage, sut arrêter les progrès de ses armes : il se borna à tenir Rotterdam, d'où il se mit derechef à désoler les côtes et à infester la Meuse; et le duc

de Brabant, lâchement enfermé dans sa cour, laissait l'ennemi exercer impunément ses brigandages.

Philippe de Bourgogne, fils de Jean-sans-Peur; Louis de Luxembourg, évêque de Térouanne; Pierre de Luxembourg, son frère, sire d'Enghien, pour prévenir de plus grands désastres, ménagèrent un accommodement qui fut signé à Gorcum, le 19 juillet 1419, et par lequel la comtesse Jacqueline cédait à Jean de Bavière l'administration des villes de Gorcum, Dordrecht, Arckel, Leerdam, Rotterdam, Woerden, Woeren, la Brielle et leur territoire, à condition qu'il les releverait de la comtesse Jacqueline; qu'il partagerait avec cette princesse le droit de conférer les charges; qu'il désisterait de prendre les titres de comte de Hainaut et de Hollande, et qu'il recevrait une somme de cent mille écus, monnaie d'Angleterre.

Après la conclusion de ce traité, le duc se rendit dans le Hainaut, avec la comtesse, pour y recevoir le serment des habitans. Mais un événement inattendu replongea le pays dans toutes les horreurs de la guerre civile. Guillaume Dumont, surnommé le Bègue, trésorier et favori intime du duc, avait été assassiné à Mons par une troupe de sicaires, à la tête desquels était Evrard, frère naturel de Jacqueline, pendant que le duc était à la chasse. Guillaume était malade : le bailli du Hainaut était auprès du lit. Evrard lui défendit de bouger et de parler, et il sortit de Mons avec ses complices sans être observé ni inquiété. Le duc soupçonna, avec fondement peut-être, que sa femme avait trempé dans le complot. Mais elle sut employer si adroitement l'ascendant qu'elle avait sur l'esprit

de son faible époux, qu'elle parvint à l'apaiser, et l'on n'en parla plus.

Mais de nouveaux sujets de discorde, qui se succédèrent tous les jours, firent enfin éclater le dégoût qu'une antipathie naturelle avait fait naître dans le cœur du duc pour son épouse. Les nouvelles intrigues de Jean de Bavière, achevèrent de les brouiller ouvertement. Ayant formé avec le duc de Gueldre, une ligue secrète, dont le but était de s'agrandir aux dépens du duc et de la duchesse de Brabant, il avait tellement effrayé le faible duc par ses menaces et ses bravades, qu'il le força à conclure, à l'insu de sa femme, un traité par lequel il consentit à lui accorder la tutelle de la duchesse, à lui proroger la régence de la Hollande, pour un terme de sept ans, et à lui céder le marquisat d'Anvers et la prévôté d'Hérenthals.

Dès ce moment, la dissension éclata. Jacques de Gaesbeke, Jean de Wesemael, Arnould de Crayenheim, et Jean de Schoonvorst, qui maniaient et dominaient à leur gré l'esprit du duc, lui conseillèrent secrètement, pour mortifier la duchesse, de lui ôter les dames d'honneur avec lesquelles elle avait été élevée dès le berceau, et de lui donner les dames de Wesemael, d'Assche et de Mœrs. Everard T'Serclaes, maître d'hôtel du duc, et le seigneur d'Assche, dont la fille était devenue la maîtresse de ce prince, appuyèrent vivement ce projet, et le duc accompagné de ses quatre favoris, partit pour Vilvorde, où était la duchesse, qui n'apprit qu'en frémissant qu'elle était condamnée à se séparer de ses anciennes compagnes. Ses larmes, ses prières, son courroux ne purent faire révo-

quer l'ordre fatal. Marguerite de Bourgogne, mère de Jacqueline, se rendit précipitamment auprès du duc, pour le fléchir; mais l'ascendant des favoris détruisit tous les efforts de la princesse, qui prit le parti d'aller rejoindre sa fille, qu'elle engagea à abandonner une cour odieuse. Les deux princesses se retirèrent au Quesnoi.

Les états, craignant les funestes effets des menées des conseillers pervers auxquels Jean était asservi, prirent une résolution extrême : ils s'assemblèrent à Louvain, où, après avoir juré de se prêter une assistance réciproque contre les poursuites auxquelles pourrait les exposer le coup hardi qu'ils méditaient, ils résolurent de casser les ministres et les officiers qui avaient poussé le duc à traiter avec tant d'indignité et sa femme et son pays, et de leur infliger une punition proportionnée à leurs crimes. Ils déclarèrent, en vertu de cette résolution, les seigneurs d'Assche, de T'Serclaes et les autres favoris, déchus de leurs charges et bannis de leur patrie, et les condamnèrent à un voyage d'outre-mer. Ils firent, sans délai, signifier cette sentence au duc, qui se contenta de la tourner en ridicule : il substitua même aux ministres déposés des hommes encore plus vils et plus méchans. Les Brabançons, se voyant aussi indignement joués, ne gardèrent plus de mesure : ils envoyèrent deux députés à Philippe, comte de Saint-Pol, frère du duc Jean, pour l'inviter à venir prendre le gouvernement du pays.

Ce prince arriva au commencement de septembre 1420, à Bruxelles; et après avoir eu une ample conférence avec son frère, il partit pour Louvain. Il examina

les griefs et les justes plaintes des états, et leur promit sa protection pour redresser ces griefs. Jacqueline se rendit à Louvain avec sa mère : le duc de Bourgogne y envoya Louis de Luxembourg, évêque de Térouanne, et Hugues de Lannoi. Ils y résolurent de convoquer à Vilvorde, pour le 20 septembre, une assemblée générale, à laquelle le duc de Brabant fut invité; mais ce prince lâche, prévoyant les humiliations qu'il aurait dû y subir, se dispensa de s'y rendre sous différens prétextes, et s'échappa secrètement de Bruxelles, pour aller mendier le secours des princes de la Basse-Allemagne. Il trouva le duc de Clèves, le seigneur d'Henneberg, le comte de Blankenheim si favorablement disposés à épouser ses intérêts, qu'ils lui fournirent sans difficulté et sans délai toutes les troupes nécessaires. Les anciens ministres de Jean, exilés par les états, vinrent avec empressement lui offrir leurs services, plutôt guidés sans doute par le désir et l'espoir de venger leur affront, que de défendre leur maître.

L'assemblée de Vilvorde, informée de ces menées secrètes, ne put contenir son indignation. La duchesse Jacqueline crut que l'unique moyen de prévenir le coup qui la menaçait, était d'en frapper un décisif : elle déclara donc Philippe, comte de Saint-Pol, régent du Brabant, du Hainaut, de la Hollande, de la Zélande et de la Frise, et lui promit obéissance et fidélité.

Le nouveau régent envoya une députation composée d'abbés, au duc son frère, qui se tenait à Maestricht. Le duc, ayant demandé qu'on lui envoyât, à Diest, une députation des états, pour le 15 décembre, avait, par de

secrètes intelligences, engagé les nobles Bruxellois, qui étaient attachés à son parti, à venir pendant la nuit à sa rencontre, sur le chemin de Diest à Bruxelles. Les députés des états attendaient à Diest l'arrivée du duc, qui différait sous divers prétextes, quand tout-à-coup on apprit à Louvain qu'il paraissait sur la route de Diest, des pelotons d'infanterie et de cavalerie, qui s'y rassemblaient en troupes. Le régent ordonna aux nobles et aux bourgeois de se tenir prêts à tout événement; mais le duc avança sa marche avec tant de célérité, que, sans leur laisser le temps de se rassembler, il partit de Diest, pendant la nuit, et parut aux portes de Bruxelles, à la pointe du jour. Les habitans, consternés de cette arrivée imprévue, ne consentirent à ouvrir les portes au duc, qu'à condition qu'il entrerait accompagné seulement de cent vingt cavaliers; mais les nobles, qui étaient dans le secret, ouvrirent la porte de Louvain, par laquelle toute la troupe se répandit dans la ville. Le duc, par précaution, n'y entra qu'à la suite de la troupe. Le régent, qui se trouvait alors à Bruxelles, après avoir eu une conférence avec son frère, retourna le lendemain à Louvain, où la plus grande partie de la noblesse brabançonne s'était rassemblée.

Le duc Jean convoqua le peuple à sa cour, pour lui déclarer qu'il n'était pas venu avec des troupes étrangères pour faire la guerre au peuple, mais pour arracher, en quelque sorte, la paix aux états, qui s'obstinaient à la lui refuser; qu'il invitait tous les fidèles Bruxellois à seconder ses efforts pour parvenir à ce but salutaire. Mais le peuple fut moins rassuré et adouci par ces paroles, qu'effrayé et irrité par les menaces et la contenance des soldats

allemands, qui couraient comme des forcenés dans toute la ville, avec leurs épées nues, criant dans les cabarets, qu'ils étaient venus pour s'enrichir de l'or des Brabançons.

Ces insolences excitèrent dans le peuple un violent soulèvement, qui éclata le 26 janvier de l'année suivante. Le duc lui-même, par sa présence et ses discours, ne parvint que très-difficilement à l'apaiser. Un calme apparent et momentané, comme il arrive dans ces sortes d'émeutes, succéda à ce premier mouvement ; mais le bruit qui se répandit le surlendemain, que les Allemands devaient attaquer les habitans au premier coup de matines, à l'abbaye de Caudenberg, jeta le peuple dans une fureur, qu'il fut impossible de contenir. Le tumulte devint général dans toute la ville. Les Bruxellois arrêtèrent, enchaînèrent et emprisonnèrent le seigneur de Hensberg et les autres principaux chefs des troupes allemandes. Le régent, qui arriva ce jour-là même à Bruxelles, donna les plus grands éloges à la fermeté que le peuple avait déployée dans cette journée, et le duc se retira à Louvain. Le lendemain, le régent fit arrêter ceux des officiers de la cour et des membres de la noblesse qui étaient les plus attachés au duc son frère, et fit convoquer une assemblée des états, à laquelle les villes envoyèrent leurs députés. Il y fut résolu que ceux qui avaient été arrêtés par le peuple, seraient gardés, les uns dans la citadelle de Louvain, les autres dans celle d'Anvers et ailleurs ; que Gilles Kegel, Jean Mettenschachte, Jean Cayus, Jean d'Idegem seraient bannis à perpétuité avec confiscation de biens ; que celui qui arrêterait ou tuerait un prisonnier

qui se serait échappé de sa prison, aurait une récompense de cinq cents couronnes; que les bourgeois seraient admis aux emplois comme les nobles. Le régent fit ensuite trancher la tête à Jean Cluting, et fit relâcher les soldats allemands, retenant seulement dans les prisons cent cinquante nobles.

La fureur du peuple, qui s'échauffe si aisément et s'apaise si difficilement, n'était point encore assouvie. Il demandait de nouvelles victimes : il se porta donc à de nouvelles violences. Everard T'Serclaes, le fils de celui qui, sous le gouvernement de Jeanne et de Wenceslas, avait délivré Bruxelles du joug des Flamands, eut la tête tranchée avec deux favoris du duc. Le régent et le duc tâchèrent de prendre des arrangemens pour arrêter ces excès : ils proposèrent de rendre la liberté aux Allemands; mais les Bruxellois répondirent hautement, qu'ils ne les relâcheraient pas, qu'on n'eût livré au supplice ceux qui étaient détenus à Louvain, à Anvers et ailleurs. Les états cédant au vœu de ce peuple furieux, firent amener à Bruxelles quatorze de ces infortunés captifs, auxquels ils firent trancher la tête.

L'empereur Sigismond fit redemander les prisonniers allemands par des lettres foudroyantes. Les électeurs faisaient les mêmes réclamations. Les Brabançons s'y refusaient obstinément, et les Allemands ne furent relâchés que par leur propre adresse, en gagnant par des présens le favori du régent, Gérard de Zipa, qui sut engager son maître à rendre la liberté aux prisonniers.

Le commencement de 1422 vit la fin de ces troubles.

Le duc, le régent et les états conclurent un traité par lequel il fut statué : 1° que le nom et l'office de régent seraient abolis, et que le comte de Saint-Pol se contenterait d'une somme de vingt-un mille florins d'or; 2° que le duc reprendrait l'administration du Brabant, accorderait l'oubli du passé et confirmerait les droits et priviléges des états, qui lui donneraient un subside de cent quatre-vingt mille livres d'or.

La comtesse était alors à Valenciennes avec sa mère (a). Elle lui témoigna le désir de faire une promenade à Bouchain, comme si ce n'était qu'une partie de plaisir, une occasion de distraction. Mais elle avait eu soin de faire tous ses préparatifs et toutes ses dispositions pour l'exécution de son projet. Elle y vint donc. Le seigneur d'Escaillon, à qui elle avait confié son secret, l'y attendait avec soixante hommes d'armes, qui la conduisirent à Calais, où elle s'embarqua pour l'Angleterre. Elle envoya de Londres, au pape Martin V, Guillaume, seigneur d'Andrégnies, et Henri Robinet, chanoine de Ste Waudru, pour solliciter la cassation de son mariage. Elle appuyait sa demande sur deux motifs : l'un, que son mariage avait été forcé, et était conséquemment nul ; l'autre, que les lettres de dispenses étaient fausses et subreptices, et par conséquent inopérantes. L'affaire fut renvoyée à l'examen de deux cardinaux, qui citèrent les parties. Le duc y envoya, pour le représenter, Jean Bontius, évêque de Cambrai. Mais la comtesse, qui, dans son séjour à Londres, avait conçu une violente passion pour Humfroi,

(a) Vinchant, liv. 4, ch. 46.

duc de Glocester, frère du roi Henri V, n'eut pas la patience d'attendre la sentence de Rome. Elle épousa Humfroi, qui lui était parent au quatrième degré par Philippine, reine d'Angleterre, fille de Guillaume I, comte de Hainaut. Le roi d'Angleterre et le duc de Bourgogne, qui auraient désiré (ce qui était bien difficile) de réconcilier les ducs de Glocester et de Brabant (*a*), engagèrent ces deux rivaux à les choisir pour arbitres de leur querelle. Mais Jacqueline et Humfroi, refusant de se prêter à tous les moyens d'accommodement, étaient venus au commencement d'octobre 1423, débarquer à Calais, d'où ils se rendirent promptement dans le Hainaut. La comtesse Marguerite, qui les y attendait, avait su ménager les choses et préparer les esprits avec tant d'adresse, qu'ils furent reçus avec magnificence dans la plupart des villes de cette province.

Dès que le duc Jean fut informé de ces événemens, il sollicita instamment le duc de Bourgogne, le comte de Saint-Pol et Jean de Bavière, régent de Hollande, à lui fournir les secours nécessaires pour pousser la guerre avec vigueur contre Humfroi et Jacqueline. Déjà ces princes faisaient d'immenses préparatifs pour aider le duc Jean à venger son affront ; mais un événement inattendu vint rompre toutes ces mesures. Jean de Bavière mourut empoisonné par les instigations du duc de Glocester, qui, pour déconcerter les projets du duc Jean, avait, probablement par les conseils de Jacqueline, engagé le chevalier Jean de Vliet, à faire avaler au Bavarois un poison lent, dont il mourut le 6 janvier 1424. Jean de Vliet,

(*a*) Vinchant, ibid., ch. 47.

convaincu du crime, fut décapité et écartelé à La Haye.

Le duc Jean, qui avait projeté de tomber sur le duc de Glocester avec toutes ses forces réunies, fut obligé, par ce coup imprévu, de changer le plan de ses opérations. Il craignait que les partisans de Jacqueline, enhardis par la mort de Jean de Bavière, n'excitassent des mouvemens en Hollande : il prit donc le parti d'y marcher lui-même, ayant laissé la défense du Brabant au comte de Saint-Pol ; à Pierre, seigneur d'Enghien ; à Thomas, seigneur de Diest, et à Englebert de Nassau, seigneur de Bréda. Le duc, s'étant rendu sucessivement dans la Hollande, la Zélande et la Frise, y reçut les marques d'honneur et les sermens de fidélité, comme véritable souverain et légitime seigneur de ces provinces : il en fit la revue, et confia le gouvernement à Jacques, seigneur de Gaesbeke.

Les Anglais avaient profité de l'absence du duc Jean pour ravager le Brabant-Wallon. Les états envoyèrent les sires de Montjoie et de Wesemael à Nivelles, et les sires de Rosselaere et de Berg, à Halle, pour défendre cette limite, sur laquelle les troupes débandées des Anglais, essuyèrent divers échecs ; mais le duc de Glocester avait jeté dans Braine-le-Comte, une forte garnison, qui inquiétait et dévastait les villages du Brabant, voisins de cette frontière. Les seigneurs de Wesemael, de Montjoie et d'Enghien, pour empêcher ces dégâts, firent des courses fréquentes dans les environs de Braine, comme pour défier la garnison et l'engager à faire une sortie. Le but de ces courses était d'attirer la garnison dans un piége où les Brabançons l'attendaient. Les Anglais, y ayant en effet

donné, furent complètement défaits et poursuivis jusqu'aux portes de la ville. Les Brabançons, enhardis par ce succès, firent tous les préparatifs nécessaires pour assiéger la place. Toutes les villes firent des levées pour cette expédition. Le duc de Bourgogne envoya des secours considérables aux Brabançons, et le comte de Saint Pol, accompagné des barons du Brabant, vint camper devant Braine. L'armée des assiégeans montait à plus de trente mille hommes, tant Brabançons qu'auxiliaires: la garnison de Braine n'était composée que de deux cents Anglais, qui, aidés par les bourgeois, soutinrent si vigoureusement, pendant une journée entière, la première attaque des assiégeans, que ces derniers furent forcés de se retirer à l'approche de la nuit.

Les assiégés, voyant cependant leur infériorité, firent proposer, par un héraut, une capitulation au comte de Saint-Pol, qui, trouvant les conditions trop favorables aux assiégés, refusa de les accepter. Toute cette journée se passa en contestations inutiles. Les Brabançons se déterminèrent donc le troisième jour à donner un second assaut; mais les Anglais et les bourgeois en furent tellement effrayés, qu'ils consentirent à toutes les conditions qu'on voudrait leur imposer, pourvu qu'on leur laissât les biens et la vie saufs; ils obtinrent cette grâce, à condition que les habitans prêteraient le serment de fidélité au duc Jean. Les Brabançons entrèrent dans la ville avec un si terrible acharnement, que, sans respecter les conditions de la capitulation, ils commencèrent par massacrer impitoyablement tous les Anglais et tous les bourgeois qu'ils rencontrèrent. Après avoir assouvi leur première fureur

par ces cruautés, ils firent publiquement exécuter ceux qui étaient attachés à leur souveraine, et finirent par livrer la ville au pillage et aux flammes. Le comte de Saint-Pol fut forcé, par le dégel et les pluies qui survinrent, de retourner dans le Brabant. Le duc de Glocester, qui s'était avancé jusqu'à Soignies pour secourir Braine, envoya quelques détachemens anglais à la poursuite de l'arrière-garde brabançonne, pour tâcher, en la harcelant, de la rompre; mais cette arrière-garde, composée des meilleures troupes de Bruxelles et de Louvain, commandées par le comte de Saint-Pol, pénétrant le dessein de l'ennemi, continua sa route avec tant d'ordre, en marchant les rangs serrés, qu'elle ne lui laissa aucun moyen de l'entamer, tandis que ceux qui formaient le centre de l'armée, dans lequel se trouvaient presque tous les barons du Brabant, furent saisis d'une si grande terreur, en voyant les Anglais à leur poursuite, que, dans leur fuite précipitée, ils abandonnèrent tous leurs bagages pour regagner plus promptement leurs foyers.

La duchesse Jacqueline avait, d'un autre côté, envoyé dans la Hollande le chevalier Kyfho, pour assiéger Schoonhoven, qu'il emporta aisément : Guillaume Conster et Arnoul Beyling, qui défendaient la citadelle, firent une assez longue résistance; mais la disette de vivres les força enfin de se rendre. Kyfho eut la cruauté de faire arrêter Beyling, et de le faire enterrer vif. Le sire de Gaesbeke, gouverneur de Hollande, essaya vainement de reprendre Schoonhoven.

Le duc de Glocester s'était ouvertement brouillé avec le duc de Bourgogne, au sujet des secours qu'il avait ac-

cordés aux Brabançons, dans la guerre de Hainaut. Les termes peu mesurés, dans lesquels il avait écrit à ce prince, que d'ailleurs il traitait hautement de parjure, avaient si vivement irrité le fier Bourguignon, qu'il offrit un cartel à Glocester, qui l'accepta. Il retourna en conséquence en Angleterre pour faire les préparatifs de ce combat, laissant en Hainaut la comtesse Jacqueline, que les habitans promirent de garder et de défendre au péril de leur vie et de leurs fortunes.

Les ducs de Bourgogne et de Glocester, décidés à vider leur querelle par un combat singulier, avaient publié un armistice, qui n'empêcha point les Brabançons de poursuivre la guerre. Le duc de Brabant, au mépris de cet armistice, entra au mois de mai 1425 dans le Hainaut, à la tête d'une formidable armée, répandant l'épouvante sur toute sa route. Valenciennes, Condé, Soignies, Ath, Bouchain, toutes les villes principales lui ouvrirent leurs portes ; les unes par inclination, les autres par crainte: Mons était la seule qui fût restée fidèle à la comtesse. Les Anglais, qui y étaient renfermés, osèrent y soutenir un siége contre toutes les forces réunies des Brabançons. La comtesse Marguerite, effrayée des progrès rapides du duc Jean, se rendit en hâte auprès de son frère Philippe-le-Bon, pour l'engager à faire consentir le duc à un accommodement. Philippe l'invita à venir à Douai, où il le détermina à lever le siége de Mons, et à évacuer le comté de Hainaut. Les conditions de cet arrangement furent:

1° Que la duchesse Jacqueline se retirerait dans une ville de la domination du duc de Bourgogne, jusqu'à

ce que la cour de Rome eût prononcé sur son premier mariage;

2° Que, pendant cet intervalle, le Hainaut serait séquestré et gouverné par un tiers, que nommerait le duc de Brabant; qu'à cet effet, ledit duc de Brabant (ce sont les propres termes du traité) commettrait un seigneur notable, agréable à monseigneur de Bourgogne, pour gouverner ledit pays de Hainaut: lequel gouverneur promettrait de bien et léalement garder ledit pays, les priviléges, franchises et libertés d'icelui, et durerait ledit gouvernement, jusqu'à ce que ledit procès fût decidé;

3° Que la justice y serait administrée par quatre juges, nommés d'un commun accord par les ducs de Brabant et de Bourgogne;

4° Qu'il serait assigné à la duchesse Jacqueline, une somme convenable pour son entretien, du produit de ses états;

5° Qu'il lui serait accordé quinze jours de temps pour se déterminer à accepter le présent traité;

6° Que le duc de Bourgogne, comme cousin germain de Jacqueline, et son héritier présomptif, serait déclaré avoué et protecteur des comtés de Hainaut, de Hollande, de Zélande et de la seigneurie de Frise;

7° Qu'il y aurait une amnistie générale pour ceux qui, pendant les troubles, avaient suivi l'un ou l'autre parti.

La duchesse, ayant vu les conditions humiliantes de ce traité, refusa d'y donner son consentement. Le duc Jean, vint derechef l'assiéger dans Mons, pour l'y forcer. Les

bourgeois, craignant d'être exposés à toute la colère d'un vainqueur irrité, employèrent tous les moyens les plus pressans, pour engager la comtesse à se rendre. Mais cette fière princesse, traitant leur frayeur de pusillanimité, irrita si vivement les Montois, qu'ils la sommèrent impérieusement de se rendre, en la menaçant de la livrer entre les mains des Brabançons : ils lui fixèrent un terme pour prendre sa résolution, et elle ne céda qu'au moment où le terme, qui était près d'expirer, lui ôtait l'espoir et la possibilité d'obtenir le secours qu'elle avait demandé au duc de Glocester. Elle sortit donc de Mons, le 13 juin, pour être remise dans les mains d'Englebert de Nassau, seigneur de Bréda. Elle demanda à ce seigneur la liberté de rester dans le Brabant, parce que cette province lui facilitait par le voisinage les moyens de communiquer plus aisément avec les Hollandais, qui lui étaient restés attachés; mais il dut exécuter les ordres du duc de Bourgogne, qui portaient de la transférer à Gand, où elle fut étroitement resserrée et observée dans le palais du duc.

Après la reddition de Mons, Jean fut reconnu administrateur du Hainaut. Pierre, comte de Conversan, et Englebert, sire d'Enghien, reçurent le serment de fidélité des Montois, au nom du duc, qui confia le gouvernement de cette province à Jean de Luxembourg, le plus vaillant guerrier de son siècle. Le duc de Bourgogne fut déclaré en même-temps administrateur de la Hollande, de la Zélande et de la Frise. Ces deux princes, croyant avoir mis Jacqueline dans l'impuissance de remuer, publièrent une amnistie générale pour tous ceux qui leur avaient été contraires, et licencièrent leurs troupes.

La conduite du duc de Glocester avait été hautement désapprouvée en Angleterre. Le roi, son neveu, lui avait déclaré, de l'avis de son conseil, qu'il n'aurait aucun secours d'hommes ni d'argent. Mais le duc de Bedford, son frère, qui ne cherchait qu'à réconcilier les deux princes, convoqua à Paris, une assemblée de quelques seigneurs, tant anglais que français, qui, après avoir examiné les motifs du cartel, jugèrent que ces princes n'y étaient pas tenus par les lois de l'honneur, et qu'il ne convenait pas d'ailleurs que des princes de leur sang exposassent si légèrement leur vie; que s'ils avaient quelques sujets mutuels de reproche, il devaient se les pardonner par esprit de charité chrétienne et par égard pour les seigneurs qui s'étaient intéressés à leur réconciliation. Les deux princes, se rendant à ces raisons, rompirent leur cartel.

Cependant la comtesse, secondée par deux fidèles Hollandais, qui étaient venus secrètement lui offrir leurs services et leur sang, avait trouvé le moyen de s'échapper de sa prison avec des habits d'homme, à la faveur desquels elle se rendit en Hollande.

A cette nouvelle, le duc de Glocester parvint à rassembler trois mille Anglais, dont il confia le commandement au chevalier Filwater, qui vint relâcher dans l'île de Schouven, en Zélande. Le duc de Bourgogne, ayant de son côté équippé une flotte montée par quatre mille hommes, vint à la rencontre des Anglais qui bordaient le port de Brouwershaven. Au moment où le duc débarquait son monde, les Anglais lancent sur cette troupe en désordre, une grêle de traits. Les Bourguignons se rangent précipitamment en or-

dre de bataille; et après avoir soutenu le choc pendant quelques heures, ils se virent forcés de regagner leurs vaisseaux. Philippe, qui, de son vaisseau, voyait cette espèce de déroute, se précipite sur une digue avec sa bannière, pour rallier son monde, criant à haute voix : « Qui m'aime me suive ; » et à l'instant, il est à cheval. Le combat recommence. Les Anglais, animés par leurs premiers succès, repoussent une seconde fois les Bourguignons. Le danger fut si pressant que le duc lui-même, entouré de tous les côtés, ne dut la vie qu'à la bravoure de ce chevalier Jean Vilain, de Gand, qui s'était si bien signalé à la bataille de Mons-en-Vimeu par les terribles coups qu'il porta aux Anglais avec sa formidable hache. Ce valeureux champion, toujours armé de ce fatal instrument, frappe, renverse, écarte tous ceux qui entouraient le duc, et parvient à le dégager. Chacun de ses coups, comme à la bataille de Mons, abattait un Anglais. « Tuez, tuez, criait-il; » je vous en abattrai assez pour mon compte. » Encouragés par l'exemple et les cris du formidable Gantois, les hommes d'armes de Bourgogne, d'Artois, de Picardie, de Flandre, de Brabant, de Hollande, tombant avec un ardeur nouvelle sur les Anglais harassés et découragés, remportèrent une victoire complète. Les Anglais y furent presque tous tués ou noyés : deux cents furent faits prisonniers. Ce combat se donna le 13 janvier 1426. On a long-temps montré au fort Lillo la terrible hache de Vilain.

Le duc de Bourgogne, ayant laissé les garnisons nécessaires en Hollande, repassa en Flandre, pour y faire de nouvelles levées, et la comtesse profita de la retraite du duc pour assiéger Harlem. Ce siège qui commença le 4

avril, dura quatre semaines, pendant lesquelles elle dévasta et ravagea tout le territoire voisin. C'était le chevalier Roland Utkerke, qui commandait la garnison de Harlem. Ceux de Leyde, joints à ceux de Delft, venaient au secours de la place. La comtesse, pour les empêcher d'en approcher, ordonna de rompre les digues et de lâcher les écluses, afin d'inonder les campagnes voisines. Plusieurs villages furent submergés. La comtesse, ayant découvert que le fils du commandant amenait au secours de son père un corps de huit cents hommes, leva son camp pendant la nuit, feignant, par un stratagême adroit, de se retirer sur Gouda. Le jeune Utkerke, arrivé à Alphen, village situé sur le Rhin, près de Leyde, vit de grand matin la comtesse qui lui présentait la bataille : c'était le 30 avril. Il fut forcé d'accepter le combat dans une position désavantageuse : il y perdit environ cinq cents hommes. Jean d'Utkerke se sauva avec peine. La comtesse souilla sa victoire en donnant l'ordre inhumain de massacrer tous les prisonniers. Ayant appris que le duc de Bourgogne avait débarqué en Hollande avec une nombreuse armée, au lieu de retourner au siége de Harlem, elle prit sagement le parti de retourner à Gouda.

Le duc de Bedford, qui tâchait de ménager un accommodement entre le duc de Bourgogne et le duc de Glocester, parvint à engager Philippe à consentir à une trêve, jusqu'à la sentence définitive du pape sur la validité du mariage de Jacqueline avec le duc de Brabant. Cette sentence parut enfin. Le pape y déclare que le mariage de la comtesse Jacqueline avec le duc de Glocester est un véritable adultère. Dès ce moment, le Hainaut, cessant d'être

en séquestre, fut occupé par le duc de Brabant, et les villes de Hollande, qui avaient tenu le parti de Jacqueline, se déclarèrent pour le duc de Bourgogne, qui fut reconnu administrateur avoué du pays, et déclaré héritier présomptif des états de Jacqueline.

Sevenberghen était la seule place qui restât encore fidèle à la comtesse. Le duc de Bourgogne vint en faire le siége, qui dura trois mois entiers. Les habitans, pressés par la famine, s'étant soulevés contre le commandant, capitulèrent avec le duc, offrant de rendre la ville, à condition qu'il leur laisserait la vie et la fortune sauves. Le commandant ne put obtenir d'autre condition qu'une prison honnête. Le duc le fit enfermer dans la citadelle de Lille, où il mourut dans le chagrin et la misère.

Jacqueline tenta encore une dernière ressource : elle tâcha de s'emparer de la ville de Horn, défendue par une garnison de cinq cents hommes, qui dans une vigoureuse sortie, tuèrent quatre cents hommes environ des troupes de la comtesse. Ce revers ne détruisit pas cependant ses espérances; elle parvint encore par son habileté et son courage, à ranimer son parti, qui paraissait abattu par ce dernier coup.

Le duc Jean gouverna paisiblement le duché de Brabant et le comté de Hainaut. Il fonda l'université de Louvain. L'opinion commune est que le duc fixa cette école célèbre dans cette ville, pour lui rendre son éclat et les ressources que lui avaient enlevées les longues dissensions dont elle avait été agitée. Cependant son premier dessein était de l'établir à Bruxelles. Il demanda sur ce projet l'avis des magistrats de cette ville, qui remontrèrent au duc les in-

convéniens et les fâcheuses conséquences qui pourraient en résulter, en lui représentant les dangers auxquels serait exposée une jeunesse bouillante, concentrée dans une ville qui, par sa population et son étendue, l'exposerait à des occasions très-fréquentes de querelles et de disputes. Cet avis peu sensé priva la ville de Bruxelles des avantages de ce précieux établissement, en voulant la préserver des dangers imaginaires qu'on en craignait. On donna à Louvain les premières leçons de droit, de médecine et des arts, le 1er septembre 1426.

Le duc Jean mourut le 17 avril de l'année suivante, d'une apoplexie, dont il fut attaqué sur le chemin de Bruxelles à Lierre, où il se rendait pour assister à l'assemblée des états de Brabant, qu'il y avait convoquée. Il fut reconduit à Bruxelles, où il mourut, âgé de 24 ans: il fut enterré le 22 du même mois, qui était le mardi de pâques, à Tervueren.

CHAPITRE TROISIÈME.

Brabant. Philippe, comte de St Pol; son inauguration. Extension qu'il donne à la joyeuse-entrée. Il demande un subside extraordinaire. — Hainaut. Le duc Philippe de Bourgogne est administrateur du Hainaut. Traité de Delft, par lequel la comtesse Jacqueline reconnaît le duc Philippe pour son héritier universel. — Brabant. Mort de Philippe, comte de St Pol. Le Brabant est adjugé à Philippe, duc de Bourgogne. — Namur. Il achète le comté de Namur. Guerre à ce sujet. Paix accordée aux Liégeois.

Philippe, comte de St Pol, qui avait été chargé pendant un an de la régence du Brabant, dans un temps très-difficile, était de retour d'une espèce de pélerinage qu'il avait été faire à Rome, quand son frère Jean IV mourut; il avait assisté à ses derniers momens (*a*). Jean ne laissait pas d'enfans, et Philippe, qui déjà avait su gagner les cœurs des Belges, lui succéda sans difficulté. Il fit, selon l'ancien usage, la cérémonie de son inauguration dans une assemblée générale des états, tenue cette fois à Vilvorde, le 23 mai 1427. Il y confirma et étendit les priviléges et immunités qu'avaient accordés aux Brabançons les ducs Antoine et Jean, ses prédécesseurs. Les points essentiels qu'il y ajouta, sont à peu près les plus importans de la *joyeuse-entrée*. Il promit qu'il n'entreprendrait

(*a*) Divæus, Haræus et Loyens disent que Philippe apprit la mort de son frère en chemin, lorsqu'il revenait de son voyage de Rome; ils se trompent. Cette erreur a été rectifiée par Desroches sur la foi d'un auteur contemporain, *Brab. Gest.,* lib. 7, cap. 135 et seq.

jamais de guerre dans laquelle les intérêts ou la sûreté du pays pourraient être compromis, sans en avoir exposé et soumis les motifs aux états et obtenu leur consentement. Le sujet qui avait donné lieu à cette large disposition, était la vive altercation, qui s'était élevée entre les états et le duc Antoine au commencement de son règne, quand, demandant aux états le service ordinaire, il s'était obstinément refusé à leur faire connaître le sujet de la guerre qu'il voulait entreprendre, et l'ennemi qu'il allait attaquer.

Les prédécesseurs de Philippe, à remonter à Jeanne et Wenceslas, avaient promis qu'on n'admettrait au conseil de Brabant que des sujets nés dans la province, de légitime mariage, et y domiciliés et possessionnés. Philippe statua de plus que ce conseil, désigné sous la dénomination de *juratum concilium*, *gezworen raed*, ne serait composé que de Brabançons, et que de plus les conseillers, le chancelier ou garde des sceaux et le secrétaire promettraient, conformément au serment qu'il devaient en faire au duc à leur entrée en fonctions, qu'ils n'interviendraient jamais dans aucune affaire qui aurait pour objet de vendre, engager ou hypothèquer les domaines ou revenus du prince, les villes ou forteresses du pays, tant en Brabant que dans les pays d'outre Meuse, et qu'ils ne rédigeraient ou signeraient aucun acte relatif à de semblables objets, sans que les trois ordres des états y eussent donné leur consentement formel; que sur l'avis de l'état noble et des bonnes villes, ou du moins de la majorité des voix des membres de ces deux ordres, le duc ferait corriger et réprimer les excès ou prévarications que les membres de ce conseil pourraient commettre dans l'exercice de leurs

fonctions; que le duc établirait un tribunal de justice dans l'endroit de sa résidence, ou, pendant ses absences, dans une ville commode; qu'il prendrait les juges de ce tribunal dans le corps de ses conseillers jurés, pour rendre la justice en son nom; qu'il choisirait également le chancelier ou garde des sceaux dans ce corps, et que ce magistrat connaîtrait les trois langues, latine, flamande et française; que toutes les fois que les états devraient être convoqués, ils le seraient quatorze jours avant l'assemblée, à moins que l'affaire ne fût si urgente, qu'elle ne permît pas d'y mettre cet intervalle; qu'enfin, il serait libre aux états en général et aux membres en particulier de dire librement leur opinion, sans pour cela être exposé à encourir l'indignation ou la disgrace du duc ou de qui que ce fût.

Le nouveau duc avait demandé dans cette assemblée un subside extraordinaire, au moyen duquel il pût liquider les dettes contractées et dégager les domaines aliénés par ses prédécesseurs. Mais les états, dont, plus d'une fois, les ducs avaient tiré, sous ce prétexte, des subsides qu'ils avaient détournés de cette destination pour les employer à des dépenses de luxe, lui avaient refusé sa demande.

Le duc convoqua pour cet objet une nouvelle assemblée à Anvers. Les états lui accordèrent généreusement plus qu'il ne demandait; mais ils y mirent cette condition, que les états nommeraient un comité, composé de quatre membres pris dans la noblesse, et de deux dans le tiers-état, pour surveiller l'emploi de cet argent. Le duc y consentit, avec répugnance sans doute, et il faut convenir qu'en effet, la condition était assez humiliante.

Mais le Hainaut était resté sans chef; car le duc de

Bourgogne n'en était encore qu'administrateur, et les seigneurs de cette province, assemblés à Valenciennes, où se trouvèrent le duc de Bourgogne, le comte de Namur, le prince d'Orange et les évêques de Tournai et d'Arras, avaient résolu que l'administration resterait entre les mains du duc de Bourgogne, héritier présomptif, qui s'était rendu en cette qualité à Mons, où il avait prêté le serment solennel de maintenir les lois, coutumes et priviléges de la ville et de la province.

Dès le printemps suivant, il vint assiéger Jacqueline dans Gouda. Les habitans, effrayés du sort qui les menaçait, engagèrent la comtesse à faire un accommodement solide avec le duc. L'extrémité où elle était réduite, la détermina aisément à prendre ce parti. Elle envoya donc des députés à Delft, pour régler, avec ceux du duc de Bourgogne, les articles du traité qui devait terminer tous ces différends.

Il y fut arrêté le 3 juin 1428 :

1° Que la comtesse Jacqueline reconnaîtrait Philippe, duc de Bourgogne, son cousin germain, pour son héritier universel, si elle venait à mourir sans enfans légitimes, et qu'immédiatement après la ratification du traité, il serait nommé et reconnu avoué et administrateur de tous ses états ;

2° Que la comtesse remettrait entre les mains du duc, les places et villes qui tenaient encore pour elle, pour y constituer des officiers au gré du duc ;

3° Qu'elle ne pourrait se remarier que du consentement du duc et des seigneurs de la Hollande et du Hainaut ;

4° Que l'on ferait trois parts des aides et subsides qui dorénavant seraient accordés par les états de Hainaut, de Hollande, etc.; que deux de ces parts seraient employées à liquider les dettes de ces pays ; que l'autre tiers serait partagé par portions égales entre le duc et la comtesse, et qu'après l'entière extinction de ces dettes, tous les revenus de ces provinces seraient partagés entre le duc et la comtesse par égales portions;

5° Que la comtesse aurait pour apanage le comté d'Ostrevant, le Zuid-Bévéland et les territoires de la Brielle et d Woeren.

Philippe, devenu par ce moyen le maître de tous les domaines de la comtesse Jacqueline, donna le gouvernement de Hollande à Francon de Borselle, et ramena son armée victorieuse dans la Flandre; et Jacqueline, dépouillée de tous ses états, alla dévorer son chagrin et cacher sa honte à Tergoes, petite ville du Zuid-Bévéland.

Le comte de St Pol ne régna que trois ans. Il mourut subitement le 4 août 1430 à Louvain, au moment où tous les préparatifs étaient faits pour la cérémonie de son mariage avec Yolende, fille de Ferdinand, roi d'Arragon et de Sicile. On soupçonna qu'il avait été empoisonné. Mais on reconnut à l'ouverture de son corps qu'il était mort d'un abcès au foie.

Le Brabant se trouva par cette mort sans héritier direct. Ce duché était entré dans la maison de Bourgogne par la cession qu'en avait faite la duchesse Jeanne à Marguerite, veuve du duc Philippe-le-Hardi.

Philippe et Marguerite avaient laissé trois fils, Jean, qui succéda au duché de Bourgogne et au comté de Flan-

dre; Antoine, qui succéda au duché de Brabant; Philippe, comte de Nevers, et quatre filles, dont l'aînée Marguerite avait épousé Guillaume de Bavière, comte de Hainaut.

Jean eut un fils, Philippe, surnommé le Bon; Antoine en eut deux, Jean et Philippe; et Philippe également deux, Charles et Jean.

Philippe-le-Bon succéda à son père dans le duché de Bourgogne et le comté de Flandre.

Jean, fils aîné d'Antoine, tué à la bataille d'Azincourt, lui avait succédé dans le duché de Brabant, et Philippe, comte de St Pol, à Jean, son frère.

Trois branches pouvaient donc réclamer la succession du Brabant, Marguerite, comtesse de Hainaut, comme fille de Philippe-le-Hardi; Philippe-le-Bon, comme fils de Jean et petit-fils de Philippe et de Marguerite; Charles et Jean, comme fils de Philippe de Nevers, tué, comme Antoine, à la bataille d'Azincourt.

Philippe-le-Bon prétendit que cette succession lui appartenait, comme étant fils aîné de la maison de Bourgogne. Les jeunes comtes de Nevers soutinrent et prouvèrent même, à ce qu'il paraît, que l'intention de Philippe-le-Hardi, aïeul commun des prétendans, avait été de former trois branches, et avait substitué la troisième, celle des comtes de Nevers, à la deuxième, celle des ducs de Brabant, au défaut de descendans mâles de cette deuxième branche. Or le cas prévu se présentait : Philippe, comte de St Pol, était mort sans enfans.

La contestation fut portée à la décision des états de Brabant, qui, placés sous la puissante influence de Phi-

lippe-le-Bon, devenu duc de Bourgogne par la mort de son père, firent peu d'attention aux prétentions des jeunes comtes de Nevers, et reconnurent que le duché de Brabant devait passer à la branche aînée.

Les deux jeunes princes se turent (ils étaient les plus faibles), espérant que dans un temps plus heureux, ils pourraient rompre le silence et renouveler leurs prétentions (*a*); car ce n'était qu'en apparence qu'ils y avaient renoncé. Philippe donna par forme de dédommagement, à Jean de Nevers, qui avait succédé à son frère Charles, mort en 1464, les seigneuries de Roye, Péronne et Montdidier.

La difficulté s'éleva donc entre Marguerite et Philippe-le-Bon, son neveu. Marguerite se rendit en personne à Louvain, et Philippe y envoya des députés. La première alléguait qu'étant sœur du duc Antoine, elle était d'un degré plus proche parente des enfans de ce duc, que Philippe; que conséquemment c'était à elle que le Brabant appartenait comme tante du dernier duc, plutôt qu'à Philippe, comme cousin. Philippe répondait que les duchés de Brabant et de Limbourg, qui, après la mort de la duchesse Jeanne, veuve de Wenceslas, appartenaient de plein droit à Jean de Bourgogne, fils aîné de Philippe-le-Hardi, et père de Philippe-le-Bon, n'avaient été cédés à Antoine, frère de Jean, qu'à condition que si Antoine ou ses enfans mouraient sans postérité, le Brabant retournerait aux héritiers de Jean de Bourgogne,

(*a*) Remarques sur l'histoire de Louis XI, par Varillas, à la suite des Mémoires de Comines.

et que par conséquent c'était à lui que le Brabant appartenait, non comme cousin de Philippe, mais comme fils de Jean. Les états se rendirent à ces raisons, et adjugèrent le Brabant à Philippe, qui, dès qu'il fut informé de cette décision, abandonna le siége de Compiègne, auquel il était occupé, pour venir prendre possession de ce bel héritage, et c'est à dater de cette époque que le Brabant avec le Limbourg passèrent sous la domination de Philippe-le-Bon.

Ce prince était déjà un des plus puissans souverains de l'Europe. Il avait acheté du comte de Namur Jean III, la propriété de ce comté (a), et il en avait pris possession selon les formalités d'usage. Mais le comte s'en était réservé, par une clause spéciale, l'usufruit et le domaine utile.

Les Liégeois, ne voyant qu'avec des yeux d'envie ou des sentimens de crainte ce grand accroissement de puissance dans la maison de Bourgogne, n'attendaient qu'une occasion, ne cherchaient qu'un prétexte pour susciter au duc Philippe une querelle qui l'entraînât dans une guerre dont les chances auraient pu être favorables à leurs vues, qui étaient d'affaiblir le duc de ce côté. Les Dinantais, plus entreprenans, en fournirent enfin l'occasion. La sentence portée par le duc de Bourgogne et le comte de Hainaut, après la fameuse bataille d'Othée en

(a) L'acte en avait été passé à Gand le 15 janvier 1421 pour une somme de cent trente-deux mille couronnes d'or. La ratification et la déshéritance en avaient été faites le 8 juin suivant, et les états de la province, dans une assemblée générale tenue à ce sujet, s'obligèrent de reconnaître Philippe pour leur vrai et légitime seigneur. La mort de Jean lui en assura l'entière possession.

1408, avait ordonné entre autres que les fortifications de Dinant, Fosses, etc., seraient démolies. Au mépris de ce traité, les Dinantais avaient entrepris de rétablir la fameuse tour de Montorgueil, qu'ils avaient élevée en 1320 sur la montagne qui domine Bouvignes. Le comte Jean de Namur, qui avait entièrement abandonné le soin des affaires, n'avait pas pris la peine de l'empêcher. Mais le duc envoya des députés pour leur rappeler l'article de cette sentence. Les Dinantais répondirent qu'ayant été annullée par l'empereur Sigismond, elle n'était plus obligatoire. Blondel ou Blondeau, que le duc avait nommé gouverneur de Namur, choqué de cette réponse, qui cependant paraît assez fondée en raison et en principe, tenta une irruption nocturne sur Dinant pour tâcher de s'emparer de la tour. Les Dinantais, qui craignaient toujours une surprise, se tenaient sur leurs gardes, et repoussèrent les Namurois. Ce premier succès enhardit les Liégeois. Le moment d'ailleurs était propice. Philippe, récemment engagé avec les Anglais contre la France pour venger la mort de son père, était obligé d'employer des ménagemens, et était par conséquent devenu plus traitable, non par raison ni par justice, mais par intérêt et par crainte, par politique, en un mot; car il eût été imprudent et dangereux d'augmenter le nombre de ses ennemis.

Dans ces entrefaites, le vieux comte Jean mourut (a).

(a) Le 1er mars 1429. Il ne fut point marié; mais il laissa de Cécile de Savoie, sa parente, un fils naturel, nommé Philippe, seigneur de Dhuy C'est, dit le père de Marne, sur la foi d'un manuscrit, qu'il assure être de bonne main, l'opiniâtreté de l'évêque de Liége qui fut la seule

L'évêque de Liége, qui vint à Namur pour assister à la joyeuse-entrée du duc Philippe, lui proposa de remettre toute leur contestation à l'arbitrage de quelques hommes dignes de leur confiance réciproque. Philippe y consentit de bonne grace, et il envoya à Liége Jacques de Wesemael et Philippe de Montgart, qui notifièrent aux états et à l'évêque, que le duc était résolu à n'entendre à aucune proposition de paix, qu'avant tout, les trois conditions suivantes ne fussent remplies; 1° qu'on démolirait de fond en comble la tour de Montorgueil; 2° qu'on restituerait les dix-sept villages que le duc prétendait que les Liégeois avaient enlevés à son oncle Guillaume IV, comte de Hainaut, et qui, selon lui, faisaient incontestablement partie du comté de Namur; 3° que les Dinantais lui payeraient quinze cents couronnes de France pour d'anciennes redevances. On délibéra, on discuta, et finalement on ne prit aucune résolution.

Dans cet état de choses, ceux de Hui, gagnés par les Dinantais, entrèrent sans aucune formalité dans la province de Namur, où ils prirent et rasèrent le château de Beaufort, entre Namur et Hui, à trois quarts de lieue de

cause qui enleva à ce fils tout ce qu'il aurait pu recueillir d'honneurs et d'avantages par une naissance légitime. Le comte Jean était bien décidé à rendre à sa parente, en l'épousant, l'honneur qu'il lui avait ôté; mais jamais l'évêque ne voulut accorder la dispense qu'exigeait la proximité du sang existant entre le comte et la princesse. Elle mourut en couche avant qu'on pût obtenir la dispense du pape.

Philippe de Dhuy est le chef d'une illustre maison, qui s'est maintenue avec éclat dans le comté de Namur, et qui y subsiste encore, partagée en deux branches du nom de Namur, à la tête desquelles sont le vicomte d'Elzée et le baron de Joncret.

cette dernière ville. A cette nouvelle, le duc Philippe, sans égard aux excuses que lui fit faire l'évêque, qui désapprouvait la conduite de ceux de Hui (il le feignit du moins), envoya Antoine de Croy avec un petit corps de troupes choisies, qui entra dans le pays de Liége, et y exerça d'affreux dégâts : il vint le 2 juillet mettre le feu à Meffe, à trois lieues et demie de Hui, à la vue des baillis de la Hesbaie et du Condroz, qui, quoique très-supérieurs en nombre, s'enfuirent à l'approche de l'ennemi. Fosses, Florenne, Havelange, furent également livrés au pillage et aux flammes.

L'evêque, ayant rassemblé toutes ses forces, sortit de Liége le 20 juillet, à la tête de soixante mille hommes, et dirigea sa marche sur Golzinne, village à deux lieues et demie de Namur, où les comtes avaient leur maison de plaisance. Ce poste était défendu par un château-fort; mais la garnison, qui était faible, fut forcée de se rendre au bout de six jours. Le village fut brûlé, le château démoli, et la garnison passée au fil de l'épée.

Après cette première expédition, l'armée liégeoise se partagea en deux colonnes; et tandis que l'une s'emparait des châteaux d'Emptinne, de Gesves, de Spontin et de Dave, qui furent également pillés et brûlés, l'autre portait ses ravages dans tout le pays jusqu'aux frontières du Hainaut et du Brabant-Wallon. Walcourt, Vieuville, Châtelineau, furent surtout très-maltraités, et les troupes sorties de Hui ravagèrent tout le pays situé entre la Meuse et le Condroz.

Pendant que ces deux corps s'avançaient ainsi, chacun de leur côté, les milices de Tongres, de St Trond et de

Looz vinrent camper à Thines, à trois lieues de Jodoigne, et mirent le feu aux villages de Waseigges, Mierdop, Branchon et Boneffe.

Ces deux colonnes ayant opéré leur jonction, vinrent mettre le siége devant Poilvache, à trois quarts de lieue de Dinant, qui était alors la plus forte place de ce canton. Les assiégés firent une assez forte résistance pendant quatre à cinq jours; mais un boulet de canon, ayant fracassé la muraille du seul puits qui existait dans la place, les eaux en furent tellement gâtées, qu'elles n'étaient plus bonnes à boire. La garnison était donc déjà réduite à l'extrémité par le défaut d'eau, quand une poutre, qui soutenait la muraille d'un des principaux ouvrages, fut brisée par un nouveau boulet, et fit une large brèche. La place, forcée enfin de se rendre, essuya le même sort que Golzinne.

Enhardis par ces succès, les Liégeois entreprirent le siége de Bouvignes, qu'ils attaquèrent avec d'autant plus de fureur, qu'elle était l'ancienne rivale de Dinant. Toute l'artillerie de Liége, de Hui et de Dinant fut employée sans succès contre cette petite ville, qui était environnée d'un double rempart; ce qui la rendait extrêmement forte pour le temps: c'était un boulevart fait de poutres entrelacées de fascines remplies de terre. Le canon ne faisait presque aucun effet contre cet ouvrage. Les Liégeois prirent alors la résolution d'employer la machine appelée *le chat*, qu'ils avaient déjà employée contre la même ville en 1421. Mais quand, à force de peines et de bras, on eut placé cette lourde machine, il se trouva qu'elle était trop courte pour atteindre le boulevart.

Pendant que les Liégeois s'obstinaient ainsi au siége de Bouvignes, la guerre ne se poussait pas avec moins d'acharnement sur plusieurs autres points tant de la province de Namur que du pays de Liége. Ceux de Hui tentèrent d'emporter le château de Samson, à deux lieues de Namur, sur la rive droite de la Meuse. Ils avaient espéré le surprendre au moment où les troupeaux sortiraient pour aller aux champs, et ils s'étaient mis en embuscade à cet effet dans un bois voisin; mais ils furent découverts, battus et chassés, et ils perdirent dans cette échauffourée une centaine de leurs meilleurs soldats.

Ceux de Dinant, qui avaient aussi la prétention de se signaler par un coup remarquable, s'étant un jour détachés de la grande armée, occupée au siége de Bouvignes, vinrent tomber sur le château de Montaigle, à une lieue de Dinant, le prirent, le rasèrent, et dirigèrent leur marche sur Walcourt, qu'ils trouvèrent abandonné; ils y mirent le feu, et n'épargnèrent que l'église, où les habitans avaient transporté leurs meilleurs effets, qui furent pillés.

Les Dinantais, tout fiers de cet exploit, se disposaient à pousser leurs succès; mais on ne leur en laissa pas le temps; car Antoine de Croy, ayant été informé du désastre de Walcourt, envoya un fort détachement pour donner la chasse aux Dinantais. Ce corps les ayant rencontrés entre Fosses et Châtelet, les attaqua avec furie, en tua un bon nombre, fit cent cinquante prisonniers; et poursuivant sa marche, la torche à la main, il vint mettre le feu à Châtelet et aux villages voisins, dépendans du pays de Liége, et revint à Namur, chargé d'un immense butin.

Les Liégeois furent forcés de lever enfin le siége de Bouvignes, et c'est ainsi que se termina cette terrible campagne, dans laquelle les deux pays eurent plus de trois cents villages ou hameaux réduits en cendres.

L'évêque de Liége avait hautement désapprouvé la conduite de ses sujets, dont il n'avait pu contenir la fureur (il n'était pas alors aisé de contenir les Liégeois), et le duc Philippe, par égard aux sollitations de l'évêque de Cologne, leur accorda la paix à des conditions qui humilièrent leur orgueil. Le traité qui fut conclu à Malines le 20 décembre 1431, contenait les dispositions suivantes :

« L'évêque et le seigneur de Heinsberg, son père, accompagnés de vingt des principaux membres des trois états de Liége, se rendront à la cour du duc de Bourgogne, où, ayant un genou en terre, ils feront leurs excuses et demanderont leur grâce.

» L'évêque servira en personne pendant six mois dans l'armée du duc, à la tête de trois cents hommes bien équipés, avec lesquels il sera obligé de se rendre à ladite armée deux mois après la sommation que le duc lui en aurait faite.

» Les Liégeois feront bâtir à leurs frais une chapelle à Golzinne, où l'on dira tous les jours une messe pour le repos des âmes de ceux qui y ont été si inhumainement massacrés.

» Un mois après la conclusion du traité, ils feront démolir la tour de *Montorgueil*, sans pouvoir dans la suite élever aucune forteresse entre Bouvignes et Dinant, que du consentement des comtes de Namur.

» En réparation des dommages causés dans le comté de

Namur, le pays de Liége paiera en deux ans au duc une somme de cent mille nobles d'Angleterre, ou deux cent mille florins du Rhin, pour l'indemniser des dépenses et des pertes qu'il a faites dans cette guerre.

« Les prisonniers de part et d'autre seront rendus, et les autres choses compensées. »

Le duc resta donc ainsi souverain du comté de Namur sans contestation.

CHAPITRE QUATRIÈME.

État militaire de la Belgique sous le gouvernement des ducs et des comtes.

COMME dans la longue période que je viens de parcourir, les provinces belgiques, soumises à des princes également belliqueux, également turbulens, ont été constamment le théâtre des sanglantes querelles qui les ont armés les uns contre les autres, je crois qu'il n'est pas inutile de rassembler ici, comme en un seul cadre, tout ce qui est relatif à l'état militaire, tel qu'il a existé dans les siècles précédens (*a*).

Si dans ces temps grossiers, on ne connaissait pas l'art de faire un manifeste dans toute la perfection que cet art a acquise depuis, on savait cependant, alors comme aujourd'hui, trouver des prétextes plus ou moins spécieux

(*a*) L'intéressante dissertation insérée au 4e volume des anciens *Mémoires* de l'académie de Bruxelles, p. 505, donne sur l'objet de ce chapitre des détails fort savans.

qu'on étalait aux yeux des nations, pour justifier une aggression injuste. On voulait avoir l'air de mettre le bon droit de son côté. C'était du moins un hommage apparent rendu à la justice dans la forme, si on lui portait une véritable atteinte dans le fond.

La déclaration de guerre, qui contenait cette espèce de manifeste, se faisait ou par ce qu'on appelait *lettres de défi*, ou par le ministère d'un héraut d'armes, ou par une légation de seigneurs distingués qui venaient la dénoncer, et il n'était permis de commencer l'attaque que trois jours après cette déclaration, quelle qu'en fût la forme. C'est ici le cas de remarquer que les mœurs sont plus puissantes que les lois. L'autorité des empereurs était si peu respectée, qu'elle eût été insuffisante pour faire exécuter cette disposition. Mais si, dans ces siècles de barbarie, la civilisation n'avait pas encore donné aux hommes ces formes, ces manières et ce langage, qui, il faut l'avouer, cachent souvent sous des apparences séduisantes, des projets perfides et des intentions perverses, on peut dire que ces hommes grossiers avaient du moins dans le cœur, avec des mœurs sauvages, des sentimens d'honneur et des principes de loyauté, qui, plus impérieux que les moyens coercitifs, les empêchaient de *forfaire*. Celui qui aurait lâchement employé la ruse ou la surprise à l'égard de son ennemi, eût été noté d'infamie, et cette punition, infligée par l'opinion, n'était ni moins sensible ni moins efficace que celle qui aurait été prononcée par les lois. C'était la chevalerie qui avait inspiré ces nobles sentimens.

Si plusieurs princes s'unissaient contre un seul, ils de-

vaient tous envoyer séparément leurs lettres, leurs hérauts ou leurs députations. C'est ce qui arriva entr'autres en 1332, lorsque quinze nations gagnées par l'or et les intrigues du roi de France Philippe de Valois, s'étaient liguées contre le Brabant. Le duc Jean III reçut dans un même jour, à la même heure, quinze hérauts envoyés par autant de princes.

Quand un duc de Brabant, et en général un prince de la Belgique, voulait entreprendre une guerre, il convoquait les états, c'est-à-dire (car cette dénomination n'a été employée que plus tard), ceux qui représentaient la nation, pour leur expliquer les motifs de cette guerre, non, à la vérité, qu'il eût besoin du consentement de la nation; car il pouvait la faire à ses frais, avec ses ressources ordinaires; mais s'il savait prouver que c'était une guerre nécessaire ou avantageuse à la nation, il la mettait ainsi dans ses intérêts, et elle se prêtait de meilleure grace à aider le prince par tous les moyens qu'elle avait à sa disposition.

Quand la guerre était résolue d'un consentement général, le prince publiait ce qu'on appelait le *ban*, du vieux mot allemand *bann*, qui signifie *proclamation*. C'était un mandement public adressé par le souverain à ses vassaux, de se trouver en armes au lieu indiqué avec le nombre d'hommes qui devaient le service militaire à proportion du revenu ou de la qualité de leurs fiefs. C'est ce qui formait la cavalerie, qui, dans ce temps, faisait la principale force des armées. Le *ban* se rapportait aux fiefs, *l'arrière-ban* aux arrières-fiefs. C'est ce qu'on appelait anciennement dans ces provinces *heer-vaert*. Dans les villes, les

habitans étaient appelés au son de la cloche. Le droit de faire sonner la cloche était une marque de souveraineté. Le premier magistrat, après avoir passé les hommes en revue, déterminait le contingent que la ville devait fournir. Dans les campagnes, c'était le seigneur ou le bailli qui donnait le signal, tirait au sort et ordonnait le départ. Le refus de marcher emportait la peine de mort pour la classe ordinaire, surtout dans une guerre défensive, et pour les nobles, l'infamie et la perte du *bénéfice*. Ceux qui arrivaient trop tard au lieu de la réunion commune, étaient condamnés à une amende considérable.

Dans tous les temps, le duc avait à sa disposition un assez bon nombre de gens de guerre, qui subsistaient à ses frais, soit au moyen d'une portion de ses domaines, qu'ils exploitaient ou louaient à leur profit, et ceux-ci étaient roturiers; on les appelait *meysniden* ou *mesniden*, du vieux mot teuton *mese*, qui signifie table (*a*), soit au moyen d'une pension, et ceux-là étaient gentilshommes (*b*). Au moyen de ces arrangemens, les anciens souverains purent sans doute lever des armées assez fortes. On voit dans différens temps la petite ville de Sichem fournir 143 citoyens armés; celle de Hannut, 1120; celle d'Arschot, 1300. On peut se faire une idée du nombre d'hommes qui se

(*a*) Dans l'ancien gaulois, *mesnie*, *mesnil* signifie *maison*, *famille*, *village; mesnie*, *mesniez*, *habitation*, *ferme*, *bourg*, *village*, d'où est venu le mot français *ménage*.

(*b*) On appelait cette pension *fief de bourse*. Le comte de Namur Guillaume-le-Riche entretenait un grand nombre de ces militaires pensionnés, qui, au moyen de cette espèce de vassalité, s'était engagés à son service.

trouvaient dans l'armée de Brabant à la bataille de Steppes en 1213, puisque l'on compte 2000 bourgeois de Louvain et de Lierre seulement, hachés en pièces. On a vu dans le quatorzième siècle les Flamands mettre en campagne des armées de 40, de 60,000 hommes, dont la plupart étaient de Gand. Cette ville seulement en 1186, dans les préparatifs que fit le comte de Flandre Philippe d'Alsace contre le roi Philippe Auguste, fournit un secours de 20,000 hommes bien armés, bien équipés.

Cependant, et c'est ce que l'on ne comprend pas d'abord, les armées brabançonnes n'étaient pas aussi nombreuses qu'on pourrait le croire d'après ces détails, attestés par l'histoire. On en sentira aisément la raison. Ce n'était pas la difficulté de lever et de rassembler les hommes qui en était la cause. Il était facile en effet de les faire marcher; mais il n'était pas aussi aisé de les faire subsister. Les vassaux et la milice même étaient tenus de faire le service à leurs dépens pendant un nombre de jours déterminés. Le prince devait seulement leur procurer le fourrage qu'il faisait fournir par les villages, qui étaient cotisés à cet effet. Mais comme tous ces hommes n'étaient guère en état de subvenir à leur entretien et à leur subsistance, les armées ne pouvaient tenir long-temps la campagne : aussi les grandes expéditions appelées *heer-vaert* n'avaient ordinairement qu'une très-courte durée.

Mais dans les guerres offensives, c'est-à-dire, dans celles où le salut de l'état n'était pas directement compromis, les princes trouvaient bien plus de difficulté à organiser une armée. La constitution n'obligeait pas les nobles et les communautés à dépasser les frontières. La chartre

d'affranchissement de Vilvorde de 1192 porte que les citoyens sont dispensés de suivre le duc dans les expéditions qu'il pourrait faire au-delà de Nivelles et d'Anvers, ainsi qu'au-delà de la Dendre et de la Meuse.

Dans les expéditions qu'on appelait *chevauchées* (*a*), ce n'était point une injonction, encore moins une semonce que le prince faisait aux villes; ce n'était pas un droit qu'il réclamait, un service qu'il exigeait; c'était bien plutôt une grace spéciale qu'il demandait, et les villes ne l'accordaient que dans ce sens. Le prince, en reconnaissance de ce service volontaire, leur accordait quelquefois un nouveau privilége, toujours une déclaration contenant la clause que la demande avait été accordée, non comme un droit, mais comme une grace spéciale, sans conséquence pour l'avenir. C'est entr'autres dans ce sens qu'est conçue la déclaration du duc Jean II, quand en 1306, il demanda le service aux bourgeois de Bruxelles pour son expédition contre Jean d'Avesnes, comte de Hainaut et de Hollande. Ce point constitutionnel y est très-clairement expliqué (*b*).

Dès que les hommes étaient arrivés au camp, le sire de Wesemael, comme maréchal héréditaire, leur assignait leur quartier. La place d'honneur dans les marches était

(*a*) *Chevauchiez, chevauchiaz* était le droit qu'avait le seigneur d'obliger ses sujets de le suivre dans les expéditions militaires : *jus clientes suos ad militiam evocandi.* Ce mot vient du latin barbare *caballicare*, que l'on trouve entr'autres dans la loi salique, tit. 25. *Chevauchée* signifie donc à la lettre une expédition à cheval. Mais on voit par l'histoire que le droit de *chevauchée* autorisait les seigneurs à obliger leurs vassaux de les servir également à pied.

(*b*) *Nos Joannes...... notum facimus universis quòd nobis fideles*

à la tête de l'armée, dans le camp à la droite de la maison du prince. Le duc de Brabant commandait toujours les armées en personne, tant par honneur, que par obligation; car le plus grand nombre des vassaux n'était tenu au service que lorsque le prince marchait à leur tête. Il arriva qu'en 1340, les villes de Louvain et de Bruxelles se disputèrent la place d'honneur dans le camp. Le duc Jean III, après avoir pris l'avis de ses officiers et de ses chevaliers, déclara qu'il n'était permis à qui que ce fût, de prendre un autre quartier que celui qui était assigné par le maréchal; que lui-même se soumettait à cette règle, et il ordonna que ceux de Louvain fussent placés à droite, quand l'armée marcherait à l'ouest, au sud ou au nord vers la frontière de la Flandre ou du Hainaut, vers Malines ou Anvers; que lorsque l'expédition se dirigerait à l'est ou au nord-est vers la Meuse, ou au sud vers le comté de Namur, ceux de Bruxelles occuperaient cette place (*a*).

Les cavaliers et les chevaux étaient couverts d'armures brillantes. Les gentilshommes portaient au-dessus de leur cuirasse, qui avait remplacé la saie (*sagum*) des anciens, une belle cotte-d'armes, où brillaient l'or et l'argent, l'hermine et les plus riches fourrures, l'azur, l'écarlate et les plus éclatantes couleurs. Chaque ville, grande ou petite,

et dilecti nostri burgenses Bruxellenses facere promiserunt in hac præsenti expeditione versùs Hannoniam, quæ nostra non est, hoc fecerunt de speciali gratia, non de jure; unde nos recognoscimus per præsentes quod hujusmodi servitium in expeditione aliena nunquam de jure petivimus, nec nos aut nostri successores a dictis nostris burgensibus vel eorum successoribus petere vel exigere poterimus in posterum. Luyster van Brab., p. 61.

(*a*) Ibid, p. 117.

chaque franchise, chaque chevalier banneret, assez puissant pour mener à sa suite un certain nombre de vassaux, avaient leur bannière, qui était de forme carrée ; ces bannières étaient soutenues par un cavalier noble et entourées par quelques chevaliers choisis parmi les plus renommés par leur bravoure. La grande bannière du duc était majestueusement plantée sur un char attelé de quatre bœufs (*a*). Le comte de Flandre, Philippe d'Alsace, dans la guerre qu'il soutint en 1184 contre le roi de France Philippe Auguste, se faisait précéder par un grand étendard fait en forme de tour, porté sur un grand charriot à quatre roues, et sur lequel était peint un énorme dragon, jetant une grande quantité de feu par les yeux, les oreilles et la bouche (*b*).

Les pennons ou guidons, que portaient les chevaliers, étaient à queue. Les bannières des villes et des seigneurs, flottant ainsi au-dessus des autres, présentaient sans doute un beau coup-d'œil. Chaque compagnie bourgeoise avait son drapeau, qui était porté par un homme à pied. Tout l'ensemble de ces armées, ainsi équipées et rangées, formait un magnifique spectacle. La valeur des troupes égalait leur belle tenue ; mais, il faut le dire, un point es-

(*a*) Cet étendard fut pris par les Liégeois à la bataille de Wildre en 1129. Pour perpétuer le souvenir de cet événement, on a porté pendant des siècles à Liége cet étendard dans les processions des rogations. *Hist. leod. comp. ad an.* 1129. La campagne où cette bataille s'est donnée, était encore appelée du temps de Brustem, historien liégeois du 16e siècle, le *standard*, à raison de la prise du fameux étendard. Chapeauv., tom. 2, p. 69. A la fameuse bataille de Woringen en 1288 l'étendard du duc Jean Ier était porté par deux chevaux seulement.

(*b*) Meyer. ad an. 1186. Oudegh, ch. 85.

sentiel leur manquait, c'étaient l'ordre et la discipline ; et quand les armées belges ont été battues (qu'on le remarque bien), ce n'était pas faute de courage, mais de subordination.

CHAPITRE CINQUIÈME.

BRABANT. PHILIPPE-LE-BON ; son inauguration. Il prend le titre de duc de Lothier ; pourquoi. Conseil de gouvernement ou de régence. — HAINAUT. La comtesse Jacqueline cède à Philippe le Hainaut, la Hollande, la Zélande et la Frise. — Conférences d'Arras. Paix avec la France, dite la *sainte paix*. — Guerre avec l'Angleterre. Siége de Calais par Philippe. État de son armée. Superstition des Brugeois. Arrivée d'une flotte hollandaise; elle retourne. Mutinerie parmi les assiégeans. Les Flamands abandonnent le duc. Le siége est levé. — FLANDRE. Querelle entre ceux de Bruges et de l'Écluse.—Les Anglais dévastent les deux Flandres. — Tumultes dans Bruges. L'écoutète est étranglé, et la duchesse de Bourgogne arrêtée et insultée. Le duc apaise pour un moment les Gantois : ils se réunissent aux Brugeois, et portent une sentence contre leurs magistrats ou officiers. — Soumission des Brugeois. Ils renouvellent l'affaire de l'Écluse, et portent une sentence comme ceux de Gand. Le duc casse la sentence de ceux de Bruges, et condamne les chefs de l'insurrection. Il se rend à Bruges : les habitans deviennent de plus en plus insubordonnés. — Tumulte, rixe, émeute à Gand. Massacre de Maurice et Jacques Varsenaer par l'instigation d'une femme. — Le duc vient à Bruges; il y est enfermé. Tumultes, massacres. Les Brugeois forment le siége de l'Écluse, et l'abandonnent. — Disposition des Gantois à la paix. Ils nomment Daniel Ouradène leur capitaine, et le duc le confirme. Daniel convoque les habitans de la châtellenie de Gand à Mariekerke. Nouvelle émeute à Gand. Conférence des conseillers de Gand avec les députés de Bruges. Ouradène rappelle les bannis et élargit les anciens magistrats. Il abdique sa charge. — Soumission des Brugeois. Exécutions. Ils obtiennent leur pardon. Peste à Bruges. Nouvelles exécutions.

PHILIPPE-LE-BON fit son inauguration solennelle à Louvain, comme duc de Brabant, le 5 octobre 1430. Il confirma, comme ses prédécesseurs, tous les anciens privi-

léges, et y en ajouta de nouveaux. Il déclara que les ducs de Brabant prendraient désormais le titre et les armes de Lothier, de Brabant, de Limbourg et celui de marquis du S[t]-Empire (*a*). Le titre de duc de Brabant était donné par l'usage aux comtes de Louvain, depuis Godefroid-le-Barbu, parce qu'il fut créé duc de la Basse-Lotharingie, que depuis on appela *Lothier;* les historiens donnèrent gratuitement le titre de duc à ses successeurs. Mais il n'a été légalement employé que depuis Godefroid III, à qui il fut donné pour la première fois en 1190 dans un acte public (*b*).

Ses successeurs immédiats, Henri I et Henri II, réunirent les deux dénominations de duc de Brabant et de Lothier; mais le titre de duc de Brabant n'était point gravé sur leur sceau, qui ne portait que celui de duc de Lothier, et sur le revers, celui de marquis. C'est Henri III, qui, dans une chartre de 1253, fit ajouter dans la circonférence le titre de duc de Lothier et de Brabant, et le contrescel portait celui de marquis du S[t]-Empire. La raison pour laquelle le duc Philippe consacra dans l'acte inaugural le titre de duc de Lothier, est sensible (*c*). Comme les différens comtés qui dépendaient de la Basse-Lotharingie, s'y étaient soustraits, et qu'elle était réduite au Brabant et aux contrées qui y étaient réunies, il considéra que le

(*a*) C'est la première fois que cet article est inséré dans la *joyeuse-entrée;* il est le 4[e] de celle de Philippe-le-Bon. Je l'ai cité à la page 387 du tome 2.

(*b*) J'ai cité, au même endroit, le passage de la lettre de Conrad, évêque de Mayence, où il donne ce titre à Godefroi et à Henri, son fils.

(*c*) Je l'ai déjà rapportée, et il n'est peut-être pas inutile de la rappeler ici.

Brabant, qui n'avait jamais été érigé en duché par un acte formel, ne serait pas d'une plus haute importance et d'un rang plus élevé que les autres comtés, tels que ceux de Hainaut, de Namur, de Hollande, de Gueldre, etc., et que conséquemment, comme les princes brabançons n'avaient porté le titre de ducs de Brabant que parce qu'ils étaient ducs de Lotharingie, ou Lothier, ou Lorraine, il fallait, pour donner la prépondérance au Brabant, lui adjoindre le Lothier, afin que, quoiqu'il ne fût plus, comme autrefois, un pays distinct, la dénomination de Lothier rappelât cependant, par une sorte de fiction, l'idée de la souveraineté que les ducs de Lothier avaient exercée sur toutes ces provinces, et que les princes brabançons, étant solennellement décorés de ce titre, fussent ainsi considérés comme les premiers souverains des Pays-Bas.

Le pacte inaugural de Philippe-le-Bon, entr'autres dispositions nouvelles, en contient une forte importante. Le conseil de Brabant, dont l'origine est très-incertaine, avait été reconnu dans les inaugurations précédentes, depuis celle de Jeanne et Wenceslas, sous le nom du *juratum concilium*. Ce corps était comme le conseil privé du prince, ainsi qu'il le paraît assez par les expressions des actes d'inauguration, et Philippe-le-Bon le dit en termes formels, en statuant que, lorsqu'il serait dans le pays, il traiterait toutes les affaires qui intéresseraient les provinces du Brabant et du Limbourg d'après l'avis de ce conseil. Mais ce prince, prévoyant les inconvéniens et les préjudices que pourrait entraîner l'éloignement du souverain, quand les circonstances l'appelleraient dans les pays étrangers, prit une disposition propre à prévenir ces

difficultés, en créant un conseil de gouvernement ou de régence, qui serait chargé de l'administration générale des duchés de Brabant et de Limbourg et du marquisat d'Anvers. Cette commission devait être composée de sept membres, choisis parmi les hommes distingués du pays, dont l'un, né en Brabant, et connaissant les langues latine, française et flamande, serait chancelier et garde des sceaux; quatre également nés et domiciliés en Brabant, seraient pris dans le corps de la noblesse, et les deux autres resteraient au choix du duc, qui pourrait les prendre parmi les étrangers (*a*).

L'acte inaugural de Philippe-le-Bon contient encore un assez grand nombre d'articles, dont la plupart n'ont pour objets que des mesures temporaires.

Philippe, qui déjà réunissait sur sa tête le duché de Bourgogne, la Flandre, le comté de Namur et le Brabant, y réunit encore le Hainaut, la Hollande, la Zélande et la Frise, dont le concordat de Delft lui avait assuré la succession, au cas où Jacqueline mourrait sans enfans. Or, cette intrigante et inconsidérée princesse, au mépris du concordat, avait contracté un mariage clandestin avec Francon de Borselle (*b*). Philippe, instruit de cet événement,

(*a*) C'est l'article 5 de cette *joyeuse-entrée*. Il me paraît évident que le président de Nény s'est trompé sur le sens de cet article, quand il dit que Philippe avait érigé le conseil de Brabant en conseil de gouvernement ou de régence pour administrer le pays pendant les absences du souverain. Ce n'est pas le conseil de Brabant que le duc charge de cette administration dans ce cas; c'est une commission particulière qui représentait le prince ; mais quand il était dans le pays, il traitait les affaires par lui-même en prenant l'avis du conseil de Brabant.

(*b*) Vinchant, liv. 4, ch. 48.

se rendit à La Haye comme pour arranger des affaires particulières. Pour parvenir plus sûrement à son but, il eut l'adresse de dissimuler pendant quelque temps son mécontentement et son dessein, et trompa Borselle par de feintes caresses. Il le fit un jour inviter à sa table, où cet infortuné seigneur, trop généreux pour soupçonner une bassesse ou une perfidie, se rendit avec confiance, sans prévoir et sans imaginer le sort qu'on lui préparait. Mais Philippe, violant le saint nom d'amitié et le droit sacré d'hospitalité, le fit arrêter sur la fin du repas, et conduire sous bonne escorte au château du Rupelmonde, faisant répandre le bruit qu'il lui ferait trancher la tête. Jacqueline, saisie de douleur et de crainte, n'écoutant plus que les mouvemens de l'amour, qui avait éteint dans son cœur tous les autres sentimens, entama une négociation avec le duc de Bourgogne, pour obtenir l'élargissement de son époux. Le duc y consentit, à condition qu'elle lui céderait tous ses droits sur les comtés de Hainaut, de Hollande, de Zélande et sur la seigneurie de Frise; qu'elle n'en prendrait plus les titres, n'en porterait plus les armes, et qu'elle se bornerait au titre de comtesse d'Ostrevant en Hainaut, et de dame de Vorn en Hollande. La malheureuse princesse se soumit sans résistance à ces conditions.

Philippe était de plus en plus dégoûté de la guerre de France, dans laquelle, après tout, il ne servait que l'ambition de l'Angleterre. Le temps lui avait fait faire à ce sujet de sérieuses réflexions. Le roi de France, de son côté, pour apaiser le duc, avait employé tous les moyens les plus efficaces, offres, promesses, soumissions même. Ces

avances avaient fortifié dans son cœur les dispositions pacifiques que ses réflexions lui avaient inspirées. La duchesse elle-même, qui désirait ardemment la paix, ne cessait de l'y engager. Il consentit donc à ouvrir des conférences à Arras. Le légat du pape Etienne IV, et celui du concile de Bâle y présidèrent comme médiateurs : les députés des rois de France et d'Angleterre y assistèrent comme négociateurs, et les ambassadeurs de toutes les puissances de l'Europe comme témoins. Les Anglais, ayant formé des prétentions intolérables, que les parties médiatrices et intéressées rejetèrent, rompirent brusquement toutes les négociations. Le duc Philippe, qui avait prêté serment de ne conclure aucune paix sans les Anglais, trouva le moyen de se faire absoudre de ce serment, et fit son traité particulier avec le roi de France, qui, pour préliminaire, lui envoya une députation, à la tête de laquelle était l'archevêque de Reims, pour lui faire, au nom du roi de France, une espèce d'amende honorable au sujet de l'assassinat du duc Jean. Ces députés vinrent donc trouver le duc Philippe à l'abbaye de St-Vast d'Arras ; etse jetant à ses pieds, ils le supplièrent humblement de pardonner à leur maître la mort du duc Jean, en considérant que ce n'étaient que la jeunesse et l'inexpérience du roi qui l'avaient entraîné dans cet affreux complot, auquel il n'avait donné les mains que pour avoir trop facilement prêté l'oreille aux conseils pervers de ceux qui le dirigeaient alors, ou pour mieux dire, le maîtrisaient ; que du reste, il avait toujours eu ce crime en horreur, et qu'il l'avait assez expié par son repentir. Le duc, satisfait de cette réparation, répondit qu'il accordait au roi sa

rémission, et lui donna la paix aux conditions suivantes (*a*) : qu'on fonderait pour le repos des ames du duc et d'Archambault de Foix, qui avait été tué à ses côtés, dans la ville de Montereau, où ils avaient été enterrés, une chapelle, où l'on dirait tous les jours une messe basse; qu'on bâtirait près de Montereau un couvent de chartreux, pour treize religieux ; que sur le pont où l'assassinat avait été commis, on éleverait une croix, qui serait entretenue aux frais des rois de France ; qu'il serait fondé aux chartreux de Dijon, où le corps du duc avait été transporté, une messe haute, qui serait chantée tous les jours ; que, pour dédommager le duc Philippe de la perte des vêtemens, diamans, joyaux, que Jean portait le jour de sa mort, et qui avaient été pillés, le roi Charles paierait cinquante vieux écus d'or, le duc se réservant en outre le droit de poursuivre en justice ceux qu'il trouverait bon, pour obtenir la restitution du collier de son père ; que tous ceux qui avaient participé à l'assassinat du duc, ne seraient pas compris dans la paix ; que le roi ferait toutes les diligences pour les faire arrêter et les livrer au duc, et que, si l'on ne pouvait parvenir à les appréhender, ils seraient bannis du royaume à perpétuité, et leurs biens confisqués. Le roi, au surplus, cédait au duc, pour les dommages et intérêts soufferts par l'effet de la guerre, un grand nombre de villes, châteaux, terres, etc., en Picardie, en Bourgogne et en Artois, et (c'est bien là peut-être la plus dure et la plus honteuse des conditions); dans le cas

(*a*) On n'en rapporte ici que les principales. Le traité est inséré en entier dans les *Mémoires* d'Olivier de la Marche, liv, 1, ch. 3, p. 125 et suiv.

où les Anglais feraient la guerre au duc, le roi s'engageait à l'assister et à ne faire aucun traité avec les Anglais sans l'y comprendre. Pour cimenter cette paix, il fut enfin arrêté que Charles, comte de Charolais, fils de Philippe, épouserait Catherine, fille du roi Charles. Cette paix, si onéreuse et si honteuse pour la France ne fut pas moins appelée la *sainte paix*. Ce n'est pas la seule fois qu'en politique, on a, pour donner le change aux peuples, qui ne s'y trompent guères, donné les plus belles dénominations aux actes les plus injustes et les plus arbitraires.

La paix d'Arras avait excité, particulièrement dans le cœur du roi d'Angleterre, un tel mouvement de dépit, qu'il avait renvoyé, sans vouloir leur répondre, les députés de Philippe, qui étaient venus lui annoncer la conclusion de ce traité; il se répandit même en menaces et en injures contre le duc, le traitant de parjure et de traître; et passant des menaces aux effets, il chassa de ses états tous les sujets du duc de Bourgogne, qui s'y trouvaient, Flamands, Brabançons, Hainuyers, Hollandais, Zélandais. Le peuple, partageant aveuglément l'indignation de son roi, en avait massacré un grand nombre. Philippe ayant d'abord levé une puissante armée, engagea d'un autre côté les Flamands en particulier à prendre les armes pour venger cet affront, et il vint, au mois de juin 1436, assiéger par terre et par mer la ville de Calais, qui appartenait aux Anglais. Les Flamands y accompagnèrent le duc en très-grand nombre et en très-magnifique appareil. Les Hollandais, promirent aussi de donner des vaisseaux et des matélots pour attaquer la ville du côté de la mer et fermer le

port. Les Gantois fournirent, selon Meyer, neuf mille hommes pour leur contingent (*a*). Mais toute cette armée, si l'on peut lui donner ce nom, n'était qu'un rassemblement confus de gens pris au hasard dans la classe du peuple ; c'étaient, pour la plupart, de grossiers artisans, qui n'avaient jamais vu un camp, n'avaient jamais touché une arme, race mutine, indocile, absolument étrangère au métier de la guerre, habituée aux excès de boisson, aux rixes de cabaret (*b*). Si le duc Philippe n'avait pas été entraîné dans ce projet par une aveugle présomption, il aurait eu prévu l'issue d'une expédition dont le sort était confié à une troupe aussi peu disposée à se soumettre à l'obéissance et à la discipline militaire. Mais il avait fait la faute que ne font que trop souvent les chefs des nations: il n'avait guère écouté que ceux qu'il savait être toujours complaisamment disposés à adopter tous ses projets, et il avait eu soin d'écarter des délibérations ceux dont le caractère ferme ne lui plaisait pas, parce qu'il prévoyait que leur avis contrarierait ses vues. Celui qui avait eu le plus d'influence dans cette affaire pour engager le duc dans cette périlleuse expédition, était l'évêque de Tournai, Jean de Harcourt. Mais, comme Meyer l'observe fort judicieusement, il est rare que les prêtres puissent donner un avis convenable sur une expédition militaire. Qu'ils se bornent à leur milice spirituelle, ajoute-t-il avec raison,

(*a*) Monstrelet dit seize mille.

(*b*) *Vulgus tyrones erant, quorum plurimi nunquam bellum viderant, nunquam arma induerant, nec ullius imperio ductoris obsequi didicerant, opifices rei militaris prorsus ignari, crapulæ et ebrietati dediti.* Meyer.

et à défendre leurs ouailles des attaques des loups (*a*).

Au commencement de juin, le duc fit le recensement de son armée, qui comptait alors, outre les Gantois, ceux qui étaient venus d'Alost et des soixante et douze villages de cette châtellenie, de Grammont, de Ninove, de Roulers, de Sotteghem etc. Les Brugeois fixèrent leur départ au 11 juin : les villes de Dam, d'Oostbourg, de Rodenbourg, de Thourout, d'Ostende, de Dixmude, qui étaient en quelque sorte sous la clientèle de ceux de Bruges, envoyèrent dans cette dernière ville chacun un contingent proportionné à leur population. Mais ceux de l'Écluse refusèrent nettement d'obéir à la semonce des Brugeois, qui furent si irrités de cette désobéissance, que, sans la présence et les instances du duc et de la duchesse de Bourgogne, au lieu de se rendre à Calais, ils seraient courus à l'Écluse. Le commandement général de l'armée brugeoise avait été confié à un chevalier distingué, nommé Jean Steenhuis. Un poissonnier, nommé Jean Mulard, portait le drapeau de Bruges, et Jean Blanckard portait l'étendard du duc. Les habitans du Franc ne tardèrent pas à venir rejoindre tous les autres, bien armés et bien équipés. La ville de Malines envoya cinq cents cavaliers. Les Brugeois prirent leur route par Nieuport, Dunkerque et Gravelines, et c'est dans cette ville qu'ils firent leur jonction avec ceux de Gand, Ypres et Courtrai. Ils avaient une multitude innombrable de charriots, de canons et d'au-

(*a*) *Rarò in re bellica rectè consulunt sacerdotes, qui inter milites velut asini habentur inter simias. Utinam spiritualem amplecterentur potiùs militiam, suaque ovilia à lupis defenderent !*

tres instrumens de siége. Tous ces corps réunis formaient, selon Monstrelet, une armée de trente mille hommes environ, et le duc, qui était comme dans l'enchantement à la vue de cette belle troupe, voulut en faire la revue. Tout ce qui est propre à peindre les mœurs, ne peut être indifférent à l'histoire, et ne doit pas y être négligé, quelque petit ou même quelque ridicule qu'un fait puisse paraître. L'absurdité même ne contribue que mieux à donner la véritable idée des mœurs. Un loup traversa ce jour-là le camp des Brugeois. C'était sans doute une chose assez extraordinaire dans cette saison ; mais enfin ce loup égaré ne fit que passer, et disparut. Ce petit événement ne mit pas moins le désordre et la consternation dans toute l'armée, et il fut regardé et interprété comme un présage funeste qui ne pouvait qu'annoncer des malheurs : tant dans ces siècles encore grossiers, la superstition avait d'empire sur les esprits !

A la vue de ces formidables apprêts, les Anglais, qui attachaient la plus grande importance à la conservation de Calais, se disposèrent à faire une vigoureuse défense. Ils auraient mieux aimé sacrifier toutes les conquêtes qu'ils avaient faites en France depuis trente ans que de perdre la ville de Calais, seul port qui leur donnât accès sur le continent. Ils firent de fréquentes sorties, dans lesquelles la cavalerie flamande avait le plus souvent l'avantage. Il y en eut une cependant qui faillit être funeste aux Brugeois. Les Anglais, dans un combat très-vif, leur tuèrent et prirent beaucoup de monde. Le duc courut ce jour-là même un très-grand danger. Il s'était avancé sur une éminence avec quelques officiers pour examiner la situation de la ville. Une pierre lancée du haut

des murs par un canon vint tomber à ses pieds, après avoir tué trois ou quatre de ses officiers. Dans une autre occasion, où il se promenait sur le bord de la mer, il ne s'en fallut de rien qu'il ne fût pris par une troupe cachée dans les environs, et il ne dut son salut qu'au courageux dévouement d'un seigneur nommé Jean Platel, qui engagea seul un combat contre cette troupe, pour laisser au duc le temps de s'évader. Ce brave officier fut fait prisonnier, et le duc échappa.

Cependant les Hollandais, qui avaient promis de bloquer la ville du côté de la mer, n'arrivaient pas, de sorte que les Anglais recevaient tous les jours sans embarras des vivres, des hommes, des armes; et du côté de la terre, la ville était si mal investie, que les bestiaux en sortaient tous les jours pour aller paître, sans que les assiégeans, qui en avaient cependant très-bonne envie, pussent les enlever, parce que les Anglais, comme par amusement, laissaient quelquefois avancer les Flamands, qui, au moment où ils se croyaient maîtres de leur proie, étaient forcés de lâcher prise et de prendre la fuite. Les Gantois voulant venger ces espèces d'affronts, tombèrent un jour en déterminés sur un de ces troupeaux, et ils allaient l'enlever, quand les Anglais accourus pour défendre leurs bêtes, forcèrent les Gantois à les abandonner; tout le résultat du combat fut que les Flamands n'eurent pas les bêtes, et que les Anglais leur prirent trente-trois hommes et leur en tuèrent vingt-deux.

Enfin, la flotte hollandaise, si long-temps attendue, arriva le 25 juillet; elle était commandée par Jean de Hornes. On coula à fond six vaisseaux, chargés de pierres et de

gravier, pour fermer le port; mais soit trahison, comme on l'a soupçonné, soit impéritie, ils étaient tellement exposés à la portée du canon qu'à l'heure du reflux, les assiégés les brûlèrent ou les brisèrent, et en entraînèrent sans embarras les débris dans la ville. Les Hollandais, déconcertés par ce mauvais succès, et apprenant d'ailleurs que la flotte anglaise, infiniment supérieure à la leur, approchait, regagnèrent dès le lendemain de leur arrivée la pleine mer, et reprirent sans combattre la route de leur pays. Ce départ précipité acheva d'ôter tout espoir et tout courage aux Flamands, surtout aux Gantois; et en effet, que pouvait-on faire sans flotte? Les communications et les transports des Anglais étaient entièrement libres par mer, et ils saisirent ce moment pour faire une vigoureuse sortie, où ils tuèrent cent soixante Flamands, dans lesquels étaient cent vingts Gantois, et en prirent un plus grand nombre, qu'ils massacrèrent en rentrant dans la ville, pour venger la mort d'un Anglais, que ceux d'Arras avaient pris et avaient fait mourir contre la promesse qu'ils avaient donnée de lui laisser la vie.

Après cet échec, ce ne fut plus dans tout le camp des assiégeans, que murmures, plaintes, tumulte. On criait à la trahison; on accusait hautement les ministres du duc: c'étaient eux, disaient-ils, qui les avaient plongés dans cet abîme; et ces cris, passant de bouche en bouche, excitèrent une si violente mutinerie, que les soldats, s'animant les uns les autres, voulaient courir à la tente du duc pour immoler à leur vengeance ceux qui lui avaient conseillé le siége, et ils auraient peut-être exécuté ce projet, si ceux qui étaient menacés, n'en avaient été informés assez

tôt pour avoir le temps de se soustraire aux coups de ces forcenés par une prompte fuite. Mais les Gantois n'entendaient plus raison, et leur parti était pris d'abandonner le siége : déjà même ils avaient brisé leurs tentes et rassemblé leurs bagages. Le duc, les officiers accoururent au camp, et les conjurèrent par les remontrances et les prières les plus pressantes, de renoncer à un projet qui les couvrirait d'une honte ineffaçable aux yeux de l'Europe et de la postérité. Les Gantois, naturellement assez opiniâtres, n'étaient pas d'ailleurs très-disposés à céder à toutes ces représentations ; ils se seraient peut-être laissé ébranler, si leur grand doyen, Jacques de Zaghère, maçon de son métier, qui ne pouvait oublier la perte de ses concitoyens, tués dans la dernière sortie faite par les Anglais, n'eût détruit par son influence et ses discours tout l'effet qu'avaient pu produire les instances du duc, et ne les eût affermis dans leur résolution. Les Gantois levèrent donc le camp ; les autres Flamands suivirent leur exemple, et le duc ainsi abandonné, fut forcé de lever le siége.

Tous les Flamands se dispersèrent et tâchèrent de regagner leurs villes. Ceux de Gand ne voulurent y rentrer que lorsqu'on leur aurait donné une nouvelle robe, selon l'ancien usage, quand ils revenaient d'une expédition militaire. Mais le magistrat la leur refusa nettement, alléguant qu'ils s'étaient rendus indignes de ce don par leur mauvaise conduite, et qu'ils méritaient plutôt une corde qu'une robe (*a*). Les Flamands de ce temps-là, dit Meyer,

(*a*) Le jeu de mots est plus saillant comme Meyer le rapporte en latin, *non vestem, sed restem potiùs meruisse.* C'est ce qui ferait peut-être croire que la paronomase est de son invention ; car les deux mots

étaient aussi remuans dans la paix que lâches dans la guerre (*a*).

Ceux de Bruges avaient juré qu'ils ne rentreraient dans leurs foyers, qu'après avoir tiré une juste satisfaction de l'affront que leur avaient fait ceux de l'Écluse. Ils s'arrêtèrent donc à l'abbaye de S[t] Bavon, s'y logèrent, y dressèrent leurs tentes, déclarant qu'ils ne bougeraient pas que préalablement ils n'eussent obtenu la réparation qu'ils exigeaient. Ils y restèrent cinq jours, et ce ne fut que sur les instantes prières de la duchesse de Bourgogne qu'ils décampèrent. Elle leur représenta qu'il valait bien mieux de toutes les manières réunir leurs armes contre les ennemis communs, que de les tourner contre leurs concitoyens ; qu'ils allassent plutôt purger le pays de ces hordes d'Anglais, qui infestaient les côtes, dévastaient déjà le quartier d'Oostbourg et menaçaient l'île de Cadzant. Les Flamands aiment leur pays, et le mot de patrie n'a jamais frappé leurs oreilles sans ébranler leurs cœurs. Les Brugeois cédèrent donc aux instances de la duchesse, et

flamands qui signifient *corde* et *robe*, ne peuvent pas présenter ce jeu. Meyer ajoute ici : *Erant ed tempestate Flandri tam in otio tumultuosi quàm in bello segnes.*

(*a*) Je traduis ici littéralement l'expression de Meyer; mais je la crois impropre. Les Flamands ne sont pas lâches, *segnes*. Pour donner une plus juste idée de leur caractère sous ce rapport, je dirai qu'ils sont plutôt courageux que belliqueux ; car il y a une différence. Celui-là est belliqueux, qui aime la guerre par goût, qui est possédé de l'esprit de conquête ; tels étaient les Romains, et c'est l'épithète que leur donne Horace, *ode* 3, *lib.* 3. Celui-là est courageux, qui, sans chercher les combats, sait se défendre par honneur ou par nécessité ; tels sont les Flamands. On peut être brave sans aimer la guerre.

ils dirigèrent leur marche sur Oostbourg, ayant à leur tête Jean Steenhuis. Mais ils s'obstinèrent à vouloir entrer dans l'Écluse. Les habitans consentirent à recevoir seulement Steenhuis avec quarante hommes au plus, et fermèrent la porte aux autres. On fit plus : l'Écluse comptait un grand nombre de Brugeois établis dans son sein ; on les chassa tous, comme mutins et séditieux, et c'est le chevalier Roland Uutkerke, qui commandait alors à l'Écluse, qu'on regarda comme le principal moteur de cette mesure extrême.

Au milieu de toutes ces altercations, les ducs de Glocester et d'Yorck, étaient arrivés dans la Flandre à la tête d'une armée de dix mille hommes (*a*), et la flotte était de plus de trois cents vaisseaux (*b*). L'armée partagée en deux corps, se répandit dans les deux Flandres. Celui qui entra dans la Flandre occidentale, n'y trouva plus guère ni hommes ni vivres. Tous les hommes, à peu près, avaient pris la fuite, emportant tout ce qu'ils avaient pu. Les Anglais n'y trouvèrent donc que les enfans et les bestiaux, qu'on n'avait pu entraîner; ils emmenèrent les uns et les autres. Les villes de Poperinghe et de Bailleul n'ayant ni fortifications ni garnison, éprouvèrent toute la fureur de cette troupe effrénée, qui, après les avoir entièrement pillées, y mit le feu. Les beaux villages voisins furent également livrés au pillage et aux flammes. Les vainqueurs (si l'on peut appeler vainqueurs des soldats, ou plutôt des pillards, qui ne rencontrent aucune

(*a*) On en a porté le nombre à vingt-quatre mille ; mais cela paraît exagéré.

(*b*) On l'a dit ainsi; mais cela paraît encore outré.

résistance, poursuivant sur toute cette route, le cours de leurs brigandages, emportèrent à Calais leur butin et y emmenèrent leurs prisonniers, qui, presque tous, étaient des enfans restés dans la ville, au nombre de cinq mille environ. Leur butin était si considérable, qu'il remplissait douze cents charriots. On y comptait entr'autres un très-grand nombre de pièces de drap. Une troupe de paysans, ayant poursuivi les Anglais jusqu'à Ostende, y rencontrèrent Jean de Hornes, commandant de cette flotte hollandaise qui avait disparu le lendemain de son arrivée, et le massacrèrent impitoyablement, l'accusant non-seulement de lâcheté, mais de trahison.

La Flandre orientale essuya les mêmes désastres; et les Anglais, après y avoir fait un dégât épouvantable pendant quinze jours, retournèrent à Calais.

Les Brugeois revinrent enfin alors dans leurs foyers, plus furieux qu'auparavant contre ceux de l'Écluse; et au lieu de se rendre chacun dans leur domicile, ils se transportèrent avec leurs armes sur le marché, et firent enjoindre à toutes les villes de leur ressort de s'y rendre, jurant qu'ils ne quitteraient point la place, sans savoir tiré une vengeance éclatante de l'outrage que leur avait fait Roland Uutkerke : ils voulaient même que les portes et les murs de l'Écluse fussent démolis, et ils exigèrent qu'on mît à cette fin les canons de Bruges à leur disposition. Le gouverneur (*a*) Jean Gruthuis, le bailli (*b*) Ni-

(*a*) C'est ce qu'il faut entendre par *præfectus*, dénomination employée par Meyer.

(*b*) La qualification de *prætor*, que lui donne Meyer, désigne le bailli ou le grand-bailli.

colas Utenhove et l'écoutète Eustache ou Stassart de Bricx se rendirent sur la place pour tâcher d'apaiser par leur présence et leurs remontrances les clameurs de cette multitude furibonde. Bricx, qui, à la vérité, s'était rendu odieux au peuple par sa sordide avarice, voulut prendre la parole; mais à peine avait-il ouvert la bouche, qu'il fut assailli, accablé et étranglé avec la corde d'une fronde par ces forcenés, à qui on fut enfin obligé de livrer les canons et les clefs de la ville. Gruthuis et Utenhove échappèrent, parce qu'ils étaient aimés de leurs concitoyens. Cependant Gruthuis, voyant que le tumulte et l'agitation allaient en augmentant, monta aux halles (*a*), et déclara, après s'être expliqué devant le peuple en termes modérés et flatteurs, qu'il se démettait de sa charge.

Il y avait six semaines, c'est-à-dire, depuis le 23 août jusqu'au 4 octobre, que tout ce peuple campait sur la place, et pendant ces déplorables jours, la ville était comme livrée au pillage, et les honnêtes citoyens aux outrages et aux mauvais traitemens de cette populace déchaînée. La duchesse de Bourgogne, qui était alors à Bruges, voyant que l'insolence du peuple allait toujours en croissant, prit le parti de sortir d'une ville où elle-même n'était plus en sûreté. Elle était dans une voiture, tenant sur ses genoux son fils le comte de Charolais, âgé de deux ans : elle était accompagnée de la femme de Roland d'Uutkerke et de la veuve de l'amiral de Hornes, et se dispo sait à aller rejoindre le duc à Dam. Quand la voiture fut

(*a*) *Falarum suggestum ascendit*, dit Meyer. C'est la tribune qui existe encore à la partie inférieure de la tour de la halle.

arrivée à la porte, un nommé Jean Bouckaert (a), homme de basse extraction, exercé à toutes les fureurs des séditions populaires, accourt à la tête d'une troupe de mutins, et arrache avec violence de la voiture les deux dames qui accompagnaient la duchesse : celle-ci veut vainement les retenir ; ses plaintes, ses réclamations sont inutiles. Le jeune prince que le tumulte, occasionné par cette scène, avait naturellement effrayé, jetait des cris perçans. Mais ces furieux, insensibles aux cris de l'enfant, comme aux larmes de la mère, traînèrent sans ménagement et sans respect les deux dames dans les prisons, comme des femmes de la plus vile populace ; et la duchesse, ainsi outragée, continua tristement sa route, poursuivie par les clameurs et les huées de cette troupe insolente.

Toutes les villes de la Flandre, étaient dans la plus violente fermentation. Les Gantois, depuis leur retour, étaient plus agités que jamais. Ils sentaient qu'ils s'étaient déshonorés par leur fuite honteuse devant Calais, et ils se rejetaient la faute les uns sur les autres. Le duc crut devoir s'y rendre, espérant que peut-être sa présence pourrait rétablir le calme. Il entra donc en explication avec les bourgeois, qui, pour se disculper et se laver de cette tache, attribuèrent la mauvaise issue de cette expédition à la négligence qu'on avait apportée dans les dispositions et les mesures qu'il aurait fallu mieux prendre. Cette excuse était peut-être à la vérité assez fondée. Le duc tâcha cependant de la réfuter ; mais comme il s'aperçut que plus il raisonnait pour leur prouver leur tort, plus ils s'entêtaient

(a) Meyer dit Louckaert.

à ne pas en convenir, précisément parce qu'ils le sentaient, il mit fin à toute cette contestation, en leur déclarant que les explications qu'ils lui avaient données lui suffisaient; qu'il était enfin content de leur conduite; que leur retraite (il adoucissait les termes) ne pouvait être imputée à leur faute; que lui-même y avait donné son consentement; qu'il ne leur demandait qu'une chose, c'est qu'ils oubliassent toutes leurs dissensions domestiques, et qu'ils vécussent en bons frères.

Cette modération et ces représentations paternelles avaient fait leur effet. Les Gantois paraissaient tout disposés à rentrer dans le devoir. Mais les Brugeois, toujours plus emportés, arrêtèrent l'effet de ces bonnes dispositions. Il écrivirent à ceux de Gand qu'ils ne consentiraient jamais à faire la paix avec le duc, qu'à condition qu'ils obtiendraient la réparation qu'il ne cesserait d'exiger, de l'affront que leur fait avait Roland d'Uutkerke; qu'on obligerait les habitans de l'Écluse à reconnaître leur dépendance de la juridiction de ceux de Bruges, et qu'on assurerait le maintien et la conservation intacte des libertés, franchises et priviléges de ces derniers. Les Gantois consentirent à communiquer ces propositions au duc, qui, pour toute réponse, leur déclara que, de son côté, il entendait aussi obtenir une juste satisfaction de l'outrage fait à son épouse et à son fils, et de la mort de l'écoutète Bricx; que jamais, du reste, il ne consentirait à leur donner leur grâce, qu'ils n'eussent préalablement déposé les armes et quitté le marché, qu'ils occupaient depuis plus de trois semaines. Les Gantois, choqués de cette réponse, se rendent en armes sur le marché au Ven-

dredi : ils s'étaient formés en cinquante-deux compagnies, chacune sous leur bannière, et ils déclarèrent qu'ils faisaient cause commune avec les Brugeois, et qu'ils ne quitteraient pas la place qu'ils n'eussent eu justice de l'insolence et de l'insubordination de ceux de l'Écluse, et qu'on eût en même temps fait droit aux réclamations de ceux de Bruges. C'est le 3 septembre qu'ils étaient venus se camper sur le marché. Ils attendirent pendant quelques jours la réponse du duc ; mais quand ils virent qu'elle ne venait pas, ils se firent justice à eux-mêmes. Le 10 suivant, ils prononcèrent contre Roland Uutkerke, Colard ou Nicolas de Clyte, seigneur de Comines, souverain-bailli de Flandre, Gilles Van de Woestine, Enguerrand Hauweel et Jean de Dam, une sentence, par laquelle ils étaient condamnés à un bannissement de cent ans (*a*), comme ennemis du pays et perturbateurs du repos public, avec cette clause que, si quelqu'un rencontrait l'un ou l'autre des condamnés et le ramenait mort ou vivant à Gand, il recevrait trois cents livres tournois pour récompense.

Depuis que les Brugeois avaient été informés de la réponse ferme que le duc avait donnée aux Gantois, ils étaient devenus beaucoup moins exigeans et moins violens, et ils ne pensèrent plus qu'à chercher les moyens de l'apaiser : ils recoururent au crédit des personnes qu'ils savaient avoir une certaine influence sur l'esprit de ce prince, pour tâcher d'obtenir par la médiation de celles-ci, leur pardon et la restitution de leurs priviléges. Le duc leur fit dire que,

(*a*) Oudegherst dit cinquante.

d'abord il ne leur ferait aucune réponse, qu'ils n'eussent quitté la place et repris leurs occupations et leurs travaux ordinaires; que, du reste, il ne tarderait pas à se rendre à Dam, où ils pourraient venir le trouver. Il y vint en effet à la tête d'une nombreuse cavalerie, qu'il avait fait venir de la Bourgogne, parce qu'il craignait que les Anglais ne profitassent de ces discordes intestines pour tenter une irruption sur les côtes de la Flandre, et que, d'un autre côté, il voyait qu'il ne pouvait pas trop compter sur les Flamands, qui seraient peut-être plus disposés à seconder ses ennemis qu'à défendre ses états; il avait donc cru qu'il était prudent de s'entourer d'une troupe dont la fidélité ne pouvait lui être suspecte.

Les Brugeois, se voyant ainsi serrés, abandonnèrent enfin la place, où ils étaient restés sous la tente et sous les armes pendant six semaines, et prirent le parti de la soumission, comme étant le plus sûr. Les échevins, les doyens des métiers, les jurés, les baillis, enfin tous les habitans revêtus de quelque dignité ou fonction publique, au nombre de cent cinquante, vinrent trouver le duc, non à Dam, comme l'avance Oudegherst, mais à Gand, comme le dit positivement Meyer, qui paraît être bien sûr de l'endroit, puisqu'il désigne le palais où le duc les reçut. C'est celui qui est connu sous le nom de *Xanderswalle* (a). C'est donc là qu'ils vinrent se jeter aux pieds de Philippe, demandant avec les plus instantes prières leur grâce et l'oubli de toutes leurs offenses. Jean, fils du duc de Clèves, et neveu du duc, les seigneurs les plus distingués tant de

(a) *Gandavi in wallo (id regiæ nomen est)*. Meyer. C'était le nom d'un hôtel ou palais bâti dans une île. Gramaye, *Gandav*. 9.

Dam que de Gand, l'archevêque de Reims, le prévôt de St Donat de Bruges, les magistrats de Gand et d'Ypres, le conseil privé du duc, employèrent leur intercession auprès de ce prince pour les Brugeois. Les marchands étrangers, allemands, espagnols, écossais, italiens, portugais joignirent leurs instances à celles de la noblesse, du clergé et des magistrats, et le duc cédant à tant de sollicitations réunies, accorda enfin aux Brugeois leur pardon et leur rendit leurs priviléges (*a*).

On fit des prières publiques dans l'église de St Donat, le dimanche 21 octobre, en actions de grâce pour le retour de la paix. Mais, qui le croirait? à peine les citoyens paisibles commençaient-ils à respirer que les factieux, dont l'indulgence du prince avait plutôt augmenté que vaincu l'obstination, recommencèrent leurs menées. Ils renouvelèrent l'éternelle affaire de l'Écluse, et cité-

(*a*) Je dois faire remarquer ici une contradiction assez singulière. Meyer rapporte que quand cette fameuse peau de veau contenant le consentement des Brugeois à l'impôt sur le bled leur fut rendue en 1411, ils la déchirèrent en mille pièces : *Mille in frusta dilacerata*, page 237. Oudegherst dit la même chose, tome 2, p. 642, et ce même historien, à l'année 1436, p. 671, dit que Philippe-le-Bon cassa la lettre obligatoire que le duc Jean avait obtenue d'eux en 1407. Il s'agit cependant bien du même acte. Mais ce qu'il y a peut-être de plus étonnant, c'est qu'un historien moderne, si justement estimé pour sa religieuse exactitude, M. de Barente, *Histoire des ducs de Bourgogne*, dit, tome 3, p. 352, année 1411, que la grande peau de veau fut livrée aux Flamands, qui la déchirèrent en mille pièces. C'est l'expression de Meyer, que cite M. de Barente; et au tome 6, p. 416, il dit que Philippe-le-Bon rendit aux Brugeois cette grande peau de veau que vingt-cinq ans auparavant il avait fallu leur remettre. J'avoue que je ne sais comment concilier ces contradictions. Je ne puis y voir, dans l'un comme dans l'autre, qu'une inexactitude, causée sans doute par distraction.

rent les magistrats à comparaître devant le tribunal de Bruges pour y rendre compte de leur conduite et raison de leur désobéissance, comme étant soumis à leur juridiction, les menaçant de prendre contre eux les mesures les plus terribles, s'ils ne se rendaient pas à leur sommation. Mais ceux-ci méprisèrent leurs ordres et bravèrent leurs menaces; ils ne comparurent point. Les Brugeois indignés prononcèrent sans désemparer une sentence par laquelle ils condamnèrent à un bannissement de cinquante ans Roland Uutkerke, Colard ou Nicolas de Clyte, seigneur de Comines (*a*), tous les magistrats ou administrateurs de l'Ecluse, avec seize des plus notables habitans, sous peine de la vie, s'ils enfreignaient leur ban. Mais ils n'attachèrent aucune importance à cette condamnation, parce qu'étant tous ou ayant tous été ministres ou officiers du duc, ils étaient forts de sa protection contre cette condamnation arbitraire; et au lieu de s'y soumettre, ils ne pensèrent qu'à s'en venger, non par de vaines représailles, mais par des coups décisifs. Le commerce de Bruges faisait sa grande prospérité : ils formèrent le projet de le détruire en lui ôtant l'avantage de la navigation. Ils encombrèrent donc leur port d'arbres et de poutres énormes, de sorte qu'ils se trouva entièrement fermé.

(*a*) Ce sont les deux mêmes qui avait déja été proscrits et condamnés à cent ans de bannissement par les Gantois; et c'est probablement ce qui a donné lieu à l'erreur dans laquelle Oudegherst est tombé à ce sujet, quand il dit que les Gantois ont condamné entr'autres deux citoyens, Roland Uutkerke et Nicolas Clyte, à cinquante ans de banissement. Il a confondu une sentence avec l'autre, celle qui a été portée par les Gantois, qui les condamne à cent ans, avec celle qui a été prononcée par les Brugeois, qui les condamne à cinquante.

Le duc cassa la sentence des Brugeois, qui, de leur côté, fermèrent les tribunaux et déclarèrent que la justice ne reprendrait son cours ordinaire que quand les condamnés de l'Écluse auraient obéi à la sentence. Les soldats, ou plutôt les brigands, que les Brugeois entretenaient à leur solde, ravagèrent les quartiers de Dam et de Rodenbourg, pillant les châteaux, accablant les malheureux paysans des plus cruelles vexations. Le duc, profondément irrité de ce que les Brugeois avaient osé, par un énorme abus de pouvoir, empiéter sur ses droits, en condamnant des seigneurs ou des officiers, qui, à raison de leurs dignités et de leur naissance, n'étaient justiciables que de son autorité, voulut en faire une justice éclatante. Les chefs de cette horde dévastatrice furent condamnés avec leurs complices à cinquante ans de bannissement, sous peine de la vie, s'ils osaient remettre le pied dans le pays.

Le 15 décembre, le duc vint lui-même à Bruges à la tête de soixante et dix archers. Le bailli, les bourgmestres, l'écoutète, les doyens des cinquante-deux métiers et tous les hommes constitués en dignité vinrent à sa rencontre. Le secrétaire de la ville, Jean de Mil, prononça une harangue emphatique, comme sont à peu près tous ces discours d'appareil, par laquelle il témoignait au duc la satisfaction que causait aux Brugeois sa joyeuse-entrée dans leurs murs, et le pria au nom de la ville de vouloir terminer une bonne fois toutes ces difficultés; que le seul moyen de les faire cesser, était d'en ôter la cause principale, c'est-à-dire, d'accorder aux Brugeois la satisfaction qu'ils avaient toujours vainement réclamée contre

ceux de l'Écluse. C'était précisement le point sur lequel le duc était le moins disposé à céder. Il leur répondit donc qu'il n'était venu qu'avec des intentions pacifiques ; mais qu'il persistait à tenir la sentence de bannissement contre ceux de l'Écluse comme définitivement cassée et annulée, et qu'il entendait que le Franc fût soustrait à la jurisdiction de Bruges et qu'il devînt le quatrième membre de Flandre ; que s'ils consentaient à accepter ces deux conditions de bonne grace et de bonne foi, il était disposé à leur pardonner encore leurs derniers attentats ; mais que la paix n'était qu'à ce prix, et il leur laissa le temps nécessaire pour y penser.

Le duc attendait le résultat de leurs délibérations ; et comme ils ne se pressaient pas, ennuyé enfin de ces lenteurs, il porta le 11 février 1437 un décret, par lequel, contre les réclamations des Brugeois, il déclara que le Franc de Bruges formait le quatrième membre de Flandre (*a*).

Les Brugeois n'en devinrent que plus obstinés, et la fermentation toujours croissante avait tellement agité et troublé les esprits, que se montrer partisan de la paix était se déclarer ennemi de la patrie. Un citoyen honnête, nommé Jacques Adorne, en fit la triste expérience. Il osa proposer à ses concitoyens des moyens de réconciliation ; il fut massacré à l'instant même.

Les Gantois étaient, comme les Brugeois, altérés de

(*a*) Avant l'an 1678, les états de Flandre étaient représentés par les députés du clergé et par ceux des villes de Gand, Bruges, Ypres et du Franc de Bruges. Ces quatre administrations étaient nommées les *quatre membres*, et l'assemblée qui représentait les états, était qualifiée de députés des ecclésiastiques et *membres* de Flandre.

sang. C'étaient tous les jours de nouvelles disputes et de nouvelles rixes au sujet de la retraite de Calais. Dans une émeute populaire, le doyen des métiers, appelé Guiselbrecht Pateete ou Pateyt (*a*), qu'ils accusaient d'avoir été l'auteur du complot de désertion, fut massacré sur la place, croyant ainsi laver leur honte dans le sang de celui qui les avait engagés à cette lâcheté.

Cet exemple échauffa les têtes irascibles des Brugeois. Le 18 avril, au soir, les maréchaux se rendirent en armes sur la place, et tous les autres métiers les y vinrent rejoindre, criant tous qu'ils voulaient faire comme les Gantois, qui, dès qu'ils voient qu'un de leurs notables manifeste des sentimens ou des intentions contraires à la liberté, ne font pas comme les Brugeois, qui temporisent et qui délibèrent quand il faudrait agir : les Gantois plus expéditifs, ne craignent pas de sacrifier à la liberté ceux qui s'en montrent les ennemis. Tels étaient leurs discours, qui, passant de bouche en bouche, réveillaient la fureur de toute cette multitude ; et dans une de ces fougues, assez ordinaires dans les émeutes populaires, ils firent venir sur la place Maurice Varsenaer, bourgmestre de cette année : il y vint avec son frère Jacques, et à peine a-t-il paru, qu'on lui reproche dans les termes les plus durs sa conduite et ses démarches suspectes ; qu'on le voyait sans cesse aller à Lille, à Arras, à Bruxelles, auprès du prince, sans faire connaître au magistrat l'objet et le but de tous ces voyages, sans lui en demander l'autorisation, sans lui en faire le rapport. Maurice, étourdi, intimidé, ne sa-

(*a*) Oudegherst l'appelle Jacques de Zaghère. Meyer en fait deux personnages qu'il désigne l'un et l'autre comme auteurs du complot.

vait que répondre. Comme son frère Jacques voulut prendre la parole pour le défendre, il fut cruellement massacré. Maurice, qui s'était sauvé dans une maison voisine (a), en fut arraché et traîné sur la place, où il fut également immolé à la fureur populaire sur le cadavre ensanglanté de son frère. C'était une femme qui avait suscité, ordonné, dirigé tous ces excès, et il n'est peut-être pas inutile ni indifférent de faire connaître les circonstances et les détails de cette odieuse trame. Le nom de cette femme est Gertrude Scutelaer, femme du bourgmestre Van de Walle. On savait que le duc tâchait par tous les moyens de mettre une bonne fin à toutes ces émeutes populaires, toujours renaissantes, et qu'à cet effet il recherchait l'appui du corps de la noblesse et de la classe des marchands, qui alors était très-puissante à Bruges. Cette femme, dont l'extravagante ambition égalait la profonde méchanceté, s'imagina qu'elle pourrait s'insinuer dans les bonnes graces du duc, en lui offrant ses secours et ses services contre les factieux. Elle lui écrivit dans ce sens, lui faisant entendre que, par l'influence de son mari, bourgmestre de la ville, de son fils Judes et de son frère Vincent, elle pourrait le seconder efficacement, et qu'avec l'adresse, l'activité et la fermeté qu'elle promettait d'apporter dans la conduite des affaires, elle saurait réduire cette multitude au silence, à l'inaction et

(a) *Mauritium in ædes* Groenfordias *retrahunt in forum*. Meyer. Cette maison s'appelait en flamand *Groenvoorde*. On croit que c'était une espèce de corps de garde; car on voit dans les comptes du quatorzième siècle, qu'il est fait à cette maison des fournitures de nattes, de paille et de balais.

à l'impuissance de remuer. L'envie et la haine avaient autant de part dans ses intrigues, que l'ambition. Elle était indignée de voir que Varsenaer eût toujours dans les emplois publics obtenu la préférence et la prééminence sur son mari, et elle avait pour cette raison conçu contre Varsenaer une haine cachée, qu'elle fit éclater dans cette occasion, qui lui parut propre à favoriser ses desseins. Le duc prêta l'oreille aux offres et aux promesses de cette abominable femme. Il fait venir Van de Walle à Arras. Celui-ci, instruit et préparé par sa femme, part en toute diligence, bien disposé à seconder le duc de tous ses moyens : il s'y engage donc de très-bonne grace, lui en donne même la promesse par écrit, signée de sa main et munie de son sceau, et revient à Bruges. Le duc mande également Varsenaer, l'autre bourgmestre, lui montre la promesse de son collègue, l'engage à lui donner une semblable marque d'attachement et de fidélité ; et comme celui-ci paraissait chanceler, parce que les moyens proposés répugnaient à son caractère, le duc parlant en maître, lui en donna l'ordre formel. Ce digne magistrat, se jetant alors à ses pieds, le conjura d'accorder plutôt généreusement la grace à des citoyens égarés que d'employer les moyens odieux qu'on lui suggérait. «Non, dit le duc irrité; » je l'ai résolu, je veux punir ces scélérats comme ils le » méritent. Pour vous, vous connaissez maintenant mes » intentions ; vous n'avez qu'un parti à prendre : obéissez. » Maurice, consterné par ces paroles foudroyantes, se tait et se retire. A son retour à Bruges, il court chez Van de Walle : «O mon cher collègue, qu'avez-vous donc » fait, lui dit-il? qu'avez-vous promis? si l'on vient à

» le savoir, nous sommes perdus sans ressource. » Van de Walle, apprenant que le duc avait dévoilé son secret avec si peu de ménagement, trembla en pensant au danger qui le menaçait; il retourna auprès de sa femme et lui conta toute l'affaire. Cette femme, qu'aucun danger n'ébranlait, qu'aucun embarras n'arrêtait, parce qu'aucun crime ne l'effrayait, retient son époux, appelle son fils, et lançant sur tous deux des regards étincelans : « Allons, » dit-elle, si vous avez du cœur, sans délibérer, sans tar- » der, défaites-vous de Varsenaer, vous n'avez que ce » parti à prendre; car si le complot est découvert, c'est fait » de nous; il nous fait tous périr; » et à l'instant elle fait venir son frère Vincent; et c'est dans cet affreux conciliabule, que sans plus de délai et de discussion, la mort de Varsenaer est résolue. Ces trois hommes, entraînés et subjugués par l'irrésistible ascendant de cette femme, sont tellement étourdis, aveuglés, qu'ils ne se donnent pas le temps de réfléchir : ils vont trouver ceux qu'ils connaissent pour être les plus exaltés et les plus déterminés, et les ont bientôt décidés à accomplir l'affreux projet. Ils vont rejoindre sur la place la multitude assemblée, et c'est là, comme je l'ai rapporté, que le crime fut consommé. Pendant cette horrible scène, Van de Walle, le père, comme s'il avait été étranger au complot, se perdit si bien dans la foule, qu'on ne pensa pas à lui. Le bailli, l'écoutète, les riches marchands, les citoyens aisés, ne se croyant plus en sûreté dans une ville où les lois et l'autorité étaient muettes, on dirait mieux, où une populace sans frein et sans raison faisait la loi et exerçait l'autorité, prirent le parti de se soustraire par la fuite à cette fureur démagogique.

Quand cette effervescence fut calmée, on se vit encore réduit à demander grâce. Lorsqu'on réfléchit à la conduite de ce peuple, on ne peut l'expliquer qu'en l'attribuant à une sorte de folie et de délire, qui s'était emparée de toutes les têtes ; c'était un véritable esprit de vertige. On nomma donc une députation, composée des plus notables citoyens, pour se rendre à Lille auprès du duc, qui leur fit simplement répondre qu'il ne pouvait s'occuper de l'objet de leur mission, parce qu'il partait pour la Hollande. Il voulait ainsi leur donner le change ; car ce n'était pas son projet. Il partit cependant de Lille le 21 mai, à la tête de quinze cents hommes, selon Monstrelet (a). Il était accompagné des seigneurs les plus distingués, entre autres de Roland Uutkerke et de Colard de Clyte, ces deux magistrats fidèles, qui avaient été proscrits par les factions dominantes de Gand et de Bruges, et il arriva dans cette dernière ville le lendemain vers trois heures après-midi. Le clergé, le magistrat, les métiers vinrent le recevoir à la porte de la Bouverie, en grand appareil. Cette nombreuse troupe, qui escortait le prince, leur donna des inquiétudes, et ils le supplièrent d'entrer seulement avec ses officiers et le nombre de soldats nécessaires pour lui servir de gardes. Le duc, alléguant toujours qu'il allait en Hollande, et qu'il ne pouvait par conséquent se séparer de sa troupe, insista pour qu'elle entrât dans la ville, et que ce fût lui qui entrât le dernier. Après tous ces débats, qui avaient duré deux heures, pendant lesquelles le duc était resté à la porte, on consentit à laisser

(a) Les annales de Flandre disent deux ou trois mille.

entrer la troupe. Le duc laissa une garde à la porte sous les ordres de deux officiers de distinction (*a*) ; et se croyant bien sûr, il se mit à la tête de ses gens : il eût mieux fait de se mettre à la suite, comme il l'avait voulu d'abord ; car quand on en eut laissé passer un assez grand nombre pour que le duc ne pût se défier d'aucune supercherie, et qu'il fût assez avancé dans la seconde rue pour ne s'apercevoir d'aucun mouvement, le magistrat et les doyens firent fermer la porte, de manière que la plus grande partie de la troupe était restée hors de la ville. Le duc cependant s'avança avec une entière sécurité vers le marché au vendredi, et ce n'est que lorsqu'il fut arrivé sur cette place, que s'étant retourné, il vit qu'il n'était suivi que d'un petit nombre de ses gens. On se figure aisément la grande perplexité qu'il dut éprouver dans ce moment critique. Il sut cependant déguiser son embarras, parce que, voyant que déjà le tumulte commençait, il sentit qu'il était nécessaire de faire bonne contenance. Dans ce moment, deux citoyens paisibles (*b*), s'étant approchés du duc pour le saluer, furent, au moment où ils s'inclinaient, assaillis et assommés. Les archers du prince, à cet instant, jettent un grand cri, qui fut comme le signal du carnage ; ils lancent en même temps leurs traits sur la populace, en blessent, en tuent. Le bruit se répand dans tous les quartiers que le voyage du duc pour la Hollande n'est qu'une feinte ; qu'il n'est venu que pour piller et saccager la ville ;

(*a*) Charles de Rochefort, et Jean, bâtard de Dampierre.

(*b*) Meyer a conservé leurs noms; c'est Rase Iweyens et Martin Vandersmesse.

que déjà le carnage commençait. C'en fut assez pour soulever toute la ville. Déjà les flèches, les pierres, les bûches, les planches pleuvaient des fenêtres. Le peuple s'ameute en bandes dans les carrefours, se rend en masse sur le marché, se présente en armes (*a*) devant le duc avec un air menaçant. Au milieu de ce tumulte, arrive le sire de Liedekerke, qui annonce au duc que la garde qu'il avait laissée à la porte avait été forcée, que la herse était baissée, et que la communication avec le reste de sa troupe était interceptée. Ce prince, voyant le danger, auquel il était exposée, ainsi que sa troupe, se décida à se retirer. Il prit sa route par la grande rue. Arrivé à la porte, il la trouva fermée. Le nombre des assaillans augmentait de moment en moment. Il s'engagea dans cet endroit un combat très-vif, dans lequel plus de cent archers restèrent sur le carreau. Leur capitaine, Jean de Villers, seigneur de l'Isle-Adam, chevalier de la toison d'or, qui combattait à pied comme un simple soldat, fut également tué,

(*a*) *Cum framearum genere* (ribaudekins *et* voghelaers *dixerunt*) *duci se obviam objecère.* Meyer. On sait qu'on entend par *framea* une sorte d'armes dont les Germains se servaient. C'était une espèce de javeline dont le fer était étroit et tranchant. *Hastas, vel ipsorum vocabulo,* frameas *gerunt angusto et brevi ferro.* Tac. Germ., 6. Mais qu'entend-on par *ribaudekins* et *voghelaers?* C'étaient, d'après le glossaire de dom Carpentier, de petits canons, des espèces de coulevrines, pièces d'artillerie, comme on sait, plus longues que les canons ordinaires. C'est donc par un abus de mots que Meyer a appelé ces espèces de canons *frameas*, à cause de leur longeur, parce que les armes ainsi appelées étaient plus longues et plus étroites que les javelines ordinaires, comme les instrumens appelés *ribaudekins* et *voghelaers* étaient plus longs que les canons.

et on lui arracha indignement son collier. On le dépouilla, on le traîna dans les rues. Le duc lui-même fut exposé au plus grand danger. Un fidèle citoyen, nommé Jacques Van Hardoye, étant accouru à son aide avec un maréchal-ferrant, qui restait dans le voisinage, fit ouvrir la porte, et le duc échappa avec plusieurs de ses gens. Mais Van Hardoye fut décapité, et le malheureux maréchal écartelé. La fureur populaire fut portée à un tel point, qu'on alla pendant la nuit égorger les malheureux soldats bourguignons qui étaient retirés dans les hôpitaux. Le nombre des prisonniers faits dans le combat près de la porte montait à deux cent soixante et dix, selon Meyer (*a*), dont vingt-deux furent décapités le vendredi suivant. Ceux qui restaient furent relâchés à la prière des marchands étrangers.

Les Brugeois, insensibles à toutes les considérations qui auraient dû les ramener à la raison dans leur propre intérêt, n'étaient occupés que du désir et des moyens d'assouvir leur rage, et c'était maintenant sur les habitans de l'Écluse qu'ils voulaient porter leurs coups ; ils osèrent même former le siége de cette ville, devant laquelle ils parurent le 1er juillet ; mais après dix-huit jours d'un siége inutile, ayant appris que le duc levait une armée pour venir au secours de la place, ils abandonnèrent l'expédition.

Ces funestes dissensions avaient porté au commerce de la Flandre un si notable préjudice, que les marchands étrangers menaçaient de quitter cette province. Les Gantois sentirent enfin qu'il était temps de chercher les

(*a*) Oudegherst ne dit que deux cents.

moyens de ramener la paix au sein de leur pays. Ce fut Jean Cachtele, orfèvre, selon Oudegherst, maréchal, suivant Meyer, qui proposa à la corporation des forgerons, de prendre les mesures les plus promptes pour accélérer ce salutaire ouvrage. Il prit à cet effet la bannière de son métier, avec laquelle il se transporta sur le marché au Vendredi, où il fut bientôt suivi de tous les métiers de la ville, qui formaient soixante et dix bannières, et ils élurent pour leur capitaine Daniel Ouradene (a), homme d'honneur et de probité, jouissant de l'estime et de la considération générale, et lui adjoignirent douze conseillers. Mais cet honnête homme, aussi bon citoyen que fidèle sujet, refusa d'accepter cette charge, à moins qu'il n'obtînt le consentement et l'autorisation du duc. Ce prince qui connaissait les bonnes dispositions et les intentions pures de Daniel, lui confirma sa charge, lui donna sa commission et reçut son serment. Il jura aussi dans les mains du bailli et des magistrats de Gand, qu'il resterait bon et fidèle sujet du duc; qu'il défendrait ses droits et hauteurs; qu'il maintiendrait la ville de Gand en paix, concorde et justice, et il fit prêter le même serment à ses douze conseillers.

Il fut arrêté que toute cette troupe se rendrait sur les limites des juridictions de Bruges et de l'Écluse. Cette coalition des Gantois avait pour principal objet d'obliger les Brugeois à souscrire à la séparation du Franc de Bruges d'avec la ville, pour former le quatrième membre

(a) C'est ainsi qu'Oudegherst l'appelle; Meyer dit Rase Ouradene, d'autres disent Erasme.

de Flandre, comme il avait été statué par le duc, et de forcer ceux de l'Écluse à rouvrir leur port. Les Gantois exigeaient au surplus que les villes de Bruges et de l'Écluse remissent la décision de leurs différends à l'arbitrage du duc, pour rétablir ainsi la bonne intelligence entre les deux villes, de peur que leurs dissensions ne forçassent les négocians étrangers à sortir de la Flandre, comme ils en manifestaient l'intention, et qu'on ne cherchât le moyen de rétablir l'importation de la laine d'Angleterre, dont la pénurie mettant les ouvriers et les commerçans médiocres dans l'impossibilité de travailler et de vendre, les réduisait à la plus affreuse misère.

La troupe sortit donc de la ville, et se transporta à Mariekerke, à trois quarts de lieue de Gand, où Daniel convoqua tous les habitans de la châtellenie. Mais il fut obligé de revenir incontinent à Gand, où le peuple menaçait de se porter aux plus grands excès contre leurs anciens magistrats, qu'ils accusaient de concussions, de dilapidations, d'extorsions, et qu'ils appelaient *levers èters, mangeurs de foie*, expression populaire, par laquelle on faisait entendre que ces hommes avides avaient mangé la substance du peuple. Daniel ne put calmer cette effervescence, et prévenir les maux qu'elle aurait pu entraîner, qu'en faisant emprisonner ceux qui étaient les plus odieux aux Gantois (*a*). Le capitaine, après avoir donné cette satisfaction au peuple, retourna à Mariekerke, d'où il se

(*a*) Les annales de Flandre ont conservé leurs noms. C'étaient Louis Van den Holle, qui avait été premier échevin; Liévin de Jaghere, qui avait aussi été échevin et receveur de la ville; Jacques de Jaghere, grand-doyen; Gilles De Clerc, avocat et quelques autres.

rendit à Eccloo avec ses conseillers, qui y tinrent une conférence avec les députés de Bruges, ayant à leur tête les doyens des forgerons et des teinturiers, pour aviser aux moyens convenables de mettre fin aux divisions qui désolaient la Flandre et de rendre à la justice son énergie, à la police son activité, au commerce sa liberté. On agita le grand objet du démembrement du Franc, et après une longue discussion, on fut d'accord sur ce point, et l'on consentit à ce que, conformément au décret du duc, du 11 février, le Franc formât le quatrième membre de Flandre.

Les deux doyens brugeois rendirent compte du résultat de cette assemblée à leurs concitoyens, qui tous, à peu près, acquiescèrent d'assez bonne grâce à cette résolution. Mais tout-à-coup un habitant, nommé Jacques Mesmaeker élevant la voix, s'écrie : « O les plus insensés et les plus » lâches des hommes ! car c'est, ou par imbécillité, ou par » pusillanimité que vous consentez ainsi au renversement » de votre république ; que vous souffrez qu'on sépare les » membres de la tête, le cœur du corps, la mère des en- » fans. Or, c'est ce que vous faites en permettant que le » territoire brugeois soit ainsi soustrait à la dépendance » de la cité. Que va-t-il en effet résulter de ce démembre- » ment? Ceux qui étaient vos cliens et vos tributaires, » fiers d'être devenus vos égaux, deviendront bientôt vos » ennemis. Nos ancêtres ont toujours été forts, invinci- » bles, parce que de toutes les portions de leur territoire » réunies, ils ne formaient qu'un corps, dont tous les » membres, concourant au soutien et à la défense de la » masse, l'ont maintenue dans un état de force et de sta-

» bilité qui la rendait inébranlable ; et nous, semblables
» à une tête privée du secours des membres, nous n'aurons
» plus, étant ainsi mutilés, d'appui pour nous soutenir,
» plus d'activité pour nous remuer, et nous succomberons
» sous les premiers coups que nos voisins nous porteront,
» peut-être ceux-là même qu'on arrache de notre sein. »

Ce discours (c'en est le sens, si ce n'en sont pas les propres expressions) fit une telle impression sur les esprits, que l'orateur entraîna tout le peuple dans son parti. Les deux doyens appuyèrent ce discours. La foule s'accrut, les acclamations s'élevèrent avec enthousiasme. Mesmaeker fut porté en triomphe, couvert de fleurs. La résolution relative au Franc, fut à l'instant révoquée tout d'une voix, et l'on déclara ennemis de la patrie ceux qui voudraient ainsi démembrer le corps de la république.

Toutes les délibérations d'Eccloo furent donc comme non avenues. Les députés de Gand retournèrent dans leur ville, et y emmenèrent comme otages les députés de Bruges, qui, ayant trouvé le moyen de s'évader, parvinrent, en suivant des chemins détournés, à travers les forêts, à regagner leurs foyers, et tout le résultat de ces tentatives fut que la vieille antipathie qui divisait les deux villes, n'en fut que plus enracinée. Le duc Philippe avait intérêt à entretenir cette rivalité, parce que ce n'était guère qu'à la faveur de leurs divisions, qu'il maintenait son autorité contre leurs forces, et il sentait que si, une fois réunis, ils faisaient cause commune, il lui serait difficile de résister à un peuple toujours si incliné à se soulever. C'est par une suite de cette politique que le duc (et son épouse Élisabeth n'avait pas peu contribué à lui ins-

pirer cette idée) saisit cette circonstance où les esprits agités étaient dans une disposition favorable à ses vues, pour défendre aux Brugeois de faire aucun traité d'alliance ou d'union avec les Gantois.

Le capitaine Ouradene sut captiver l'esprit du peuple avec tant d'adresse, qu'il ménagea le rappel de Roland d'Uutkerke, de Colard de Clyte et de Gilles Van de Woestine et l'élargissement des anciens magistrats, désignés sous l'odieuse qualification de *mangeurs de foie*, sous la condition néanmoins qu'ils donneraient caution de se représenter à la justice toutes les fois qu'ils en seraient requis. Ouradene, content d'avoir du moins rappelé le calme à Gand, abdiqua l'espèce de dictature ou de tribunat que ce vertueux citoyen, exempt de toute ambition, comme l'événement l'a prouvé, n'avait accepté et exercé que par le motif le plus pur, c'est-à-dire, dans l'intention de faire le bien de son pays, et le duc le déchargea du serment qu'il avait prêté à son avénement à cette charge temporaire.

Les Brugeois étaient enfin revenus de leur aveuglement. La raison, ou plutôt le danger leur avait dessillé les yeux : ils considérèrent d'un côté que toutes les villes de la Flandre, qui blâmaient hautement leurs excès, avaient absolument abandonné le parti de la rébellion, et de l'autre, que livrés à leurs propres forces, ils ne pourraient résister à la puissance du duc. Ils prirent donc le parti de la soumission, et ils députèrent à la duchesse de Bourgogne quatre notables bourgeois, connus par leur amour pour l'ordre et la paix, afin de réclamer sa protection auprès du duc, son époux. Cette princesse leur avait déjà fait savoir qu'elle ne serait

pas éloignée d'employer sa médiation, s'ils voulaient lui promettre de ne contracter aucune alliance ou liaison avec les Gantois ; car c'était toujours le point auquel elle attachait la plus grande importance ; et comme ils s'y étaient engagés de très-bonne grâce, elle leur fit la promesse formelle d'appuyer leur demande.

Philippe se montrait cependant toujours inflexible ; mais enfin il céda aux instances de la duchesse, et le 7 décembre, les députés brugeois revinrent à Bruges avec les conditions auxquelles il voulait bien leur accorder la paix : elles étaient au nombre de treize, et l'un de ces articles contenait les noms de quarante-deux individus, sur le sort desquels le duc se réservait le droit de disposer à sa volonté.

Le même jour, on trancha la tête à ces deux doyens des métiers des forgerons et des teinturiers, qui, après avoir consenti dans l'assemblée d'Eccloo au démembrement du Franc, s'étaient laissés entraîner par la harangue séditieuse de Mesmaeker, et s'étaient lâchement rétractés, ayant, par cette condamnable inconséquence, mérité l'animadversion du duc, puisque cette rétractation était un acte de rébellion, contre le decret de ce prince qui avait prononcé le démembrement. Mesmaeker et un misérable drapier, qui l'avait fortement appuyé, eurent le même sort, comme coupable du même crime.

Après avoir apaisé par cette espèce de sacrifice le courroux du duc, les députés brugeois se rendirent à Arras, avec la commission expresse de se soumettre dans tous les points *à la miséricorde, ordonnance et volonté du duc.*

Philippe écouta bénignement leurs représentations, qui

furent appuyées par les prières de la duchesse, son épouse, par son fils, par les sollicitations des marchands étrangers et de tout le clergé d'Arras, et il leur accorda leur pardon, en leur imposant cependant des conditions très-humiliantes et très-onéreuses, savoir :

Qu'ils feraient amende honorable au duc ; que la porte de la Bouverie, par laquelle le duc était entré à Bruges le 21 mai, serait convertie en une chapelle où l'on réciterait tous les jours les heures canoniales ; que toutes les fois que le comte de Flandre viendrait à Bruges, on lui apporterait les clefs de toutes les portes ; que tous les ans, le mercredi de la semaine de la pentecote, les Brugeois feraient chanter à St Donat une messe solennelle, à laquelle assisteraient vingt-quatre bourgeois, ayant chacun à la main une torche de quatre gros ; que ceux de l'Écluse ne seraient plus sujets de ceux de Bruges, qui dorénavant n'auraient plus aucune jurisdiction sur les métiers de l'Écluse ; que les biens des bâtards appartiendraient au prince ; que quarante-deux personnes de Bruges, nommées dans un billet, seraient exclues de cette paix, et seraient décapitées sans autre forme de procès, quelque part qu'elles fussent trouvées, et que leurs biens seraient confisqués ; que pour amende profitable, les Brugeois paieraient au duc deux cent mille ridders d'or, et au fils du seigneur de l'Isle-Adam, dix mille écus, et lui feraient certaines amendes honorables ; qu'ils paieraient une amende annuelle en forme de pension à la veuve et aux enfans du maréchal qui avait eu la tête tranchée pour avoir ouvert la porte au duc ; qu'enfin le Franc de Bruges serait à perpétuité distrait de la ville, et formerait le qua-

trième membre de Flandre, et qu'on lui donnerait comme aux trois autres un étendard et un sceau particulier. Ce traité fut conclu à Arras, le 17 février, selon Meyer, le 4 mars, selon Oudegherst, 1437, et selon la supputation française, 1438.

Les députés de Bruges arrivèrent d'Arras le 28 avril avec le traité signé de la main et muni du sceau du duc. Le duc de Clèves y arriva en même temps avec Colard de Clyte, qui était réintégré dans son office de grand-bailli de Flandre. Il était également accompagné d'un nombreux cortége de seigneurs. Les magistrats et les doyens des métiers vinrent à leur rencontre, et se prosternèrent devant le duc et le bailli comme représentant leur seigneur.

Toutes les calamités accablaient alors cette malheureuse ville de Bruges, désolée d'abord par une horrible famine, qui amena une peste cruelle, dont vingt-quatre mille personnes furent les victimes. Les vivres y manquaient entièrement, parce que la crainte de la contagion empêchait les habitans des villes voisines d'y en apporter; et si quelques marchands étrangers y envoyaient par pitié un peu de bled ou de farine, les impitoyables habitans de l'Écluse coupaient les chemins et interceptaient les convois. Les pois, les fèves, l'avoine, avaient été consumés, et les malheureux habitans étaient réduits à se nourrir de ces espèces de gâteaux qu'on prépare pour la nourriture des vaches, faits avec le résidu des colzats qui ont servi à faire l'huile. Cette déplorable cité était donc à la fois affligée par tous les fléaux.

Les sanglantes exécutions qu'ordonna à son arrivée le

duc de Clèves, de concert avec le bailli, mirent le comble à tant de calamités. Le lendemain de son entrée, il fit dresser un échafaud sur la grande place vis-à-vis des halles, et fit en sa présence trancher la tête à onze des quarante-deux habitans que le duc avait exceptés de l'amnistie. Josse Van de Walle, fils du bourgmestre, fut de ce nombre. Le 2 mai, on amena de Vilvorde Vincent Sentelaer, qui fut également décapité. Ils furent l'un et l'autre, par grace spéciale, enterrés dans l'église des Augustins. Les têtes des autres furent exposés sur des piquets au haut des portes, et leurs corps sur des roues. Louis Van de Walle et Gertrude, son épouse, furent condamnés à périr sur le même échafaud. La sentence portait, qu'après avoir été décapitée, cette dernière serait enterrée au milieu du marché, et que l'on placerait sur le lieu de sa sépulture une grande pierre ronde, avec cette épitaphe : « Ci-gît Gertrude, épouse de Louis Van » de Walle, détestable femme, qui, par ses mensonges, » jeta son prince dans le plus grand danger et sa patrie » dans la plus affreuse calamité. » Mais le duc de Clèves se laissa fléchir aux instantes prières de plusieurs dames distinguées. Sa peine et celle de son mari furent commuées en une prison perpétuelle ; ils y moururent.

Le 4 mai, on amena Arnould Beytz d'Oostcamp. C'était lui qui, le premier, était entré dans Bruges, apportant la bannière du Franc pour la joindre à celles des révoltés de la ville, qui, dans ce moment d'effervescence, avaient si joyeusement accueilli ce Beytz, qu'ils avaient couronné de fleurs. Le grand-bailli le fit décapiter avec cette parure, et sa tête sanglante fut, par un atroce rafinement de bar-

barie, exposée sur une pique avec cette même couronne pour en faire un objet de risée aux yeux de la populace, à laquelle ce dégoûtant spectacle dut inspirer plus d'horreur que de gaîté.

CHAPITRE SIXIÈME.

LUXEMBOURG. Philippe-le-Bon réunit ce pays à ses états.

L'EMPEREUR Wenceslas, qui avait succédé dans le duché de Luxembourg à son oncle Wenceslas en 1383, avait transporté en 1388, à titre d'engagère et à grace de rachat, ce duché, y compris le comté de Chiny, avec l'advocatie d'Alsace, à Josse de Luxembourg, marquis de Moravie, fils de Jean de Luxembourg. Il donna en mariage sa nièce Élisabeth, fille de Jean, duc de Gorlitz, fils de l'empereur Charles IV, à Antoine de Bourgogne, duc de Brabant, et il lui assigna pour dot ces duché, comté et advocatie, à titre d'engagère, pour cent vingt mille florins du Rhin, à condition qu'il racheterait ces pays de Josse. Antoine, ayant accepté ces conditions, prit possession de ces nouveaux domaines au nom de son épouse.

Élisabeth, après la mort d'Antoine, tué à la bataille d'Azincourt en 1415, avait épousé en secondes noces Jean de Bavière, évêque de Liége, qui avait obtenu à cet effet la dispense du diaconat. L'empereur Sigismond ratifia et confirma la cession du duché de Luxembourg et du comté de Chiny, dont les deux époux jouirent sans interruption et sans obstacles. La duchesse, après la mort de ce second

mari, avait continué à gouverner cette province, y exerçant tous les actes de souveraineté, nommant les magistrats, levant les aides, etc. Mais l'empereur Albert, qui avait succédé à Sigismond dans les royaumes de Hongrie et de Bohême, fit signifier à la duchesse Elisabeth, qu'il était dans l'intention de faire le retrait du duché de Luxembourg, alléguant que ce domaine lui était dévolu du chef de sa femme Élisabeth, fille de l'empereur Sigismond. Albert fut emporté par une mort prématurée avant d'avoir effectué ce retrait. L'impératrice Elisabeth, qui se prétendait et se disait héritière du duché de Luxembourg, en céda la propriété à Guillaume, duc de Saxe, qui avait épousé Anne, sa fille aînée ; mais elle y mit une condition. Comme elle était enceinte, elle stipula que, si elle mettait au monde un fils, elle aurait le droit de retirer le Luxembourg des mains de Guillaume et d'Anne, et que, si ces deux princes venaient à mourir sans enfans légitimes, Élisabeth, sa fille cadette, et, à son défaut, ses plus proches héritiers auraient la faculté d'en faire le retrait, en remboursant, dans l'un comme dans l'autre cas, à Élisabeth de Gorlitz les sommes exposées.

L'impératrice accoucha d'un fils, et elle confirma au duc de Saxe la cession déjà faite, en attendant la majorité du prince qui venait de naître. Cette cession fut ratifiée par l'empereur Frédéric. Mais le duc de Saxe, qui, par défaut d'argent probablement, ne remboursait pas les deniers de l'engagère, ne pouvait entrer dans la jouissance du duché de Luxembourg. Il n'avait cessé cependant d'y entretenir des intelligences et d'y ménager des amis qui agitaient et qui intriguaient pour soutenir et grossir son

parti. Élisabeth, trop faible pour se maintenir dans ce pays contre une ligue déjà puissante, prit le parti de recourir à la protection du duc de Bourgogne Philippe, qu'elle nomma mambour, c'est-à-dire, administrateur du pays. L'acte (*a*) porte pour motif « qu'elle avait fait atten- » tion à ce qui conviendrait au bien et à l'avantage de ses » sujets dans les circonstances critiques de guerre, de ca- » lamité, de mort et d'incendie où ils se trouvaient; à » quoi, elle, comme femme et veuve, ne pouvait remé- » dier; que, par ces considérations, elle avait cru devoir » prendre de bonne heure ses mesures, de peur qu'elle ne » fût chassée de ses domaines par ses ennemis; qu'après » mûre déliberation, le moyen qui lui avait paru le plus » efficace, avait été d'implorer le secours et l'assistance du » duc de Bourgogne, son parent et son allié, qui avait » bien voulu la prendre sous sa protection; qu'elle l'avait » très-instamment prié d'accepter le gouvernement du » pays, et qu'à ses pressantes sollicitations, il y avait con- » senti. »

» Sur quoi, elle ordonne à tous ses vassaux, de quelque » état et condition qu'ils soient, de le reconnaître, de le » recevoir, de lui obéir, ou à ceux qu'il députera de sa » part, comme à elle-même, dans tout ce qui concernera » l'administration de son duché. »

Le premier acte d'autorité que le duc y fit, fut de confirmer les priviléges de cette province (*b*); c'était le moyen sûr d'y gagner des partisans. Mais l'espèce d'antipathie

(*a*) Cet acte fut expédié à Thionville le 5 mars 1441.

(*b*) Lettres du 24 mai 1442.

nationale, qui rendait la nation bourguignonne odieuse aux habitans du Luxembourg, était trop profondément enracinée dans leurs cœurs pour les amener à l'obéissance. Ils étaient au contraitre très-attachés à la nation saxonne, parce qu'elle parlait comme eux la langue allemande ; et la cause principale de cette aversion qu'ils portaient aux Bourguignons, provenait de ce que le duc voulait les forcer à parler français ; tant les peuples, dans tous les temps, ont tenu à leur langue ! Ils prirent donc les armes, et ils entourèrent en foule et en tumulte le palais de la duchesse de Gorlitz, qu'ils forcèrent de sortir de la ville avec toute sa suite. Elle alla à Dijon se jeter dans les bras du duc Philippe (*a*), pour y demander un asile et réclamer un appui qui lui procurât de gré ou de force, un prompt retour dans son pays.

Philippe lui promit toute sa protection ; mais avant d'employer la force, il tenta les voies d'accommodement, et il envoya à Luxembourg des députés pour engager les états à rappeler la duchesse, les menaçant, s'ils persistaient dans leur rébellion, de les ramener à l'obéissance par le fer et par le feu. Ces députés furent reçus avec dédain et renvoyés avec hauteur.

Les Luxembourgeois avaient déjà introduit dans leur ville huit cents hommes de troupes saxonnes, commandées par le comte de Click, gendre du duc de Saxe, qui s'était emparé des châteaux, villes et forteresses qui tenaient le parti de la duchesse de Gorlitz. Le duc de Bourgogne, de son côté, voyant l'éloignement et l'aliénation

(*a*) La Marche, liv. I, ch. 8.

des esprits, écrivit au gouverneur, le comte de Virnenbourg, et aux seigneurs sur l'attachement et la fidélité desquels il pouvait compter, pour les informer que très incessamment il marcherait à leur secours à la tête d'une forte armée.

Cette promesse ranima le courage de ces seigneurs, qui commencèrent par s'emparer d'Arlon, qu'ils surprirent par escalade. Le comte de Click parut à la pointe du jour devant cette ville ; mais les habitans, réunis à la garnison, le harcelèrent si vivement, qu'ils le forcèrent à se retirer.

Le duc de Bourgogne fit venir de la Picardie dans le Luxembourg deux mille cinq cents hommes, et il partit lui même de Dijon, suivi d'une cour aussi nombreuse que brillante, un jeudi, 9 septembre 1443 (*a*), pour se rendre dans cette province.

La duchesse, son épouse, qui l'accompagna, ne le quitta qu'à Mézières, où il s'arrêta pendant cinq ou six jours, pour régler les opérations de la campagne. La duchesse se rendit par Namur à Bruxelles pour y voir le comte de Charolais, son fils ; et le duc, accompagné de

(*a*) Olivier de la Marche en fait la description en ces termes : *Le duc monta à cheval environ quatre heures après-midi, et pleuvoit merveilleusement; dont ce fut dommage que le jour ne fust bel et clair; car les pompes furent grandes, et la seigneurie richement en point, et principalement le duc, qui de son temps fust un prince honneste et joli et curieux d'habits et de parures et dont le porter et la manière luy seoit tant agréablement, que nul plus de luy ne fust trouvé nulle part. Il avait dix-huict chevaux d'une parure, harnachez de velour noir, tissus et ouvrez à sa devise, et par dessus le velours, gros clous d'or. Ses pages estoient richement en point et portoient divers har-*

la duchesse de Gorlitz, qui ne l'abandonna point, marcha sur Ivoi, où les seigneurs, qui tenaient le parti d'Élisabeth, vinrent lui rendre leurs hommages. Toutes les villes qui se trouvaient sur le passage du duc, lui ouvrirent leurs portes, et il y fut reçu avec les plus vives acclamations. La forteresse de Villi, située sur le Cher, dans le quartier wallon, fut la seule qui opposa quelque résistance. C'était Jacquemain de Beaumont qui commandait la garnison, composée d'une troupe de pillards, gens du damoiseau de Commerci, accouru à la tête d'un bande de ses écorcheurs pour secourir la place, qui, après un siége plus long que meurtrier, fut forcée de se rendre à la discrétion des Bourguignons. Jacquemain se sauva par une fenêtre au moyen d'une corde que lui prépara un de ses gens. La place fut rasée, et le duc prit à son service les prisonniers, qu'il employa très-utilement dans ses armées.

Philippe durant ce siége, s'était avancé dans le centre du pays; il s'arrêta à Arlon. Luxembourg et Thionville étaient les deux seules villes qui tinssent encore le parti du duc de Saxe; mais elles étaient défendues par de bonnes troupes, secondées par les bourgeois, » qui, dit

nois de teste, garnis et ajolivés de perles, de diamans et de balais, dont une salade seule (*) estoit estimée valoir cent mille escus d'or. Le duc, de sa personne estoit armé moult gentiment de son corps et richement es gardes tant de ses bras comme de son harnois de jambes, dont icelles gardes et le chanfrain de son cheval estoient tout pleins et enrichis de grosses pierries, qui valoient un merveilleux avoir. Liv. 1, ch. 10.

(*) Sorte de casque et d'habillement de tete pour la guerre.

» la Marche, sont soldats nés, gens concentrés dans leurs » entreprises et capables de réussir dans toutes sortes d'ex» ploits. » Le duc prit donc le parti de quitter Arlon pour venir camper à Florenges, accompagné de la vieille duchesse de Gorlitz, qui, tourmentée par de fréquens accès de goutte, était obligée de se faire porter en litière.

Le duc de Saxe, réfléchissant qu'il n'avait pas une armée assez forte pour conserver le duché de Luxembourg, prit la résolution de proposer une entrevue au duc de Bourgogne, qui y consentit. Cette conférence se tint à Florenges, au milieu d'une illustre assemblée et d'une cour brillante. Le duc de Bourgogne y présida, assis dans un fauteuil élevé sur une estrade couverte d'un tapis. A sa droite et à sa gauche étaient placés son chancelier et son chambellan, qui se tenaient debout, et ses conseillers étaient rangés derrière le fauteuil. La différence des langues occasionna encore des difficultés et des embarras. Mais on finit par sentir qu'il était absurde de forcer une nation à parler une langue étrangère, et l'on prit un parti mitoyen : on employa un interprète. Les conseillers du duc de Saxe exposèrent dans un mémoire détaillé, les motifs sur lesquels il prétendait fonder ses droits sur le duché de Luxembourg, déclarant que si le duc de Bourgogne ne voulait pas les reconnaître, ils étaient chargés de lui proposer le duel au nom de leur maître, et ils requirent une réponse par écrit.

Philippe y répondit par un acte très-étendu (*a*), dans lequel, après avoir exposé ses prétentions, et réfuté les

(*a*) Cet acte est daté d'Arlon, le 26 octobre 1443.

motifs du duc de Saxe, il déduit et appuie, tant par des faits que par des raisonnemens, ses droits à la possession du Luxembourg. Mais quant au duel qui lui avait été présenté (*a*), il le traite de proposition peu raisonnable, d'offre digne de mépris; que cependant il ne le refusait pas (*b*), sûr de la bonté de sa cause; mais que comme le duc de Saxe paraissait disposé à amener avec lui un grand nombre de chevaliers allemands, et que pour lui, il voulait y opposer un nombre égal de Bourguignons, il pensait que, pour épargner le sang de tant de personnes étrangères à cette querelle, il convenait mieux qu'ils combattissent eux deux, corps à corps, jusqu'à ce qu'on eût vu et connu par l'issue de la bataille, à qui le pays devait appartenir.

Les députés saxons ne s'attendaient probablement pas que Philippe eût si aisément accepté le défi; car quand ils eurent appris sa réponse, ils observèrent que leur seigneur n'était pas en âge de combattre. Le duc de Saxe n'avait en effet que dix-huit ans. Philippe répondit qu'il l'ignorait; mais que, puisque cela était, il ne se battait pas avec des enfans; que, du reste, comme le duc de Saxe avoit un frère parvenu à l'âge viril, si celui-là voulait accepter le combat, il entrerait volontiers en lice avec lui; qu'il attendait leur réponse sur ce point. Mais les Saxons n'en parlèrent plus, de sorte que ces propo-

(*a*) La Marche, liv. 1, chap. 11.

(*b*) *Car*, dit La Marche, *en matière qui touchoit son honneur, nul homme ne fust plus aigre, plus prompt, ne mieux éloquent que lui; et fust homme de plus grand effect de sa personne et de sa chevalerie qu'il n'estoit de parole*

sitions ou plutôt ces bravades n'eurent pas d'autre suite.

Comme ces conférences et ces écrits n'avaient abouti qu'à rendre les deux princes plus obstinés dans leurs prétentions, Philippe donna des ordres précis de prendre les mesures nécessaires pour s'emparer de Luxembourg. Les deux généraux que le duc avait chargés de cette expédition (c'étaient le comte d'Estampes et Corneille, bâtard de Bourgogne), vinrent camper à quatre lieues de Luxembourg, à Esch, sur l'Eltz, d'où ils envoyèrent un héraut au comte de Click, pour lui proposer de se battre corps-à-corps, à pied ou à cheval, avec l'un des deux, ou avec Jacques de Lalain, Guillaume de Vaudret ou Herve Mérindel, ou enfin de choisir de son côté un nombre égal de gentilshommes qui combattraient avec ceux qu'ils proposaient; mais le comte ne voulut point accepter le défi. Les généraux du duc de Bourgogne formèrent donc le projet de prendre la ville par escalade (*a*), et ils le soumirent à l'approbation du duc, qui était revenu à Arlon. Le duc agréa ce projet, et en ordonna le secret pour mieux en assurer l'exécution.

Les deux chefs choisirent la nuit la plus obscure; c'était celle du 21 au 22 novembre 1443, et ils commandèrent trois cents hommes. Le seigneur de Saveuse, qui était chargé de diriger l'escalade, resta au pied des échelles. Le premier qui monta était un soldat du seigneur de Montagu (l'histoire a conservé son nom), appelé Joannès; il fut suivi des Bourguignons et des Picards, qui montaient successivement dix par dix. L'expédition fut exécutée

(*a*) La Marche, liv. 1, ch. 12.

dans un si profond silence, que les Saxons se virent au pouvoir des Bourguignons avant d'avoir pu deviner leur projet ni soupçonner leur approche. Dès que les Bourguignons furent en nombre suffisant, ils coururent à la tour, où ils passèrent la garde au fil de l'épée, et les archers du duc au nombre de six, qui s'étaient munis de grosses tenailles, brisèrent les gonds, les verroux et les serrures, et ouvrirent la porte *par aspreté et par puissance,* dit la Marche. Le seigneur de Saveuse, à la tête de cent archers de Picardie, de cinquante lances de Bourgogne et de plusieurs compagnies, entra et occupa toutes les avenues des environs, et les soldats se mirent à crier : *Notre-Dame ! ville gagnée ! Bourgogne ! Bourgogne !*

Ces cris éveillèrent les Saxons et les bourgeois, saisis d'étonnement et d'épouvante. Les Saxons se retirèrent au château avec le comte de Click, et les bourgeois, hommes et femmes, se sauvèrent en chemise et en désordre dans la ville basse, au côté opposé à celui d'où partaient les acclamations. Jean Chalop, prévôt de Luxembourg, ardent adversaire de la comtesse de Gorlitz, courut, armé d'un pieu, sur le marché, pour en chasser les Bourguignons. Il avait déjà vivement assailli un chevalier de Picardie, que, sans un prompt secours, il allait immoler à sa fureur contre une muraille, où il le tenait serré et enferré par le bras gauche. Mais les Picards, étant accourus à la défense de leur camarade, percèrent à coups de lance redoublés le furieux prévôt, et le laissèrent mort sur la place. Une truie l'entraîna et le devora. Ce trait est rapporté par La Marche, témoin oculaire. J'ai cru pouvoir le répéter sans déroger à la dignité de l'histoire, parce

qu'il peint l'esprit superstitieux du temps. Il fut regardé par les Bourguignons comme une punition divine.

L'armée, qui, pendant le temps de l'escalade, marchait vers Luxembourg, ayant appris le succès de l'attaque, entra dans la ville, aux grandes enseignes déployées (*a*), et les Luxembourgeois effrayés s'enfuyaient, se pressant, se heurtant, comme ils pouvaient, hommes, femmes, enfans, prenant leur route par la porte de Thionville.

Le duc était à Arlon, attendant le résultat de l'entreprise. Il en reçut la nouvelle deux heures avant le jour. Il se leva à l'instant, et s'arma de toutes pièces : il fit en même temps donner l'ordre à toute sa suite de se préparer pour le départ. Avant de se mettre en marche, il voulut entendre la messe et réciter l'office, comme c'était sa coutume tous les matins en se levant. Mais comme ce jour-là ses prières duraient plus long-temps qu'à l'ordinaire, ses pages (La Marche, qui rapporte ces particularités, était du nombre) qui étaient à cheval en l'attendant, s'impatientaient, et les gens d'armes disaient en murmurant qu'il pourrait bien prendre un autre temps pour dire ses patenôtres. Son premier écuyer vint le lui dire. Le duc, qui ne s'émouvait pas aisément, lui répondit froidement que ses prières seraient peut-être plus efficaces que tous les secours de son armée; que d'ailleurs,

(*a*) *Le comte d'Estampes, le bastard de Bourgogne et tous les autres capitaines vindrent aux grandes enseignes desplèyez, faisant grand cris et grande noise : et les varlets et les pages qui amenoient les chevaux des eschelleurs et des gens d'armes de pied, crioient et huyoient qu'il sembloit que tout le monde fust arrivé pour confondre et destruire cette ville.* La Marche.

ses neveux et son fils, ses sujets et ses serviteurs, qui, avec l'aide de Dieu, avaient bien su prendre la ville, sauraient bien la garder jusqu'à son arrivée (*a*).

Après cette réponse, il continua ses prières fort tranquillement, et ne monta à cheval qu'au grand jour. Il partit au grand trot, et ne mit qu'une heure et demie pour faire les cinq lieues d'Arlon à Luxembourg.

Dès que l'on aperçut la ville et les clochers, les jeunes seigneurs qui accompagnaient le duc, voulurent descendre de cheval, croyant qu'il y aurait quelque combat à soutenir, lorsqu'ils virent sur le portail le seigneur de Saveuse, qui cria au duc : « Monseigneur, entrez dans votre » ville ; car tout est à vous et à votre commandement. »

Le duc fit son entrée dans la ville au bruit des fanfares et des acclamations réitérées de *vive le duc de Bourgogne!* Il descendit de cheval devant l'église de Notre-Dame, et y recommença ses prières. Les soldats étaient rangés sur le marché, où ils étaient restés sous les drapeaux depuis l'escalade.

Dès que le duc fut sorti de l'église, le pillage commença. Les maisons, dit La Marche, étaient pleines de biens et de richesses, et les églises remplies de femmes et d'enfans. Les églises furent respectées; mais les maisons furent en-

(*a*) C'est ce que le duc dit en substance. Voici, au reste, sa réponse littérale, telle que La Marche, qui l'avait entendue, la rapporte. *Si Dieu m'a donné la victoire, il me la gardera ; il peust autant faire à ma requeste, s'il lui plaist m'être miséricores, qu'il fera à l'aide de toute ma chevalerie. En la compagnie de conquereurs sont mes neveux et mon bastard, et si bon nombre de mes sujets et serviteurs, qu'à l'aide de Dieu, ils soustiendront bien jusques à ma venue.*

tièrement pillées. Le duc, témoin de ce spectacle, qu'il autorisait au moins par son silence, choisit son logement dans la ville, en attendant la reddition du château.

On fit prêter serment à tous de rapporter aux seigneurs de Ternant, d'Humières et de Crevant tous les objets provenant du pillage, or, argent, cuivre, draps, fourrures. Ces seigneurs furent établis *butiniers ;* c'est la dénomination qu'on leur donna. On procéda à la vente. C'est Crevant qui fit office de crieur public. On étala tous les objets sur les tréteaux, et ce seigneur s'acquitta de cette fonction d'une manière très-plaisante. Mais elle dut moins plaire aux soldats qu'aux butiniers, qui y firent largement leur profit, tandis que les soldats n'en eurent que la très-petite part; car tel qui avait rapporté aux butiniers des objets pour la valeur de cinq cents florins, n'eut que trois florins et demi : enfin, *tout compté, tout rabattu,* dit La Marche, on donna à chaque soldat pour sa part sept francs et demi. Ces petits détails, qui sont assez piquans, sont fidèlement rapportés par cet historien, qui a tout vu.

Le siége du château, qui passait pour imprenable, durait depuis quinze jours. Le comte de Click profita d'une escarmouche assez vive pour sortir de la forteresse. Son but était de chercher des vivres et des munitions pour les assiégés, qui commençaient à éprouver une disette complète. Il se fit descendre avec des cordes par la muraille, passa la rivière, gagna le bois, et arriva à Thionville, où il concerta les moyens de pourvoir les assiégés de vivres ; mais toutes les mesures furent trouvées impraticables. Les assiégés durent donc consentir à capituler, et ils obtinrent la faculté de se retirer vers Thionville.

Le premier écuyer porta les bannières du duc sur les tours et sur le portail, et fit annoncer son arrivée au son des trompettes. Le duc monta au château, suivi de ses pages, qui ne trouvèrent pour leur butin que quelques chevaux bien maigres et bien affamés. Il n'y restait pour toute provision qu'un petit saloir de viande salée, deux tonneaux de pain moisi et gâté et cinq ou six tonneaux de vin. Les chevaux étaient presque tous morts. Ils avaient rongé leurs rateliers et leurs mangeoires, et ils n'avaient eu dans les derniers jours, pour toute nourriture, que du sapin haché (*a*).

La reddition de la capitale et du château entraîna la soumission de toute la provinee, à l'exception de Thionville. Le duc de Bourgogne fit préparer des logemens au château pour la duchesse de Gorlitz, qui y fit son entrée publique avec un pompeux cortége. Les traités antérieurement conclus entre le duc et la vieille duchesse y furent renouvelés et ratifiés. Les députations arrivèrent de toutes parts pour complimenter le duc. Les villes de Metz, Toul et Verdun s'empressèrent de remplir ce devoir, et l'archevêque de Trèves vint en personne lui rendre ses hommages. Le duc fit à tous un si bon accueil, qu'ils en emportèrent une idée très-avantageuse, qui leur fit présager un heureux avenir sous son gouvernement. Il permit en même temps à tous les habitans, hommes et femmes, de

(*a*) *Je vey*, dit La Marche, *une provision pour chevaux bien estrange et non à croire, qui ne l'auroit veue ; car je vey un grand morceau de raboture d'aïs de sapin et d'autres bois, dont on donnoit à manger aux dicts chevaux et ne vivoient d'aultre chose dont plusieurs en moururent, et peu en eschapperent.*

revenir dans leurs foyers. Il n'en excepta que ceux qui avaient conspiré la déchéance de la duchesse (*a*). Les fugitifs revinrent donc en grand nombre, et jouirent comme tous les autres citoyens, de tous les anciens priviléges qui leur furent rendus.

Le duc avait fait défendre, sous peine de la hart, de leur faire aucune injure, molestation ou dommage; et pour montrer que telle était sa ferme volonté, il donna un grand exemple d'excessive justice (*b*). Un de ses archers, connu sous le nom de Petit-Écossais, de bonne réputation, qui avait su mériter par sa valeur et ses belles manières l'affection du duc, s'avisa, étant plein de vin, d'entrer dans le grenier d'un chevalier notable du pays de Luxembourg (*c*), et il voulut se faire donner de force de l'avoine, croyant sans doute que tout était encore au pillage. On vint le dire au chevalier, qui monta à son grenier. Il voulut s'expliquer avec le petit archer; mais la différence de langage les empêcha de s'entendre, et l'archer, qui probablement ne connaissait pas le chevalier, s'obstina à emporter l'avoine, tant qu'enfin celui-ci, dans un mouvement de colère, dont il ne fut pas le maître, lui assena sur la tête un coup de hache si violent, qu'on le croyait mort. Le duc, informé du fait, fit arrêter l'Écossais. Tout le monde implora la clémence du duc, en lui remontrant qu'on ne pouvait attribuer cette faute qu'à l'ivresse de ce

(*a*) La Marche se sert du vieux mot *reboutement*, qui signifie destruction, renversement.

(*b*) La Marche, ibid.

(*c*) Messire Bernard, seigneur de Bourset.

malheureux, qui, du reste, s'était rendu recommendable par sa bonne conduite, et qui déjà était assez puni par le traitement qu'il avait reçu du chevalier. Les deux fils même de celui-ci joignirent de sa part leurs instances à celles des autres. Mais le duc fut inflexible, et fit impitoyablement pendre le malheureux Petit-Écossais devant tout le monde.

Le duc de Saxe, voyant que son compétiteur était décidément maître de tout le Luxembourg, pensa à la paix, et il employa à cet effet la médiation de l'archevêque de Trèves, qui se rendit à Luxembourg pour en faire la proposition au duc. Les conférences furent ouvertes à Trèves. Les envoyés des deux princes y discutèrent les droits respectifs de leurs maîtres, et conclurent un traité, auquel l'archevêque apposa son sceau le 19 décembre 1443, et le duc y donna sa sanction trois mois après. Ce prince, pour pacifier entièrement le pays, rendit aux Luxembourgeois le libre exercice de la justice et leur accorda le pardon du passé; et la duchesse de Gorlitz, pour témoigner au duc Philippe sa reconnaissance, lui céda tous ses droits au duché de Luxembourg, se réservant seulement une pension annuelle de six mille florins, et se retira à Trèves, où elle mourut le 3 août 1451.

CHAPITRE SEPTIÈME.

FLANDRE. Révolte des Gantois au sujet d'un impôt sur le sel. Émeute dans la ville, condamnations, exécutions ; ravages dans la Flandre. Députation des Gantois au duc. Ils s'emparent du château de Grave. — Le duc lève des troupes dans tous ses états. Les Gantois assiégent Audenarde. Belle défense des assiégés ; courage et fermeté de Simon de Lalain et de sa femme. — Combat au pont d'Espierre. — Combat entre les Gantois et les Brugeois. Courage de Jacques de Lalain et d'un valet bourguignon. Audenarde est délivré. Combat de Meirlebeck; courage d'un boucher Gantois. — Le duc tente de s'emparer de Grave. — Suite des hostilités. Escarmouches à Lokeren, à Overmeire, à Pouques, à Nyvel. Bataille de Rupelmonde ; Corneille, bâtard de Bourgogne, est tué. — Affreuses dévastations. — Négociations pour la paix. — Défaite des Gantois à Hulst, à Moerbeck. — Le duc assiége Gand. — Nouvelles négociations. Trève de six semaines. Conférences à Lille. Sentence des envoyés du roi de France. — *Compagnons de la verte-tente;* ils pillent et brûlent la ville de Hulst. — Le héraut français se sauve. Départ des députés. — Les *compagnons* poursuivent leurs brigandages.—Nouvelles hostilités et dévastations. — Nouvelles conférences. — Les hostilités recommencent. Siége de Schendelbeke, de Pouques. Jacques de Lalain y est tué. — Siége de Grave.—Bataille de Grave; cruelle défaite des Gantois. Leur soumission : ils obtiennent leur pardon.

Le duc, pour subvenir aux frais de l'administration, dont les besoins allaient toujours en augmentant, conçut le projet d'imposer dans toute la Flandre une contribution sur le sel. Si l'on en croit Meyer, les besoins de l'administration qu'alléguait le duc pour appuyer sa demande, n'étaient qu'un prétexte. Le véritable motif qui l'y avait engagé, était le désir de punir les Flamands, surtout

ceux de Gand et de Bruges, de l'affront qu'ils lui avaient fait devant Calais en abandonnant lâchement ses drapeaux, et dont il avait toujours conservé un ressentiment secret. Meyer attribue même cette résolution du duc aux conseils de quelques conseillers pervers, comme on en voit dans toutes les cours. Quoi qu'il en soit, le duc assembla les quatre membres de Flandre (*a*) pour leur en faire la proposition. Il leur demanda donc qu'ils consentissent à ce qu'il fût levé à son profit et au profit des comtes ses successeurs sur chaque sac de sel qu'on vendrait dans l'étendue

(*a*) J'ai déjà eu occasion de parler de ce qu'on appelait les quatre membres de Flandre. Selon Oudegherst, le Franc de Bruges devint le quatrième membre sous le règne de Philippe-le-Hardi. Mais suivant Du Clercq, le Franc était compris dans le troisième membre, et c'était la ville de Courtrai avec celles d'Audenarde, Termonde et Alost, etc., qui formait le quatrième. Voici, au reste, le texte de Du Clercq, liv. 2, ch. 1er. « Est cette comté divisée en quatre membres, desquels le pre-
» mier est la ville de Gand, qui est l'une des plus fortes et grosses vil-
» les de par decha les monts, fort peuplée de gens et de grand circuit,
» et icelle ville s'y comprend tout le pays de Wast, qui est ung fertile
» pays; le second membre est Bruges, avec laquelle ville se comprend
» celle de Nieuport sur la mer, avecq aultres gros villaiges; le tiers
» membre est la ville d'Ypres, avec laquelle se comprend tout le pays
» du Francq, comme la ville de Bergue, Duncquerque et aultres grosses
» terres et villaiges; le quart membre est la ville de Courtray, avecq
» laquelle se comprend la ville d'Audenarde, la ville de Terremonde
» et aultres gros villaiges et villes, comme la ville et comté d'Aloste,
» le pays des Quatre-Mestiers et aultres places. » Cependant, dans un autre passage, le même historien désigne le Franc de Bruges comme formant le quatrième membre, et il se retrouve ainsi d'accord avec Oudegherst. Voici l'autre texte de Du Clercq, liv. 2, ch. 43. « Et pour
» vous faire entendre que c'est des quatre membres de Flandres, faut
» savoir que quatre y en a, dont la ville de Gand est le premier, Bruges
» le second, Ypres le tierche et le Francqs le quart. »

de la province, vingt-quatre gros, monnaie de Flandre, ou, selon Meyer, dix-huit sous parisis. Or, un sac de sel, comme l'explique Du Clercq, était la charge que pouvait porter sur ses épaules un homme robuste dans la force de l'âge, c'est-à-dire, à trente ans. Le duc s'engageait, si l'on voulait accéder à sa demande, de ne plus faire aucune réquisition d'impositions connues sous le nom d'aides ou tailles. Une semblable imposition, inouie dans la Flandre, paraissait singulièrement odieuse aux Flamands, qui se glorifiaient avec tant de fierté de la qualité de peuple libre. Ceux de Gand, qui formaient le premier et le principal membre de Flandre, et qui avaient plus d'influence et de prépondérance que les trois autres réunis, considérant que les habitans de la Flandre en grande partie faisaient leur principale nourriture et leur principal commerce de choses salées et surtout de poissons, et que ce commerce était la source des richesses du pays, en firent d'abord l'observation aux autres membres, et ils considérèrent d'ailleurs qu'après qu'ils auraient accordé ce nouvel impôt, le duc ou ses successeurs ne laisseraient pas de demander, sous prétexte de nouveaux besoins, les aides ou tailles, et qu'ainsi ils paieraient de deux manières. La demande du duc fut donc rejetée, et ils déclarèrent que les habitans étaient si fermement et si unanimement décidés à persister dans cette résolution, qu'ils la soutiendraient jusqu'à la mort du dernier Gantois. Les trois autres membres, partageant l'opinion et les craintes que les Gantois avaient manifestées par leur délibération, firent connaître au duc qu'ils adhéraient entièrement à la décision de ceux-ci. Le duc retira sa proposition et dissimula son mécontentement. Il n'en

parla plus pour le moment. Mais les Flamands ne tardèrent pas à s'apercevoir que, lorsqu'ils étaient dans le cas de poursuivre ou de solliciter des affaires auprès du duc ou de son conseil, ils n'y avaient plus un si libre accès, et n'en obtenaient plus une si prompte expédition.

Le duc n'avait dissimulé son courroux que pour mieux déguiser ses projets et prendre mieux ses mesures. Il mit donc de fortes garnisons dans les villes d'Audenarde, de Termonde, de Grammont et de Ruppelmonde; et quand il se crut assez fort pour dompter l'opiniâtreté des Flamands, il ne se contenta pas de renouveler sa demande au sujet de l'impôt sur le sel; il exigea de plus une taxe sur le froment. Les Gantois persistèrent fermement dans leur refus. Le duc, irrité de plus en plus, casse tous les magistrats et officiers de Gand, et la ville (ce qui était sans exemple) resta sans administrateurs.

Les états, voulant faire cesser cette désolante anarchie, se réunirent à Gand pour délibérer sur les moyens de ramener l'ordre et la paix au sein de la Flandre. Ils ouvrirent leur session le 6 décembre 1449, et s'occupèrent pendant trois mois à rassembler et à examiner attentivement les coutumes et les priviléges du pays.

Enfin, le 10 mars suivant, ils donnèrent une déclaration par laquelle ils reconnaissaient que, conformément à ces lois, le duc avait le droit de nommer et de révoquer les magistrats à son gré, et il nomma en conséquence un grand-bailli (c'était le chevalier Gerard Ghistelle), deux bourgmestres, Hector Verholt et Jacques Utenhove, et vingt-quatre échevins. Les auteurs en chef de cette sédition furent exilés; ils étaient quatre.

Les magistrats furent renouvelés le 15 août suivant,

du consentement mutuel du duc et des habitans. La tranquillité n'était cependant pas rétablie. Les deux principaux instigateurs des troubles étaient Pierre Tink et Louis Hamere, hommes de la lie du peuple. Ayant chassé de la ville tous les citoyens qu'ils soupçonnaient d'être attachés au prince, ils y appelèrent des étrangers sans nom, et, comme on dit, sans feu ni lieu, et leur donnèrent le titre et les droits de citoyens. Le duc temporisa, dissimula, voulant, par cette espèce de longanimité, rendre sa cause plus juste, lorsqu'après avoir lassé sa patience, les Gantois l'auraient constitué dans la nécessité de réprimer par la force leurs entreprises séditieuses. Il s'en était cependant plaint et expliqué plus d'une fois aux états; et comme on ne lui donnait pas de satisfaction, il exigea enfin qu'on lui livrât les trois hommes qu'il regardait comme non moins séditieux et non moins dangereux que les deux autres. C'étaient Daniel Sersander, grand-doyen des métiers, Liévin de Potter et Liévin Snevoet. Les magistrats se refusèrent obstinément de se prêter à la volonté du duc, parce que c'était, à leurs yeux, un acte illégal, arbitraire, attentatoire à la liberté des citoyens, auquel ils ne pouvaient donner les mains sans se rendre complices de tyrannie. C'est ainsi qu'ils regardaient la chose. Le grand-bailli de Flandre, Colard Cliton, et le grand-bailli de Gand, Gérard Ghistelle, cherchèrent un tempérament, par lequel on satisfît à l'intention du duc, en rendant hommage à son autorité sans porter atteinte aux droits des citoyens, et ils crurent que pour tout concilier, il convenait d'engager ces trois hommes à se rendre auprès du duc, qui était à Termonde, pour lui de-

mander grâce, leur promettant qu'ils emploieraient tout leur crédit auprès du duc pour l'engager à la leur accorder. Ils se laissèrent persuader, et se reposant sur cette promesse, ils se décidèrent à cette démarche humiliante. Mais le duc, sans égard pour l'intercession des deux magistrats, se montra inflexible, et les condamna au bannissement, Sersander à vingt ans, et à autant de milles de distance de ses états, les deux autres, à quinze ans, et à autant de milles. Les Gantois, qui ne s'attendaient pas à un pareil acte de rigueur, accusèrent hautement Cliton et Ghistelle de perfidie et de mauvaise foi, comme si, affectant une fausse pitié, ils avaient voulu envoyer ces trois hommes à leur perte, en feignant de vouloir les sauver. L'indignation et la fureur du peuple se portèrent sur tous les nobles, qu'il regardait comme complices de cette perfidie, et il en fit arrêter sur le champ dix-huit, qu'il aurait sacrifiés à sa vengeance, si les citoyens paisibles n'étaient parvenus à le calmer pour le moment. Les Gantois, réfléchissant enfin sérieusement sur les maux que leurs excès pouvaient leur attirer, crurent expier leurs torts par une lâcheté. Ils livrèrent au duc les deux autres chefs, Tink et Hamere. C'est encore ici un déplorable exemple de l'inconstante faveur du peuple, dont les idoles deviennent souvent les victimes. Ces deux malheureux furent arrêtés et mis à la question : ils avouèrent dans les tourmens, qu'ils avaient conçu le projet de mettre le feu dans plusieurs quartiers de la ville, afin d'y attirer le peuple, sur lequel on eût pu ainsi faire aisément main-basse, et ils accusèrent Georges Bul et Pierre Bouwins d'être les auteurs de cet affreux complot, et de les y avoir entraînés.

Croirait-on qu'il fût possible que le duc fomentât sous main ces troubles, et que, connivant aux menées des chefs de la sédition, il cherchât, par cet odieux stratagème, à les rendre coupables pour avoir occasion de les punir? C'est cependant ce qu'insinue Meyer (a). Mais on se refuse à croire à une semblable imputation touchant un prince, dont les grandes qualités écartent l'idée d'une pareille lâcheté.

Tous les citoyens qui avaient exercé des fonctions publiques, échevins, conseillers, secrétaires, trésoriers, furent arrêtés, amenés à l'hôtel-de-ville, et le peuple, dans sa fureur aveugle, demandait à grands cris qu'on les traînât à l'échafaud. Les deux baillis avec la plus grande partie des magistrats avaient pris la fuite. On fit des perquisitions exactes dans toute la ville pour les trouver, et l'on publia une ordonnance par laquelle il était enjoint à tous les fugitifs de revenir dans deux jours, sous peine de bannissement. Douze subirent cette peine, et sept furent condamnés à des amendes plus ou moins fortes. Pierre Tink et Louis Hamere eurent la tête tranchée le 11 novembre, et ils persistèrent, sur l'échafaud, comme ils l'avaient fait dans les tourmens, à accuser Pierre Bouwins et Georges Bul d'être leurs seuls complices.

Le peuple se rendit cinq jours après en armes sur la place, et nomma un bailli pour remplacer celui qui était parti, en attendant que celui-ci revînt, ou que le duc en nommât un de son choix. On établit en même temps une

(a) *Quas quidem turbas connivente Philippo quidam factas fuisse putabant.*

administration provisoire composée de douze citoyens notables, et l'on envoya une députation au duc, pour le supplier de nommer un bailli et de chercher un moyen de rétablir l'union entre le chef de l'état et ses membres. Cette députation était formée d'abbés et de nobles. Après avoir passé une semaine entière auprès du duc en instances et en sollicitations inutiles, ils revinrent à Gand sans avoir aucune parole de consolation ni aucune lueur d'espérance à rapporter à leurs concitoyens.

Le peuple ne se contint plus, et n'écoutant que son désespoir, il se porta sur la place, et nomma d'abord un bailli. Il créa pour la défense du pays une compagnie de quatre mille hommes, ayant pour marques distinctives des *chaperons blancs* (*a*), dont on confia le commandement à Jean van Heverslagen, et pour l'administration de la ville, une commission de trois officiers civils, qui étaient comme les tribuns du peuple, et on leur donna le titre de *hoofdtman* (*b*), chef, capitaine. Ces tribuns signalèrent le commencement de leur administration par faire trancher la tête à ceux des nobles et des notables qui étaient connus par leur attachement au duc. Ceux qui échappèrent à la mort, furent en grand nombre condamnés par différentes sentences au bannissement et à la confiscation de leurs biens.

D'un autre côté, les chaperons blancs, s'étant partagés

(*a*) Il se forma à Liége, sous l'évêque Adolphe de Waldeck, dans les troubles au sujet de l'impôt sur la bière, un parti qui prit la même marque et la même dénomination.

(*b*) Ce mot vient de *hoofdt*, tête, et de *man*, homme, comme si l'on disait homme à la tête de la ville.

en bandes, parcouraient toute la Flandre, qui fut livrée par cette troupe effrénée à tous les genres de ravages et de dévastations. Quand ils connaissaient un riche propriétaire de la campagne, ils l'accusaient d'être l'ennemi des Gantois; c'en était assez, sous ce grief banal, sous ce prétexte vague, ils le chassaient et le pillaient.

Les Gantois, prévoyant assez que le duc ne laisserait pas tant d'excès impunis, cherchèrent des alliés. Ils s'étaient adressés aux Liégeois, qui répondirent qu'ils ne voulaient pas rompre la bonne intelligence qui régnait entre la nation liégeoise et le duc. Ils leur conseillèrent plutôt de se soumettre à leur souverain, et leur offrirent leurs bons offices pour tâcher d'en obtenir des conditions favorables. Ils envoyèrent même à cet effet une députation au duc, à la tête de laquelle était leur évêque. Mais les esprits étaient trop animés des deux côtés pour espérer aucun succès de cette démarche, et elle n'eut en effet aucun résultat.

Les Gantois, se voyant abandonnés à eux-mêmes, ne sentaient que trop le danger qui les menaçait. C'était du moins ainsi que pensait la partie la plus sensée, et conséquemment, comme partout, la moins nombreuse des habitans; car l'esprit de sédition y avait fait des progrès si rapides, que les honnêtes citoyens y avaient perdu toute l'influence, et que les méchans y avaient usurpé toute l'autorité. Cependant les personnes les mieux pensantes l'emportèrent, et à leur sollicitation une députation composée, selon Du Clercq, des trois membres de la Flandre, c'est-à-dire de ceux de Bruges, d'Ypres et du Franc, ayant un chartreux à leur tête, se rendit à Bruxelles auprès du duc. Les principaux religieux de St Bavon et de

St Pierre, ainsi que les plus notables bourgeois de Gand, en faisaient partie (a). Le duc était d'un accès difficile. La députation fut cependant reçue. C'était le jour du vendredi saint. Quand ils eurent été introduits, ils se jetèrent tous à genoux, et ce fut le chartreux qui, suivant Du Clercq, porta la parole. Il supplia très-humblement le duc, par égard pour ce saint jour, d'avoir pitié de son pays de Flandre, particulièrement de sa bonne ville de Gand, et de leur pardonner tous leurs méfaits, l'assurant que leurs concitoyens étaient prêts à se soumettre à tout ce qu'il lui plairait d'exiger pour réparer leurs torts. Le duc répondit qu'il ne doutait pas qu'eux, qui parlaient, n'eussent personnellement de très-bonnes intentions, ni que leur soumission ne fût sincère ; mais que le peuple de Gand ne se conduisait pas comme des sujets qui demandent pardon à leur prince, mais comme des ennemis qui déclarent la guerre à leur égal ; que conséquemment il n'avait point de réponse à leur faire ; que lorsque les Gantois viendraient comme des sujets soumis se mettre *à sa merci* (c'est-à-dire, à sa discrétion), il les recevrait et les traiterait, sans égard à leurs fautes passées, en prince *miséricors*, et qu'il aurait soin de ne pas punir les bons pour les fautes des méchans. Après cette réponse sévère, il se retira dans son cabinet (b).

(a) Meyer dit que c'est l'abbé de St Pierre de Gand qui fut envoyé à Bruxelles avec les quatre membres de Flandre.

(b) La réponse que Du Clercq et Meyer prêtent au duc, n'est pas conforme à celle que rapporte La Marche. Selon Du Clercq, Philippe répondit que *pour la révérence du besnoits vendredy*, *moyennant la réparation qu'ils feroient au los* (à l'arbitrage) *de son conseil*, *il leur*

Dans le fond du cœur, il était assez disposé cependant à leur faire grâce. Mais un événement auquel les députés ne s'attendaient pas sans doute, vint gâter tout leur ouvrage. Ce jour-là même, où les députés imploraient à genoux la clémence du prince, les Gantois, ayant épié le moment où le gouverneur de château de Grave était sorti, y entrèrent, et en fermèrent les portes. Si le duc était disposé à la clémence, cet événement réveilla tout son courroux; et convaincu enfin que la force était le seul moyen de dompter l'audacieuse obstination des Gantois, il donna des ordres dans tous ses états d'y lever des troupes, dans la Bourgogne, la Picardie, la Flandre, le Brabant, le Hainaut, la province de Namur, la Hollande, la Zélande: il prit en même temps toutes les mesures et toutes les précautions pour assurer la défense de la province contre les entreprises des Gantois: il envoya deux cents, tant goujats qu'archers, sous les ordres du seigneur de Thernath, à Alost, dont les habitans étaient décidés à soutenir courageusement la cause de leur prince et à

pardonnerait leur méfaits. Selon Meyer, il leur promit que, dans huit jours, il statuerait sur leur demande, de l'avis de son conseil. *Promisit illis se intra octiduum de omnibus ex consilii sui sententia statuturum.* Je crois cependant qu'il vaut mieux s'en tenir à la réponse rapportée par La Marche, qui, attaché à Philippe en qualité de gentilhomme de sa cour, doit être considéré en quelque sorte comme un témoin oculaire; et ce qui doit donner plus de crédit à son récit, c'est qu'il s'était fait une loi de ne dire que ce qu'il avait vu ou entendu; car, comme il le dit ailleurs, au sujet du siége de Calais, *il ne raconte rien en ses mémoires des choses avenues avant son avénement, et dont il ne parleroit que par ouï-dire, qui seroit;* ajoute-t-il, *contre la forme de son entreprise.*

défendre leur ville contre les entreprises des rebelles. Il envoya à Audenarde Simon de Lalain avec le seigneur d'Escornets, qui, pour donner une plus grande confiance au peuple de cette ville, dont ils étaient connus et aimés, y amenèrent leurs femmes et leur ménage, et y firent conduire les armes et l'artillerie nécessaires. C'est ici, en voyant toutes les forces qu'on rassemblait, toutes les mesures qu'on prenait contre les Gantois, que l'on peut se faire une idée de leurs forces et de leur puissance.

Le nombre des rebelles augmentait tous les jours à Gand : ils s'assemblaient quelquefois dans les places publiques au nombre de dix à douze mille, armés de bâtons, murmurant, criant, menaçant, demandant des armes pour marcher contre le duc de Bourgogne. Un homme déterminé (c'était un maçon, nommé Liévin Boon) se présenta et se chargea de les mener à Audenarde, ayant apporté dans une besace de grandes clefs, qu'il leur dit être celles de la ville.

Les Gantois, ayant nommé ce maçon *hoofdtman*, chef et capitaine, se rendirent devant Audenarde le 14 avril 1452, menant à leur suite un nombreux convoi de vivres et d'artillerie. Lalain, apprenant leur arrivée, fit distribuer des armes à tous les habitans; et s'étant mis lui-même à la tête de deux cents archers à pied, suivis des cavaliers qu'il avait amenés à Audenarde, il passa le pont et la porte, et se précipita sur les Gantois, qui s'avançaient; il en blessa, prit ou tua un grand nombre; mais les autres s'étant ralliés, firent marcher une compagnie d'archers, montant à peu près à quatre ou cinq mille hommes. Cette troupe avança en bon ordre et en rangs serrés,

attaqua vivement Lalain et ses cavaliers, et les repoussa. Les archers soutinrent seuls le choc, et protégèrent si bien la retraite, qu'elle se fit sans perte.

Lalain, rentré dans Audenarde, vit un peuple immense, qui s'approchait de la ville avec une contenance menaçante. Les Gantois, qui étaient au nombre de trente mille hommes armés, selon La Marche (Du Clerq n'en compte que quinze mille), ne pensaient cependant pas à entreprendre un siége, puisqu'ils étaient bonnement dans la ferme croyance que leur chef, le maçon, leur ouvrirait les portes de la ville. Mais les deux commandans avaient abondamment pourvu les murailles, les tours et les crénaux de tous les instrumens et de toutes les armes nécessaires pour attendre et pour soutenir un siége et même un assaut, et les habitans, fermement attachés au parti de leur prince, étaient résolus de seconder de tout leur pouvoir les efforts des soldats.

Les Gantois passèrent cette nuit devant Audenarde, en poussant de cris, des huées et des vociférations menaçantes, qui retentissaient dans la ville. Dès le lendemain, ils firent un pont sur l'Escaut, par lequel passèrent à peu près quinze mille hommes, qui vinrent assiéger une des portes de la ville.

Lalain, de son côté, prit des mesures si sagement et si énergiquement concertées, qu'il empêcha les Gantois d'approcher de la ville d'aussi près qu'ils auraient désiré. Il ordonna à toutes les femmes d'apporter des pierres et des cailloux sur les murs : sa propre femme même en donna l'exemple, et les dames nobles portèrent pendant tout ce jour des hottes et des paniers sur le dos, ou sur la

tête. Les bourgeoises et les marchandes, excitées par cet exemple, les imitèrent et les secondèrent si courageusement, qu'en très-peu de temps les remparts furent garnis de tout ce qu'il fallait pour la défense.

Les assiégeans qui, dit La Marche, faisaient du mieux et du pis qu'ils pouvaient, joignant la ruse à la force, imaginèrent un moyen d'exciter dans l'esprit des habitans des soupçons contre le brave Lalain. Ils envoyèrent à cet effet avec leurs arbalètes des lettres, les unes en flamand, les autres en français, dans lesquelles ils sommaient le commandant de rendre la ville au jour dont ils étaient convenus, et ils ajoutaient malignement que l'argent qu'ils lui avaient promis était prêt. Lalain, fort de sa conscience, porta lui-même aux seigneurs et aux principaux de la ville toutes les lettres de cette espèce, qui lui furent apportées, et elles n'excitèrent que des rires de pitié. Le peuple même, qui cependant est souvent enclin à croire avidement tous les bruits qui tendent à rendre ses chefs ou ses magistrats suspects ou odieux, le peuple ne conçut pas le moindre soupçon contre ce loyal chevalier; au contraire, plus les Gantois redoublaient de fureur et de méchanceté, plus les assiégés redoublaient de courage et de patience.

Comme ce vil stratagème n'avait pas réussi, ils en imaginèrent un autre, mais plus cruel et plus odieux. Ils apprirent que Lalain avait deux jeunes fils qu'il avait mis en nourrice dans le Hainaut. Ces forcenés, amenèrent en vue du rempart deux petits enfans d'âge semblable; et tenant l'épée levée sur leur tête, comme s'ils allaient les égorger, ils criaient qu'ils avaient été les chercher dans le

Hainaut; que s'il était père, il n'avait qu'à le montrer; car si incontinent il ne rendait la ville, ils allaient tuer ses enfans. Ils pensaient que, du moins, la mère éprouverait une si violente frayeur, que le père serait forcé de céder aux instances, aux prières et aux larmes de sa femme. Mais ce généreux chevalier, ayant fait diriger les canons et les serpentines sur l'endroit même où étaient ces furieux, ne leur répondit que par une canonnade plus vive et plus soutenue, et il dit publiquement que, pour sauver ses enfans, il ne voulait pas sacrifier sa vertu, son honneur et ses amis.

Cependant le nombre des assiégeans allait toujours en augmentant, et la ville était si étroitement cernée, qu'il était impossible d'y entrer ou d'en sortir. Le duc qui s'était retiré à Ath, où il attendait son armée, quitta cette ville pour venir à Grammont, où il s'arrêta avec quatre mille hommes. Le comte d'Etampes, qui avait été chargé par le duc de faire une levée d'hommes en Artois et en Picardie, s'était rendu en Flandre avec les principaux seigneurs de ces deux provinces, qui marchaient à la tête de leurs compagnies. Quand ils furent arrivés au pont d'Espierre, sur le chemin de Tournai à Audenarde, ils s'y trouvèrent arrêtés par une troupe de Gantois, qui, sous la conduite d'un simple paysan, s'étaient emparés du château d'Helchin, village voisin, sur l'Escaut, autour duquel ils avaient fait de larges fossés. Le comte, ayant feint de vouloir forcer le pont pour donner le change aux Gantois, fit en même temps passer par le village de Watrelos un corps composé de cavaliers et d'archers, qui vinrent cerner ceux qui gardaient le pont.

Ceux-ci, se voyant tout-à-coup assaillis, au moment où ils s'y attendaient le moins, par les traits que lançaient les archers, abandonnèrent le pont et se mirent à fuir de toutes leurs forces. Les cavaliers, les poursuivant aux talons, les renversaient, les terrassaient, et les fantassins leur coupaient la gorge comme aux moutons, dit La Marche. Ceux qui échappèrent à leurs coups, se jetèrent au nombre de deux cents dans une église voisine, dont ils défendirent vigoureusement l'entrée avec leurs longues piques (*a*). Le comte les fit sommer de se rendre en leur promettant la vie sauve. Mais au lieu d'obéir à cette sommation, ils tirèrent des fenêtres sur la troupe et tuèrent trois archers. Cependant ils furent forcés d'abandonner la porte, et se sauvèrent les uns dans le clocher, les autres derrière les autels, chacun comme il put. Le comte fit à l'instant mettre le feu à l'église. Ceux qui y étaient renfermés se précipitèrent par les fenêtres pour se soustraire à la mort cruelle qu'ils ne pouvaient éviter dans les flammes. Sortis de cette prison enflammée, ils conservaient encore l'espoir d'échapper à l'ennemi, soit par une courageuse défense, soit par une heureuse fuite, ou, s'ils devaient périr sous les coups, de trouver une mort moins affreuse. Mais ceux qui les attendaient au bas, ne leur donnaient pas le temps de se relever, et ils furent tous assommés ou égorgés. Leurs cadavres restèrent pendant trois jours tout nus sur la terre. Le paysan, qui les avait conduits, les avait lâchement abandonnés.

(*a*) Les piques de Flandre étaient fort longues. *C'est*, dit Du Clercq, *ung bâton de la longueur d'une lanche d'hommes d'armes; mais elle est plus menue, ferré et achérée au debout.*

C'est le 21 avril que ce combat eut lieu. Le comte d'Etampes, maître du passage que la prise du pont laissait libre, se retira à Watrelos et à Lannoy avec les Picards. Toutes ces opérations avaient pour but de forcer les Gantois à lever le siége d'Audenarde. Mais il était important qu'il fît connaître son projet au commandant Lalain, afin qu'il se mît en mesure. Il en trouva un moyen assez singulier. Il fit choix de trois hommes déterminés (a), qui se chargèrent, moyennant cinquante couronnes chacun, de se rendre à la nage, à la faveur de la nuit, à Audenarde, au milieu de laquelle coule l'Escaut, pour aller remettre au commandant les lettres dont on voudrait les charger. Le comte, par ce moyen, l'informa de l'heure à laquelle il partirait de l'endroit où il était, et il ne perdit point de temps. Son armée était de plus de huit mille hommes. Il la partagea en trois corps, et le 24 avril, il était devant Audenarde. Avant de commencer l'attaque, il créa un grand nombre de chevaliers (b).

Comme l'armée des Gantois était séparée par l'Escaut, elle éprouvait, par cette position, un grand inconvénient, qui la gênait dans ses opérations, ou plutôt qui les paralysait; car ceux qui étaient sur la rive droite, ne pouvaient porter du secours à ceux qui étaient sur la rive gauche, où l'armée bourguignonne devait arriver. Ces derniers, à son approche, se partagèrent, de sorte que les

(a) Meyer ne dit que deux.

(b) Du Clercq et Meyer en portent le nombre à cinquante-deux, et La Marche à plus de deux cents.

uns gagnèrent la campagne pour arrêter l'ennemi, et les autres gardèrent le camp pour contenir la ville. Le chevalier de Lalain et le comte d'Etampes, voyant cette disposition des Gantois, réglèrent leurs opérations en conséquence de ce plan pour en empêcher l'exécution, et ils se partagèrent à cet effet le commandement pour attaquer les Gantois des deux côtés en même temps, et sur la plaine et dans le camp. Ceux, qui s'étaient avancés contre les Bourguignons, se rangèrent en ordre de bataille sur une campagne dans le grand chemin d'Audenarde à Courtrai. Le chevalier Jacques de Lalain, s'étant réuni aux nouveaux chevaliers, qui venaient d'être nommés: » Voici, » dit-il, en leur montrant cette grosse compagnie de Gan» tois, voici le moment de gagner vos éperons dorés », et au même instant, il dirigea l'attaque sur ce corps. Les chevaliers ayant baissé leurs lances, se serrèrent et s'élancèrent sur les Gantois, qui, ayant également baissé leurs piques et leurs épées, reçurent très-durement les chevaliers, dont les chevaux furent pour la plupart blessés, les uns de coups de piques, les autres de coups de grands couteaux, tranchans et pesans. Les chevaliers parvinrent cependant à enfoncer et à rompre les Gantois, et à se réunir. Mais Lalain, qui, dans son ardeur, voulait repasser, s'étant une seconde fois précipité, l'épée à la main, dans cette compagnie, fut enveloppé par les Gantois, qu'il combattait et qu'il repoussait de sa main et de son cheval. Les autres chevaliers étaient si vivement serrés par les ennemis, qu'ils se voyaient dans l'impuissance de secourir le brave Lalain, qui, après avoir renversé un bon nombre de Gantois, se trouva à la fin si pressé de deux ou trois cô-

tés, qu'il vit le moment où il allait être massacré, lorsqu'un valet de l'armée surnommé *le Bourguignon*, ayant piqué son cheval, s'élança vivement, une javeline à la main, au milieu de la foule, et se débattit si vigoureusement, que du poitrail de son cheval il écarta les piques, rompit les rangs et débarrassa le chevalier. Le brave homme, qui avait si généreusement exposé sa vie, pour sauver celle de son chef, pensa être la victime de son propre dévouement. Un grand coup, qu'il reçut sur la tête, l'abattit de son cheval au milieu de la presse, où il allait succomber sous les coups nombreux dont il était accablé. Mais le généreux chevalier Lalain, voyant le danger où était le brave Bourguignon, se précipita, l'épée à la main, à l'endroit le plus épais de la mêlée, exposant à son tour sa vie pour sauver celui à qui il la devait. Les chevaliers, qui heureusement étaient parvenus dans ce moment à se tirer de la presse, accoururent au secours du chevalier et du valet; et après avoir abattu un grand nombre de Gantois, arrachèrent de leurs mains ce courageux serviteur, qui était tout chargé de blessures très-dangereuses, dont il fut longtemps malade (*a*).

Telle fut de ce côté la glorieuse issue de l'attaque formée contre le corps des Gantois qui s'étaient détachés du camp, tandis que, de l'autre, le comte d'Etampes, à la tête de ses

(*a*) On est curieux de savoir ce qu'est devenu ce brave homme; car on sent qu'on s'y intéresse. La Marche nous l'apprend. Le duc le retint à son service comme valet de corps, et il fut tué plus de vingt ans après, en combattant contre les Français devant Corbie sous les ordres d'Olivier de La Marche lui-même, qui atteste *qu'il fut toujours tenu pour un bon et vaillant compagnon.*

cavaliers et de ses archers, avait en même temps si vigoureusement attaqué ceux qui y étaient restés, qu'accablés sous une grêle de traits, ils se rompirent, se débandèrent et s'enfuirent comme des moutons devant des loups, dit La Marche. Le massacre fut horrible. Les cavaliers les poursuivaient, et les archers les attendaient et les tuaient à discrétion. Déjà, avant qu'ils eussent pu repasser le pont qu'ils avaient construit, le nombre des tués montait à plus de quinze cents (*a*). Les cavaliers bourguignons dûrent arrêter leur poursuite à ce pont, parce qu'il n'avait été fait que pour les hommes de pied. Ceux qui échappèrent au carnage, se cachèrent dans les broussailles et les marais.

Le résultat de ces deux actions si sagement combinées et si glorieusement terminées, fut la délivrance d'Audenarde. Simon de Lalain, qui avait si vaillamment défendu cette ville, fit ouvrir les portes aux vainqueurs. Le comte d'Etampes et les seigneurs qui l'accompagnaient y furent reçus avec les plus grandes démonstrations de joie. Jacques de Lalain ne fit que traverser la ville pour chercher et poursuivre ceux des Gantois qui étaient sur l'autre rive; mais la terreur que leur avait inspirée la défaite de leurs compatriotes, les avait également forcés à prendre la fuite.

Cette grande victoire eut lieu le 24 avril; et le lendemain, les trois bourgmestres de Gand furent arrêtés comme prévenus de malversation dans leurs fonctions, et l'on en nomma cinq nouveaux, autant qu'il y avait alors de

(*a*) La Marche en dit trois mille; mais il ne l'avance que par ouï-dire. Défions-nous toujours, au reste, de tous ces calculs.

paroisses à Gand, afin que chaque paroisse formant comme un district, fût dirigée ou administrée par un de ces magistrats.

Le comte d'Etampes avait envoyé sur le champ un courrier au duc, qui était à Grammont, pour lui annoncer la nouvelle de la levée du siége. Le duc fit à l'instant rassembler ses cavaliers, afin d'aller attendre les Gantois sur le chemin par où ils devaient passer pour rentrer dans leur ville. Ces cavaliers atteignirent les fuyards à Meirlebeek, à une lieue un quart de Gand, où se donna un combat opiniâtre. Un boucher de Gand (c'est un trait de courage qui mérite d'être rapporté, ainsi que le nom de l'homme; il s'appelait Corneille Sneyssone), qui portait l'étendard des Gantois, s'arrêta près de ce village avec un petit nombre d'hommes déterminés. Il y fut tellement blessé, que, ne pouvant plus plus se tenir debout, il se mit sur ses genoux, tenant d'une main son étendard, et de l'autre son épée, avec laquelle il se défendit si vaillamment, que les Bourguignons ne pouvaient refuser leur admiration à ce brave homme pour son courage, et leur pitié pour son sort. Il reçut le coup mortel dans cette attitude, et ne lâcha son étendard qu'en tombant.

Les cavaliers bourguignons, poursuivant leur route, rencontrèrent près d'un moulin-à-vent, au faubourg de la maladerie à Gand, une troupe de huit cents Gantois, presque entièrement composée de tisserands. Les archers descendirent incontinent de leurs chevaux; et dès qu'ils furent deux cents à terre, ils fondirent avec impétuosité sur les Gantois épouvantés, criant: *Notre Dame! Bourgogne!* Ceux des Gantois, qui n'avaient pu gagner la ville,

se sauvèrent en désordre par le faubourg de la maladerie, se jetèrent dans les maisons, se cachèrent dans les chambres, dans les caves, dans les greniers, sous les lits, où les Bourguignons allaient, pour ainsi dire, les déterrer et les égorger.

La consternation était répandue dans toute la ville, et les coups redoublés du beffroi répandaient l'alarme. Le duc de Bourgogne et le comte de Charolais, avec toute leur suite, ayant attendu près du moulin-à vent les troupes qui étaient à la poursuite des ennemis, prirent le parti de diriger leur route sur Grave, pour éprouver si les habitans, effrayés par la défaite des Gantois, ne se rendraient pas. Le duc y arriva dans la nuit déjà très-avancée, et ses troupes se logèrent, comme elles purent, dans les maisons, dans les jardins, dans les campagnes. Mais les habitans ne cessèrent de tirer toute la nuit, tant du château que des rues, sur les Bourguignons, et ne voulurent ni entendre ni répondre à aucune espèce d'accommodement. Il résolut donc de retourner à Grammont, d'où il se rendit à Audenarde le 29 avril, et y fut reçu aux grandes acclamations des habitans. Le 30, les trois malheureux bourgmestres de Gand, qui avaient été arrêtés le 24, eurent la tête tranchée.

Le duc laissa le comte d'Etampes à Audenarde, et envoya le comte de St Pol à Alost. Il plaça en même temps une forte garnison à Courtrai, afin de fermer tous les passages, et d'empêcher ainsi qu'on ne pût faire parvenir des vivres à Gand; il vint lui-même à Termonde pour se porter dans le pays de Waes. La difficulté était de passer l'Escaut, qui est large et profond à Termonde. Il fit donc construire

un pont avec des tonneaux sur lesquels on avait ajusté des planches fortement attachées avec des cordes. Les principaux seigneurs, suivis d'un grand nombre de jeunes chevaliers, franchirent ainsi le passage, et se portèrent sur Lokeren, où se trouvait un corps de Gantois, qui fut bientôt mis en fuite. Ceux qui ne purent se sauver, se réfugièrent dans l'église. Les archers bourguignons se mirent alors à piller la ville. Les villages voisins voyant la déroute des Gantois, sonnèrent le tocsin, et en peu de temps, il y eut plus de trois mille hommes rassemblés, qui se portèrent avec précipitation sur Lokeren, et y surprirent les Bourguignons, qui furent à leur tour mis dans une déroute complète. Ils voulurent d'abord gagner la Durme, rivière qui passe à Lokeren, pour se sauver par le pont de bois qui y existait. Mais les Gantois, qui les attendaient au passage avec leurs longues piques, perçaient sans pitié les hommes et les chevaux. Les Bourguignons n'avaient donc plus d'autre moyen de salut que de tâcher de passer la rivière à la nage, et le désordre était si grand, que les chevaliers, chargés du commandement, ne purent réunir les fuyards qu'avec la plus grande peine. C'est dans cette escarmouche que le chevalier Jacques de Lalain se distingua par une bravoure extraordinaire. Il se précipitait, l'épée à la main, comme un chevalier *sans peur et sans doute* (c'est l'expression de La Marche), dans tous les endroits où les ennemis étaient en plus grand nombre et les Bourguignons en plus grand danger. Il passa et repassa plusieurs fois la rivière, et eut cinq chevaux tués sous lui. Mais quand il crut le danger passé, il apprit tout-à-coup que son frère Philippe était en-

veloppé par les ennemis : il retourne, vole à son secours, suivi de trois hommes seulement, et l'arrache des mains de ceux qui allaient l'emmener, ou peut-être le massacrer. Cette escarmouche fut également fatale aux deux partis.

Le duc, voulant réparer cet échec, apprit que les Gantois étaient en force au village d'Overmeire, entre Termonde et Gand, à trois lieues de cette dernière ville, et qu'ils avaient élevé un retranchement pour la garde et la défense de ce poste ; il fit venir les principaux officiers avec leurs compagnies pour aller déposter les Gantois ; et s'étant assuré que le pont, qu'il avait jeté sur l'Escaut à Termonde, était assez fort pour y faire passer son armée, il les fit défiler par ce passage. Les Gantois effrayés à la vue de cette troupe qui s'avançait en bon ordre, enseignes déployées, abandonnèrent leur poste ; les Bourguignons s'en emparèrent, et le brave chevalier de Lalain, qui s'était si glorieusement signalé à Lokeren, fut le premier qui parut sur le retranchement. Adolphe de Clèves et Corneille, bâtard de Bourgogne, l'y suivirent immédiatement et poursuivirent les ennemis fort loin. C'est alors qu'un brave écuyer, nommé Guillaume de St Songne, qui avait été gouverneur du bâtard, vint l'arrêter, et lui dit : « Comment, monsieur, voulez-vous par votre ver» deur et jeunesse mettre cette noblesse en danger, qui » vous suit à pied à pesantes armes, et par telle chaleur » qu'il faut les plusieurs porter et soutenir par les bras ? » Vous devez être le chastel et le fort où tous les autres se » doivent rassembler et fortifier, et l'on ne vous peut con» suir ne ratteindre ; et certes, si les ennemis retour-

» noient et vous trouvoient en tel travail et desroy, » cette vaillance vous seroit tournée à honte, pour le » dommage qu'à votre cause pourroit avoir la compa» gnie (*a*)? » Corneille, docile à la voix de son vieux gouverneur, s'arrêta, et toute la troupe vint se réunir autour de lui.

Tandis que les Bourguignons donnaient ainsi de ce côté la chasse aux Gantois, ceux qui étaient à Lokeren apprenant la déroute de leurs compagnons à Overmeire, accoururent à leur secours au nombre de trois mille. Il s'engagea alors une autre escarmouche dans laquelle les Gantois furent encore mis en fuite, après avoir laissé quinze cents morts sur la place, suivant La-Marche. Le comte d'Etampes, informé qu'un grand nombre de Gantois s'étaient retirés à Nyvel, gros village à deux lieues et demie de Gand, où ils s'étaient fortement retranchés, fit donner l'ordre à la garnison de Courtrai de venir le joindre pour aller débusquer les Gantois de ce poste. Toutes ces forces réunies, dont la plus grande partie étaient des Picards, montaient, selon Meyer, à huit mille hommes. Le 25 mai, il se mit en marche à la tête de cette troupe; mais comme elle consistait surtout en cavalerie, il se trouva tout-à-coup arrêté, parce que les Gantois avaient embarrassé la route avec de grands arbres renversés; il fut ainsi forcé de faire un détour, et il dirigea sa marche sur le village de Poucques. Les Gantois, réunis aux habitans des villages

(*a*) La Marche rapporte ces paroles comme les ayant entendues; c'est du moins ce que l'on doit inférer de ses expressions, puis qu'il dit *qu'il se souvient* que cet écuyer dit au chevalier les paroles qu'il cite.

voisins, marchèrent à la rencontre des Picards, qui s'étaient arrêtés au pont situé sur la petite rivière de Poucques, où se livra un combat assez vif. Le comte fut forcé de reculer; mais les Picards, ayant passé la rivière en plusieurs endroits, s'avancèrent de tous les points dans la campagne, rencontrant presque à chaque pas des détachemens flamands, qui les arrêtaient. Comme le nombre des Picards grossissait à chaque instant, ceux de Nyvel furent forcés d'abandonner leur village pour se porter en masse sur la campagne. Les Picards entrèrent dans le village pour s'y rafraîchir; mais la plus grande partie ne fit que le traverser pour se mettre à la poursuite des Gantois, qu'ils voyaient fuir dans la campagne. Ceux des Picards, qui étaient restés à Nyvel, s'y croyant bien en sûreté, ne se tenaient aucunement sur leurs gardes, quand tout-à-coup ils se virent assaillis par les Gantois, qui, revenus de leur première frayeur, s'étaient ralliés en grand nombre. Les Picards, ainsi pris au dépourvu, n'eurent pas le temps de se mettre en état de défense; il y en eut en un instant soixante-quatre tués, et il n'en serait pas échappé un seul, si le seigneur de Saveuse ne fût accouru à leur aide avec un petit nombre de braves, qui soutinrent courageusement le combat, jusqu'à ce que le comte d'Etampes, à qui l'on était aller porter la nouvelle de cette fâcheuse aventure, fût arrivé avec tout son monde. Mais il y avait un pont à passer : les plus hardis le franchirent les premiers, et les autres, animés par leur exemple, les suivirent et se précipitèrent sur les Gantois, dont il y eut plus de douze cents tués, ou, selon quelques annalistes, deux mille. Les autres se sauvèrent

dans les bois. Le comte voulant cacher le nombre des tués, les fit transporter dans une grange, à laquelle il fit mettre le feu, ainsi qu'à tout le village, qui fut entièrement réduit en cendres, et il prit la route de Courtrai, traînant à sa suite ses blessés, qui étaient en grand nombre. Ils n'avançaient que très-lentement, quand, pour surcroît d'embarras, ils rencontrèrent une troupe de paysans armés qui voulurent leur disputer le passage. Ils rassemblèrent leurs forces, et en ayant tué le plus grand nombre et dispersé le reste, ils continuèrent leur route, et arrivèrent enfin à Courtrai, vers minuit, excédés de fatigue; et le comte revint à Audenarde.

Toute cette campagne se passa en différentes escarmouches, souvent aussi fatales aux uns qu'aux autres. C'était à peu près ce qu'on appelle faire la petite guerre, qui est souvent plus funeste aux habitans des campagnes que la guerre réglée. De petites compagnies, qui, réunies, auraient formé une armée entière, parcouraient tout le pays, ravageant, pillant, tuant tout ce qu'elles rencontraient.

Le duc, qui était toujours à Termonde, voulant une bonne fois chasser les Gantois de tout le pays de Waes, donna l'ordre aux garnisons de Courtrai, d'Alost et d'Audenarde, de venir le joindre, et fit arriver en même temps de l'Artois et de la Picardie des corps d'archers et d'arbalétriers, à qui il confia la garde de ces trois villes. Les Gantois, alarmés de ces grands préparatifs, prirent un parti extrême : ils s'emparèrent d'une digue, qu'ils entreprirent de rompre, afin d'inonder tout le pays de Waes au moment où le duc y entrerait avec son armée. Celui-

ci, instruit de ce projet, envoya sur les lieux le comte de S[t] Pol, qui tomba inopinément sur les Gantois, déjà occupés à détruire la digue, et en tua plus de cinq cents. Il la fit de suite réparer, et retourna auprès du duc.

Après tant de désastres, telle était l'obstination des Gantois, qu'ils n'étaient pas encore domptés. Ils s'étaient rassemblés à Basele, village à une demi-lieue de Ruppelmonde, où ils avaient établi un fort retranchement. Le duc, sans perdre de temps, partit de Termonde avec toute son armée, et se rendit à Ruppelmonde, d'où, après un court séjour, il se porta le 16 juin sur Basele. Comme il pensait bien que si les Gantois voyaient toute son armée en masse, ils ne sortiraient pas de leurs retranchemens, il usa de finesse pour les attirer. Il avait partagé son armée en trois corps, et il envoya en avant quelques troupes légères pour venir harceler et comme défier les Gantois, présumant que ceux-ci, se fiant sur leur nombre, ne manqueraient pas de venir attaquer ces coureurs, qui, d'après l'ordre qu'ils en avaient reçu, devaient, à l'approche des Gantois, faire semblant de fuir jusqu'à ce qu'ils fussent sûrs qu'ils étaient sortis tous de leurs retranchemens. Le duc suivait ces coureurs avec toute son armée d'assez loin pour que les Gantois ne pussent voir le premier corps. Cette opération fut exécutée de point en point comme le duc l'avait ordonné. Quand ceux-ci virent les coureurs fuir, ils se précipitèrent de leur camp retranché, comme le duc l'avait prévu; et à l'instant, les archers, ainsi que les hommes d'armes, s'avancent, et le combat s'engage. Les Gantois, qui étaient à peu près au nombre

de quatre mille, après avoir soutenu vaillamment le premier choc, ne pouvant résister à la masse et aux coups redoublés des assaillans, commencèrent à s'ébranler et à se débander, de sorte que l'épouvante des premiers fuyards, se communiquant de rang en rang, entraîna rapidement la déroute de toute l'armée. Corneille, bâtard de Bourgogne, à la vue de ce désordre, quitta brusquement le champ de bataille pour se mettre à la poursuite des Gantois ; et quand il fut déjà assez avancé, il rencontra dans une espèce de défilé une troupe de ces fuyards, qui couraient en se serrant le plus qu'ils pouvaient les uns contre les autres, croyant être ainsi moins exposés à être entamés. Le vaillant chevalier, se laissant entraîner par son courage, sans examiner le nombre, sans calculer le danger, fond sur cette troupe la lance en avant et en renverse un grand nombre, lorsque tout-à-coup il fut atteint dans la bouche d'un terrible coup de lance que lui poussa un grossier soldat, qui, le relevant avec force, lui perça la tête, et il resta mort sur la place. A ce spectacle, les chevaliers et les soldats redoublent de courage, ou pour mieux dire, leur courage, excité par le désir de la vengeance, se change en fureur, et ils firent un si terrible carnage des Gantois, qu'ils en tuèrent au rapport de Du Clercq, plus de deux mille cinq cents, et selon La Marche, plus de trois mille (*a*). La victoire resta au duc, qui en ressentit bien moins de joie, qu'il n'éprouva

(*a*) Ils n'étaient cependant que quatre mille. A ce compte, ils auraient donc été presque tous tués. On voit encore ici combien tous ces calculs sont toujours hasardés.

de regret pour la perte qu'il venait de faire, et qui ne pouvait être compensée par l'avantage qu'il venait de remporter, quelque grand qu'il pût être. Le titre de *bâtard* de Bourgogne, que portait Corneille, fut donné comme une qualification honorable, à Antoine, autre enfant naturel du duc (*a*).

Le duc avait conçu un si violent chagrin de la mort de son fils, qu'il ordonna dans sa colère qu'on mît le feu à tous les villages du pays de Waes, qui avaient pris part à révolte, et il y en eut plusieurs qui subirent ce sort. Les habitans des autres villages, à la vue de ce spectacle de désolation, vinrent pieds nus, sans chapeaux ni ceinture, une baguette blanche à la main, demander grace au duc, qui, y ayant mieux pensé, révoqua cet ordre barbare, que le premier mouvement lui avait dicté.

La guerre fut poussée avec tant de fureur de part et d'autre, que tous ceux qui tombaient dans les mains du parti contraire, étaient impitoyablement immolés sans

(*a*) Ce dernier trait, attesté par Olivier de La Marche, prouve bien qu'autrefois la qualité et la dénomination de *bâtard* n'était pas déshonorante. Toute l'histoire en fait preuve. Guillaume, dit le Conquérant, fils naturel de Robert I, duc de Normandie, avant d'avoir fait la conquête de l'Angleterre, n'avait pas d'autre titre que celui de *Guillaume le Bâtard*, et il le conserva quand il fut monté sur le trône, comme on le voit entr'autres par les lettres patentes qu'il adressa à Alain, comte de Bretagne, et qui commencent ainsi : *Guillaume, dit le bâtard, roi d'Angleterre ;* et ce fameux Jean d'Orléans, comte de Dunois, fils naturel de Louis I, duc d'Orléans, qui fut assasiné en 1407, n'est-il pas connu dans l'histoire sous la qualification de *bâtard Dunois ? De ce petit commerce,* dit Brantome, en parlant des amours du duc d'Orléans avec Mariette d'Enghien, *sortit ce brave et vaillant bâtard d'Orléans, comte de Dunois, le soutien de la France et le fléau des Anglais.*

rançon et sans merci, dit La Marche (*a*). Les Gantois qui échappaient à la fureur des soldats, étaient livrés à la main du bourreau. Il ne se passait pas de jour qu'il n'y eut quelque malheureux ou décapité ou étranglé (*b*). Tout le territoire de Gand, pendant ces deux funestes années, fut le théâtre d'une si terrible dévastation, qu'on compte dans ce seul canton trois cents villages et huit cents fermes livrés aux flammes. Tous les châteaux, toutes les maisons, appartenant aux nobles et aux riches, subirent le même sort. Une cruelle épidémie désola dans le même temps ce malheureux pays, qui en fut presqu'entièrement dépeuplé. Le nombre d'hommes, de femmes et d'enfans qui en moururent, est si prodigieux, dit encore La Marche, qu'il n'ose le dire *dans la crainte d'être repris*, c'est-à-dire, accusé d'exagération.

Les Gantois, accablés par tant de maux, avaient réclamé l'intervention du roi de France, Charles VII, afin qu'il voulût employer sa médiation pour ménager un accommodement. Le roi céda d'autant plus facilement à leurs sollicitations, qu'il avait un intérêt particulier à voir la fin de cette guerre, et il envoya une députation au duc, qui était dans ce moment au pays de Waes. Ce prince invita les envoyés à se rendre à Termonde, et y vint lui-même, au jour indiqué. Là, ces envoyés expo-

(*a*) *Tanta utriusque erat sævitia, ut nemo redemptioni servaretur*. Meyer.

Tantâ crudelitate grassabantur Gandenses, ut captivum servarent neminem. Id.

(*b*) *Nec dehinc ullus transiit dies, quo non decollarentur aut strangularentur aliqui*. Id.

sèrent que leur maître voyait de très-mauvais œil que le duc laissât ainsi ruiner le comté de Flandre qu'il tenait du roi; qu'à la fin, cette guerre pourrait tourner au grand préjudice de son royaume; qu'il craignait en effet que les Gantois n'appelassent à leur secours les Anglais, qui étaient les anciens ennemis de la France; que c'était là le principal motif, l'objet essentiel de leur mission, et qu'ils étaient conséquemment chargés d'engager le duc à faire la paix avec les Gantois.

Le duc répondit qu'il avait si bien pris ses mesures qu'il ne craignait pas les Anglais, et que d'ailleurs il n'y avait pas de puissance sur la terre qui pût le forcer à faire la paix avec des rebelles, tant qu'ils ne viendraient pas se remettre à sa discrétion, de gré ou de force. Le duc parla avec un ton si ferme et si assuré, que les envoyés crurent qu'il ne convenait pas d'insister dans ce moment. Ils se contentèrent de l'engager, et ce ne fut pas sans peine, à consentir à une trêve de trois jours seulement. Le duc déclara toutefois qu'il ne cédait à cette demande que par égard pour le roi de France, et il témoigna aux envoyés qu'il serait très-charmé qu'ils se rendissent à Gand pour juger par eux-mêmes des raisons et des dispositions des Gantois : il consentit même à traiter de la paix avec eux, s'ils voulaient se soumettre, et il donna aux députés un sauf-conduit pour ceux qui voudraient à cette condition se rendre auprès de lui.

Deux de ces envoyés se rendirent donc à Gand. A la première entrevue, les habitans leur firent un accueil très-honnête, parce qu'ils croyaient que le roi les envoyait auprès d'eux directement pour prendre leur défense contre

le duc. Mais quand les députés leur eurent exposé l'objet de leur mission et remis le sauf-conduit dont ils étaient chargés, les Gantois changèrent de ton. Ils rappelèrent aux envoyés les griefs qu'ils reprochaient au duc de Bourgogne, leur comte ; les injustes traitemens qu'ils en avaient reçus, les infractions qu'il avait portées à leurs priviléges, les impôts intolérables qu'il avait exigés, les exécu tions sanglantes qu'il avait ordonnées, et ils finirent par déclarer que jamais les Gantois, qui se glorifiaient d'être un peuple libre, ne souffriraient impunément tant d'outrages, tant d'injustes vexations. Le ton d'aigreur et de fierté avec lequel ils firent ces remontrances, fit assez connaître aux envoyés l'esprit séditieux qui les animait. Ils se bornèrent à répondre que leur mission ne les autorisait pas à entrer dans ces difficultés; qu'ils ne pouvaient que les engager à profiter du court terme que la trève leur laissait pour se rendre à Termonde, afin d'exposer leurs raisons au duc lui-même. Les fiers Gantois répondirent aux envoyés que s'ils n'avaient pas autre chose à leur dire, ils se dépêchassent de sortir de leur ville. Ils partirent donc sur le champ; et à peine étaient-ils sortis des portes, qu'une troupe nombreuse (ils étaient plus de cinq mille, disent Du Clerq et Meyer), ayant à sa tête un coutelier, homme que sa haute taille et sa force extraordinaire rendaient redoutable parmi le peuple, sortit de la ville pour venir attaquer le duc et son armée. Les Gantois en étaient venus à un tel excès d'orgueil (ne dirait-on pas mieux de démence?), qu'ils promirent au coutelier de le faire comte de Flandre, si, comme il le leur promettait, il parvenait à renverser la puissance bourguignonne.

Cette troupe se dirigea sur Hulst, village à une lieue et demie de Courtrai, où était le bâtard de Bourgogne, Antoine, avec un fort détachement que le duc y avait envoyé, prévoyant assez que les Gantois se porteraient sur ce point. Ces derniers avaient pris leurs mesures afin d'arriver à Hulst sans que les Bourguignons s'y attendissent. Mais Antoine était si attentif à toutes leurs démarches, qu'il était prévenu de leur arrivée; et étant inopinément sorti de la place, il les serra si vivement, qu'il en resta, disent les uns, trois mille sur la place; d'autres disent quinze cents, c'est déjà bien assez. Leur chef, le coutelier, qui devait être comte de Flandre, fut amené avec plusieurs autres au duc, qui ne voulut faire grace à aucun: ils furent tous pendus. La haine, que les Gantois portaient au duc, était si violente (c'est Du Clerq qui fait cette observation), que lorsqu'ils étaient pris, ils préféraient marcher à la potence ou à l'échafaud, plutôt que de demander une grace, qu'ils étaient sûrs d'obtenir, s'ils avaient voulu seulement en faire la démarche. On leur offrait la vie à cette condition; mais ils répondaient qu'ils aimaient mieux mourir que de vivre déshonorés; que, du moins, ils auraient la gloire de mourir martyrs pour la bonne cause.

Ceux qui avaient échappé à cette défaite, s'approchèrent de Moerbeek, gros village du pays de Waes, à deux fortes lieues du Sas-de-Gand, où leurs compatriotes s'étaient établis pour garder ce point. Ce village était assiégé par un corps de trois mille Hollandais, composé en grande partie d'arbalétriers, commandés par Lannoy, gouverneur de la Hollande. Dès qu'ils virent ces

Gantois approcher, ils les accablèrent de traits (*a*), tandis que le vaillant bâtard avec sa troupe les poursuivait et les chassait. Se trouvant ainsi pris des deux côtés, ils y périrent presque tous; et quand ceux qui étaient à Moerbeek, eurent appris la défaite de leurs compatriotes, ils abandonnèrent précipitamment ce poste, et s'enfuirent au plus vite. Le bâtard et les Hollandais s'étant réunis, se portèrent sur Moerbeek, qu'ils trouvèrent non-seulement sans défenseurs, mais sans habitans; ils avaient tous suivi la garnison. Les vainqueurs entrèrent donc sans obstacle dans le village, qui fut abandonné au pillage et livré aux flammes.

Dans ces entrefaites, les envoyés français vinrent trouver le duc à Waesmunster, gros village sur le chemin de Gand à Ruppelmonde, pour lui faire le rapport de leur mission, et ce prince, satisfait d'un côté, qu'ils eussent connu par eux-mêmes l'esprit intraitable des Gantois, était de l'autre, si indigné de leur audace, qu'il jura de nouveau que jamais il ne consentirait à aucun accommodement avec cette race obstinée, si elle ne venait s'humilier à ses pieds. Après cette réponse décisive, les députés se retirèrent, et le duc, s'étant porté dans le pays de Waes, qu'il remit sous son obéissance en moins de quinze jours, rassembla son monde, et vint mettre le siége devant Gand. Il plaça son quartier à l'endroit dit le *passage du long-pont*, à une lieue de la ville. Les Gantois, se voyant si

(*a*) Du Clercq se sert du mot *crennequins*. On appelait *crennequin* ou *cranequin* l'instrument fait en forme de pied de biche avec lequel on bandait les arbalètes, et *cranequiniers* ceux qui maniaient cette arme.

vivement serrés, s'humilièrent enfin, et recoururent à la protection des envoyés français, les suppliant de vouloir interposer leurs bons offices auprès du duc, afin d'en obtenir un sauf-conduit pour se rendre auprès de sa personne à l'effet de traiter de la paix. Le duc se rendit aux instances des envoyés, toujours par déférence pour le roi, disait-il, réitérant ce qu'il avait déjà tant dit, qu'il ne ferait aucun accommodement avec eux, s'ils ne remettaient leur ville et leurs personnes à sa disposition.

Tous les fléaux accablaient les Gantois à la fois. Le fer avait moissonné leurs meilleurs guerriers dans les dernières actions. Une cruelle épidémie désolait et dépeuplait la ville. Réduits à la plus terrible extrémité, ils se jetèrent de nouveau dans les bras des envoyés, qui se rendirent encore une fois à Gand, où ils furent reçus avec le plus vif empressement comme les sauveurs du peuple. On assembla les habitans sur la place, et les députés montrèrent le sauf-conduit que le duc leur avait remis. On mit la chose aux voix, et on arrêta que ceux qui voulaient la paix, se rangeassent sur un côte du marché, et les autres du côté opposé. Il y en eut sept mille pour la paix et douze mille contre. Le députés, voyant une si grande disparité dans les voix, remirent la délibération au lendemain. Tous ceux qui avaient voté pour la paix, revinrent sur la place, et aucun des autres n'y reparut, de sorte que tous ceux qui s'y trouvaient, crièrent tout d'une voix qu'ils voulaient la paix, et conjurèrent les envoyés de retourner auprès du duc avec quelques députés de leur ville. Ils s'y rendirent donc, et surent si bien ménager l'affaire, que le duc accorda aux Gantois une trève de six

semaines, dont les conditions furent que si la paix n'était pas conclue dans cet intervalle, les Gantois seraient tenus de rembourser au duc tous les frais et tous les intérêts qu'il avait supportés à raison de cette guerre; que pendant la durée de la trève, ils ne pourraient introduire dans leur ville aucune espèce de vivres ni se ravitailler; qu'ils ne pourraient entrer dans aucune ville de Flandre en particulier, ni des états du duc en général, sans un sauf-conduit.

Le duc, en exécution de ce dernier article, en accorda un à cinquante notables habitans de Gand pour se rendre à Lille, à l'effet d'y conférer avec ses envoyés, sous la médiation des ambassadeurs de France, sur les moyens de rétablir la paix. Le duc leva le siége de Gand; mais il laissa de fortes garnisons à Termonde, Alost, Courtrai et Audenarde: le reste de son armée retourna à son poste. Il envoya son conseil à Lille et revint à Bruxelles.

Il fit publier la trève dans tout le pays, et les députés français envoyèrent de leur part un héraut à Gand pour l'y proclamer solennellement: le héraut ne fut pas sitôt descendu, que le valet qui menait les chevaux fut arrêté. Ce valet portait au devant et au derrière de son jaque (*a*) une croix blanche qui était la marque distinctive du duc. Cette marque, qui, par respect pour ce prince, aurait dû contenir la fougue des Gantois, ne les rendit en quelque

(*a*) C'était le nom d'une espèce de surtout court, composé de plusieurs peaux de cerf, appliquées les unes sur les autres, et qui ne passait pas les genoux. On y employait jusqu'à trente des plus fortes. On l'appelait aussi *journade*.

sorte que plus furieux. Le malheureux valet fut sur le champ pendu et étranglé. On dit que c'étaient les parens du coutelier que le duc avait fait pendre, qui se vengèrent ainsi de sa mort sur le pauvre valet. Ils ne firent aucun mal ni aucune insulte au héraut, qu'ils laissèrent librement retourner.

Le duc, qui avait refusé d'assister aux conférences, céda cependant aux instances de son conseil et des ambassadeurs français, et se rendit de Bruxelles à Lille, le 22 juillet 1452. Les conférences y furent ouvertes au mois d'août; mais elles ne produisirent que de vaines discussions, que des pourparlers inutiles, sans résultat et sans conclusion. Les députés de Gand se retirèrent sous prétexte d'aller consulter le peuple de cette ville touchant certains points sur lesquels ils n'étaient, disaient-ils, ni suffisamment instruits ni duement autorisés; mais ils ne reparurent plus.

Toute cette conduite n'avait que trop convaincu les envoyés qu'il était plus qu'inutile de prolonger les conférences. Ils portèrent donc une sentence, dont les principaux point s'étaient : que les Gantois seraient tenus de fermer un jour de la semaine la porte de leur ville, par laquelle ils étaient sortis pour venir mettre le siége devant Audenarde; qu'ils seraient également obligés de tenir perpétuellement fermée celle par laquelle ils étaient sortis pour venir attaquer le duc, leur seigneur, à Ruppelmonde; qu'ils jeteraient les chaperons blancs sans pouvoir les relever; que les métiers ne renouvelleraient plus la loi, c'est-à-dire, ne nommeraient plus les échevins, qui étaient au nombre de vingt-quatre, dont douze devaient être nécessairement

choisis dans le métier des tisserands ; que désormais le duc nommerait quatre preud'hommes, et la commune quatre, pour procéder à l'élection des échevins, qu'on ne serait pas plus tenu de prendre dans le métier des tisserands que dans les autres (*a*) ; qu'ils ne pourraient plus faire leurs assemblées sur la place et sous les bannières ; mais que l'on désignerait six maisons, les plus éloignées les unes des autres qu'il se pourrait, pour y tenir leurs assemblées séparément, et que les bannières seraient déposées dans un coffre fermé à cinq clefs, dont le bailli garderait l'une, le premier échevin, la seconde, le grand doyen, la troisième, et les deux autres seraient confiées à deux preud'hommes, élus par la commune (*b*) ; que les bourgeois de Gand ne se donneraient plus le titre de seigneurs de Gand ; que les chefs ou *hoofdtmannen*, bourgmestres, échevins, doyens et notables de la ville, avec deux mille habitans, viendraient en chemise à une lieue de la ville *crier mercy*, c'est à dire, demander pardon, à leur seigneur ; que les officiers du duc ne seraient point soumis à la juridiction des Gantois, mais seraient renvoyés au duc ; que les Gantois paieraient pour le dédommagement des frais que leur rebellion avait occasionnés au duc, une somme de deux cent cinquante mille ridders d'or (*c*).

(*a*) On voit par cette disposition diminuer l'influence de ces tisserands, qui étaient le plus turbulent des métiers.

(*b*) Quand il survenait (ce qui n'était pas rare) un tumulte ou un soulèvement à Gand, les métiers avaient coutume de porter leurs bannières sur le marché, afin de s'y ranger comme en ordre de bataille, et c'est avec cet appareil militaire qu'ils y tenaient leurs assemblées. Le but de cette disposition était d'empêcher ces rassemblemens séditieux.

(*c*) Le ridder était une monnaie d'or pur, frappé sous le règne de

Le duc approuva cette sentence, qui fut envoyée à Gand le 8 septembre. On assembla à l'instant le peuple au son de la cloche. Tous les habitans se portèrent en foule sur la place avec les bannières des métiers. La lecture de la sentence, qui souvent avait été interrompue par des murmures, par des signes d'impatience, des mouvemens d'indignation, n'était pas encore achevée, que ce n'était déjà qu'un cri. Le peuple ne voyait dans ces dispositions trop sévères que l'anéantissement de ses priviléges et de sa liberté. Les Gantois, s'écriait-on, n'étaient pas réduits à une telle extrémité, qu'ils dussent se soumettre à des conditions si humiliantes. Le peuple se disperse, s'assemble par pelotons dans les rues, dans les maisons ; ils s'animent les uns les autres, et sont tous disposés à faire les derniers efforts, les derniers sacrifices, à épuiser toutes les ressources, à verser tout leur sang pour la défense d'une liberté qui leur était plus chère que la vie.

Dix jours se passèrent dans cette agitation, sans qu'ils donnassent de réponse, sans qu'ils prissent aucune résolution ; enfin ils pensèrent à se choisir un chef, et ils jetèrent les yeux sur un homme du peuple, qui s'était déjà signalé dans les rixes et les tumultes populaires par un courage brutal. Il était vulgairement appelé le *bâtard de Blanc-Estrain* (c'est le nom que lui donnent tous les historiens du temps). Ce chef ou capitaine, comme ils l'appelaient, ayant rassemblé tous les mauvais garçons de Gand (c'est l'expression de La Marche) en forma une bande, qui

Philippe-le-Bon. Il valait cinquante sous. *Erat ea Philippi nova moneta pulcherrimi nummi, puri et solidi auri, meliores paulò, si pretium spectes, scutis coronatis hodiernis Gallorum.* Meyer.

prit le nom de *compagnons de la Verte-Tente* (a). Ces bandits, armés d'épées et de bâtons, se portèrent dans le pays des Quatre-Métiers. Leur dessein était de s'emparer de Hulst, petite ville à 5 lieues d'Anvers et 7 de Gand, qui était fidèle au duc de Bourgogne. Ils arrivèrent de nuit devant cette place; et pour tromper les habitans, ils firent allumer d'un côté de la ville des torches et des flambeaux, afin de les attirer. Ils y vinrent en effet, et les Gantois, saisissant le moment où tous les habitans s'étaient portés sur ce point, entrèrent dans la ville par l'autre côté, qui était resté sans défense. Les habitans y étant revenus précipitamment, furent pour la plupart percés ou assommés par les Gantois, et les autres se sauvèrent comme ils purent. La ville fut abandonnée au pillage, et les Gantois, après y avoir mis le feu, revinrent à Gand.

Les ambassadeurs français, ignorant tout ce qui se passait, étaient toujours à Lille, attendant la réponse des Gantois; et s'ennuyant enfin de ce qu'elle n'arrivait pas, ils prirent le parti d'envoyer un héraut à Gand pour leur demander leur dernière résolution. Cet envoyé, étant descendu dans une hôtellerie, pria l'hôte de lui indiquer les maisons de ceux à qui il devait remettre ses dépêches. L'hôte eut la générosité de prévenir l'envoyé du danger auquel il était exposé; car, si l'on connaissait l'objet de sa mission, c'était fait de sa vie, disait-il. Il lui conseilla donc de rester tranquillement dans la maison pendant toute la journée; lui promettant qu'il tâcherait dans l'in-

(a) *Viride Tentorium, manus teterrima immanium latronum*, dit Meyer.

tervalle de connaître les dispositions des habitans. Le lendemain, l'hôte, qui avait eu soin de prendre ses informations, lui dit sans détour que s'il était connu, il était mort; qu'il tâchât donc de se sauver, , et il lui donna un cheval et un domestique pour l'accompagner, lui conseillant de retourner sa robe, et de dire, si par hasard on lui demandait son nom et sa qualité, qu'il était un marchand français qui revenait d'Anvers. Quand il fut arrivé à la porte de la ville, on lui demanda en effet qui il était, et il répondit comme l'hôte lui avait conseillé. On lui ouvrit la porte sans difficulté; il piqua son cheval, et disparut (*a*). Cette fuite précipitée (car il n'avait pas même pris le temps de donner ce qu'on appelle *pour boire* aux gardiens de la porte) fit naître des soupçons; on le poursuivit, mais il avait déjà une bonne avance: il continua sa route au grand galop, et ne s'arrêta qu'à Lille, où il raconta toute son aventure aux ambassadeurs.

Ce dernier trait d'audace mit le comble à leur indignation; et convaincus enfin que tous leurs efforts seraient

(*a*) La Marche raconte cette aventure beaucoup plus simplement. Il en parle comme d'un fait qu'il ne connaissait que par des rapports vagues. Son récit diffère même de celui de Du Clercq dans un point essentiel. La Marche dit seulement que l'envoyé fut arrêté par le peuple, qui voulait le tuer; mais qu'il s'échappa. Si cet envoyé avait été dans les mains de ce peuple furieux, il est bien probable qu'il ne l'eût pas si aisément lâché. D'ailleurs, le récit de La Marche n'est aucunement dét llé, et celui de Du Clercq est très-circonstancié. La Marche ne dit pas même comment l'envoyé s'échappa : Du Clercq, au contraire, rapporte des circonstances, qui, si l'on fait d'ailleurs attention au ton de naïveté avec lequel elles sont présentées, portent un caractère de vérité, auquel on ne peut guère se méprendre.

inutiles pour vaincre l'obstination des Gantois, ils prirent congé du duc, et retournèrent en France.

Les compagnons de la Verte-Tente recommencèrent leurs courses dans les Quatre-Métiers, et vinrent mettre le feu à Axel, petite ville à une lieue et demie de distance de Hulst. Ils voulurent aussi s'emparer d'Alost; mais ils furent vivement repoussés et forcés de revenir sur leurs pas. Leur retraite fut fatale au malheureux pays qu'ils traversèrent : ils brûlèrent tous les villages qu'ils savaient être attachés au duc, et y tuèrent toutes les femmes et tous les enfans, comme s'ils avaient cru, dans leur rage aveugle, assouvir leur haine contre le duc en immolant ces innocentes victimes.

Le duc était encore à Lille. On vint lui faire part de tous les excès que commettaient les Gantois. Il n'avait encore tiré ses troupes que de l'Artois et de la Picardie. Mais comme le danger devenait plus pressant, il résolut d'en faire venir de Bourgogne, et il chargea son maréchal, qui était le seigneur de Beaumont, de les lui amener. Elles n'arrivèrent pas assez tôt pour empêcher les brigandages des Gantois, qui, sortis encore une fois de la ville, vinrent surprendre de nuit le bourg de Harlebeck, à une lieue de Courtrai, où ils tuèrent tous ceux qui ne purent se soustraire à leurs coups, sans épargner les femmes et les enfans.

Quand le duc eut assemblé tout son monde, il plaça des garnisons à Termonde, Alost, Audenarde, et confia le commandant général de l'armée au maréchal de Bourgogne, qui tint son quartier général à Courtrai. Il commença par faire publier dans tout le pays, que tous ceux

qui voulaient se déclarer pour le duc, évacuassent le pays et emmenassent leurs effets dans une étendue de cinq lieues de distance autour de Gand, sous peine, pour ceux qui y seraient trouvés, de tout perdre, corps et biens. Les hostilités commencèrent alors avec le plus vif acharnement de part et d'autre, surtout du côté des Gantois, qui s'étaient fait comme une loi de n'accorder grace à aucun prisonnier ou habitant, dès qu'ils pouvaient être soupçonnés d'attachement au duc. C'était plus particulièrement sur les nobles et les chevaliers qu'ils aimaient à exercer leur fureur. Ils éprouvaient une joie barbare quand ils pouvaient immoler un noble. Ils s'obstinaient à ne pas recevoir de rançon ; ils faisaient pendre ou décapiter tous les prisonniers, sans répit et sans pitié. Le maréchal usant d'une cruelle, mais juste représaille, faisait également pendre tous les prisonniers gantois. Il y mettait cependant moins de rigueur que les Flamands : il relâchait du moins ceux qui pouvaient se racheter.

Mais la publication qu'avait faite le maréchal, ne fit point son effet. Les habitans des villages, au lieu de s'éloigner de Gand dans l'étendue prescrite, s'y étaient réfugiés avec tous leurs effets. Le maréchal furieux fit mettre le feu à tous ces malheureux villages, et en fit emmener les femmes et les enfans à Courtrai, comme des troupeaux de bêtes; et si, par hasard, il se trouvait un village qui eût été épargné, parce qu'il tenait le parti des Bourguignons, c'étaient les Gantois qui y mettaient le feu, de sorte que, dans toute cette étendue, il ne resta pas une seule habitation. C'étaient des surprises, des embuscades, des rencontres, des escarmouches journalières, dans les-

quelles on tuait inutilement cinq, douze, quinze, vingt, trente, cinquante hommes, plus ou moins. Tous les environs, sur une vaste étendue de cinq lieues autour de Gand, ne présentaient que le triste spectacle de la plus affreuse dévastation ; on ne rencontrait que des cendres et des ruines. On ne voyait entre Gand et Bruges, Courtrai et Gand, Gand et Termonde, dans le pays des Quatre-Métiers ; en un mot, dans toute la Flandre orientale que maisons, fermes, moulins, villages brûlés (*a*). L'histoire présente peu de guerres, où des deux côtés, on ait déployé autant de haine, où l'on ait exercé autant de cruauté (*b*).

Les Gantois firent une nouvelle démarche pour obtenir la paix. Ils envoyèrent une députation au comte d'Etampes pour le prier d'obtenir du duc un sauf-conduit afin de pouvoir se rendre à l'endroit qui leur serait assigné. Le sauf-conduit leur fut accordé, et le jour fixé où les conférences se tiendraient à Bruges. Le comte d'Etampes s'y rendit de la part du duc, et le chevalier Jean Devos avec le prieur des chartreux de la part des Gantois. Mais ces conférences n'eurent encore aucun succès ; et quand le prieur et le chevalier virent l'intolérable obstination avec laquelle les Gantois persistaient dans leurs prétentions exorbitantes, ils ne voulurent plus retourner à Gand, et demeurèrent à Bruges.

(*a*) Entre Gand et Bruges, Eccloo, Maldeghem, Luysseled ; entre Courtrai, Bruges et Gand, Iseghem, Ingelmunster, Deinse, Peteghem ; entre Gand et Termonde, Eenham, Zele, Hamme, Gyseghem, etc., etc.

(*b*) *Vix usquam legimus de bello tam atroci tantaque crudelitate gesto, grassanteque tanto utrimque odio.* Meyer.

Les hostilités recommencèrent donc, et, comme si c'eût été une dérision ou un jeu, les Gantois proposèrent une nouvelle entrevue, qui eut lieu à Séclin, à deux lieues de Lille, où le comte d'Etampes se rendit avec Nicolas Raulin, chancelier de Bourgogne, de la part du duc, et le prieur de S[t] Pierre de Gand, avec vingt députés, de la part des Gantois. Cette conférence ne produisit pas plus d'effet que celle de Bruges.

Voilà donc la Flandre derechef livrée au carnage, à la dévastation, à l'incendie, à toutes les horreurs de la guerre, à tous les excès de la révolte. Les Gantois poussèrent leurs courses dans le Hainaut depuis Enghien jusqu'à Tournai, pillant, brûlant, dévastant tous les villages sur leur route, sans éprouver ni obstacle, ni résistance. Les compagnons de la Verte-Tente, dont le nombre augmentait de jour en jour, se répandirent dans le territoire d'Alost, y mettant tout à feu et à sang. Le seigneur de Chimai, grand-bailli du Hainaut, ayant rassemblé toutes les forces du pays et toutes les garnisons des villes, vint à la rencontre de cette formidable bande, et en fit un si grand carnage, qu'elle ne fut plus à beaucoup près si forte en nombre ni en courage.

Après avoir épuisé tous les moyens de conciliation pour ramener les Gantois à la raison, le duc, voyant évidemment que la force était l'unique moyen de soumettre ce peuple obstiné, ou, pour me servir de l'expression de La Marche, qu'il fallait par l'épée et par le sang abaisser cet orgueil déréglé, partit de Lille, où il avait fait un assez long séjour, vint à Courtrai, et n'y resta que quatre jours pour faire ses dispositions; et quand il eut fait avancer

toute son artillerie, et rassemblé ses garnisons autour de Gand, il partit de Courtrai avec son fils, et vint mettre le siége devant Schendelbeke, gros village à trois quarts de lieue de Grammont, sur la Dendre, avec un château, où les Gantois s'étaient retirés au nombre de deux cents. Cette place était défendue par une tour environnée d'eau, dans laquelle s'étaient retirés vingt compagnons environ (a). Le maréchal de Bourgogne, qui commandait le siége, ordonna qu'on livrât l'assaut à cette tour. Les Gantois, après s'être défendus avec le courage le plus opiniâtre pendant plus de trois heures, furent forcés de se rendre à discrétion. On les mit dans les mains du prévôt des maréchaux, et ils furent tous pendus à un arbre.

Après la prise de la tour, le duc fit entreprendre le siége du château, et les Gantois, se voyant pressés de toutes parts, recoururent à la médiation du curé pour le prier de traiter avec le duc; mais ils dûrent également se rendre à discrétion après cinq jours de siége. Ces malheureux furent tous pendus comme les autres. Le curé seul fut excepté. Ils étaient cent cinq.

Le duc, sans se donner le temps de se reposer, fit passer l'Escaut à son armée à Audenarde, et la Lys à Deinse, pour venir former le siége du château de Poucques, autre gros village, à trois lieues trois quarts de Gand. On commença par entourer le château; et après avoir mis le feu à la basse-cour et au pont, on dressa une batterie contre un pan de mur entre deux tours, au pied desquelles était un fossé assez profond. Le brave chevalier Jacques

(a) Du Clercq dit trente-deux environ.

de Lalain, étant aller visiter cette batterie, se plaça, pour tâcher de reconnaître la place, derrière deux tonneaux pleins de terre, au-dessus desquels étaient dressés deux de ces boucliers qu'on appelait *pavois* ou *targes ;* et comme il était fort grand, au moment où, pour mieux distinguer, il s'élevait entre les deux pavois, les assiégés mirent le feu à un des canons, qu'on appelait vulgairement *voghelaer,* c'est-à-dire, *oiseleur,* et le coup fut si adroitement ajusté, que le boulet, ayant rompu les pavois, atteignit le chevalier à la tête et lui emporta le front. Ainsi périt, à l'âge de trente-deux ans, ce brave officier, déjà si renommé par ses exploits et ses grandes qualités. Son corps fut transporté au château de Lalain en Hainaut, et enterré dans l'église. On a long-temps conservé au château sa lance, qui était d'une grosseur extraordinaire.

Ce siége avait duré neuf jours. Le pan de mur, contre lequel la batterie avait été dressée, fut enfin abattu au niveau du fossé, et les assiégés durent ainsi, comme ceux de Schendelbeke, se rendre à discrétion ; ils furent tous pris, liés et pendus avec le commandant de la place, nommé Laurent Goethals. Ils étaient quatre-vingt-sept, selon Meyer. Du Clerq dit plus de cent. Le duc ne fit grace qu'aux ecclésiastiques et à deux ou trois enfans.

Après cette triste expédition, le duc revint à Courtrai, où il resta douze jours, s'occupant des moyens de prendre un parti, qui enfin terminât cette guerre affreuse par un coup décisif : il rassembla donc une armée formidable, à la tête de laquelle il parut le 6 juillet 1453 (le 26 dit Du Clercq) devant Gavre, village avec un château, fort pour le

temps, entre Audenade et Gand, sur l'Escaut, à trois lieues de cette dernière ville. Déjà le siége durait depuis six à sept jours. On avait confié, selon La Marche, le commandement du château à un officier anglais nommé Jean De Bos. Selon Monstrelet, ils étaient deux commandans, anglais l'un et l'autre, dont l'un était nommé Jean De Vos, c'est-à-dire, le renard, et l'autre, Jean De Hondt, c'est-à-dire, le chien. Si l'on croit Meyer, le commandant était un Flamand (du moins le nom l'indique) appelé Arnould Vanderspecken. Les Gantois avaient engagé cet officier, quel qu'il fût, à se rendre au château avec sa compagnie, qui n'était que de quatorze hommes, pour renforcer ceux qui y étaient déjà, et ils lui avaient promis qu'aussitôt que le duc paraîtrait devant le château pour en faire le siége, ils viendraient l'attaquer. Le duc arriva en effet; et pendant qu'il faisait tous ses préparatifs pour commencer le siége, un soldat bourguignon s'avisa de monter au haut d'une tour; et là, sonnant de la trompette pour rassembler tout le monde, il se mit à vomir d'une voix épouvantable toutes les injures et les imprécations les plus grossières contre le duc, l'appelant faux, déloyal, traître, tyran, et criant que bientôt les Gantois rabattraient son orgueil. On rapporta ces propos au duc, qui se contenta de dire que cet homme ne pouvait être qu'un fou; qu'il n'y fallait pas faire attention.

Cependant les Gantois n'arrivaient pas. Le commandant, voyant que ceux-ci l'avaient trompé, ne pensa qu'au moyen de sauver sa vie. Il sortit la nuit du château, suivi de six ou sept, et selon Du Clerq, de treize compagnons, sans que les autres s'en aperçussent. Quand le lendemain matin, ils virent que leur chef les avait aban-

donnés, se croyant trahis, sans espoir d'être secourus, ils se rendirent à la discrétion du duc. Tous ces malheureux furent impitoyablement pendus. Le trompette, qui s'appelait Aloquet, selon La Marche, fut de ce nombre, ainsi que deux cordeliers : cette triste exécution eut lieu le 22 juillet.

Le commandant se fraya un chemin au milieu des tranchées, en tuant ou en chassant ceux qui s'y trouvaient; et sans s'arrêter à les poursuivre, il suivit le chemin qui conduisait à l'Escaut, qu'il passa à la nage avec ses compagnons, et prit la route de Gand, où tous arrivèrent sans obstacle et sans mauvaise rencontre : il y assembla le peuple pour lui exposer la détresse où se trouvaient ses compagnons qui étaient assiégés dans Gavre ; il raconta le danger auquel il s'était exposé pour se sauver, et leur témoigna sa surprise et son mécontentement de ce qu'ils l'avaient laissé dans un si grand embarras en manquant si déloyalement à leur parole. « Si jamais, leur dit-il, » (c'est en substance ce qu'il leur dit d'après Du Clercq), » vous avez eu une occasion de vous venger du duc de » Bourgogne, c'est aujourd'hui. Sortez vite en masse ; et » *si vous lui courez sus, vous le ruerez jus ;* car la plus » grande partie de ses gens sont partis faute de paiement, » tellement qu'il ne lui reste pas plus de quatre mille sol» dats, et je ne doute pas que si vous vouliez aller l'atta» quer avec toutes vos forces, vous ne l'ayez d'un seul » coup anéanti avec tout son monde ».

Il y avait à Gand un nommé Jean Ost (*a*), qui s'en-

(*a*) C'est le nom qui lui donne La Marche ; Du Clercq le confond avec Jean De Vos. Tous ces noms apportent une sorte de confusion dans cette

tendait avec le duc Philippe, à qui il avait promis d'amener les Gantois sur la plaine de Gavre; car c'était en rase campagne que le duc désirait de les rencontrer, espérant que de cette manière il pourrait en une seule action terminer la guerre. Ce traître confirma ce qu'avait dit le commandant sur l'état de l'armée du duc, et leur dit qu'il voulait marcher à leur tête, leur promettant une victoire assurée.

A peine les Gantois avaient-ils entendu ces paroles, qu'ils firent fermer les portes de la ville, afin qu'aucun habitant ne pût sortir, dans la crainte que le secret ne fût éventé. On fit en même temps publier un ordre portant que tous les hommes de vingt à soixante ans prendraient les armes, *sur la hart,* c'est-à-dire, sous peine d'être pendus. Ils se mirent donc tous en marche de gré ou de force. C'était le bâtard Blanc-Estrain, capitaine de la Verte-Tente, qui les conduisait. Cette troupe n'était composée que d'hommes du peuple ou de la classe bourgeoise; car tous les nobles étaient avec le duc. Elle était partagée en deux corps, dont le premier était composé de vingt-cinq

partie de l'histoire. Je crois qu'il n'est pas difficile de la faire disparaître, si l'on veut s'en tenir à La Marche, auquel je me rapporte toujours volontiers, comme ayant été souvent témoin oculaire et acteur dans les principales actions. Le commandant, selon lui, était Jean De Bos (il a sans doute voulu dire De Vos; on sait que le *b* se confond aisément avec le *v*.) Monstrelet dit que De Vos et De Hondt étaient anglais: je ne le crois pas; car ce sont bien des noms flamands: *vos*, renard; *hond*, chien. La Marche cite un Anglais, appelé Jean Ost, et voilà probablement pourquoi on a pu croire que De Vos était anglais, parce que l'on a confondu l'un avec l'autre, et ce sont cependant deux personnages différens.

mille hommes, anglais et gantois, ou plutôt il ne faut pas comprendre les Anglais dans ce corps, dont ils étaient comme détachés. L'autre, composé de plus de vingt mille hommes, formait comme l'arrière-garde.

Le duc était à dîner, lorsqu'on vint lui annoncer l'arrivée de ces Gantois. « Qu'ils soient les bien-venus, » dit-il en se levant, et il fit à l'intant donner l'alarme.

Les Gantois (ils étaient bien vingt mille hommes, selon Meyer, qui n'entend sans doute parler que du premier corps), s'avancèrent dans la plaine en rangs si serrés, qu'à peine voyait-on le jour entre les piques et les glaives. Quand ils furent assez près des Bourguignons, Jean Ost (Du Clercq dit toujours De Vos, et Monstrelet De Vos et De Hondt), voyant le chevalier Simon de Lalain qui s'avançait, vint à sa rencontre, et levant la main en signe de sûreté : « Voici les Gantois que je vous amène, comme » je vous l'ai promis, dit-il. Faites-moi conduire au duc » de Bourgogne; car je suis son serviteur » ; et à l'instant la bataille commença; c'était le 23 juillet. Du Clercq dit le 22. Le duc, sans laisser aux Gantois le temps de se ranger en bataille, attaqua leur avant-garde, qu'une circonstance fortuite acheva de mettre en déroute. Le feu ayant pris à un sac de poudre, jeta la terreur dans les rangs des Gantois, et le commandant de l'artillerie, dont la négligence était la cause de cet accident, criant d'une voix forte : « Sauvez-vous, sauvez-vous, » augmenta tellement l'épouvante, que les uns [illegible] les autres dans leur fuite. Le chevalier Jacques de Luxembourg, à qui le duc avait confié le [illegible] d'une compagnie de mille archers à pied [illegible] débandés,

qui furent forcés de se précipiter dans l'Escaut, armés de leurs jaques, haubergeons, pansiers et hunettes ; et les archers, qui les avaient poursuivis, les tuaient, noyaient, assommaient *comme bêtes*, sans merci et sans rançon, dit La Marche. On évalue la perte des Gantois dans ce combat à seize mille hommes. Le duc, en ce moment, s'avança avec sa troupe, faisant crier : *Notre-Dame ! Bourgogne!* Une compagnie de Gantois, forte à peu près de deux mille hommes (Meyer dit mille seulement), s'était retirée dans une prairie spacieuse, fermée d'un côté par l'Escaut, qui l'entourait sur une assez longue étendue, et bordée de l'autre par une grosse haie d'épines, et ils se disposaient à se défendre en désespérés. Une troupe de nobles Bourguignons, qui vint les y attaquer, fut très-rudement reçue à coups de piques et de massues ; les chevaux furent enfoncés ou tués, les hommes abattus ou blessés. Le duc, qui voyait sous ses yeux ses fidèles serviteurs succombant sous les coups des rebelles, ne put contenir sa colère ; et n'écoutant que son courage, il pique son cheval, et au péril de ses jours, se précipite dans la prairie. Au premier aspect, les Gantois, saisis d'étonnement devant le duc, restèrent un moment immobiles ; mais reprenant tout à coup leur fureur, ils dirigèrent leurs coups contre lui avec tant de violence, que son cheval reçut quatre blessures, et qu'il fut obligé d'abandonner la place et de franchir la haie. Mais il y revint bientôt, accompagné de son fils le comte de Charolais et de tous les chevaliers ou officiers qui portaient les bannières et les étendards. Ce fut alors qu'il s'engagea un combat plus terrible que le premier. Le comte de Charolais y fut blessé au pied

d'un coup de pique. Les Gantois firent des prodiges de valeur et vendirent chèrement leur vie. Ceux qui soutinrent le choc, furent massacrés dans la prairie; ceux qui reculèrent, furent précipités dans l'Escaut en si grand nombre que le cours du fleuve en fut arrêté. Du Clercq porte, d'après l'évaluation qui en fut faite, le nombre des morts à vingt mille, c'est-à-dire, presque tous ceux qui formaient le premier corps. La Marche dit que tous les Gantois furent déconfits; il entend sans doute tout le premier corps; car le second, voyant la défaite du premier, avait pris la fuite. Meyer entre dans plus de détails. Il ne donne pas le nombre des tués : il se borne à dire qu'il n'y avait pas de maison à Gand qui ne pleurât un époux, un père, un fils, un frère. Il compte plus de trois cents malheureux qui furent pris et pendus, dans le nombre desquels se trouvaient des religieux, et treize cents à peu près qui échappèrent à ce triste sort en se rachetant. On trouva parmi les morts plus de deux cents prêtres ou moines (*a*). Du Clercq dit que, du côté du duc, il n'y eut que seize hommes tués. On voit toujours ce que sont ces calculs. La Marche cite les officiers, qui, à l'exemple du duc, se signalèrent dans cette mémorable journée par leur valeur, et il ne dédaigne pas de parler d'un Gantois, vilain (*b*) et de petit état, dit-il,

(*a*) Meyer s'exprime en termes très-pathétiques en parlant de la perte que firent les Gantois. *Dolorem, planctum, fletum, lacrymas, lamenta et angustias maximè mulierum, viduarum, virginum pupillorumque, cum non unus, quamvis Livius, exprimere valeat, malo tacere, ac cuilibet animo suo reputanda relinquere, quàm de iisdem frigidè quid mandare memoriæ.*

(*b*) *Vilain* n'a pas ici la signification de vil, bas, etc.; *vilain* signifiait

dont le nom est resté inconnu, qui s'y distingua par des traits de valeur si éclatans, qu'il regrette de ne pouvoir le nommer, quoiqu'il se fût volontiers acquitté du devoir de lui faire l'honneur qu'il a mérité; « car, ajoute-t-il, » vaillance est entre les bons si privilégiée, qu'elle doit » être manifestée, publiée et dite de petite personne ou » de petit état, comme des plus grands ».

Dès le lendemain, à la pointe du jour, le duc, son fils, et tous les seigneurs de sa suite s'avancèrent sur Gand avec une contenance imposante. Le duc avait dépêché un héraut chargé de porter aux Gantois des lettres par lesquelles il déclarait qu'il leur pardonnait aux conditions exprimées dans la sentence portée à Lille. Les Gantois, qui avaient fermé les portes de la ville, vinrent recevoir à la barrière l'envoyé bourguignon, qui leur présenta les dépêches, qu'ils reçurent très-humblement. Ils répondirent en peu de mots à l'envoyé qu'ils remerciaient le duc de la grâce qu'il leur accordait par ses dépêches; qu'ils le suppliaient, pour l'honneur de la passion de Notre-Seigneur, de vouloir se retirer pour cette nuit à Gavre, promettant que le lendemain ils se rendraient auprès du duc de telle manière qu'il serait satisfait. Le duc accéda à leur demande, et retourna à Gavre. En traversant le champ de bataille, il vit, quel spectacle! tous les morts dépouillés et n'ayant pu encore être enterrés; il ne put, dit-on,

autrefois paysan, roturier. Villani *dicuntur quòd villæ ascripti et colonariæ conditioni addicti aut ipsi sunt, aut eorum majores fuerunt; quarum rerum vestigia non obscura multis in locis extant : quod tamen nomen loquentium inscitia in contumeliam vertit.* Villanum *enim et* vilem *vernacula simplicitas confundit.* Guil. Budæus.

retenir ses larmes à ce pitoyable aspect. C'en était un non moins lamentable de voir les femmes de Gand, cherchant l'une son mari, l'autre son fils, son père, son frère ; de voir les hommes qui pêchaient dans l'Escaut les cadavres des noyés pour y retrouver leurs parens ou leurs amis.

Le jour suivant, l'abbé de Saint-Bavon et le prieur des chartreux, accompagnés de plusieurs notables, vinrent trouver le duc et déclarèrent que non-seulement ils se soumettaient aux conditions prescrites par les traités précédens, mais qu'ils se remettaient à sa discrétion. Les conditions du pardon et de la paix furent en conséquence rédigées par écrit, et le jour fixé pour l'exécution.

Ce fut le dernier jour de juillet que cette humiliante cérémonie eut lieu. Le duc, décoré de toute son armure, et monté sur le cheval qui avait été blessé à la bataille de Gavre, sortit de ce village à la tête de son armée, qui marchait en ordre de bataille, bannières déployées, accompagné du comte de Charolais et d'un grand nombre de seigneurs du premier rang. Toute cette armée s'arrêta à une petite lieue de la ville, sur le grand chemin d'Audenarde. Le duc fit partager son armée en deux aîles et les seigneurs qui l'escortaient, formaient le front devant la bannière et les enseignes du duc. Dès que l'armée fut rangée dans cet ordre imposant, le maréchal de Bourgogne amena le piteux cortége des Gantois. L'abbé de Saint-Bavon et le prieur des chartreux marchaient les premiers, à pied, suivis de vingt-cinq échevins, conseillers et hoofdtmann, en chemise, tête et pieds nus, et de deux mille bourgeois, vêtus de robes noires et sans ceintures, également tête et pieds nus. Tous se mirent à genoux devant le duc,

et l'abbé de Saint-Bavon, portant humblement la parole, cria trois fois en pleurant: *Merci pour son peuple mal conseillé.* Après ce premier cri, le chancelier Nicolas Raulin s'approcha d'eux de manière à être entendu de tous, et leur reprocha le crime dont ils s'étaient rendus coupables en se révoltant contre leur seigneur, dont, par cette conduite, ils avaient provoqué la colère, ajoutant qu'il ne savait pas s'il était disposé à leur accorder leur pardon. Les Gantois se remirent alors à genoux, et crièrent le plus hautement qu'ils purent : *Miséricorde, miséricorde, miséricorde à ceux de Gand.* La contenance des Gantois pendant cette ignominieuse cérémonie annonçait le repentir et la honte. Le duc leur répondit que, puisqu'ils demandaient merci, ils la trouveraient en lui; qu'ils lui fussent bons sujets, et qu'il leur serait bon prince; que jamais plus il ne se souviendrait de l'injure qu'ils lui avaient faite. Toutes les bannières des métiers de Gand furent apportées et remises au roi d'armes de la toison d'or, qui les fit déposer dans un sac et porter au palais. Le duc en fit placer la moitié devant l'autel de Notre-Dame de Boulogne, et l'autre devant celui de Notre-Dame de Halle. La paix fut publiée à Gand et le peuple en témoigna sa satisfaction par des feux de joie. Le duc se retira à Lille et licencia son armée.

CHAPITRE HUITIÈME.

Entreprise contre les Turcs : le duc Philippe convoque une grande assemblée à ce sujet. *Vœux* du duc et des seigneurs. La *Grace de Dieu* apporte un billet au duc. La fête se termine par des danses. Le duc, avant de partir, congédie ses domestiques. Il se rend à Ratisbonne. Journées de Ratisbonne et de Francfort. Le duc envoie Simon de Lalain à la cour de France. Il obtient la permission de lever un contingent et un subside dans ses possessions en France. Il vient à Lille et à Arras. Fêtes à Arras. Il demande des subsides aux états. — Concile de Mantoue. Ambassade des Grecs au duc, du duc au pape. — Des ambassadeurs de différentes contrées de l'Asie arrivent à Bruxelles. — Assemblée des états à Lille. Le duc y renouvelle son vœu. Préparatifs du voyage. Embarquement des princes et des chevaliers. Les autres suivent en grand nombre. La flotte arrive à Marseille. Embarquement du duc. Longues discussions. Ce grand projet est abandonné, et l'armée bourguignogne revient par terre.

La prise de Constantinople par les Turcs, et les horreurs qu'ils avaient commises, avaient fait une terrible sensation dans toute la chrétienté. Le pape Nicolas V envoya à Lille auprès du duc Philippe un chevalier pour lui représenter que si jamais le duc et la maison de Bourgogne avaient conçu le désir de servir l'église et la foi , le moment était venu de manifester cette bonne volonté par des effets (a). Philippe y était déja porté de lui-même, et les instances du député du pape le décidèrent à prendre une part active dans cette entreprise : il déclara même qu'il voulait en être

(a) La Marche, liv. 1, ch. 28.

le chef, et que son intention était de se rendre en personne à cette croisade. Il chercha tous les moyens de stimuler le zèle des seigneurs, des nobles et des sujets de ses états, pour les engager à entrer *sans contrainte*, c'est-à-dire, uniquement *par dévotion*, dans cette pieuse entreprise, et il résolut de la publier *par voie de grande assemblée*. Il profita, pour exécuter ce dessein, de la circonstance des fêtes qui avaient attiré à Lille un si grand concours de personnages distingués, au sujet des fiançailles du duc Jean de Clèves et d'Isabelle de Bourgogne, fille du comte d'Etampes. Le duc fit préparer une fête extraordinaire, dont les apprêts durèrent douze jours. Les principaux conseillers et officiers du duc furent chargés d'en régler l'ordonnance. Olivier de La Marche y fut appelé (*a*).

Ce fameux festin fut appelé le *vœu du faisan*, parce que le roi d'armes, portant dans ses mains un faisan vivant, orné d'un collier d'or et de pierreries, vint en faire hommage au duc, en lui rappelant que c'était l'ancienne coutume de présenter dans les grandes fêtes aux princes et aux seigneurs un noble oiseau pour faire un vœu, et que c'était dans cette intention qu'il venait lui présenter ce noble faisan.

Olivier de la Marche, qui représenta la *Sainte-Église* dans cette grande cérémonie, adressa en cette qualité au

(*a*) Cet historien, qui joua un des principaux rôles dans cette représentation (*la Sainte-Eglise*), en a donné la description *le plus largement qu'il a pu*, comme il le dit. M. de Barente l'a insérée à peu près de mot à mot dans le 9e livre de son *Histoire des ducs de Bourgogne*. Du Clercq l'a également donnée, mais avec moins de détails, au ch. 15 du liv. 3 de ses *Mémoires*.

duc et aux chevaliers présens une très-longue lamentation sur les maux qu'elle souffrait. Le duc, regardant la Sainte-Église d'un œil piteux (il s'était exercé à bien jouer son rôle), prononça à haute voix le vœu *de prendre* croisée *pour la défense de la foi chrétienne, et de servir en sa personne et en sa puissance audit saint voyage.*

Les grands seigneurs, les chevaliers et les gentilshommes firent leur vœu chacun dans leur sens (*a*). Les uns promirent de servir de leurs corps et de leurs chevances; les autres, de soudoyer à leurs dépens un certain nombre de gentilshommes ou autres, comme cranequiniers, archers, suffisamment armés, montés et habillés. Les seigneurs Jean Du Bois et De Pons se firent remarquer par la bizarrerie de leurs sermens. Le premier s'engagea à ne manger le vendredi, à compter du jour de son départ, aucune chose ayant eu vie, jusqu'à ce qu'il eût trouvé l'occasion de combattre corps à corps un ou plusieurs ennemis de la foi, et que si le duc se trouvait engagé dans une bataille où serait le Grand-Turc, *il s'abordera à sa bannière et le trébuchera par terre*, ou qu'il mourra dans l'action. L'autre jura, par l'amour de Notre-Dame, qu'il ne coucherait pas dans son lit le samedi, qu'il n'ait combattu corps à corps un Sarrazin. Ils affectaient de renchérir tous les uns sur les autres, au point qu'il y en eut qui jurèrent de ne revenir qu'après avoir jeté un Turc les jambes en l'air. L'enthousiasme et l'ivresse inspiraient ces extravagances, et la fête dégénéra en orgie ou plutôt en folie.

(*a*) La Marche, liv. 1, ch. 30, en rapporte vingt-un. C'est le 17 février que cette mémorable cérémonie eut lieu.

Après que ces vœux furent prononcés, une dame, vêtue d'une robe de satin blanc, recouverte d'un manteau de damas blanc, ayant sur la tête un chapeau également blanc, et sur l'épaule un petit rouleau sur lequel était écrit en lettres d'or : *Grace de Dieu*, entra dans la salle à la clarté des flambeaux, suivie de douze chevaliers, richement vêtus, qui donnaient la main à douze dames, magnifiquement habillées, représentant douze Vertus, dont le nom était écrit sur leur épaule. *Grace de Dieu* s'approcha du duc et lui remit un billet ainsi conçu : « Mon bénoist » créateur a ouy le vœu que toy, Philippe de Bourgogne, » a faict en la présence de ceste noble compagnie, ainsi » que plusieurs autres nobles hommes cy présens, lesquels » vœux procédans de bonne volonté, sont agréables à » Dieu. C'est pourquoy il m'envoye par toute la chré- » tienté, vers les empereurs, roys, ducs, comtes et autres » bons chrétiens, leur présenter ces douze dames, por- » tant chacune le nom d'une Vertu. Si vous voulez les » croire, vous viendrez à bonne et victorieuse conclusion » de vostre entreprise, vous acquerrez bonne renommée » par tout le monde et le paradis à la fin. »

Les dames déguisées en Vertus présentèrent tour à tour leurs couplets. *Grace de Dieu* prit congé de l'assemblée, et les douze dames, s'étant débarrassées de l'inscription qui désignait leur Vertu, afin d'être plus à l'aise, se mirent à danser avec leurs chevaliers. La danse se prolongea dans la nuit. Les dames se réunirent en comité et décidèrent à qui l'on devait donner le prix pour avoir le mieux joûté; ce fut le comte de Charolais qui l'emporta. Mademoiselle de Bourbon et mademoiselle d'Etampes lui

présentèrent. Le comte, selon la coutume, les embrassa toutes deux. Le duc se retira entre deux et trois heures après minuit, et toute l'assemblée le suivit.

Le duc, qui était très-décidé à remplir fidèlement son vœu, prit des arrangemens pour son départ. Son dessein était de se rendre en Allemagne pour conférer avec l'empereur Frédéric et les princes de la diète de Ratisbonne, au sujet de la croisade. Mais avant tout, il voulut mettre ordre aux affaires de sa maison, que toutes les fêtes, les banquets, les divertissemens qui s'étaient succédés, avaient extrêment délabrées; et pour réparer par l'économie le vide que la profusion avait causé dans ses finances, il congédia tous ses gens pour le terme de deux ans. C'était le temps qu'il supposait que son absence durerait. Toute cette foule de domestiques, qui, habitués à vivre sans inquiétude et sans souci dans une maison où tout était en si grande abondance, n'avaient pas pensé à faire des épargnes, se trouvaient ainsi sans ressources (*a*).

Après ces arrangemens, le duc partit de Lille le 15 mars 1453, n'ayant qu'une suite de cent hommes environ et n'emmenant de ses principaux officiers que Simon Lalain et Philippe Pot. Il confia pour le temps de son absence le gouvernement de ses états à son fils, le comte de Charolais, âgé de vingt ans, lui donnant pour conseillers le chancelier de Bourgogne avec les seigneurs de Croy et de Goux.

Le duc prit sa route par la Bourgogne, traversa la Suisse, la Souabe, la Bavière. Le duc Louis de Bavière le conduisit à Ratisbonne par le Danube. Il n'y trouva point

(*a*) Du Clercq, liv. 3, ch. 16.

l'empereur. Ce prince, sans énergie et sans honneur, n'aimait ni la guerre ni la chevalerie. Il ne cherchait qu'à vivre coi avec sa femme, dit Du Clercq. Dès qu'il eut appris que le duc de Bourgogne approchait, il alla se confiner dans son duché d'Autriche, et se contenta, pour satisfaire à l'étiquette, de lui envoyer un ambassadeur et son secrétaire Æneas Sylvius Piccolomini, avec lequel le duc traita en particulier. Mais la diète de Ratisbonne ne put avoir lieu. Le marquis de Brandebourg fut le seul qui s'y rendit, de sorte qu'il fallut assigner un autre jour dans le mois de novembre à Francfort pour y prendre des arrangemens au sujet de la croisade. Le duc annonça qu'il ne pourrait y venir en personne, parce qu'il lui tardait de rentrer dans ses états, où des affaires importantes exigeaient sa présence.

Avant de prendre une résolution positive sur l'entreprise sainte, il aima de connaître les intentions du roi de France, et il attendit la fin de l'assemblée de Francfort pour lui envoyer une ambassade qui l'informât de ce qui y avait été agité et réglé. Simon de Lalain fut chargé de cette mission. Le conseil de France, composé d'hommes sages, qui jouissaient de la confiance du roi, était bien plus occupé du soin de fermer les plaies de l'état, que du vain projet de chercher une gloire chimérique dans ces expéditions lointaines, dont le succès d'ailleurs était très-incertain.

Dès que Lalain eut exposé au roi lui-même le sujet de sa mission, ce monarque lui répondit en style de cour, qu'il ne pouvait qu'applaudir à la louable intention que l'empereur, les rois, les princes manifestaient pour la dé-

fense de la foi ; qu'en particulier il apprenait avec plaisir les bonnes dispositions du duc de Bourgogne ; qu'il trouvait bon que ce prince eût consenti à fournir un contingent de quatre mille combattans à pied et deux mille à cheval pour les terres qu'il tenait de l'empire , et qu'il entreprît lui-même ce voyage ; que néanmoins , quels que fussent l'importance et le mérite de cette belle œuvre , il trouvait qu'une si longue absence pourrait , dans les circonstances, porter un grand préjudice aux intérêts de la Bourgogne et de la France ; que, d'ailleurs, comme c'était à Francfort , entre l'empereur et les princes d'Allemagne que cette expédition avait été résolue , le roi de France n'était aucunement tenu à déférer à des délibérations prises par des princes étrangers ; et comme le pape avait accordé au duc l'autorisation d'imposer pour cet objet un décime sur le clergé de ses états, le roi observait que, sous aucun prétexte, le saint père ne pouvait mettre aucune imposition sur le clergé de France sans son consentement. C'était bien éluder la question. Néanmoins , le roi fut comme forcé de donner les mains à une entreprise qu'il n'approuvait que par politique, et il accorda au duc la permission de lever dans ses possessions en France un contingent en hommes, un subside en argent et le décime sur le clergé.

Le duc, instruit des volontés du roi , revint à Lille au commencement de février 1455 (a). On l'y reçut avec de grandes démonstrations de joie , parce que les peuples désiraient vivement de voir la fin du gouvernement du comte

(a) Du Clercq, liv. 3, ch. 17.

de Charolais, dont l'excessive sévérité, qui souvent dégénérait en injustice, leur était devenue insupportable.

Les états de Bourgogne avaient montré la meilleure volonté. Ils avaient accordé au duc des subsides considérables. Il vint à Arras le 24 février, et y fut reçut comme à Lille au milieu des acclamations et des fêtes. On avait entr'autres imaginé de faire représenter en pantomimes, par des hommes décorés du costume analogue à la chose, toute la vie de Gédéon, parce que l'on savait que le duc avait une sorte de prédilection et de vénération pour cet illustre chef du peuple de Dieu. Cette seule fête avait coûté plus de mille couronnes d'or, somme énorme pour le temps. « Si Dieu fût descendu du ciel, dit naïvement Du Clercq, je ne sais si on lui eût fait plus d'honneur. » C'est probablement la comparaison que l'on fit du gouvernement du fils avec celui du père, qui rendait ce dernier plus cher aux peuples ; car si le duc était entier et absolu, il était cependant plus traitable et plus doux que son fils; du moins il écoutait la raison, et le comte condamnait les gens sans les entendre. Jamais donc le duc n'avait été plus respecté de ses voisins et de ses ennemis, jamais il n'avait été autant aimé de ses sujets.

Il assembla les trois états (*a*), et leur demanda pour son entreprise contre les Turcs une aide de cent vingt mille couronnes d'or, somme qui revient à cent cinquante mille livres, et le comté d'Artois n'en valait guère en domaines que quatorze mille. Une demande aussi exorbitante causa aux états une étrange surprise. Ils consentirent, au-

(*a*) Du Clercq, liv. 3, ch. 18.

tant par amour que par crainte, à lui accorder cinquante-six mille livres, à condition qu'il ne leverait pas cette somme avant son départ. Cette restriction annonçait assez la défiance des états. Le duc ne fit pas semblant de le comprendre ; il dit que c'était bien aussi son intention, et il se rendit en Flandre, en Brabant, en Hainaut et dans les autres provinces, où on lui accorda également de fortes sommes, *comme dessus est dit*, ajoute Du Clercq, *tant par crainte que par amour.*

Le pape Calixte III était tourmenté d'un zèle si ardent pour la destruction des infidèles, que n'étant encore que cardinal, il fit vœu, s'il devenait pape, de leur déclarer lui-même la guerre, et il en signa l'engagement en se donnant par anticipation le titre de souverain pontife et le nom de Calixte. Mais les princes qui n'avaient pas à cette entreprise un intérêt aussi direct que le pape, trouvèrent toujours des moyens évasifs pour retarder l'exécution des arrangemens qu'ils avaient pris avec le pape Nicolas. Le successeur de Calixte, Æneas Sylvius Piccolomini, qui prit le nom de Pie II, reprit l'affaire. Ce pontife conservait une affection particulière pour le duc Philippe depuis qu'il avait eu des relations particulières avec lui en Allemagne. Son premier soin avait été d'inviter les princes chrétiens à se rendre en personne au concile qu'il venait de convoquer à Mantoue, ou du moins à y envoyer les ambassadeurs pour prendre de concert les mesures les plus efficaces contre les Turcs, dont les progrès effrayans alarmaient et menaçaient la chrétienté. Ils venaient en effet de s'emparer de l'Achaïe et de la Morée. Les malheu-

reux Grecs avaient envoyé une ambassade au duc Philippe pour lui faire connaître leur détresse et réclamer son assistance.

Le duc, ne pouvant se rendre lui-même auprès de Sa Sainteté, lui envoya une ambassade solennelle, compossée de seigneurs et conseillers tant ecclésiastiques que laïques, du duc de Clèves, son neveu, du sire Jean de Croy, du sire de Berg-op-Zoom et de l'évêque d'Arras.

Ces ambassadeurs que le pape accueillit avec distinction s'engagèrent à fournir six mille combattans à la solde du duc. Ceux de France, qui n'arrivèrent que deux mois après, s'occupèrent beaucoup plus de faire valoir les prétentions de la maison d'Anjou au royaume de Naples, que des préparatifs de la croisade. Ils étaient en même temps chargés de défendre les libertés de l'église de France, contre le pape, qui, quoiqu'il en eût été le zélé protecteur, quand il était secrétaire du concile de Bâle, était maintenant l'ennemi déclaré de cette cause. Autres temps, autres mœurs; autres intérêts, autres principes. Son exaltation au pontificat lui faisait voir les choses d'un œil différent.

Les ambassadeurs, voyant dans le pape tant de mauvaise volonté pour les affaires qui les intéressaient le plus, montrèrent peu d'empressement pour l'entreprise qui faisait l'objet de tous ses efforts; et comme celui-ci opposait à la tiédeur du roi pour le bien de l'église et de la chrétienté, le zèle et les promesses du duc de Bourgogne, les ambassadeurs répondirent avec fermeté que ces promesses du duc étaient subordonnées à la volonté du roi, sans le consentement duquel le duc ne pouvait lever

de l'argent et des hommes dans celles de ses provinces qui étaient situées en France.

Ainsi l'assemblée de Mantoue n'eut pas plus de résultat que les journées de Ratisbonne et de Francfort.

Cependant on paya fidèlement les aides qu'on avait obtenues pour l'expédition sainte, dont on ne cessait de parler, et qu'on ne se pressait pas de commencer. Mais le pape tenta un nouvel effort. Il envoya un cordelier de Boulogne, nommé frère Louis, dans les contrées les plus lointaines de l'Asie pour tâcher d'y susciter des ennemis aux Turcs. Il employa deux ans dans ce voyage, sans se rebuter par les difficultés et les dangers qu'il rencontra souvent dans ces pays sauvages (*a*), et il mit tant de persévérance et d'adresse dans ses démarches, qu'il remplit heureusement cette mission difficile. Il ramena en Europe des ambassadeurs de toutes les nations de l'Orient, qui s'engagèrent à attaquer les Turcs en Asie, tandis que les princes de l'Europe viendraient les attaquer dans la Grèce. Le pape les accueillit avec la plus grande bienveillance, et chargea le frère Louis de présenter au roi de France et au duc de Bourgogne ces singuliers ambassadeurs, venant de Trébisonde, de la Perse, de la Géorgie, de l'Arménie, de la Mésopotamie. Il les amena à Bruxelles en 1461. Ce fut un spectacle bien nouveau, bien extraordinaire, pour les habitans de cette ville que cette réunion d'hommes si différens des Flamands, si différens les uns des autres, par les habillemens, par le langage, par les habitudes. Le frère Louis, en les présentant au duc, lui adressa un

(*a*) Du Clercq, liv. 4, ch. 27.

discours bien emphatique: le duc leur fit de magnifiques présens, et les assura de son désir de les seconder de tout son pouvoir.

Cette étrange visite n'eut pas d'autre résultat. Les embarras toujours renaissans que le duc éprouvait de tous les côtés, l'empêchaient de s'occuper efficacement de cette grande entreprise, qui cependant lui tenait toujours fortement au cœur. Il ne la considérait plus maintenant comme un projet; c'était un devoir sacré auquel il ne pouvait manquer sans trahir sa conscience; c'était un vœu enfin, et il regardait la maladie qu'il venait d'essuyer, comme un avertissement du ciel, qui ne l'avait frappé que pour lui rappeler ce vœu, et ne l'avait guéri que pour lui laisser le temps et les moyens de l'accomplir. Mais le roi de France faisait tous ses efforts pour l'en détourner; il lui représentait son âge, ses infirmités, sa mésintelligence avec son fils, ses engagemens avec l'Angleterre. Toutes ces raisons, son devoir d'un côté, sa position de l'autre, jetaient le vieux duc dans une pénible perplexité. Le pape le sut et lui écrivit une lettre très-pressante, très-éloquente, qui le raffermit dans sa résolution.

Le duc convoqua les états à Lille (*a*) pour le mois de mars suivant. L'évêque de Tournai y porta la parole au nom du duc. Il leur exposa que cette sainte entreprise était la chose qui l'occupait le plus sérieusement; que s'il y avait apporté du retard, c'était contre son gré et son désir; qu'il y avait été forcé par le roi de France; que toutefois, afin que le pape et les princes chrétiens ne pus-

(*a*) Du Clercq, liv. 5, ch. 8.

sent avoir un juste sujet de se plaindre de sa conduite, il s'était décidé à faire partir incessamment un corps de deux mille hommes sous les ordres d'Antoine, bâtard de Bourgogne, et le duc en personne renouvela en présence de toute l'assemblée le vœu qu'il avait fait à la cérémonie du faisan, et jura qu'à moins que la mort ou la maladie ne le surprît, il serait lui-même sur les marches de la Turquie avant la Saint-Jean 1465, avec toutes les forces qu'il pourrait rassembler. Mais il avait tant différé, tant tergiversé, qu'on ne croyait plus guère à toutes ses belles paroles. On remarqua que les partisans les plus chauds de cette expédition étaient ceux qui ne devaient pas en faire partie. C'étaient eux qui criaient le plus haut. Ce sont les enfans du diable, disaient-ils, qui ont soufflé leur mauvais esprit au roi Louis; c'est par leur inspiration maligne qu'il a, au grand déshonneur du duc et à la honte de la chrétienté, engagé celui-ci à retarder toujours ce saint voyage contre sa promesse solennelle. Mais il n'était pas difficile de s'apercevoir que de tous ces princes, de tous ces chevaliers qui étaient liés par le vœu du faisan, il n'y en avait aucun, si l'on excepte le duc et son bâtard, qui ne désirât devoir le duc se dispenser de ce saint engagement pour être ainsi eux-mêmes déliés de leur serment.

Mais le duc ne persista pas moins dans son projet *(a)*. Il fit construire et fréter dans les ports de Zélande douze vaisseaux et armer six mille hommes *(b)*, et en donna le

(a) La Marche, liv. 1, ch. 36. Haræus.

(b) La Marche et Haræus les portent à ce nombre. Du Clercq ne dit que deux mille.

commandement au bâtard Antoine avec une somme de cent mille écus d'or comptant (a). Il fit payer par anticipation trois mois de paie à chaque soldat. Les Gantois équipèrent trois cent trente hommes aux frais de leur ville.

Le 21 mai, le bâtard, qui avait pris la croix le jour précédent (c'était la fête de la pentecôte), accompagné de Baudouin, son frère naturel et de plusieurs chevaliers et écuyers, se rendit à la tête de son armée, au port de l'Écluse en Flandre, où, en présence du duc, ils se mirent en mer; et après avoir côtoyé les dunes d'Angleterre et traversé la mer d'Espagne, ils apprirent, étant arrivés au détroit de Gibraltar, que les Sarrazins assiégeaient Ceuta, ville située sur les côtes de Barbarie, appartenant au roi de Portugal. Ils dirigèrent leur marche sur cette ville, et forcèrent les Sarrazins à lever le siége. Le bâtard ne fit pas un long séjour à Ceuta; il se contenta de voir les chrétiens qu'il avait délivrés du joug des barbares, et toute la troupe reprit la mer, dans l'intention de venir rejoindre le pape.

Un grand nombre de jeunes gens, emportés par l'enthousiasme du moment, se dirigèrent sur Rome par troupes de dix, de vingt, de quarante, allant à pied, sans chefs, sans armes, sans argent. On évalue le nombre de ceux qui étaient partis des états du duc, à plus de vingt mille. Du Clercq rapporte, d'après le témoignage d'un docteur en théologie, homme digne de foi, qui était alors à Rome, qu'on y disait que si l'on avait réuni tous les

(a) Haræus dit deux cent mille.

hommes arrivés des autres parties de la chrétienté, on en aurait bien compté trois cent mille, et c'est cette réunion que l'on craignait, parce que cette effroyable multitude aurait pu infester la France et l'Italie. Mais ils se débandèrent.

La flotte qui transportait les Bourguignons, après avoir été dispersée par la tempête, eut cependant le bonheur de se trouver réunie dans le port de Marseille, où l'on attendait les ordres du pape, qui avait fixé le rendez-vous des croisés à Ancône. Mais le saint père, qui, dans ce pieux projet, avait montré plus de zèle que de prudence, n'avait pris aucune mesure pour les y recevoir. Les malheureux qui arrivaient ne trouvaient ni vaisseaux, ni argent, ni vivres. On leur prodiguait des indulgences; mais c'était du pain qu'il leur fallait.

Pour surcroît de malheur, la famine, les maladies affligèrent cette multitude d'aventuriers. Le découragement, ou plutôt le désespoir s'en empara, et l'armée diminuait tous les jours par la désertion. L'argent que le duc avait donné au bâtard pour les frais de l'expédition, était dépensé, et il ne savait plus comment subvenir aux besoins de son monde.

Le pape enjoignit cependant au duc de se mettre en route avant le 1er de mars 1465, quel que fût son état, dit-il, dût-il périr dans l'expédition. Sa sainteté lui remontrait qu'aucun motif ne pouvait le dispenser d'accomplir son vœu; qu'il y était tenu, même au péril de ses jours, et elle lui en faisait un point de conscience si grave, que le duc ne pouvait y résister sans compromettre le salut de son ame.

Dans ces circonstances, le pape, qui s'était fait transporter à Ancône, pour présider au départ de l'armée, y mourut le 14 août 1464. Le duc se trouva dans une étrange perplexité, ne sachant si la mort de celui auquel il avait engagé sa foi, ne l'en dégageait pas. Les avis étaient partagés. Les ecclésiastiques (c'était toujours l'évêque de Tournai qui était leur conseil, leur interprète et leur oracle) étaient d'avis « que le duc devait persister dans son entre» prise, sans examiner s'il y avait à y gagner ou à y perdre, » sans s'inquiéter si ses hommes en reviendraient ou y res» teraient; qu'aucune considération temporelle ne pouvait » l'arrêter; qu'il ne s'agissait ici que de la gloire de Dieu » et de l'église. » On eût dit que le pape défunt parlait par la bouche de cet évêque.

Les chevaliers et les conseillers laïques étaient choqués de ce ton absolu : « Tous ces grands théologiens, disaient» ils, tous ces dévots personnages sont trop étrangers aux » choses de la terre pour s'en mêler. Leur domaine n'est » pas de ce monde. Qu'ils raisonnent, qu'ils prononcent » sur une question théologique, c'est leur affaire; mais » les intérêts politiques ne sont pas de leur ressort. Ils » sont incompétens dans ces matières. »

Après de longues discussions très-animées, il fut décidé que l'armée et l'artillerie seraient transportées à Avignon, où l'on attendrait de nouveaux ordres. Le duc était bien résolu de s'y rendre lui-même au mois de mars; mais le bâtard écrivit à son père qu'il avait reçu du nouveau pape l'ordre de se rendre à Venise. La mésintelligence qui éclata entre le pape et les Vénitiens au sujet des préparatifs de la croisade, sur lesquels ils ne purent s'accorder, firent évanouir ces grands projets, et l'armée bourguignonne

n'eut d'autre parti à prendre que de retourner, par terre, rejoindre ses foyers.

De cette nombreuse armée, il ne resta pas, dit Meyer, un homme sur dix. Le plus grand nombre était mort de la peste, et voilà à quoi, après douze ans, aboutirent tant de préparatifs et de dépenses, tant de mouvemens et d'embarras!

CHAPITRE NEUVIÈME.

Louis, dauphin de France, arrive à Bruxelles. Il est reçu par la duchesse de Bourgogne et la comtesse de Charolais. Le duc de Bourgogne y revient. Entretien du duc avec le dauphin. Le duc lui assigne le château de Genappe. Le dauphin est parrain d'une princesse de Bourgogne. — Puissance de la maison de Croy : division dans la cour de Bourgogne à ce sujet. Vive altercation entre le duc et son fils, suivie d'une scène violente. Le duc quitte brusquement Bruxelles; il s'égare dans une forêt. On le retrouve. La duchesse se retire dans une solitude. Réconciliation du duc et du comte son fils. La dauphine accouche à Genappe d'un fils, puis d'une fille. Le duc demande un subside aux états d'Artois. — Mort du roi de France, Charles VII. Sacre de Louis XI. Le duc, les seigneurs et les pairs lui font leur hommage. Le duc accompagne le roi à son entrée dans Paris. Faste du duc, simplicité du roi. Adieux du roi et du duc. Le comte de Charolais est nommé gouverneur de Normandie. — Maladie du duc. Ordonnance qui enjoint à tous les gentilshommes de porter perruque.

Louis, dauphin de France, esprit aussi dangereux que mauvais cœur, fuyant la colère de son père, dont il vivait éloigné depuis dix ans (*a*), vint demander un asyle à

(*a*) Il avait quitté la cour de son père en 1446, et s'était marié sans son consentement avec la fille du duc de Savoie.

la cour de Bourgogne. Il arriva à Bruxelles dans le mois de septembre 1456, accompagné du maréchal de Bourgogne, et n'ayant que dix chevaux pour sa suite. Le duc Philippe était alors avec son fils occupé au siége de Deventer, capitale d'Over-Yssel, province dépendante de l'évêché d'Utrecht. Il avait fait nommer par force son bâtard David à cet évêché ; mais ceux d'Over-Yssel ne voulurent pas le reconnaître, et le duc alla mettre le siége devant cette capitale. Le duc, ayant appris l'arrivée du dauphin, se hâta de terminer cette guerre. Les habitans de Deventer demandèrent à capituler. Le duc, pressé par les circonstances, leur accorda des conditions assez favorables, et il partit le 27 septembre pour Bruxelles, ayant envoyé à la rencontre du prince une députation de personnages de la plus haute distinction, à la tête de laquelle était le comte d'Etampes (*a*).

Ce furent donc la duchesse et la comtesse de Charolais qui reçurent le dauphin. Il était 8 heures quand il entra à Bruxelles. Dès que la duchesse en fut informée, elle descendit avec la comtesse de Charolais et toutes ses dames pour le recevoir à la porte de la cour (*b*). Dès que le prince eut aperçu ces dames, il descendit de cheval. La duchesse, la comtesse et la dame de Ravenstein s'agenouillèrent. Il

(*a*) C'est donc par erreur que Du Clercq dit que le duc était à Bruxelles, et qu'il alla à la rencontre du dauphin.

(*b*) Tous ces détails se trouvent dans un ouvrage intitulé : *Cérémonial de la cour de Bourgogne*, par Eléonor ou Aliénor de Poitiers, ch. 3. Ils peuvent paraître minutieux ; mais ils donnent une idée si naturelle des mœurs des cours dans ce temps, qu'ils sont du moins intéressans sous ce rapport.

se hâta de les relever, et les embrassa. Il offrit le bras à la duchesse, et voulut lui donner la droite. Celle-ci s'en défendit ; mais il fit taut d'instance, qu'elle dut enfin céder. « Monsieur, dit-elle, il paraît que vous voulez qu'on se » moque de moi ; car vous me forcez à faire ce qui ne m'ap- » partient pas. » Le dauphin répondit qu'au contraire c'était lui qui devait lui faire honneur, puisqu'il était le plus pauvre du royaume de France, ne sachant où chercher un refuge, sinon chez son oncle. Ces propos et ces façons durèrent plus d'un quart d'heure ; mais à la fin, quoiqu'elle pût dire et faire, il la mit à sa droite. Elle le conduisit à la chambre qui lui était destinée, et en le quittant, elle s'agenouilla de nouveau. En un mot, elle observa avec une scrupuleuse exactitude à l'égard de son hôte toutes les règles les plus minutieuses de l'étiquette. Elle ne se laissait plus rendre aucun honneur souverain. Ainsi, à la promenade, quand elle marchait à côté du prince, elle ne faisait pas comme ordinairement, porter la queue de sa robe ; elle la soutenait elle-même. A table, on n'essayait plus les mets avant de la servir.

Le duc n'arriva à Bruxelles que le 15 octobre. La duchesse et la comtesse de Charolais descendirent dans la cour pour l'attendre et le recevoir. Le dauphin vint les y joindre. La duchesse, toujours très-sévère sur l'étiquette, le pria de se tenir à sa chambre, en lui représentant que ce n'était pas à lui à venir ainsi au-devant du duc. Mais elle ne put l'engager à retourner. Le duc, voyant que le prince était dans la cour, ne voulut point y entrer à cheval ; il descendit à la porte, et mit un genou en terre devant le dauphin. Le prince voulut aller à lui ; mais la cérémo-

nieuse duchesse le retint par le bras, de sorte qu'il ne put arriver au duc qu'après que celui-ci eût fait le deuxième salut. Le duc s'agenouilla une seconde fois: le dauphin lui rendit un salut très-profond, et le prit sous le bras. Les deux princes entrèrent ainsi au palais.

Le lendemain, ils eurent un long entretien (*a*). La Marche, qui, en fidèle historien, ne rapporte jamais que ce qu'il sait, dit qu'ils eurent *plusieurs paroles secrètes qui ne sont pas venues à sa connaissance*. Mais Coucy, témoin oculaire des événemens de ce temps, supplée à ce défaut. Dans cet entretien, le dauphin fit au duc de longues doléances sur la conduite qu'avaient tenue à son égard les courtisans et les conseillers de son père, sur le dénuement absolu dans lequel on le laissait. Le duc crut comprendre qu'il voulait qu'on lui fournît des hommes et de l'argent pour faire la guerre au roi. Après l'avoir écouté attentivement, il répondit: « Monseigneur, vous êtes le » le bien venu. Je suis joyeux de vous voir. Je suis prêt à » vous servir de corps et de bien contre tous les princes de » la terre, sauf contre le roi votre père, contre lequel je » ne voudrais pour aucun motif entreprendre une chose » qui fût à son déplaisir. Je ne voudrais pas non plus ré» former son conseil. Cela ne convient ni à vous ni à moi. » Je le connais assez sage pour faire à cet égard ce qui con» vient le mieux, sans qu'il soit besoin que personne s'en » mêle. » Du reste, il lui offrit tous les services et tous les secours dont il pouvait avoir besoin; il promit de lui fournir un revenu et de lui monter une maison conformes

(*a*) Du Clercq, liv. 3, ch. 23. La Marche, liv. 1, ch. 33.

à son rang. Il lui assigna pour établir sa cour le château de Genappe, à 5 lieues de Bruxelles, avec une pension annuelle de trente-six mille francs. Il y vécut tranquillement, s'occupant à lire et à chasser. Dans une de ces parties qu'il avait faite avec le comte de Charolais, s'étant séparés l'un de l'autre, ils s'égarèrent et se perdirent dans un bois. Comme la nuit approchait, le comte, croyant que le dauphin était retourné, revint à Bruxelles. Le duc lui demanda où était le dauphin: il lui répondit, qu'il avait cru qu'il était revenu avant lui. Le duc lui ordonna de retourner prestement sur ses pas, et de ne revenir que quand il aurait retrouvé le prince, et il fit monter tous ses gens à cheval pour le chercher. Il était à huit lieues de Bruxelles, dans des chemins écartés, où, ayant enfin rencontré un paysan, qui le ramenait, il trouva le comte de Charolais avec les autres officiers, qui revinrent avec lui à Bruxelles.

Quel que fût le mécontentement du roi à l'égard de son fils, le duc ne continua pas moins à avoir pour celui-ci les mêmes attentions. La comtesse de Charolais accoucha le 13 février 1457 d'une princesse. Le comte pria le dauphin de vouloir être son parrain. Le prince s'y prêta de très-bonne grâce, et le baptême fut célébré à Bruxelles avec la plus grande pompe. Les marraines furent la duchesse de Bourgogne et la dame de Ravenstein, sa nièce. La dauphine donna à mademoiselle de Bourgogne (*a*) le nom de Marie, en mémoire de la reine sa mère.

(*a*) *En ce temps, on ne disait point madame, parceque monsieur n'était pas fils de roi.* La Marche.

Le dauphin cherchait surtout à s'attacher les seigneurs de Croy, qui jouissaient d'un très-grand crédit à la cour du duc, et qui, par cette raison, avaient excité la jalousie de la noblesse et la haine du peuple. Le comte de Charolais, plus que tous les autres, ressentait un extrême déplaisir en voyant l'empire qu'exerçait sur l'esprit du duc cette puissante maison, avec laquelle le comte était brouillé pour des intérêts de famille; et ce qui achevait d'envenimer la haine de celui-ci, c'était la prédilection marquée que les Croy témoignaient au dauphin, auquel ils se montraient entièrement dévoués.

La division que ce mécontentement et ces brouilleries avaient amenée dans la cour de Bourgogne, éclata enfin. La maison de Croy, alliée avec les Lalain, avec les Lannoi, tenait le parti du duc. Les autres grands seigneurs tenaient celui du comte, qui avait mis dans ses intérêts le vieux chancelier Nicolas Raulin. Une de ses misérables querelles, si fréquentes dans les cours, pays où les très-petites causes ont souvent produit les plus grands évènemens, occasionna un fâcheux incident, suivi d'une aventure plus fâcheuse encore et plus extraordinaire. Il s'agissait de nommer un chambellan pour faire le service auprès du comte de Charolais, afin de remplacer les deux premiers, qui étaient empêchés. Ce grave sujet occasionna entre le père et le fils une vive altercation. Le comte avait chargé de ce service le sire d'Emeries, fils du chancelier Raulin, et il porta une ordonnance par laquelle il lui donna le rang de troisième chambellan. Le duc voulait au contraire que ce rang fût donné au sire de Sempy, fils de Jean de Croy. Le comte s'obstina néanmoins à maintenir son

ordonnance. Le duc le fit venir, et lui enjoignit de la lui apporter (*a*).

Le duc était dans son oratoire avec la duchesse, sa femme. « Donnez-moi votre ordonnance, dit-il à son fils, » et il la jeta au feu. « Cherchez maintenant votre ordon» nance. Vous pouvez bien en faire une nouvelle. » Le comte s'emporta et jura qu'il n'en ferait pas d'autre. « Je » ne me laisserai pas mener par les Croy comme vous ; » ils ne vous ont que trop long-temps gouverné (*b*). »

A ces mots, le duc entra dans un si violent accès de colère, qu'il chassa son fils de l'oratoire, et lui ordonna de sortir de ses états, en le chargeant de malédictions. Il le poursuivit même l'épée à la main si vivement, qu'il l'eût frappé, s'il ne se fût promptement enfui ; car il en fit tout son pouvoir, dit Du Clercq. Qu'on se figure la situation de la duchesse. Elle se montra mère, dit La Marche ; elle suivit son fils. Le violent débat, qui fut l'origine de la longue mésintelligence qui régna entre le père et le fils troubla tellement le vieux duc, qu'ayant pour ainsi dire perdu le sens, il descendit, demanda un cheval ; et quoique la nuit approchât, quoique la pluie tombât en abondance, il sortit seul de Bruxelles, sans savoir où il allait. Il ne reparut pas de toute la journée. Toute la cour était dans une mortelle inquiétude. On courait de tous les côtés pour le chercher ; enfin on apprit qu'à la nuit tombante, se voyant égaré dans la forêt, il avait vu de loin une lueur ;

(*a*) *Ceci avint le* 17 *février* 1456 (1457). La Marche. Du Clercq rapporte ce fait à la même date.

(*b*) Du Clercq, liv. 3, ch. 26.

c'était le feu d'un pauvre charbonnier (*a*). Il se dirigea sur ce point, et se fit conduire par cet homme à la logette d'un de ses employés de chasse, où il passa la nuit. Les gens du duc, ayant le lendemain été instruits de sa retraite, vinrent l'y trouver, et lui témoignèrent tous, chacun selon qu'il était affecté, les mouvemens qui les agitaient. Les uns racontaient les inquiétudes, les angoisses, les soucis qu'ils avaient éprouvés en apprenant son départ; les autres lui exprimaient la joie qu'ils ressentaient en le revóyant. Mais le duc ne leur parla que de la duchesse, se plaignant amèrement de ce qu'elle l'avait abandonné pour suivre son fils. Il chargea même le maréchal de Bourgogne de lui en témoigner tout sòn déplaisir. La Marche atteste qu'il était présent à cet entretien entre la duchesse et le maréchal. C'est ici un témoin qui dépose plutôt qu'un historien qui raconte. « Je connaissais mon « mari, dit-elle, pour un redoutable chevalier, et je » craignais que dans la fureur où je le voyais, il ne courût » sur mon fils. Je le fis donc sortir, et je le suivis. Mon» seigneur doit me pardonner. Je suis étrangère dans ce » pays, et je n'ai d'autre soutien que mon fils. »

Après ces déplorables scènes, la duchesse, dégoûtée du monde et des cours, ne pensa qu'à chercher le repos dans la solitude. Elle fonda un couvent de sœurs grises de l'ordre de S[t] François, dans la forêt de Nieppe, en Flandre, où elle se retira (*b*), pour y passer son temps dans des exercices de dévotion.

(*a*) La Marche, liv. 1, ch. 33.
(*b*) Du Clercq, liv. 3, ch. 26.

Le duc revint à Bruxelles, et le comte de Charolais se retira à Termonde avec toute sa suite. Le dauphin employa toute son influence pour tâcher de les réconcilier. Le comte de Ravestein se rendit plus d'une fois de sa part auprès du duc, et Olivier de La Marche fut également envoyé plus d'une fois à Bruxelles de la part du comte de Charolais auprès du chancelier Raulin pour avoir ses conseils sur la conduite qu'il devait tenir dans une affaire si délicate. Le vieux chancelier ne lui en donna que de sages et modérés, et le comte se montrait très-disposé à se soumettre à son père. Le duc, de son côté, consentit à recevoir son fils, à condition seulement qu'il renverroit deux hommes qu'il soupçonnait être ceux qui entretenaient le comte dans son obstination. C'étaient deux jeunes écuyers, nommés Guillaume Biche et Guillot Dusie. Ils passèrent en France. L'un entra dans la maison du roi, et l'autre (c'était Biche) se fixa à Paris ; et comme il était très-fin et très-adroit, il sut s'insinuer si bien auprès des ministres, qu'il connut tous les secrets de l'état. La Marche rapporte que lui-même fut envoyé plus d'une fois auprès de ce Biche, pour en apprendre ce qui pouvait intéresser le duc et le dauphin.

Le comte de Charolais, ainsi rentré en grace avec son père par la médiation du dauphin, revint à Bruxelles. Le duc continua de son côté à employer tous ses efforts auprès du roi pour opérer une réconciliation avec le dauphin. Mais le roi, entouré de conseillers ennemis du duc, croyait (et c'était l'effet de leurs insinuations malignes) que c'était le duc qui entretenait l'obstination du dauphin. Tout annonçait une rupture prochaine. On

crut pendant près d'un an que la guerre allait éclater, et l'on en faisait en effet tous les préparatifs des deux côtés ; mais on n'y songeait pas sérieusement, et toute cette année (1457) se passa ainsi en ambassades mutuelles, qui reportaient d'une cour à l'autre leurs plaintes et leurs griefs, sans autre résultat.

Le dauphin fit venir de la Savoie la princesse Charlotte, sa femme, âgée seulement de 18 ans, qu'il avait épousée depuis six ans, et elle vint habiter Genappe avec son mari. Elle y accoucha le 26 juin 1459 d'un fils, qui fut nommé Joachim. Il fut baptisé à Genappe, dans la même paroisse, où jadis l'avait été le fameux Godefroid de Bouillon (*a*). Il ne vécut que peu de jours, et il fut enterré dans l'église de Notre-Dame de Halle (*b*).

Deux ans après, au mois d'avril 1461, la dauphine accoucha d'une fille, qui fut nommée Anne. Le duc profita de cette occasion pour convoquer les états d'Artois, et il leur demanda une aide triple de l'aide ordinaire, alléguant le surcroît de dépense que lui causait l'entretien de la maison du dauphin. Les états, qui savaient que ce motif apparent était un petit moyen de tirer de l'argent des provinces, ne lui accordèrent que la moitié de sa demande.

(*a*) Du Clercq, liv. 3, ch. 47.

(*b*) M. Lesbroussart, dans ses notes sur Oudegherst, tome 2, p. 689, dit qu'on voit encore dans une petite niche pratiquée dans la muraille de cette église, une figure représentant un enfant, avec cette inscription: *Hic jacet Joachimus delphinus Ludovici XI Galliæ regis filius qui obiit hic circa annum* 1460. Cette inscription est aussi inexacte quant à la personne que quant à la date.

La santé du roi dépérissait visiblement. Le chagrin que lui causait l'éloignement de son fils, lui devenait tous les jours plus sensible. Il témoignait souvent à ses confidens les plus intimes le désir de le revoir. Mais la défiance et l'obstination du dauphin mettait un obstacle invincible à tous les moyens de rapprochement. Ce méchant prince, à qui tous les sentimens généreux, toutes les affections douces étaient inconnues, supposait toujours que son père ne cherchait à le rappeler que pour le tromper et le perdre. Le penchant à toujours soupçonner une intention perverse donne déjà une idée bien sinistre du caractère affreux de Louis, qu'il n'a que trop montré, quand, pour le malheur de la France et de l'humanité, il fut monté sur le trône.

Enfin la maladie du roi prit un caractère alarmant, et il y succomba le 22 juillet 1461. La nouvelle en fut incessamment portée à Genappe au dauphin, qui en fit sur le champ part au duc, en l'invitant à l'accompagner à Reims pour assister à la cérémonie de son sacre. Tous les grands seigneurs de Bourgogne, de Flandre, de Hainaut, d'Artois furent également invités à s'y rendre avec leur suite. Le sacre fut célébré le 18 août. Le duc de Bourgogne, entouré des seigneurs les plus riches et les plus puissans de ses états, y tint le rang le plus distingué comme premier pair de France, et ce sont eux qui donnèrent à la cérémonie toute sa pompe et tout son éclat (*a*).

Après le sacre, le duc Philippe fit son hommage au roi en ces mots : « Très-redouté seigneur, je vous fais

(*a*) Du Clercq, liv. 4, ch. 32.

» hommage de la duché de Bourgogne, des comtés de » Flandre et d'Artois et de tous les pays que je tiens de la » noble cour de France, et vous promets obéissance et » service, comme à mon seigneur, non-seulement de ces » comtés que je tiens de vous, mais de la duché de Brabant, de Luxembourg, de Lothier, de Limbourg, des » comtés de Bourgogne, de Hainaut, de Hollande, de » Zélande, de Namur, et de toutes les terres qui ne sont » point du royaume de France, et que je ne tiens pas de » vous. Je vous offre autant de seigneurs, de nobles hom» mes, de gens de guerre et autres que j'en pourrai tirer. » Je vous promets de vous servir de mon corps tant que je » vivrai, avec autant d'or et d'argent que je pourrai. »

Les autres seigneurs et pairs firent également leur hommage.

Le lundi, 30 août, entre deux et trois heures après midi, Philippe arriva à Paris, afin d'y faire faire les préparatifs pour l'entrée et la réception du roi. Il fit disposer à cet effet son hôtel d'Artois, et alla, accompagné de tous les seigneurs de sa cour, au nombre de deux cent quarante, à la rencontre du roi (a) à St Denis, où il avait couché. Le faste du duc de Bourgogne présentait un singulier contraste avec la simplicité du roi. Quand on passa devant les halles, un boucher s'avisa de crier à haute voix : « O franc et noble duc de Bourgogne, soyez

(a) Du Clercq, liv. 4, ch. 33, donne une description fort détaillée et fort curieuse de l'ordonnance de ce pompeux cortége, de leurs costumes, de leurs accoutremens, enharnachemens, etc. Je ne m'y arrête pas, et je dis comme La Marche à ce sujet : *Je pourrais être trop prolixe en mon écriture et ennuyeux aux lisans.*

» le bien venu dans la ville de Paris. Il y a long-temps que » vous n'y étiez venu, quoique vous y fussiez fort désiré.» Il y avait en effet 26 ans.

Le roi se rendit directement à l'église Notre-Dame, et le lendemain seulement il alla se loger au palais des Tournelles, où l'on donna pendant plusieurs jours une fort belle fête. Un jour qu'il revenait à ce palais, en passant par la rue S[t] Antoine, ayant à son côté le duc de Bourgogne, un autre boucher cria : « O noble et franc duc » de Bourgogne, soyez le bien venu. Nous devons vous » aimer beaucoup; car vous nous avez bien gardé no- » tre roi. »

Après avoir donné ses premiers soins au gouvernement, le roi, à qui il tardait de revoir sa mère, résolut de partir pour Amboise, où elle était. Avant son départ (*a*), il vint faire ses adieux au duc de Bourgogne, qui était dans son hôtel d'Artois. Le duc était à dîner. Le roi, devant tous les seigneurs qui étaient présens, remercia le duc des biens et des honneurs qu'il en avait reçus. « C'est à » vous, lui dit-il entr'autres choses gracieuses, que peut- » être je dois la vie. Je le sais bien. »

Le 24 septembre, le roi partit. Le duc avec son fils et toute sa suite l'accompagnèrent hors de la ville. Ils descendirent tous deux de cheval au milieu de la campagne. Le roi exprima par toutes les paroles les plus obligeantes les sentimens pleins d'affection qu'il avait déjà témoignés au duc, qui, de son côté, lui réitéra ses offres de services.

Le 30, le duc quitta Paris (*b*), et le comte de Charolais

(*a*) Du Clercq, liv. 4, ch. 34.
(*b*) Du Clercq, ib., ch. 35.

reprit le chemin de la Bourgogne, son pays natal, qu'il n'avait pas revu depuis son enfance. Il n'y fit qu'un court séjour, et il se hâta de revenir à Tours visiter le roi Louis, qui lui fit l'accueil le plus gracieux et le plus honorable, et le logea dans son palais, où il resta près d'un mois (*a*). Le roi le fit gouverneur de Normandie avec un traitement annuel de trente-six mille francs.

A son retour à Bruxelles, le duc tomba grièvement malade au commencement de février 1462 (*b*). Les médecins désespéraient de pouvoir le guérir. Son fils qui était au Quesnoi, accourut à Bruxelles. Il ordonna des prières publiques dans toutes les villes, et ce n'était pas par grimace, comme on dit, que le peuple y prit part; c'était vraiment par sincère attachement, par pure affection, *par bonne et grande volonté*, comme dit Du Clercq. Le comte de Charolais lui donna toutes les marques de la plus touchante tendresse; il le veilla pendant quatre jours et quatre nuits sans se déshabiller, sans se coucher. Le duc était fort sensible à ces soins. « Mon fils, lui disait-» il, ne vous donnez pas, je vous prie, tant de peines » pour moi; vous pourriez en tomber malade, et j'en » aurais bien du chagrin. Puisqu'il plait à Dieu que je le » sois, il vaut mieux que je le sois seul. » Le comte, pour contenter son père, faisait quelquefois semblant d'aller se reposer; mais il restait toujours, sans que le duc s'en aperçut, auprès de son lit.

La duchesse ayant appris le danger de son mari, quitta

(*a*) La Marche, liv. 1, ch. 38.
(*b*) Id ibid., ch. 40.

sa retraite de Nieppe, pour venir lui donner ses soins. Enfin, il se rétablit; mais il fallait encore plus de six mois avant qu'il fût complètement guéri. La duchesse, pendant tout le temps de sa convalescence, ne le quitta point, et elle ne retourna plus à son hermitage, dont probablement le séjour lui était devenu ennuyeux.

Les médecins avaient ordonné au duc de se faire raser la tête. On a dit à ce sujet que les courtisans, pour plaire à leur maître, s'étaient condamnés à porter perruque. Le fait n'est pas exact. Ce ne fut pas du tout un acte de complaisance ou de flatterie. Le duc, craignant d'avoir l'air ridicule, s'il paraissait seul avec la tête rasée, porta une ordonnance (*a*), par laquelle il enjoignit à tous les gentilshommes de se faire couper les cheveux. Il y en eut plus de cinq cents, qui, non, comme le dit La Marche, par amour pour le duc, mais bien plutôt, je pense, par crainte, se firent raser la tête. Messire Pierre Wacquembach et d'autres serviteurs du duc furent chargés de l'exécution de cette singulière ordonnance. Dès qu'ils voyaient un homme noble portant ses cheveux, ils les lui faisaient couper sans miséricorde.

(*a*) La Marche, liv. 1, ch. 34. La Marche, qui rapporte ce fait assez plaisant, se trompe sur le temps. Il place l'événement en 1460 avant la mort du roi Charles VII. Or c'est, comme on le voit positivement dans Du Clercq, en 1461, après le sacre de Louis XI, que le duc Philippe fit cette maladie.

CHAPITRE DIXIÈME.

Louis XI veut racheter les villes sur la Somme engagées par le traité d'Arras. Il rappelle à cet effet les Croy, et se brouille avec le comte de Charolais : Le duc se réconcilie avec le comte son fils. Artifice de Philippe de Croy. Nouvelle brouillerie entre le duc et le comte. Nouvelle réconciliation. Le duc fait reconnaître son fils comme son unique héritier.—Ligue *du bien public*. Phénomène dans les planètes. Sortilége pratiqué contre le comte de Charolais. —Manifeste du duc de Berri. Lettre de ce prince au duc de Bourgogne. Le comte de Charolais marche au secours du duc de Berri à la tête d'une armée. — Discussion entre les comtes de Nevers et de Charolais au sujet des villes de Péronne, Roye et Montdidier.—Le comte de St Pol somme Péronne de se rendre au duc de Bourgogne. Le comte de Nevers y entre. — Bataille de Mont-le-Héri. — Paix *du bien public*.

Le roi Louis avait exactement payé au comte de Charolais, la pension de trente-six mille francs, qu'il lui avoit assignée avec le gouvernement de Normandie (*a*). « Telle était la politique astucieuse de ce monarque toujours subtil dans ses affaires, dit naïvement La Marche, » tenant une manière telle, que quand il se voulait servir » du comte, il le traitait bien, et tenait mines contraires » à ceux de Croy, qui étaient les ennemis déclarés de « Charles ; et quand il se voulait servir de ceux de Croy, » il traitait mal le comte de Charolais. » C'est ainsi qu'il lui ôta sa pension et son gouvernement, et qu'il rappela les Croy, dont il voulait se servir dans une affaire de la

(*a*) La Marche, liv. I, ch. 35.

plus haute importance. Il s'agissait de racheter les villes sur la Somme qui avait été engagées pour une somme de quatre cent mille francs au duc de Bourgogne, par le traité d'Arras. Le conseil de France avait prétendu sous le règne précédent, qu'il existait une promesse secrète du duc Philippe, par laquelle il s'engageait à restituer ces villes sans paiement. Mais comme on ne put produire cette promesse, et que les recherches que l'on fit ne donnèrent aucune preuve de son existence, le roi se crut autorisé à négocier ce rachat, conformément à la disposition du traité d'Arras, qui l'y autorisait formellement, pourvu qu'il restituât la somme au duc. Le roi avait déjà entamé cette affaire avec le comte de Charolais; et voyant que celui-ci n'était pas très-bien disposé, il lui promit de la remettre après la mort du duc Philippe. Louis (c'était sa morale) ne croyait être lié par une promesse que tant qu'il n'avait pas intérêt à l'enfreindre: et quand il crut voir arriver le moment favorable, il mit dans ses intérêts les Croy, Antoine surtout, qui s'était emparé de l'esprit affaibli du vieux duc, et il entama des négociations.

Le comte, apprenant cette perfidie, fit les plus vives remontrances à son père, et écrivit au roi lui-même pour lui rappeler ses promesses. Mais toutes ses raisons, tous ses efforts furent inutiles. Croy, moins pour servir le père que pour contrecarrer le fils, mit une grande activité dans la négociation, qui fut bientôt terminée; et pour qu'elle n'éprouvât aucun retard dans l'exécution, le roi emprunta aux riches marchands, aux abbayes, aux évêques; il saisit l'argent des consignations, des dépôts, la solde des troupes, les gages des officiers, et il parvint ainsi à

compléter la somme, qui fut comptée au garde des joyaux du duc.

Dans son indignation, le comte de Charolais se retira à Gorcum en Hollande. Sa rupture avec le roi était enfin déclarée, et ils ne gardèrent plus de ménagement. Mais il était disposé à se réconcilier avec son père, et c'est dans cette intention qu'il écrivit à tous les membres des états pour les inviter à se rendre à Anvers avant le 3 janvier 1464, afin de se concerter avec eux sur les moyens de parvenir à ce but salutaire. Le duc, qui avait convoqué les états à Bruges pour le 10 du même mois, leur défendit d'obtempérer à l'invitation de son fils.

L'assemblée de Bruges fut ouverte au jour fixé. Le duc se borna pour cette fois à lui donner communication d'un mémoire justificatif par lequel le comte de Charolais répondait aux griefs qu'on lui imputait, et il annonça qu'il se proposait de convoquer une nouvelle assemblée, où il ferait connaître sa décision sur cette triste affaire, après avoir pris conseil de quelques hommes de confiance, qu'il retint auprès de lui à cet effet.

Le comte était venu à Gand, où se rendit une députation composée de l'évêque de Tournai, de l'abbé de Citeaux, de Simon de Lalain et de quelques autres seigneurs. L'abbé en était l'orateur. Le comte se laissa convaincre par ses raisons, et partit pour Bruges. Le fils cria *merci*, le père fit grâce, et la réconciliation fut ainsi opérée par la médiation des états.

Mais cette réconciliation était plus apparente que sincère. Ce n'était pas le cœur qui parlait. On remarquait dans tous les deux une sorte de contrainte qui laissait

apercevoir une défiance réciproque. Le comte était désolé de voir son père livré aux Croy, dont le faste insultant et le ton altier étaient devenus insupportables. Il voulut décharger entièrement son cœur de tout ce qui lui pesait. Il vint donc un jour trouver son père dans son oratoire, et les deux princes y eurent une explication franche, dans laquelle ils exprimèrent leurs sentimens mutuels avec un abandon, un épanchement et une effusion de cœur, qui les délivrèrent de toutes leurs défiances. « Je vous serai » bon père autant que vous me serez bon fils, » dit le duc, avec les larmes aux yeux. C'est par ces paroles que finit ce touchant entretien.

Toutes les préventions du comte n'étaient cependant pas dissipées. Il n'en resta pas moins toujours imbu de l'idée que les Croy travaillaient à ruiner la maison de Bourgogne, et il craignait toujours qu'ils ne finissent par vendre la Bourgogne au roi de France, et qu'ainsi cette belle succession ne lui échappât. Les Croy ne cessaient en effet d'obséder le vieux duc. Le plus dur et le plus terrible de ceux-ci était Philippe, sire de Quiévain, premier chambellan du duc. Ce rafiné courtisan vint un jour trouver ce prince, et s'étant jeté à ses genoux, il lui demanda avec un maintien et un ton hypocrites la permission de se retirer pour se soustraire à la haine du comte de Charolais. Le duc le retint, et entra dans un accès de colère, qui tenait de la frénésie : il saisit un épieu, descend, fait retentir tout le palais de ses cris. « Je verrai, dit-il, si mon » fils voudra assassiner mes fidèles serviteurs. » On accourt au bruit, on l'entoure, on l'apaise, et on parvient à le ramener dans son appartement.

Après cette scène, le sire de Quiévain part secrètement, emportant ses effets les plus précieux. Les autres Croy étaient refugiés en France. Un mois se passa en démarches et en pourparlers pour tâcher de parvenir à réconcilier le duc avec son fils. On profita de la circonstance de la semaine sainte. Le jour du vendredi saint, 14 avril (*a*), un prédicateur renommé fit dans le palais du duc un sermon très-pathétique à sa manière, *sur la clémence et la miséricorde*, pour engager le duc, en lui remettant sous les yeux l'exemple du sauveur mourant sur la croix, à pardonner à son fils les torts qu'il croyait pouvoir lui reprocher.

Le lendemain, à midi, les chevaliers de la toison d'or lui amenèrent son fils, qui, se jetant à ses pieds, le pria, au nom de Jésus-Christ, de lui accorder son pardon. Le duc éprouva dans ce moment la plus vive émotion; et prenant son fils par le bras, il lui dit en pleurant: « Mon « fils, je vous pardonne. »

Le 27 du même mois, le duc tint dans la grande salle de son palais à Bruxelles une assemblée générale des évêques, abbés, nobles et députés des villes, formant les trois états de toutes les provinces des Pays-Bas soumises à la maison de Bourgogne, dans laquelle il fit reconnaître son fils comme unique et légitime héritier de tous ses états et domaines, et, après sa mort, comme leur légitime souverain (*b*).

Le roi Louis, dès son avénement au trône, avait excité

(*a*) Du Clercq, liv. 5, ch. 26.

(*b*) Cet acte est inséré au tome 2, p. 1348, du recueil de Miræus.

par son ton absolu, par ses actes arbitraires, par ses impôts accablans, les murmures et le mécontentement de toutes les classes. Il s'était surtout rendu odieux à la noblesse. Les grands seigneurs avaient des intelligences et des correspondances secrètes. La réconciliation du duc de Bourgogne avec son fils les rendit plus entreprenans, parce qu'ils espéraient qu'engagé par les motifs d'intérêt et les sujets de haine qui lui étaient communs avec les seigneurs, le comte de Charolais, devenu maître de ses volontés et de ses actions, entrerait dans leur ligue. Le chef de cette ligue était le duc de Berri, frère du roi. Il y eut sur la fin de décembre une réunion des envoyés des principaux conjurés (*a*), qui apportèrent le consentement scellé de tous ces princes et seigneurs à une ligue formée pour *le bien public*. C'est la dénomination qu'on lui donna. Mais le secret était encore sévèrement gardé. Ils se reconnaissaient seulement à une marque distinctive; c'était une aiguillette de soie, qu'ils portaient à la ceinture. On comptait plus de cinq cents personnes dans le secret, tant princes que chevaliers et écuyers, que dames et demoiselles.

Le comte de Charolais se prononça, et dès cet instant la conspiration éclata. Tous les princes, tous les seigneurs prirent les armes de tous les côtés. Cet appareil jeta la terreur et la consternation dans tous les esprits. Un phénomène ordinaire, qui arriva cette année, mit le comble aux alarmes. Mars, Jupiter et Saturne se trouvèrent en conjonction (*b*). C'était, selon les astrologues, un signe

(*a*) La Marche, liv. 1, ch. 35.
(*b*) Du Clercq, liv. 5, ch. 22.

certain de guerre, de peste, de famine, de tous les fléaux réunis.

Le roi ne conservait dans son parti qu'un très-petit nombre de seigneurs, dont l'un était Jean de Bourgogne, comte d'Etampes, devenu comte de Nevers par la mort de son frère Charles, arrivée en 1464. Ce seigneur, qui avait été élevé à la cour du duc Philippe, comme s'il eût été son propre fils, en avait été comblé de biens, et c'en était assez pour avoir excité la jalousie et par suite la haine du comte de Charolais contre le comte Jean, qu'il regardait comme son mortel ennemi, prétendant qu'il avait voulu attenter à ses jours. Cet odieux soupçon était fondé sur un fait presque ridicule (*a*). Un apothicaire de Bruxelles avait dit à quelques-uns des gens du comte de Charolais que trois hommes, qu'il désigna, lui avaient fait faire six images de cire, trois d'hommes et trois de femmes, et lui avaient dit que c'était pour opérer un maléfice sur la personne du comte. Celui-ci fit arrêter l'apothicaire et les trois hommes, et après les avoir interrogés lui-même, il demanda au comte d'Etampes qu'il fît remettre à sa disposition deux des officiers de sa maison, nommés Charles de Noyer, qui déjà avait pris la fuite, et Jean Des Bruyères, qui se mêlait de médecine. De Noyer fut pris, et conduit au Quesnoi avec Des Bruyères. Il résulta de leurs dépositions que le comte d'Etampes, de concert avec un moine noir, avait fait fabriquer ces figures de cire, sur le front desquelles étaient écrits les noms de *Louis*, *Philippe* et *Charles*; au dos, le mot de *Bélial*,

(*a*) Du Clercq, liv. 5, ch. 45. Meyer ad an. 1462.

et sur l'estomac, le nom de *Jean, comte d'Etampes*. Ce sortilége avait pour but d'obtenir les bonnes graces de *Louis*, roi de France, et de *Philippe*, duc de Bourgogne. Les maléfices pratiqués sur la troisième figure, marquées au front du nom de *Charles*, devaient faire tomber en langueur le comte de Charolais. Cette singulière affaire n'eut point de suite. Elle n'aboutit qu'à exaspérer l'esprit soupçonneux et irascible du comte. L'apothicaire fut déclaré innocent; mais les autres restèrent encore longtemps en prison, et le comte d'Etampes se retira en France (*a*).

Le duc de Berri publia un manifeste dans lequel il expliqua les motifs de sa conduite, et adressa en même temps une longue lettre au duc Philippe. La Picardie allait devenir le théâtre de la guerre. Le comte de Nevers, que le roi de France avait nommé son lieutenant et capitaine général de tous les pays depuis l'Oise jusqu'à la Somme (*b*), adressa au nom du roi Louis, une sommation à tous les capitaines et vassaux du roi de son gouvernement de faire tous les préparatifs de guerre et de se pourvoir d'armes et de chevaux (*c*). Le comte de Charolais envoya en même temps, au nom du duc, son père, aux gouverneur, maïeur et échevins d'Arras, un mandement portant la défense expresse d'obéir à l'injonction du comte Jean (*d*). Ce mandement eut son effet; car la plus grande partie des gentilshommes de la Picardie, au lieu de se rendre

(*a*) Cet événement eut lieu en 1462.
(*b*) Du Clercq, liv. 5, ch. 27.
(*c*) Id., ibid, ch. 24.
(*d*) Id., ibid, ch. 25.

à la sommation du comte de Nevers, vinrent s'enrôler sous les bannières de Bourgogne (*a*).

Le comte venait dans ce moment de se réconcilier avec son père (*b*). Le duc convoqua les trois états des Pays-Bas à Bruxelles pour le 24 avril, et il s'y rendit lui-même. Après avoir donné lecture de la lettre du duc de Berri, l'évêque de Tournai fit connaître à l'assemblée que le duc avait résolu d'envoyer son fils en France avec une forte armée au secours du duc de Berri ; que cette armée, qui devait être prête pour le 7 mai, exigeait de grands frais ; qu'à cet effet, le duc les requérait de lui accorder, chacun selon leur pouvoir, les subsides nécessaires. Les états accédèrent de très-bonne grâce à cette demande.

L'armée du comte de Charolais montait à quatorze cents lances et huit mille archers, sans y comprendre les Bourguignons. Il prit congé de son père avant le 15 mai. Le sire Adolphe de Ravenstein et le bâtard de Bourgogne avaient également sous leurs ordres des troupes nombreuses.

Le comte de Nevers, se trouvant ainsi dans la plus fâcheuse position, tenta de faire la paix avec le comte de Charolais. Le grand point de discussion étaient les villes et châtellenies de Péronne, Roye et Montdidier, que le duc Philippe avait données au comte de Nevers, à son mariage, pour en jouir sa vie durant ; mais le comte alléguait que ces villes étaient devenues sa propriété inaliénable, le roi et le duc de Bourgogne les lui ayant depuis peu de temps cédées à perpétuité ; et en effet, depuis

(*a*) Du Clercq, liv. 5, ch. 27.
(*b*) Id., ibid, ch. 26.

un an environ, les cris et les actes publics, qui auparavant se faisaient au nom du roi et du duc, se faisaient au nom du roi et du comte de Nevers. Le comte de Charolais soutenait au contraire qu'il était fondé à reprendre ces villes, assurant qu'elles n'avaient été cédées au comte de Nevers, lorsqu'il n'était que comte d'Etampes, qu'en attendant qu'on pût le dédommager par des seigneuries plus importantes; et que comme, depuis cette cession, ce comte avait été pourvu des comtés de Nevers et de Rethel, la maison de Bourgogne devait rentrer en possession de Péronne. Le sire de Saveuse, chargé de négocier cette affaire, exigeait préalablement du comte qu'il s'engageât à garder la neutralité et à ne point mettre de garnison dans Péronne. Le comte le promit.

Tel était l'état des choses, quand la ville de Péronne fut sommée par le comte de S[t] Pol de se rendre au duc de Bourgogne. Les habitans demandèrent trois jours pour répondre, et envoyèrent sur le champ un message au comte de Nevers à Amiens, pour lui signifier que s'il ne venait pas incessamment à Péronne, ils étaient décidés à se rendre au duc de Bourgogne, Le comte, se voyant si vivement pressé, partit à l'instant d'Amiens et entra dans Péronne le 25 mai avec cinq à six cents hommes de cavalerie, accompagné de Rohault, maréchal de France, qui avait cent lances et deux cents archers sous ses ordres (*a*).

Le sire de Saveuse était déjà revenu auprès du comte de Charolais, qui, satisfait de la négociation, paraissait être disposé à la paix, quand on vint lui annoncer que le

(*a*) Du Clercq, liv. 5, ch. 27.

comte de Nevers, violant sa promesse, était entré à Péronne. Ainsi tout fut rompu.

Les princes ligués devaient se trouver à un jour fixe à St Denis près de Paris. Le comte les y attendit pendant tout le mois de juin (*a*).

Le 15 juillet, ce dernier, qui s'était avancé à St Cloud, en partit à la tête de son armée, pour venir à la rencontre des ducs de Berri et de Bretagne, à qui l'armée du roi, qui les harcelait de tous les côtés, empêchait le passage (*b*), et vint se loger à deux lieues du village de Mont-le-Héri (*c*). Le bâtard en était à quatre lieues avec l'arrière-garde, et le comte de St Pol dans le village même, d'où il envoya des espions aux environs de Chartres, à douze lieues de Mont-le-Héri. Il acquit ainsi la certitude que le roi y était avec toutes ses forces. Il était onze heures du soir, quand St Pol reçut ces nouvelles, dont il fit part à l'instant au comte de Charolais, l'informant au surplus que le roi se disposait à livrer bataille le lendemain à la pointe du jour. Le comte se hâta de rejoindre St Pol, qui avait quitté Mont-le-Héri, et manda au bâtard d'arriver sans délai.

Le lendemain 16, au soleil levant, ces trois chefs réunis firent tous leurs préparatifs pour le combat. Le roi rangea également son armée en ordre de bataille. Elle fut très-opiniâtre. Le comte de Charolais y déploya un courage ou plutôt une hardiesse, une témérité extraordinaires. Il poursuivait vigoureusement la gauche de l'armée ennemie,

(*a*) Du Clercq, liv. 5, ch. 31.
(*b*) Id., ibid, ch. 32.
(*c*) Ce village est à 6 lieues de Paris.

qui déjà était poussée à une demi-lieue du château. Il croyait être sûr de la victoire, lorsqu'un vieux seigneur du duché de Luxembourg, nommé Antoine Le Breton, accourut pour lui dire que les Français s'étaient ralliés; que s'il avançait seulement cent pas, il était perdu. Il revint donc à la hâte. Sa troupe n'était guère que de cent chevaux. Il traversa le village, rempli de soldats, qui se précipitèrent en désordre pour se sauver. Il culbute tous ceux qu'il rencontre. Un de ces soldats se retourne, et le frappe rudement de son épieu dans la poitrine. Les gardes du comte tuent ce soldat; les autres fuient. Il ne lui restait pas trente hommes. Il s'avance cependant, et déjà il était arrivé au château, dont les portes étaient gardées par les archers du roi. Il veut gagner la campagne; mais il se voit poursuivi par quinze ou seize hommes. Il s'arrête, et soutient vaillamment l'attaque. « Mes » amis, criait-il (a), défendez votre prince. Pour moi, je » ne vous quitterai qu'à la mort. Je suis ici pour vivre et » mourir avec vous. » Son écuyer fut tué à ses côtés. Il se trouvait ainsi lui-même dans le plus grand danger, et il reçut dans le moment un violent coup d'épée à la gorge. Un Français le saisit par le bras, en criant : « Monseigneur, » je vous connais, rendez-vous. Ne vous faites pas tuer. » Il eût été pris ou tué en effet (b), si Robert Cottereau, fils de son médecin, monté sur un fort cheval, n'était accouru précipitamment l'épée au poing. Ce brave homme se jeta entre les Français et le comte, et lui facilita ainsi le moyen de se sauver.

(a) C'est Du Clercq qui rapporte ces paroles, ch. 35.
(b) La Marche, liv. 1, ch. 35.

La nuit approchait. Le comte, assis sur un tronc d'arbre, le long d'une haie, après avoir fait panser sa blessure, tint conseil avec ses officiers, et il fut résolu qu'on reprendrait l'attaque le lendemain. Il s'endormit pendant deux heures. Olivier de La Marche avec cinquante hommes d'armes fut commandé pour veiller toute la nuit à cheval. Au point du jour, ayant été envoyés près de Mont-le-Héri pour reprendre quelques canons qui avaient été abandonnés au pied du château, ils rencontrèrent un cordelier de ce village, qui leur dit que le roi s'était retiré pendant la nuit avec toute son armée à Corbeil, n'ayant laissé qu'une petite troupe pour garder le château.

Il serait difficile de décider à qui appartient la victoire. On peut dire plutôt qu'ils furent vaincus tous deux (*a*); car il y eut de part et d'autre une véritable déroute, et la perte fut à peu près égale. On l'évalue en tout de trois à quatre mille hommes tués sur la place. Mais on n'aurait pu savoir de quel côté était le plus grand nombre; car aussitôt qu'ils étaient renversés (*b*), on les dépouillait de tous leurs habits, de sorte qu'il n'était plus possible de les reconnaître. La perte des Bourguignons en chariots, bahus, malles, boîtes, fut estimée à plus de deux cent mille écus d'or (*c*). Tous les chemins, dit Du Clercq, étaient couverts de bagages, comme malles, bouges, joyaux, harnais, chevaux.

La bataille avait duré depuis sept heures du matin jusqu'à sept heures du soir. Le roi partit de Mont-le-Héri

(*a*) Gaillard, *Histoire de Marie de Bourgogne*.
(*b*) Du Clercq, liv. 5, ch. 35.
(*c*) *Chron. scand.*, p. 34.

vers dix heures pour se rendre à Corbeil, où il ne resta qu'un jour. Le lendemain, 18, il était rentré à Paris. Le champ de bataille est resté au comte.

Cette fameuse *guerre du bien public* fut terminée par un traité qu'on appela *paix du bien public*. Il fut signé à Conflans, le 5 octobre. Le roi ne trouva de moyen de désunir la ligue qu'en donnant à chacun ce qu'il voulait, entr'autres, la Normandie au duc de Berri; au comte de Charolais, les villes sur la Somme, Amiens, St Quentin, Corbies, Abbeville, qui avaient été engagées par le traité d'Arras, et rachetées par le roi. Elles lui furent cédées pour en jouir sa vie durant, comme le duc Philippe les avaient possédées en vertu du traité d'Arras, avec la condition qu'après sa mort ou celle de son plus proche héritier, ses successeurs pourraient les retirer pour la somme de deux cent mille écus d'or. Roye, Péronne et Montdidier lui furent abandonnées en absolue et perpétuelle propriété.

CHAPITRE ONZIÈME.

Louis XI engage les Liégeois à attaquer le duc de Bourgogne. Ceux-ci *défient* le comte de Charolais et le duc, et dévastent le Limbourg. Le duc rassemble ses troupes. Les Dinantais outragent le comte de Charolais. — Louis XI fait la paix avec le duc. Les Liégeois croient qu'ils y sont compris. — Informations contre deux habitans de Dinant. L'un est arraché de la prison par la populace. Ordres d'arrêter les coupables. — Le comte de Charolais réunit ses forces à Mézières.—Les Dinantais adressent leurs excuses et leur justification au duc et au comte. Ils ont recours au roi de France. Voies de fait commises par quelques habitans de Dinant et du rivage de la Sambre, à Emptinne, à Couillet, à Châtelet. Les Dinantais obtiennent la paix. — Les Liégeois se soumettent. Trève. Paix. — Le comte se rend à Bruxelles. Trève accordée aux Dinantais. Hostilités. La trève est prolongée.—Révolte des Dinantais. Hostilités. Ils sont excommuniés. Le duc part de Namur à la tête de son armée. Dinant est attaqué et sommé de se rendre. Propos insultant des habitans. Le duc leur envoie des députés; ceux de Bouvignes leur adjoignent un bourgeois de leur ville. Les Dinantais le font mourir. Ils outragent le duc; farce indécente. Le comte de Charolais presse le siége. Les Dinantais demandent la paix. On prépare un nouvel assaut. Les habitans apportent les clefs. Le duc les renvoie au comte. La ville est livrée au pillage. Massacres, viols, noyade, incendie. Dinant est détruit. Le duc retourne à Namur. Thuin et St Trond se rachètent du pillage. Le comte rencontre les Liégeois. Suspension d'armes. Les Liégeois obtiennent la paix. Conditions honteuses du traité. Le duc et ses successeurs dans le Brabant, sont créés *mambours* du pays de Liége.

L'ARTIFICIEUX Louis, pour forcer, par une puissante diversion, le duc de Bourgogne à rappeler son fils avec ses troupes, engagea les Liégeois, anciens ennemis de la

maison de Bourgogne, dit La Marche, à attaquer le duc. Il leur avait à cet effet envoyé au mois de juin de cette année 1465 (a), une nombreuse ambassade. Séduits par les menées insidieuses du perfide monarque, les Liégeois s'étaient engagés à entrer dans le Brabant, le comté de Namur et les autres provinces appartenant au duc, et avaient fixé le temps de cette expédition au 25 ou 26 de juillet. Le roi, de son côté, promit qu'il enverrait ses troupes au même temps pour entrer dans le Hainaut. Cette alliance fut solennellement contractée.

Le 22 août, au moment où le duc, qui était à Bruxelles, mettait le pied dans l'étrier pour aller à la chasse, arriva de la part de la régence de Liége un héraut avec une lettre par laquelle les Liégeois défiaient le comte de Charolais à feu et à sang; c'était la formule. Le duc se borna à répondre qu'il enverrait la lettre à son fils. Les Liégeois renvoyèrent le héraut défier le duc lui-même et tous ses alliés; et sans attendre aucune réponse, ils entrèrent dans le Limbourg, brûlant et dévastant tout le pays. Le duc rassembla ses troupes et manda ses neveux, les ducs de Clèves et de Gueldre, ainsi que plusieurs seigneurs tant du Brabant et du Hainaut, que de l'Allemagne, ses sujets ou ses alliés. Tous ces seigneurs s'empressèrent de se rendre auprès du duc, qui voulut aller lui-même à Namur. Les Liégeois, qui ne s'étaient si légèrement aventurés, que parcequ'ils avaient cru que toutes les forces du duc étaient en France avec son fils, et qu'ils comptaient sur les secours que le roi leur avait promis, voyant qu'il s'é-

(a) Du Clercq, liv. 5, ch. 45.

taient laissés tromper par une fausse idée et une fausse promesse, retournèrent dans leurs foyers.

Le bruit se répandit dans ce moment que les Bourguignons avaient été battus par les Français; que même le comte de Charolais avait été tué à Mont-le-Héri (*a*). Les Dinantais, égarés par l'aveugle confiance et l'orgueil insensé que leur inspiraient leurs richesses et leur commerce, qui consistait dans des ouvrages de cuivre, qu'on appelait *dinanderies* (*b*), témoignèrent une joie immodérée, qu'ils signalèrent par la farce la plus grossière et la plus indécente. Ils remplirent de foin un grand panier, couvert d'un manteau décoré des armes du comte de Charolais. Ils mirent au-dessus de ce mannequin une sonnette, qu'on appelait vulgairement dans le pays *clokin des vaches* (*c*), et le transportèrent devant la ville de Bouvignes aux grandes acclamations de toute la populace. Ils élevèrent sur les murs de cette ville un gibet et y attachèrent le mannequin, criant : « Voilà le fils de votre » duc, le traître comte de Charolais, bâtard de l'évêque » de Liége, que le roi de France a fait ou fera pendre, » comme il est pendu ici. » Ce sont les paroles que rapporte Du Clercq. La lettre du magistrat de Dinant, que je viens de citer, porte celles-ci : « Larrons, venez au ser» vice (à l'enterrement) de monseigneur de Charolais,

(*a*) Du Clercq, tome 4, liv. 5, ch. 47. Meyer ad an. 1465.

(*b*) Comines, liv. 2, ch. 1.

(*c*) Lettre du magistrat de Dinant à celui de Hui, du 18 septembre 1465, insérée dans un registre reposant aux archives de Dinant, commençant en 1465, fol. 99 v°.

» bâtard de Heinsberg. » C'était le nom de l'évêque de Liége.

Le comte de Charolais dévorait en silence ces outrages, et nourrissait en secret le désir d'en tirer un vengeance éclatante, poussant toujours la guerre avec vigueur. Déjà il menaçait Paris. Le roi de France, sentant que la voie des négociations le conduirait plus aisément à ses fins, que la force des armes, eut recours à ses artifices ordinaires. Il fit la paix à des conditions peu avantageuses (*a*), auxquelles il n'avait consenti que dans le dessein de désunir les princes ligués contre lui, afin de pouvoir les attaquer séparément avec plus de facilité et de succès. Le roi envoya à Liége un écuyer nommé de Saint-Camelle avec des lettres par lesquelles il notifiait cette paix au magistrat (*b*), et engageait les Liégeois à la faire de leur côté avec le duc de Bourgogne, de crainte que le comte de Charolais ne vînt à la tête de son armée, les traiter en ennemis, et qu'étant désormais privés de l'appui de la France, ils ne fussent exposés aux plus grandes calamités. C'est Meyer qui rapporte ainsi la chose, et il atteste qu'il a vu ces lettres. Chapeauville le dit également. Cependant Fisen et Foullon avancent qu'un courrier de cabinet

(*a*) Il y eut deux traités, l'un passé à Conflans le 5 octobre, et l'autre le 29 à St Maur-des-Fossés. Chronique insérée dans le premier supplement de Comines. Du Clercq en a donné un précis détaillé, liv. 5, ch. 52.

(*b*) Ces lettres portent la date du 21 octobre 1465 avec cette souscription, telle que Meyer la rapporte en latin : *Nostris maximis et præcipuis amicis, magistris, juratis et concilio civitatis et ditionis Leodiensis.*

vint à Liége de la part de roi de France avec des lettres qui annonçaient cette paix, et portaient que les Liégeois y étaient compris. Je ne vois pas néanmoins que dans le traité de Conflans, dont on trouve un extrait ou précis détaillé dans Du Clercq, il soit fait mention des Liégeois. Je ne les vois cités que dans les lettres du roi de France, dont Du Clercq donne la teneur en entier, non comme ayant intervenu au traité, mais comme ayant pris part à la guerre. J'ai, de mon côté, sous les yeux des lettres extraites des archives de Dinant, l'une du 3, l'autre du 4, la troisième du 5 novembre 1465 (*a*), qui disent positivement que le roi de France a envoyé un écuyer, nommé de S[t] Camelle, à la ville de Liége, pour informer les Liégeois que tout le pays de Liége en général était compris dans cette paix, et les requérait en conséquence de faire cesser toutes les hostilités. On ne peut donc douter, d'après des actes aussi authentiques, que le roi n'eût fait annoncer aux Liégeois qu'ils étaient réellement compris dans la paix. Comment concilier toutes ces contradictions? J'en vois d'abord un moyen. Ces lettres existant aux archives de Dinant, portent, l'une, que les Liégeois sont compris dans la paix faite entre le roi et *ses ennemis;* les autres, entre le roi et *tous ceux qui s'étaient assemblés et réunis contre lui*. Or, les Liégeois pouvaient être implicitement compris dans cette énonciation générale, puisqu'ils avaient fait partie de la ligue armée contre le roi Louis. Le fait est cependant qu'ils n'y étaient pas

(*a*) Elles se trouvent dans un registre intitulé *Missives*, la première à la page 154, adressée aux garnisons de Sautour, Yve et Revogne; la seconde, à la page 163, adressée au commandant de Bouvignes; la troisième, à la même page, v°, adressée au commandant de Namur.

compris, comme la suite va le prouver. Mais un mot que je trouve dans une requête, adressée par le magistrat de Dinant au roi de France sous la date du 13 décembre 1465 (*b*), me paraît encore mieux éclaircir la chose. Cette requête rappelle au roi que les lettres, qui leur avaient été montrées de sa part par son écuyer Saint-Camelle, portaient (ce qui fait un sens bien différent) *qu'il les comprendrait* dans la paix. Ainsi, soit que la chose eût été mal expliquée par l'envoyé du roi, soit qu'elle eût été mal comprise par les Dinantais, il y eut certainement un malentendu, qu'on reconnut trop tard. La cité de Liége, les villes de Hui et du comté de Looz, ayant cru d'abord que l'avis que le roi leur avait fait donner, était conçu dans un sens positif, avaient fait cesser toutes les hostilités, comme ils en étaient requis; et le magistrat de Dinant donna également aux commandans et aux garnisons de son ressort, les ordres les plus sévères à ce sujet, déclarant au surplus qu'ils feraient punir exemplairement ceux qui oseraient les transgresser. Les habitans de la province de Namur devaient réciproquement cesser toutes les hostilités. Cependant ceux de Bouvignes, dans ce moment même, le 4 novembre, lancèrent des bombes en quantité sur Dinant et les environs; les bourgeois en grand nombre passèrent la Meuse et s'avancèrent jusqu'aux boulevards et aux fossés de Dinant, envoyant des flèches, jetant des bâtons dans la ville; et quoique le magistrat en eût sur le champ adressé ses plaintes au commandant de Bouvignes, ils ne discontinuèrent pas.

La populace de Dinant, de son côté, ne cessait de se

(*a*) Elle est insérée au même registre, fol. 199 v°.

livrer, si non à des voies de fait, du moins à des actes d'insolence les plus grossiers, vomissant des injures atroces contre le comte de Charolais. Le magistrat tint à ce sujet des informations, dont il résulta entr'autres qu'un nommé Connart Leclerq, autrefois habitant de Hui, s'était rendu coupable de propos injurieux contre la personne de ce prince, et ce corps écrivit au commandant de Ciney (*a*), où résidait alors ce Leclerq, pour le requérir de le faire arrêter, afin de diriger des poursuites contre cet individu, conformément au cas, « de crainte, ajoutait le magistrat, » que les bons ne souffrissent pour les méchans par la » négligence de punir les délinquans. »

Le magistrat de Liége, informé de ces désordres, ordonna qu'on poursuivît l'enquête, et celui de Dinant, s'étant réuni au conseil avec les citoyens les plus notables, reçut un grand nombre de dépositions, d'après lesquelles on arrêta d'abord un nommé Martin Lapety; et comme on le conduisait en prison (*b*), il se défendait, se débattait, s'écriait qu'on violait la liberté des citoyens, réclamant la franchise de la ville (*c*). A ce spectacle, un assez grand nombre d'habitans prit les armes, en criant « qu'ils étaient » vendus; que s'ils souffraient une pareille violence, on » irait les prendre les uns après les autres dans leurs mai» sons pour leur trancher la tête » (*d*); et s'étant transportés en force à la prison, ils en brisèrent les portes et en

(*a*) Lettre du 5 novembre, même registre, fol. 164.

(*b*) Lettre du 8 novembre, ibid, fol. 167 et 168.

(*c*) Ce cri était *franche ville;* c'était comme le mot consacré.

(*d*) Ce sont les expressions du rapport du magistrat à leurs députés.

arrachèrent le prévenu. Cet acte de violence ou plutôt de rebellion épouvanta le magistrat, qui ne sachant comment se tirer de cet embarras, convoqua la généralité de la ville au lieu ordinaire des séances, où ils s'enfermèrent. Une troupe nombreuse de gens munis d'armes ou de bâtons, accourt, entoure le maison, poussant des cris menaçans ; et parvenus à la salle où les magistrats et les citoyens étaient assemblés, ils frappèrent à la porte à coups redoublés, criant qu'ils voulaient avoir les noms des témoins qui avaient déposé contre eux. Les magistrats, craignant qu'ils ne parvinssent à pénétrer dans la salle, déchirèrent le cahier des dépositions en menus morceaux, tellement qu'il eût été impossible de les réunir et de les déchiffrer. L'assemblée sortit de la salle et descendit, non sans grand danger, au milieu des vociférations de cette bande furibonde. C'était le jeudi 7 novembre que cette scène s'était passée, et le lendemain, le magistrat fit de nouveau convoquer le conseil général pour prendre une résolution convenable aux circonstances. Dans ce moment, on vint annoncer que Martin Lapety avait pris la fuite. Les membres les plus fermes de l'assemblée, sans se déconcerter, déclarèrent hautement que si on ne le faisait point rechercher, ils feraient enlever ceux qui avaient ouvert la prison. Le ton de fermeté avec lequel cet ordre fut donné, effraya les mutins, et à l'instant, ceux mêmes qui avaient favorisé l'évasion de Lapety, le poursuivirent et le remenèrent en prison. Le conseil résolut en même temps de faire arrêter tous ceux qui seraient trouvés coupables, et ordonna que si quelques turbulens voulaient y mettre quelque obstacle, tous les habitans seraient tenus de pren-

dre les armes et autorisés à employer la force pour contenir les mutins.

Pendant les négociations de Conflans (*a*), le comte de Charolais avait reçu plusieurs lettres du duc son père, par lesquelles il lui enjoignait de lui envoyer, après la conclusion du traité, un certain nombre de combattans pour renforcer ses troupes, afin de marcher contre les Liégeois et de tirer une vengeance éclatante des injures qu'il avait reçues des habitans de Dinant.

Dès que le comte eut quitté Conflans, il fit donner l'ordre que tous ceux qui avaient fait la guerre contre la France, et généralement tous les hommes capables de porter les armes, fussent rendus le 15 novembre à Mézières, sous peine de la vie ou de bannissement et de confiscation de biens. Le comte arriva lui-même dans cette ville le 21 avec tout son monde, et un grand nombre d'hommes s'empressèrent de venir l'y rejoindre de tous les pays soumis à son père, de sorte que l'armée, qui y était rassemblée, était plus nombreuse que celle qu'il avait eue en France. Il avait mis en réquisition tous les bâteaux pour y transporter son artillerie (*b*).

Les Liégeois qui avaient cru de bonne foi qu'ils étaient compris dans la paix, apprirent enfin qu'ils en étaient exclus (*c*). Les Dinantais, justement alarmés (*d*), réclamèrent promptement le secours des Liégeois; et sachant que les abbés d'Alne et de S[t] Hubert jouissaient de quel-

(*a*) Du Clercq, tome 4, liv. 5, ch. 54.
(*b*) Lettre du 13 novembre, même reg., fol 132 v°,
(*c*) Du Clercq, ibid, ch. 56.
(*d*) Même lettre du 13 novembre.

que crédit auprès du duc, ils les supplièrent de vouloir se rendre auprès de ce prince pour lui présenter leurs excuses au nom de la ville et détourner des malheureux habitans les effets de sa colère (*a*). Ils firent la même demande à l'abbé de Florennes (*b*), l'engageant en outre à demander au duc que la ville de Dinant fût comprise dans la paix à faire avec la cité et les autres villes du pays de Liége, et ils lui donnèrent conjointement avec le directeur des sœurs de Notre-Dame du Mont des Carmes de Dinant (*c*) plein-pouvoir de faire toutes les propositions, les demandes, les réponses « sur tout ce qui leur paraîtrait » évidemment honorable et profitable pour le pays de » Liége et la ville de Dinant suivant le besoin et les circons» tances, comme ils le trouvent expédient. »

Ils intéressèrent également en leur faveur le prince de Liége (*d*), auquel ils envoyèrent à cet effet une députation de citoyens choisis dans les trois parties de la ville (*e*), pour le supplier d'appuyer auprès du duc leurs sollicitations relatives à la paix, et ils adressèrent une supplique au

(*a*) Lettres du même jour 13 novembre, ibid., fol. 171, 172.

(*b*) Lettre du 17, ibid., fol. 175.

(*c*) Son nom, comme le porte la lettre, est Jean Wignart.

(*d*) Lettre du 20 novembre, même reg., fol. 176.

(*e*) La ville de Dinant était de temps immémorial divisée en trois parties, la première nommée la partie des bourgeois du centre de la ville; la seconde, la partie du bon métier de la batterie, et la troisième, des neuf bons métiers. Lettre du 1er mai 1465, même reg., fol. 5 v°. Ces trois parties qui formaient la généralité de la ville, délibéraient séparément; et quand deux des parties étaient d'accord sur la résolution à prendre, la troisième devait y adhérer. Lettre du 23 avril 1466, même rég., fol. 297.

comte de Charolais (*a*), par laquelle ils lui exposèrent « que la généralité de la ville est douloureusement affectée » des propos injurieux proférés par quelques bourgeois de » Dinant contre sa noble personne; que les coupables » ont été appréhendés partout où l'on a pu les saisir pour » les remettre à sa disposition, afin qu'il les fasse punir » selon l'exigence des cas, et le supplient d'apaiser sa » colère et de considérer la généralité des habitans comme » innocente de tous ces excès; et comme ils peuvent avoir » offensé le prince en faisant la guerre au duc, son père, » ils le supplient en même temps, de faire cesser toutes » voies de fait, en leur promettant de travailler à la con- » clusion de la paix avec la cité et les autres bonnes villes » du pays de Liége, et ils consentaient à se soumettre » à toutes les réparations et amendes que les comtes de » Meurs et de Hornes pourront offrir au nom de tout le » pays au duc de Bourgogne. » C'étaient ces deux seigneurs qu'ils avaient chargés de toute cette négociation, et ils commirent à cet effet neuf députés pour se réunir à ceux-là, et se conduire d'après leur conseil et leur direction (*b*).

Mais pendant ces négociations, Dinant était sur le point d'être attaqué (*c*). On avait amené beaucoup d'échelles au château de Montaigle, à une lieue de Dinant, et l'on s'était même une fois avancé presqu'aux portes pour l'attaquer; et on l'eût fait, si les habitans n'avaient pas

(*a*) Cette supplique se trouve à la page 179 du même registre.
(*b*) Cette commission se trouve au même reg. fol., 184 v°.
(*c*) Lettre du 2 décembre, même reg., fol. 188 v°.

été constamment sur leurs gardes; car ils s'attendaient tous les jours à un assaut. Ils se voyaient de tous côtés entourés d'ennemis. Ceux de Bouvignes s'étaient approchés de Dinant le 30 novembre, en poussant de grands cris.

Dans cette extrémité, les malheureux Dinantais, qui se trouvaient à peu près sans moyens de défense, sans artillerie, sans bombardiers, prirent le parti de s'adresser directement au roi de France (*a*), pour lui rappeler qu'il leur avait fait annoncer *qu'il les comprendrait dans la paix;* qu'en conséquence il avaient fait cesser les hostilité; que cependant leurs voisins (ils entendaient les habitans de la province de Namur) ont continué à leur faire la guerre; que dans ce moment, où ils se voyaient menacés d'un siége prochain, ce n'était qu'à sa protectic qu'ils pouvaient recourir, et ils le suppliaient, « au nom de » leur attachement pour la couronne et les rois des France » de vouloir, par charité et par pitié, interposer ses bons » offices auprès des princes bourguignons, afin qu'ils » veuillent pardonner les injures qu'ils avaient reçues de » leur ville, et lui rendre leurs bonnes graces avec la » paix. »

Le 21 décembre (*b*), le magistrat de Dinant avait fait renouveler la défense de faire aucune course, de commettre aucun dégât, pillage ou violence. Cependant la nuit suivante, la grange et la ferme de Malaise, territoire de Dinant, furent brûlées par ceux de Bouvignes. C'étaient

(*a*) Lettre du 13 décembre, même reg., fol. 199.
(*b*) Lettre du 31 décembre, même reg., fol. 214.

eux du moins qu'on en accusait. Dans une rencontre près de Solière, au voisinage de Hui, il y avait eu sept à huit hommes tués, et les autres avaient été pris; et comme le bruit se répandit à Dinant que la plupart de ceux, qui s'étaient trouvés à cette affaire, étaient d'Emptinne, village à deux lieues de Dinant, une troupe de Dinantais, plus déterminés que les autres, alla y mettre le feu, et ils menaçaient celui de Lisoigne, qui en est distante d'une lieue, parce qu'un notable habitant d'Emptinne y possédait une ferme. Le magistrat de Dinant, informé de leur dessein, fit publier à ce sujet une défense par un cri public sur les trois places de la ville.

Les habitans du rivage de la Sambre s'étaient aussi rassemblés en troupe, et se portèrent sur les terres dépendantes du duc de Bourgogne, où ils exerçaient toutes sortes de brigandages. Ceux du village de Couillet entre autres étaient entré le 28 décembre en grand nombre, à main armée, dans la petite ville de Châtelet, criant dans toutes les rues *Dinant, Dinant,* attaquèrent, insultèrent les soldats du duc de Bourgogne qui s'y trouvaient (c'est ce qui les y avait attirés), leur arrachèrent les marques distinctives de leur uniforme, et les déchirèrent, disant que c'était par les ordres du magistrat de Dinant qu'ils agissaient.

Les Liégeois, qui, de bonne foi, avaient cru, par l'effet d'un malentendu, qu'ils étaient compris dans la paix, voyant enfin qu'ils avaient été trompés (*a*), se trouvaient dans la plus grande perplexité. Ils voyaient le

(*a*) Du Clercq, liv, 5, ch, 56.

comte de Charolais s'avancer à la tête d'une armée formidable, prête à fondre sur leur pays. Cette nouvelle fit trembler toutes les petites villes. Les Dinantais surtout en furent consternés. Ceux de Hui n'eurent pas de peine à obtenir la paix. Mais ce ne fut qu'à force de prières et de soumission que ceux de Dinant parvinrent à désarmer la colère du duc, qui, oubliant généreusement les torts de de cette ville, qu'il attribuait plutôt à une aveugle démence qu'à une méchanceté réfléchie, consentit à leur accorder la paix, et le comte de Charolais fit avec eux un arrangement particulier.

Les Liégeois, se voyant, par cette défection (*a*), abandonnés à eux-mêmes, prirent aussi le parti de se soumettre aux conditions que le duc voudrait leur imposer. Il en exigea trois : 1° que Philippe et ses successeurs, ducs de Brabant, seraient déclarés mambours ou administrateurs du pays de Liége, et qu'on leur paierait tous les ans, à ce titre, une somme de deux mille florins d'Allemagne; 2° qu'on n'entreprendrait aucune guerre ou aucune affaire importante sans le consentement du mambour; 3° qu'on lui livrerait dix bourgeois pour être les garans de l'exécution de ces articles.

C'est sur ce dernier point que le peuple de Liége éleva les plus grandes difficultés et opposa la plus forte résistance, et l'on rédigea le 21 décembre une délibération portant défense de livrer aucun bourgeois au duc.

La ville de Liége envoya une nombreuse députation au

(*a*) *Qui est le vrai signe de la destruction d'un pays*, dit Philippe de Comines, *quand ceux qui se doivent tenir ensemble*, *se séparent et s'abandonnent.*

duc Philippe à Bruxelles pour le supplier de suspendre les hostilités, puisqu'on était en termes d'accommodement; et ces députés obtinrent une trève de quinze jours, qui, après leur expiration, fut prolongée de huit, et ainsi de huit en huit jours jusqu'au 22 janvier.

Les comtes de Meurs et de Hornes s'empressèrent de retourner à Liége pour engager les Liégeois à accepter les conditions proposées par le duc Philippe, et firent convoquer le peuple à cet effet au palais le lendemain de Noël. Le peuple paraissait assez disposé à les accepter. Mais Baré de Surlet, citoyen qui exerçait une grande influence à Liége, courait comme un furieux dans toutes les rues, criant qu'il n'y avait que des traîtres qui fussent capables de vouloir avilir le peuple au point de le forcer à accéder à des conditions si dures et si humiliantes.

Le comte de Charolais, dont toutes ces tergiversations avaient enfin lassé la patience, était à St Trond (*a*), attendant impatiemment l'expiration de la trève, et tenant son armée prête à marcher. Il avait déjà fait partir le comte de St Pol avec son avant-garde, qui vint camper dans le comté de Looz, et il écrivit au duc son père de lui envoyer des troupes. Les habitans des villages de ce quartier, abandonnant leurs demeures, vinrent jeter à Liége l'alarme et l'épouvante, et les métiers, réunis au nombre de vingt-huit, envoyèrent une députation au comte de Charolais, qui lui annonça que le duc, son père, voulait bien consentir à ce que l'on rachetât les otages par argent, et qu'à cet effet on lui comptât six cent mille florins du

(*a*) *Grosse ville du pays de Liége*, dit Du Clercq.

lement l'ignorer, que le 22 ils avaient écrit au duc pour lui demander une trêve, qu'il leur accorda en effet pour deux mois, du 25 mars au 25 mai (a).

S'il ne paraît pas qu'on puisse en effet dans cette circonstance blâmer la conduite de ceux de Dinant, on est forcé de convenir que celle qu'ils tinrent dans la suite, leur attira tous les maux dont ils ont été accablés. Ces inconsidérés Dinantais, ennuyés de leur bonne fortune, comme dit La Marche, voulurent se relever de l'abaissement dans lequel ils étaient tombés depuis la paix particulière qu'ils avaient faite avec le comte de Charolais. Ils en avaient été d'autant plus humiliés, qu'ils avaient dû recevoir cette paix comme une grâce de la part d'un prince et d'une maison qu'ils détestaient. Se croyant donc maintenant assez forts pour se relever, ils signalèrent leur révolte par un acte atroce. Ils firent arrêter un de leurs plus notables bourgeois, nommé Jean le Charpentier (b), qui avait été chargé de conclure le traité avec le comte de Charolais, et le firent impitoyablement mourir. Après un coup aussi hardi, ils ne pouvaient plus reculer, et c'était peut-être la position dans laquelle ils avaient voulu se mettre ; car ils n'avaient plus d'autre parti à prendre que d'aller en avant : il fallait triompher ou périr.

Tous les mécontens, les proscrits, les bannis, s'étaient réfugiés à Dinant, où ils avaient été très-bien accueillis (c). Les Dinantais en formèrent une espèce d'armée, qui se répandit dans le Brabant, le Hainaut, le comté

(a) Lettre du 31 mars, même reg., fol. 281 v°

(b) Oliv. de la Marche, liv. 1, ch. 36.

(c) Du Clercq, liv. 5, ch. 59.

de Namur, où elle commit d'horribles excès. Ils mirent entr'autres le feu à l'abbaye de Moulin, à une lieue de Dinant. Ces nouvelles parvinrent bientôt au duc, qui se tenait à Bruxelles, et il donna sur le champ l'ordre à tous ses vassaux et soldats de se trouver à Namur le 28 juillet. Cet événement le ranima. On eût dit qu'il retrouvait son ancienne énergie ; mais c'était plutôt de l'emportement que de la fermeté. Il entrait, par intervalles, dans de violens transports de colère, auxquels succédaient l'abattement et le relâchement en raison de la tension qu'il avait éprouvée. C'est dans un de ces accès qu'il fut frappé d'un attaque d'apoplexie. On crut qu'il allait mourir ; il avait les yeux égarés, la bouche torse. Cependant, au bout de trois ou quatre jours, il se trouva à peu près rétabli.

Pour rendre sa cause plus légitime, et donner à cette entreprise le caractère d'une guerre sainte, le duc avait sollicité du pape une sentence d'excommunication contre les Dinantais et leurs adhérens. Cette sentence donnait au duc et à ses gens l'autorisation de les punir et de les soumettre (*a*) ; elle portait la défense de célébrer l'office divin dans la ville. Mais les Dinantais bravant cette interdiction, forcèrent les prêtres de leur dire la messe, sous peine d'être noyés, et ils en jetèrent en effet trois ou quatre dans la Meuse.

Au commencement du mois d'août, toutes les troupes étaient rassemblées à Namur. Elle montaient à trente mille hommes, dans lesquels il ne faut pas comprendre les Bourguignons, qui n'étaient pas encore arrivés. Le

(*a*) Du Clercq, ibid, ch. 60.

duc partit de Namur le 13. Les grands seigneurs et les principaux officiers y attendirent le comte de Charolais, qui en partit le 16, accompagné de toute cette suite.

Les Dinantais étaient déterminés à se défendre vigoureusement. Les Liégeois leur avaient envoyé une garnison de quatre mille hommes, et leur en avaient solennellement promis un secours de quarante mille.

Le 17, le comte, à la tête de trois cents hommes, vint insulter les faubourgs de Dinant. C'était comme un défi, une bravade. Ceux de la ville firent une sortie, et furent repoussés deux ou trois fois. Il y perdirent trois ou quatre hommes.

Le 18, vers sept heures du matin, toute l'armée se mit en marche. Le bâtard de Bourgogne commandait l'avant-garde. Le comte de Charolais était précédé de tous les archers et de son étendard, sur lequel était représenté St George à cheval, perçant de sa lance un serpent. Quand ils furent arrivés près de la ville, et qu'ils eurent pris leurs quartiers, la garnison fit une sortie et vint mettre le feu à une grosse ferme. Les soldats du bâtard et ceux du comte coururent sur ceux de Dinant, et les serrèrent si vivement qu'ils furent forcés de rentrer dans la ville. Les Bourguignons restèrent ainsi maîtres des faubourgs du côté de Bouvignes, qui étaient entourés d'eau et de bonnes murailles. Le comte de Charolais se logea dans le couvent des frères-mineurs. Les assiégés mirent eux-mêmes le feu aux faubourgs de l'autre côté pour empêcher le comte de St Pol de s'y établir. La ville étant ainsi environnée, fut battue de tous les côtés par une formidable artillerie.

Le vieux duc arriva ce jour-là de Namur à Bouvignes,

et Dinant fut sommé de se rendre à sa discrétion. Les Dinantais répondirent à cette sommation par de grossières injures. « Qui donc fait venir ce vieux monnart (*a*) » de duc, disaient-ils, pour mourir ici? N'a-t-il donc » tant vécu que pour mourir si honteusement? Et votre » comte de Charolais, que vient-il y faire? Il a le bec » trop jeune pour nous prendre. On le délogera bientôt. » Tels étaient les propos que l'on entendait répéter tous les jours.

Cependant le siége se poussait avec vigueur, et déjà la brèche était assez large pour ouvrir le passage aux assiégeans. Le duc, voulant épargner aux habitans les maux qu'une opiniâtreté insensée pourrait leur attirer, leur envoya des députés pour les engager à se rendre. Les habitans de Bouvignes, craignant d'être enveloppés dans la catastrophe dont leurs voisins étaient menacés, joignirent un député de leur ville à ceux du duc. Mais les insensés Dinantais ne répondirent à ces derniers que par des injures, et firent décapiter leur envoyé. Ceux de Bouvignes envoyèrent alors à Dinant un enfant, qu'ils chargèrent d'une lettre pour le magistrat, croyant qu'on aurait du moins quelque égard ou quelque pitié pour son âge et son innocence. Mais (conçoit-on cet excès de rage?) ils s'acharnèrent même contre cet enfant, et le firent mourir. On disait même (mais on ne le répète qu'en frémissant) qu'ils l'avaient fait découper.

C'était un véritable esprit de vertige qui paraissait s'être emparé de toutes les têtes de Dinant. L'insolence, la

(*a*) Terme de mépris adressé à un vieillard.

barbarie, on dirait presque la démence étaient également portées à l'excès. On se rappelle qu'au commencement, ils avaient représenté le comte de Charolais sous la forme d'un pendu. Quand ils eurent appris l'arrivée du duc à Bouvignes, ils se portèrent en grand nombre près de cette ville dans un endroit où était une fosse d'eau sale, remplie de crapauds. Il est fâcheux, il est pénible de se voir forcé d'entrer dans des détails aussi dégoûtans. Ils mirent au milieu de cette fosse un veau, sur lequel ils placèrent le portrait du duc avec ses armes, criant à ceux de Bouvignes : « Voici le siége du grand crapaud, votre duc. »

Le duc et le comte étaient pénétrés d'indignation, et ils jurèrent de faire passer la charrue sur Dinant et d'y semer le fer et le sel. Le comte fit presser les coups, tellement que la cannonade ne cessa pas pendant trois ou quatre heures. Les habitans ne savaient où courir, où fuir (*a*). La fumée épaisse, qui remplissait la ville, empêchait de voir; l'épouvantable cannonade, qui renversait les maisons, empêchait d'entendre. C'était véritablement l'image de l'enfer, dit Du Clercq. On dit que, dans l'espace de cinq à six jours, il périt bien sept cents personnes dans la ville. Les murs, qui avaient plus de neuf pieds d'épaisseur, étaient fortement endommagés, et la plus forte brêche avait plus de soixante pieds de large. Le duc fit construire deux ponts à Bouvignes pour passer la Meuse.

Les Dinantais, qui s'étaient toujours fiés à la situation avantageuse de leur ville, contemplant avec horreur l'abîme où leur aveuglement les avait plongés, envoyèrent

(*a*) Du Clercq, ibid, ch. 61.

au duc huit des plus notables bourgeois avec un sauf-conduit pour demander la paix. Mais on ne voulut pas les entendre. L'ordre fut incontinent donné à l'armée que tout le monde se tînt prêt à donner un nouvel assaut le lendemain, et que chacun apportât un fagot pour combler le fossé. Comme le lendemain était un dimanche, le duc changea de résolution, et ordonna seulement qu'on battît la ville en ruine. La garnison, sentant que la défense était devenue inutile, parvint à se sauver. Les habitans, se voyant ainsi abondonnés à leur malheureux sort, offrirent de rendre la ville, demandant seulement la vie sauve. Le prince, refusant de composer avec un peuple qui avait si vivement provoqué son courroux, exigea que la ville se rendît à discrétion.

Le duc reçut de la part de son neveu le prince de Liége, la nouvelle que les Liégeois étaient sortis de leur ville au nombre de trente à quarante mille pour faire lever le siége. Le duc assembla sur le champ son conseil pour délibérer s'il ferait marcher toute son armée au-devant des Liégeois, ou s'il les attendrait; s'il fallait en envoyer une partie seulement, et en laisser une autre devant Dinant.

Après que le conseil eut discuté tous ces points, il fut résolu qu'on livrerait l'assaut, et que chacun apporterait son fagot, comme le duc l'avait ordonné d'abord. Il était 5 heures du soir. Les habitans sentant qu'il n'y avait plus d'autre parti à prendre que celui de la soumission, apportèrent en tremblant les clefs de la ville au bâtard Antoine : il les donna au comte de Charolais, qui les renvoya à son père. Celui-ci les rendit au comte, qui comprit ainsi que son père abandon-

nait le sort de la ville à sa volonté. Le duc avait une grande envie d'entrer dans la ville ; mais ses principaux officiers lui représentèrent qu'il compromettrait sa dignité s'il allait en quelque sorte faire parade de sa personne dans une ville dont il avait juré la ruine. Le comte y fit son entrée le 25 août. Cette cité, si opulente dans ce temps (*a*), fut mise au pillage pendant trois jours de la manière la plus cruelle. Le souvenir des injures que les Dinantais avaient lancées si indécemment et si imprudemment contre le duc et le comte, et plus encore peut-être, l'idée qu'ils étaient excommuniés, rendaient les soldats plus furieux et plus impitoyables. Ils croyaient ainsi tout à la fois venger l'honneur de leurs maîtres et exécuter la volonté de Dieu. Chacun faisait son hôte prisonnier. On enlevait les petits enfans, dans l'espoir d'en obtenir de grosses rançons. Les rues étaient encombrées de chariots, et la Meuse chargée de bateaux, qui transportaient les objets pillés. Les soldats se les disputaient et se les arrachaient les uns aux autres.

Au milieu de cet épouvantable désordre, les soldats, pour comble d'horreur, exerçaient leur brutale fureur sur les femmes. Le comte, en ayant été averti, fit défendre de leur faire aucune violence sous peine de la hart ; et afin de donner un exemple propre à réprimer cette soldatesque effrenée, il fit saisir trois archers, qui avaient enlevé une femme et l'emmenaient dans les montagnes,

(*a*) Dinant estoit une ville au pays de Liége la plus forte et la plus riche beaucoup que la cité de Liége. Du Clercq, liv. 5, ch. 47. Dinant estoit reputée la plus riche ville et la plus forte. Id., ch. 61. C'estoit la plus marchande et la plus riche ville de par-deçà les monts.

afin qu'on n'entendît pas ses cris, et après leur avoir fait faire trois fois le tour de l'armée, il les fit pendre à un gibet élevé. Il fit réunir les ecclésiastiques, les femmes, les enfans, et leur fit donner une escorte pour les conduire sur la route de Liége. C'était un spectacle lamentable de voir et d'entendre ces malheureux, abandonnant leurs maisons au pillage, et leurs pères, leurs époux, leurs parens, à la fureur de la soldatesque.

Le comte fit faire une espèce d'enquête pour découvrir ceux des Dinantais, qui s'étaient le plus signalés par leurs mauvais propos ou par leurs excès, surtout ceux qui avaient mis le feu à l'abbaye de Moulin. Les femmes, par crainte, les Bouvignois, par haine, en accusèrent un grand nombre, qui tous, liés deux à deux, dos contre dos, furent précipités dans le fleuve à la vue des flammes qui dévoraient leur patrie. Comines porte le nombre de ces malheureux à huit-cents. Les Dinantais avaient certainement de grands torts; mais la vengeance fut cruelle, dit-il. Le comte fit pendre le bombardier de Dinant sur le rocher qui domine l'église.

Le pillage durait depuis quatre jours, lorsque le feu prit à l'hôtel du duc de Clèves (*a*). Est-ce par l'effet du hasard? C'est ce que l'on ignore. Est-ce par ordre du comte? Du Clercq dit qu'il n'est pas croyable, puisqu'à l'instant, où l'on aperçut le feu, il ordonna que tout le monde s'empressât de l'éteindre. Mais il fut impossible de l'arrêter, ayant gagné l'hôtel-de-ville, où il y avait une grande quantité de poudre. Le feu atteignit l'église Notre-Dame.

(*a*) Du Clercq, liv. 5, ch. 62.

Le comte y accourut et se jeta au milieu des flammes pour sauver la châsse de S[t] Perpète (*a*) et les autres reliques, qu'il fit transporter à Bouvignes. C'était, au milieu de tant de calamités, le plus grand de ses soins. Philippe de Comines ne parle pas de ce feu. Olivier de La Marche dit simplement que le feu fut mis à la ville. On ne sait qu'en penser. Si cependant on fait attention qu'il est vrai, comme Du Clercq le dit lui-même, que le comte avait résolu de détruire la ville, le soupçon ne tombe-t-il pas naturellement sur lui? Et ce qu'avance Suffridus Petri, qui dit (*b*) que le vieux comte ne voulut point abandonner Bouvignes qu'il n'eût vu Dinant en flammes, ne ferait-il pas croire que ce serait un projet concerté? Du Clercq, ne sachant trop comment effacer la tache que cette action aurait imprimée à la mémoire de ces princes, attribue cette terrible catastrophe à la Providence, disant: « que c'était la volonté et le plaisir de Dieu que Dinant » fût détruit. » Le silence absolu de Comines, l'expression vague de La Marche, qui, l'un et l'autre, cherchent souvent à ménager leurs princes, ne fortifient-ils pas un soupçon dont il est difficile de se défendre?

Quoi qu'il en soit, ce feu fut si violent, qu'il suivait les gens aux talons de tous côtés, dit Du Clercq, et qu'il fit perdre à ceux du duc une partie de leur butin, qu'ils n'avaient pu enlever, montant à plus de cent mille couronnes.

(*a*) S[t] Perpète, évêque de Liége en 607, a été enterré à Dinant et y est honoré comme le patron de la ville. C'est par erreur que Du Clercq, et après lui M. de Barente, le confondent avec S[te] Perpétue.

(*b*) *Dux Bovinis decedere non voluit antequàm Dionantum flagrare videret.* Ap. Chapeauv. tom. 3, p. 158.

Après cette effroyable expédition, le duc fit avertir tous les habitans des villages voisins de Namur, du Brabant, du Hainaut, de venir travailler à la démolition des murs, tours et forts de la ville, et leur fit donner à chacun trois patars par jour avec le butin qu'ils pourraient encore trouver. Ils y travaillèrent avec tant d'ardeur et d'activité qu'au bout de quatre jours, ceux qui regardaient la place, pouvaient dire : « Cy fut Dinant (*a*); car il n'y avait pas de maisons, de couvens, de tours, de murs, de portes, qui ne fussent ou abattues ou brûlées. Le beau pont, qui avait été construit en 1080, fut détruit dans ce terrible désastre.

Les plus riches prisonniers étaient déposés dans la grande église quand le feu y prit. D'autres malheureux s'étaient cachés dans les tours. Il fut impossible de les sauver. Ils périrent tous dans les flammes.

Cette ville si opulente, si puissante, ne présentait plus qu'un amas de cendres et de ruines (*b*). Les femmes même, qui, après le départ des ennemis, étaient revenues pour retrouver leurs maisons, ne pouvaient même en reconnaître la place.

Le duc partit pour Namur, et le comte, ayant appris que les Liégeois s'avançaient pour venir au secours de leurs amis, vint loger entre Tirlemont et S[t] Trond. Cette dernière ville se rendit au comte. Comme le connétable de

(*a*) Ce mot, qui est de Du Clercq, rappelle l'idée de Virgile : *Campos ubi Troja fuit.* Fust brûlé Dinant, dit La Marche, par telle façon qu'il sembloit qu'il y eust cent ans que la ville estoit en ruine.

(*b*) Du Clercq, liv. 5, ch. 63.

St Pol s'était plaint que ses gens (il avait commandé l'avant-garde) n'avaient pas eu leur part dans le butin, on crut faire un acte de justice, en lui abandonnant par forme de compensation (quelle espèce de justice !) le pillage des villes de Thuin et de St Trond, qui se rachetèrent en payant au comte une forte somme, et promettant d'abattre leurs portes et leurs murs. Le connétable avait reçu, dit-on, dix mille florins du Rhin pour sa part.

Le comte de Charolais était arrivé le 6 septembre à Montenac, à quatre fortes lieues de Liége, et y rencontra les Liégeois à l'improviste. Le comte, ainsi surpris, éprouva un mouvement d'anxiété. Mais les Liégeois étaient encore plus embarrassés. La multitude, toujours plus inconsidérée, voulut combattre ; les magistrats et les bons citoyens voulurent traiter. Ces derniers l'emportèrent, et l'on envoya au comte une députation, chargée de demander une suspension d'armes jusqu'au lendemain à dix heures, assurant qu'alors on lui accorderait tout ce qu'il exigerait. Il y consentit.

Cependant, l'heure était arrivée, et les députés ne revenaient pas. Le comte, se tenant toujours, comme on dit, sur le qui vive, avait fait ranger son armée en ordre de bataille. « Ces députés ne reviennent pas, dit le comte » au maréchal de Bourgogne : devons-nous aller au devant? » Oui, répondit le sire de Beaumont, la faute est de leur » côté ; ils ont manqué à leur parole. Mais, objecta le connétable, ce serait agir avec trop de précipitation. Ce » n'est pas une chose si facile de faire entendre raison à » tout un peuple et de le faire consentir à des conditions » aussi dures. Il faut dépêcher un trompette à Liége pour

» connaître leur dernière résolution. Alors, du moins, » on n'aura pas à se reprocher d'avoir manqué aux lois » de l'honneur. » Le comte se rendit à ces raisons, et il envoya un trompette, qui rencontra en chemin les députés avec une grande partie des otages. Ils firent savoir (*a*) au comte que tous les Liégeois étaient prêts à accéder de point en point à toutes ses propositions; pour la sûreté de l'accomplissement de ces conditions, ils offrirent de lui fournir des otages à son choix, savoir, trente-deux pour Liége, six pour Tongres, six pour S[t] Trond, six pour Hasselt, dont déjà une partie les accompagnait, et qui furent livrés ce jour-là même, et la paix fut ainsi conclue. Les Liégeois s'engagèrent à payer six cent mille florins du Rhin en six ans; à livrer, comme ils l'avaient proposé cinquante otages, qui, au bout d'un an, après que l'on aurait satisfait au premier paiement, seraient remplacés par cinquante autres; que le duc, comme duc de Brabant, serait, ainsi que ses successeurs, *mambour* et capitaine du pays de Liége à perpétuité, et que les Liégeois ne pourraient rien faire sans son conseil et sa volonté. Le duc envoya le seigneur d'Imbercourt à Liége pour y exercer les fonctions de mambour au nom du duc de Bourgogne.

(*a*) Du Clercq, ibid, ch. 64.

CHAPITRE DOUZIÈME.

MALINES. Origine des seigneurs de Malines. Les évêques de Liége, seigneurs de Malines : les seigneurs de Berthaut, avoués. Origine des Berthaut : suite des seigneurs de cette maison. Louis de Nevers, comte de Flandre, réunit Malines à ses états. Guerre à ce sujet. Traité de 1334, 1336, 1446. Nouvelle guerre. Traité de 1357. Malines passe à la maison de Bourgogne. Philippe-le-Bon en fait une province particulière.

La seigneurie de Malines avait eu des comtes dès le sixième siècle. C'était un seigneur nommé Adon qui possédait ce comté vers l'an 754, par donation de Pepin-le-Bref, pour récompenser ce seigneur des services qu'il avait rendus contre les infidèles. Cette seigneurie, qui vint par la suite au pouvoir des évêques de Liége, leur fut confirmée en 910 par Charles-le-Chauve, et en 1006, par l'empereur Henri II, qui y avait fondé ou établi le chapitre de St Rombaud. Les évêques de Liége en nommèrent avoués les seigneurs de Berthaut pour gouverner la seigneurie de Malines au nom de l'église de Liége.

L'origine de cette maison remonte à Berthaut de Grimberghe, qui vivait en 800. La ville de Malines, s'étant agrandie au delà de la Dyle, par une partie de la terre de Sempts, contiguë à la ville et appartenant aux Berthaut, ceux-ci s'arrogèrent le titre de seigneurs de Malines, à remonter à Gauthier I, fils de Gauthier et petit-fils d'Arnoul, seigneurs de Grimberghe. Gauthier, son fils, lui succéda et mourut en 1219.

Les seigneurs continuèrent à gouverner Malines, de père en fils, pendant un siècle à peu près. Les évêques de Liége et les seigneurs de Berthaut ne cessèrent pendant toute cette période d'être en difficulté et en contestation au sujet de cette seigneurie. Ce ne fut qu'en 1308 que Gilles de Berthaut fit avec l'évêque de Liége, Thibaut de Bar, un accord par lequel, pour terminer ces longs différends, ils consentirent à partager la ville en deux parties, de manière que chacun en posséderait la moitié. Gilles mourut en 1310.

Florent, fils de Gautier III, ayant succédé à son frère Gautier IV et à ses neveux Jean et Gilles, eut une fille nommée Sophie, qui fut mariée à Renaud I, comte de Gueldre. L'évêque de Liége, Adolphe de la Marck, sentant qu'il était trop faible pour soutenir ses droits sur la ville de Malines contre des seigneurs aussi puissans que les Berthaut, prit le parti d'en traiter avec le comte de Flandre, Louis de Nevers, qui, par acte du 3 octobre 1333, acheta les droits de l'évêque. Les évêques de Liége étaient les seigneurs de droit; mais ils étaient les plus faibles, et les seigneurs de Berthaut, qui n'en étaient que les avoués, étaient les souverains de fait, parce qu'ils étaient les plus forts. Le comte Louis sentait donc qu'il n'y exercerait qu'un pouvoir chancelant, si aux droits de seigneur il ne réunissait ceux d'avoué. C'était à Renaud, comte de Gueldre, qu'ils appartenaient, comme mari de Sophie, fille de Florent, ou plutôt à leur fille Marguerite, qui avait épousé Guillaume, comte de Juliers. Renaud et Guillaume les cédèrent au comte de Flandre par acte du 1er décembre 1333.

Les Malinois, mécontens de passer sous la domination flamande, réclamèrent la protection du duc de Brabant, dont relevait la seigneurie de Malines. Le duc se rendit dans cette ville, où il fut reçu avec les plus vives démonstrations de joie par les habitans, qui lui prêtèrent le serment de fidélité. Louis, qui regarda cet acte comme attentatoire à son autorité, forma contre le duc une ligue puissante, dans laquelle entrèrent le roi de Bohême, les archevêques de Trèves et de Cologne, l'évêque de Liége, les comtes de Gueldre, de Juliers, de Clèves, de Looz, de Namur et de Hainaut. Tous ces seigneurs déclarèrent séparément la guerre au duc de Brabant. Le comte de Flandre commença les hostilités, qui se bornèrent d'abord à des déprédations réciproques sur les frontières de la Flandre et du Brabant. Le projet du duc était de passer la Meuse et de porter la guerre dans le pays de Gueldre et de Juliers. Mais le roi de France, qui avait envoyé une armée plutôt dans l'intention de négocier la paix que de pousser la guerre, avait chargé le roi de Navarre de chercher tous les moyens d'amener les parties belligérantes à ce but salutaire. Il commença donc par les engager à conclure une trève pendant laquelle le roi envoya des députés aux deux parties, qui consentirent enfin à prendre ce monarque pour arbitre de leurs querelles. Un premier traité conclu à Cambrai en 1334, jeta les bases de celui qui le fut à Termonde le 31 mars 1336, dont les conditions furent que le duc de Brabant et le comte de Flandre tiendraient la ville de Malines par moitié, comme la tenant des évêques de Liége et des comtes de Gueldre; que le comte de Flandre tiendrait sa moitié en fief de l'évêque de Liége

et du duc de Brabant, et que réciproquement ce dernier tiendrait sa part du comte de Flandre ; que le duc et le comte partageraient par égale moitié les revenus de la ville, et qu'ils nommeraient de concert tous les magistrats, tant l'écoutète que le receveur et les autres officiers.

L'exécution de ce traité souffrit cependant des difficultés ; et ce n'est qu'en 1346 qu'elles furent levées. Le comte consentit à céder sa part au duc pour la somme de quatre-vingt six mille cinq cents réaux d'or, à condition que le duc obtiendrait du pape la dispense du serment que le comte avait fait à l'évêque de Liége, de ne jamais consentir que la seigneurie de Malines fût séparée du comté de Flandre. Le pape accorda cette dispense, et le traité fut conclu. Mais la somme stipulée n'avait pas été comptée par le duc, lorsque le comte Louis fut tué à la bataille de Crécy. Louis de Maele, son fils, refusa de ratifier l'accord que son père avait conclu avec le duc de Brabant, et cette discussion ne fut terminée que par le mariage du comte Louis avec Marguerite, fille du duc de Brabant, conclu en 1347.

Mais la querelle recommença en 1356, quand le duc Wenceslas, qui avait épousé Jeanne, fille aînée du duc Jean III, refusa de payer la somme que ce dernier avait laissée à sa fille Marguerite, et que Louis, son mari, réclamait avec fondement. Le comte, justement irrité, répéta de son côté la somme de quatre-vingt-six mille cinq cents réaux, prix de la part de la ville de Malines, que le comte Louis avait cédée au duc Jean par le traité de 1346. Les Malinois se déclarèrent pour le comte, et la guerre fut résolue. Cette guerre, qui devint terrible, fut

terminée en 1357 par un traité par lequel entr'autres il fut stipulé, que le duc céderait au comte la ville de Malines, tant en vertu de l'achat que son père Louis de Nevers en avait fait à l'évêque de Liége, qu'en dédommagement des frais de la guerre, pour en jouir avec toutes ses dépendances à perpétuité et à titre héréditaire. Marguerite, fille de Louis de Maele, la porta dans la maison de Bourgogne par son mariage avec Philippe-le-Hardi, premier duc de Bourgogne de la seconde race.

Il ne s'agit ici que de la partie qui avait appartenu aux évêques de Liége. Ce n'est que l'an 1464 que l'autre partie fut réunie aux vastes domaines de Philippe, par acte fait et clos à Louvain, le 6 mars de cette année, portant qu'après la mort de Jean, seigneur de Wesemael, arrivée le 26 septembre 1463, le duc de Bourgogne et de Brabant a fait prendre possession du pays de Malines comme lui appartenant (*a*). Philippe, ainsi maître de

(*a*) Voici le texte flamand de cet acte : *Na den doot wilen jonkeren Jans, in synen tyd heer tot Wesemale, myn heer den hertoge van Bourgognen ende van Brabant in zynen handen heeft doen nemen als haar toebehoorende lant van Mechelen.... also geschiet synde tot ten sterf dage toe des jonkeren Jans, welk was den* XXVIsten *dach der maent van september lastleden.*

Gedaen en gesloten op ten VIten *dach van meert int jaren XIIII LXIIII.*

Ce Jean, seigneur de Wesemael, fils de Jean, est le dernier de sa famille. Il mourut sans enfans légitimes. Par son testament passé en 1462 à Louvain, dans lequel il se donne le titre de seigneur temporel de Malines, il institua Charles, comte de Charolais, fils de Philippe-le-Bon, son héritier. Cette dénomination de seigneur *temporel* paraît assez désigner qu'il ne s'agit pas de la partie appartenant au prince de Liége, qui, par opposition, était considéré, en sa qualité d'évêque, comme prince *spirituel*.

toute la seigneurie, la sépara de ses autres domaines pour en faire une des dix-sept provinces. Elle ne comprenait, outre la ville de Malines, que six villages enclavés dans le Brabant; d'un côté, ceux de Hombeek, Sleffen, Leest, Muysen et Hever; et de l'autre, celui de Heyst-op-den-Berg, séparé de Malines de quatre lieues, avec sept hameaux et le village de Gestel

---

CHAPITRE TREIZIÈME.

Mort de Philippe-le-Bon. Etat de sa cour et de sa maison. Ses qualités; son portrait. Ses femmes, ses enfans. Les lettres et les arts protégés sous son règne.

Philippe déclinait sensiblement tous les jours. Le dépérissement de ses forces paraissait annoncer sa fin prochaine. Le 12 juin 1467 (*a*), au soir, il fut saisi d'une attaque d'apoplexie, qui se manifesta par des vomissemens. Le comte de Charolais était à Gand. On s'empressa de lui faire part de l'état de son père. Il partit à l'instant à cheval, et se pressa tellement qu'il n'y eut que quatre ou cinq cavaliers qui purent le suivre (*b*). Il arriva le lundi 15, à midi, et se rendit auprès du duc, qui avait déjà perdu la parole. Le comte se jeta à genoux, et lui demanda la bénédiction et le pardon des torts involontaires qu'il aurait pu avoir à son égard. L'évêque de

(*a*) Du Clercq, liv. 5, ch. 66.

(*b*) Il sembloit, dit Du Clercq, qu'il deust faire fendre des pied s. de son cheval les quarreaux; tant hastivement chevauchoit!

Bethléem, son confesseur, qui était à côté du duc, le pria, s'il ne pouvait parler, de montrer au moins par quelque signe qu'il comprenait. Le duc tourna les yeux sur son fils et lui tendit la main. Le comte resta auprès de lui tant qu'il eût rendu le dernier soupir. Il expira ce jour-là, 15, entre neuf et dix heures du soir. Le comte donna toutes les marques de la plus vive douleur. Il se jeta sur le lit, poussant des cris et des sanglots. On ne pouvait l'en arracher, et l'on était étonné que cet homme, qui s'était toujours montré si dur, parût si sensiblement affecté.

On laissa le corps toute la nuit et le jour suivant sur le lit, exposé aux regards du peuple. Il y eut un grand concours de monde qui vint le voir. Au soir, on fit l'ouverture du corps et on l'embauma. Le corps, le cœur et les entrailles furent mis dans trois boîtes de plomb, portés dans la chapelle sur une bière, couverte de velours noir, sur laquelle était une croix de damas blanc, et aux quatre côtés, quatre grands cierges. Le dimanche suivant, vers quatre heures après midi, le corps fut transporté en grande cérémonie et en grand cortège dans l'église de S[t] Donat. Le chœur et l'autel étaient tendus de damas noir. A droite de l'autel était l'oratoire de Charles, son fils, tendu de satin. La nef était tendue de drap noir. Quand le corps fut descendu dans la fosse, les officiers de sa maison y jetèrent chacun un bâton blanc.

Le lendemain on célébra le service funèbre, auquel le comte de Charolais, nouveau duc, assista. L'évêque de Tournai chanta la messe et prononça l'oraison funèbre (*a*).

(*a*) Son corps fut transporté en 1473 à Dijon, où il fut enterré dans l'église des Chartreux avec sa femme, morte en 1471.

Le duc Charles fit part de la mort de son père au roi de de France, Louis XI, par une dépêche datée de Bruges, le 9 juin 1467 (*a*).

Philippe était le prince le plus puissant et le plus riche de son temps (*b*). Il laissa quatre cent mille écus d'or comptant, soixante-douze mille marcs d'argent en vaisselle, sans compter les bijoux, les pierreries, les riches tapisseries et la vaisselle en or. Enfin, il mourut riche de deux millions en mobilier seulement (*c*).

Sa cour était le siége de la magnificence, de la politesse et du goût. Elle donna le ton à toutes celles de l'Europe. L'état de sa maison était semblable à celui d'un roi. Sa table était somptueuse (*d*). Les fêtes qu'il donnait dans les grandes occasions offraient tout ce que le luxe le plus rafiné pouvait produire (*e*). Ces fêtes étaient le sujet de l'admiration de tous les peuples et de tous les princes. Dans ces circonstances, il faisait servir pendant plusieurs jours à sa cour des tables abondamment pourvues de toutes sortes de mets, qui étaient à la disposition du peuple, et il mangeait lui-même en public. Il était permis à tous ceux qui aimaient de le voir manger, d'entrer dans la salle à ses heures de repas. Il était fort agréable et fort gai à table ;

(*a*) Elle est insérée dans les preuves qui sont à la suite des Mémoires de Comines, p. 65.

(*b*) Olivier de La Marche, liv. 1, ch. 37.

(*c*) Ces deux millions sont évalués à dix millions sept cent trente-trois mille trois cent trente-trois florins de Brabant.

(*d*) M. de Reiffenberg en a donné une description très-détaillée en tête des Mémoires de Du Clercq.

(*e*) *Pontus Heuterus.*

il aimait les propos joyeux, on pourrait même dire obscènes. Ce prince, naturellement voluptueux, y autorisait ses convives, et en donnait lui-même l'exemple. Les courtisans (a), pour lui plaire, s'étudiaient, s'empressaient à l'envi de renchérir les uns sur les autres en facéties très-libres. Son excessive passion pour les femmes le portait à ce genre de plaisanterie. Ce ton était devenu celui de sa cour.

Son costume était magnifique, surtout lorsqu'il allait visiter les princes étrangers ou qu'il recevait leurs ambassadeurs. L'or et l'argent, les diamans et les bijoux brillaient dans ses habillemens et sa coiffure. Comme la cour donne ordinairement le ton, le luxe devint tellement à la mode, que tous les seigneurs étalèrent en festins et en habillemens un faste désordonné, qui excédait leurs facultés, et ce goût, gagnant de proche en proche, se répandit dans toutes les classes. C'était un honneur de se ruiner.

Il était affable, libéral ; il avait les manières aisées, l'air ouvert. Il avait une qualité qui n'est pas très-ordinaire chez les grands ; il savait écouter, c'est-à-dire, qu'il prenait attention et intérêt à ce que l'on disait. Il ne se fâchait pas souvent ; mais quand il entrait dans un accès de colère, il était terrible. Cependant il se calmait aisément, quand on lui apportait de bonnes raisons ou qu'on lui présentait des excuses franches ; et s'il était trop prompt peut-être à se laisser prévenir, il était du moins facile à se laisser désabuser.

(a) *Peuple caméléon, peuple singe du maître.*

Il était religieux, dit-on; mais il était, comme on le voit souvent, plus attaché au culte extérieur et aux cérémonies de l'église, qu'à la morale et à l'esprit de la religion, c'est-à-dire, plus à la forme qu'au fond. Il n'était sensible qu'à ce qui frappait les sens (*a*). Ses exercices de piété n'étaient donc qu'une affaire d'habitude; car s'il avait été sincèrement pénétré des principes de la religion, n'aurait-il pas travaillé à dompter sa passion effrénée pour les femmes? Il s'abandonnait au contraire sans retenue à ce penchant, et on le voyait passer d'une cérémonie d'église à une partie de libertinage. Oudegherst dit cependant que *c'était un prince de vie honnête, observant la loi de Dieu, qui ne faisait rien qui ne fût correspondant à la vraie religion et aux lois de nature*. Cet écrivain aurait été bien plus juste, s'il avait dit qu'il savait allier l'un et l'autre, c'est-à-dire, qu'il trouvait dans la religion des accommodemens qui lui permettaient de céder aux penchans de la nature.

Il était brave, mais ambitieux, possédé d'un désir insatiable de s'agrandir, et tous les moyens lui étaient bons pour parvenir à ses fins.

Il aimait la gloire, dit-on; mais l'injustice peut-elle s'allier avec la vraie gloire? Et, par exemple, la manière dont il dépouilla Jacqueline de Bavière et Elisabeth de Gorlitz de leurs états pour s'en emparer, l'une par violence, l'autre par surprise, donne-t-elle une haute idée de sa justice?

(*a*) *Neque aliud quàm externi ritus significabant animo sentiens.* Heuterus.

Il était bon, dit-on encore; mais peut-on bien dire sans restriction qu'il était bon, celui qui traita si durement et si inhumainement les Gantois et les Dinantais? Il faisait de grandes largesses, donnait des fêtes magnifiques; il traitait le peuple avec modération, le gouvernait avec sagesse; il le ménageait dans les impôts, voilà sans doute les motifs qui lui ont valu cette dénomination de *bon* (*a*).

Philippe avait régné quarante-huit ans. Il en avait plus de soixante et douze quand il mourut. Il était d'une taille élevée. Il avait le visage pâle, les yeux bleus, et petits, le nez aquilin, les cheveux bruns, la physionomie grave, l'air imposant, la démarche noble.

Il avait eu trois femmes, Michelle de France, fille du

(*a*) Un poème anonyme et manuscrit du quinzième siècle, attribué à Jean Molinet, connu par plusieurs autres ouvrages tant en vers qu'en prose, et dont M. Lesbroussart a donné un extrait dans le 1er volume des nouveaux Mémoires de l'académie de Bruxelles, présente une apothéose de Philippe-le-Bon. Les louanges données dans ce poème à celui qui en est l'objet, n'outrepassent pas la vérité, dit M. Lesbroussart, et de toutes les vertus que célèbre le poète, il n'en est aucune que l'histoire ne reconnaisse dans Philippe, qui fut sans contredit le premier prince de son siècle par l'éclat dont il releva toutes ses actions, par la vénération qu'il sut imprimer pour son nom et pour sa puissance. L'éditeur des Mémoires de Du Clercq, M. de Reiffenberg, dit à ce sujet, dans la notice qu'il a placée en tête, p. 126 : « On est forcé de » convenir que Philippe, en éblouissant par sa splendeur, gagnait les » cœurs plutôt par la dignité ou l'agrément de ses manières, je dirai » presque par sa bonne mine, que par la sagesse et la rectitude de ses » actions. En accordant aux lettres cette protection qui porte le pro- » tecteur à l'immortalité, il a étouffé les plaintes contemporaines. » La voix des écrivains a triomphé de celle des peuples. »

roi Charles VI ; Bonne d'Artois et Isabelle de Portugal. Il eut de cette dernière trois fils, Antoine et Josse, morts jeunes, et Charles, qui lui succéda. Il eut un grand nombre de bâtards. On en connaît seize, huit fils, qui eurent tous du mérite, et huit filles.

Philippe aima et protégea les lettres et les arts. Il augmenta et enrichit la bibliothèque, ou comme on disait alors, la librairie des ducs de Bourgogne, qui était regardée comme la plus riche et la plus considérable du monde. Elle possédait une quantité d'anciens manuscrits, qui, dans la suite, se sont trouvés dispersés dans les différentes bibliothèques de l'Europe par l'effet des troubles qui ont agité la Belgique dans le seizième siècle. Elle renfermait un grand nombre d'ouvrages dédiés à Philippe-le-Bon, composés, copiés et traduits par son ordre, tant pour son usage particulier que pour l'instruction de son fils. Elle prit par excellence le nom de *Bibliothèque de Bourgogne*, qu'elle conserve encore (*a*).

La musique doit ses progrès à Philippe. Il avait à son service, comme on le voit dans l'état de sa maison, un grand nombre de musiciens, qu'il employait particulièrement

(*a*) M. de Laserna Santander, bibliothécaire de la ville de Bruxelles, a publié en 1809 un ouvrage intéressant sur la bibliothèque, dite de Bourgogne, présentement la bibliothèque publique de Bruxelles. Il fait remonter au douzième siècle, sous les comtes de Flandre, le commencement de cette bibliothèque, dont le duc de Bourgogne, Philippe-le-Hardi, devint possesseur par son mariage avec Marguerite, fille du comte de Flandre, Louis de Maele. Ce prince, qui aimait les lettres, augmenta la collection des livres. Philippe d'Alsace et Gui de Dampierre avaient accordé une protection éclatante aux lettres. Les poètes du temps donnèrent à ce dernier le titre de père.

dans les fêtes brillantes qu'il donnait très-souvent. Il a ainsi inspiré le goût de cet art, qui a été cultivé avec succès par son fils, et porté à un si grand degré de perfection sous le gouvernement de Marguerite d'Autriche.

La peinture, qui avait été entièrement négligée dans les siècles de barbarie, prit son essor dans la Belgique sous Philippe. Ce prince, en encourageant par sa protection et ses bienfaits les talens de Hubert Van Eyk, de Maseyck, eut la gloire d'avoir jeté les fondemens de cette école flamande, qui devint enfin la rivale de celles de Florence et de Venise. C'est Van Eyck, qui, dans ce siècle grossier, montra ce que pouvait le génie sans guide, sans principes et sans modèle. Son frère, Jean, eut l'honneur d'inventer l'art de peindre à l'huile, et son digne élève, Jean de Bruges, perfectionna cette heureuse invention, qui fit de la peinture un art, pour ainsi dire, nouveau. Un mélange mieux combiné des couleurs, un éclat plus vif et plus vrai, frappa et enchanta les spectateurs. Ce secret, porté en Italie, passa dans toute l'Europe, et c'est à un Flamand que l'art doit cette invention heureuse, qui le porta à un si haut degré de perfection.

FIN DU TOME QUATRIÈME.

TABLE DES SOMMAIRES

DU QUATRIÈME VOLUME.

CHAPITRE VINGT-UNIÈME.

CHAPITRE VINGT-DEUXIÈME.

CHAPITRE VINGT-TROISIÈME.

CHAPITRE VINGT-QUATRIÈME.

CHAPITRE VINGT-CINQUIÈME.

CHAPITRE VINGT-SIXIÈME.

SEPTIÈME ÉPOQUE.

CHAPITRE PREMIER.

CHAPITRE DEUXIÈME.

CHAPITRE TROISIÈME.

CHAPITRE QUATRIÈME.

CHAPITRE CINQUIÈME.

CHAPITRE HUITIÈME.

CHAPITRE NEUVIÈME.

CHAPITRE DIXIÈME.

CHAPITRE ONZIÈME.

CHAPITRE DOUZIÈME.

CHAPITRE TREIZIÈME.

FIN DE LA TABLE.

mettei
accord
volte d
de N
de se
des de
leur v
farce
nantai
habita
ville e
nant
se rac
pensi
honte
sont c

Malin
seigne
des B
vers,
jet. T
Malin
une p

Mort d
lités. S
prote

